Etablissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

Le marché des plantes aromatiques et médicinales : analyse des tendances du marché mondial et des stratégies économiques en Albanie et en Algérie

HOXHA Valter, chargé d'étude au CIHEAM-IAMM
ILBERT Hélène, Directrice de Recherche au CIHEAM-IAMM
SAHI Lamia, chargée d'étude au CIHEAM-IAMM

RAPPORT FINAL, Mars 2016

Sommaire

Préface : CADRE REFERENTIEL DE L'ETUDE 3

I.1. Description du commanditaire de l'étude : FranceAgriMer 3

I.2. Les missions de FranceAgriMer 4

I.3. L'apport de FranceAgriMer et le développement de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales 5

I.4. Le CIHEAM-IAM-M : un réseau international de recherche, formation et coopération en Méditerranée 9

I.5. Contexte et justification de l'étude 12

PARTIE 1. MARCHE MONDIAL DES PLANTES : ANALYSE DES ECHANGES ET DE LA POSITION DE L'ALBANIE ET DE L'ALGERIE ... 15

1.1. Les plantes : une multiplicité de possibles 15

1.2. Les catégories statistiques et les marchés de plantes aromatiques, médicinales et à parfum à l'échelle internationale 16

1.3. Les choix des sources et de la méthode 17

1.4. Les tendances du marché mondial de matières premières de plantes aromatiques, médicinales et à parfum 18

1.5. Place de l'Albanie et de l'Algérie sur le marché mondial 27

1.6. Limites et résultats des données statistiques ; enquêtes complémentaires sur les stratégies d'entreprises 35

PARTIE 2. LA DYNAMIQUE DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES EN ALBANIE 40

2.1. Démarche et calendrier de l'étude 41

2.2. Richesse des plantes aromatiques et médicinales en Albanie 44

2.3. Configuration historique de l'organisation de la filière 47

2.4. Principales plantes sauvages, modes de gestion et projets 54

2.5. Cueillette et préservation de la biodiversité 65

2.6. Principales plantes mises en culture, tranformation et gestion des marchés 69

2.7. Organisation de la collecte : activité pilotée par les entreprises d'exportation 78

2.8. Structuration du marché intérieur, stratégies de différenciation et partage de la valeur. *85*

2.9. Conclusions et perspectives *93*

PARTIE 3. ETUDE DE CAS DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES EN ALGERIE 95

3.1. La démarche méthodologique *96*

3.2. Les plantes aromatiques et médicinales en Algérie *97*

3.3. Menaces pesant sur les espaces de plantes aromatiques et médicinales . *99*

3.4. Les plantes aromatiques produites et consommées en Algérie *101*

3.5. Les principaux acteurs et l'organisation de la filière des plantes aromatiques et médicinales en Algérie *103*

3.6. Le marché algérien des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. *110*

3.7. Les obstacles et les problèmes de la filière *117*

3.8. Programme de recherche et de développement *120*

3.9. Aspect législatif *121*

3.10. Nouvelles opportunités de marché *122*

3.11. Conclusions et perspectives *130*

PARTIE 4. SYNTHESE DU RAPPORT ET PERSPECTIVES 132

4.1. Le marché mondial *132*

4.2. Albanie *133*

4.3. Algérie *135*

4.4. Perspectives et recommandations *136*

Bibliographie 139

Liste des figures 146

Liste des tableaux 147

Annexes 152

Annexe introduction *153*

Annexe partie 1 : Marché mondial *165*

Annexe partie 2 : Albanie *171*

Annexes partie 3 : Algérie *193*

Préface : CADRE REFERENTIEL DE L'ETUDE

Cette étude porte sur le marché mondial des plantes aromatiques et médicinales et sur la position de l'Albanie et de l'Algérie.

Elle a pour objectif de faire le point sur les tendances du marché et leurs dynamiques organisationnelles. Il s'agit en particulier d'analyser les circuits de commercialisation et les stratégies des acteurs clés en termes économiques ou en termes d'usages.
L'étude est réalisée par Hélène Ilbert, Directrice de Recherche au CIHEAM-IAMM, par Valter Hoxha, Docteur de Troisième Cycle en géographie rurale, chargé d'étude au CIHEAM-IAMM, et par Lamia Sahi, Docteur de Troisième Cycle en Sciences de gestion, chargée d'étude au CIHEAM-IAMM. La direction de l'étude est assurée par Hélène Ilbert en coordination avec Alix Courivaud, chargée de mission et Claude Chailan, Délégué filière PPAM à FranceAgriMer.

I.1. Description du commanditaire de l'étude : FranceAgriMer

L'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer, également appelé FranceAgriMer est issu de la fusion, au 1er avril 2009, de cinq offices agricoles sectoriels : l'ONIGC (ex-office des grandes cultures), l'ONIEP (ex-office des viandes et du lait), VINIFLHOR (ex-office du vin, des fruits et légumes), l'OFIMER (ex-office des produits de la mer) et l'ONIPPAM (ex-office des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) et du service des nouvelles des marchés. Il exerce ses missions pour le compte de l'État, en lien avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Grâce au dialogue permanent qu'il suscite auprès des filières de l'agriculture et de la forêt, l'établissement constitue le lieu privilégié des échanges entre ces dernières et les pouvoirs publics, se positionnant ainsi comme le partenaire incontournable de la concentration et d'arbitrage et l'intermédiaire entre les filières et l'État.
FranceAgriMer compte aujourd'hui 1 169 personnes, il est doté d'un conseil d'administration, d'un comité de direction et de onze conseils spécialisés :

- Le conseil d'administration préside au fonctionnement de l'établissement et organise les interventions en faveur des filières, constitué d'un président, des parlementaires, des représentants de l'État et d'établissements publics, les présidents des onze conseils spécialisés des filières, des représentants des organisations agricoles et de la pêche, ainsi que des représentants du commerce de gros et du secteur aval.

- Le comité de direction met en œuvre les décisions prises au sein du conseil d'administration et des conseils spécialisés des filières.
- Les onze conseils spécialisés rassemblant représentants professionnels et pouvoirs publics, constituent les lieux d'échanges et de dialogue pour les différentes filières.

L'ordre de cette organisation est principalement de favoriser la concertation au sein des filières de l'agriculture et de la forêt, d'assurer la connaissance et l'organisation des marchés, ainsi que de gérer les aides publiques nationales et communautaires.

I.2. Les missions de FranceAgriMer

L'ensemble des filières agricoles et de la pêche française sont ainsi rassemblées et fédérées au sein de cet établissement, qui est amené à communiquer tant auprès des opérateurs professionnels que des pouvoirs publics. Ces missions consistent à :

- Assurer un suivi des marchés et proposer des expertises économiques qui permettent aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement. Un budget d'environ 6 millions d'euros a été consacré à l'acquisition de données et aux études économiques durant la période de 2013[1].
- Organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- Favoriser l'organisation des producteurs et la coopération avec les régions ;
- Contribuer à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.
- Gérer les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires. En 2014 près de 606 millions d'euros d'aides ont été versés aux filières de l'agriculture et de la pêche, dont 70% d'aides communautaires et 30% d'aides nationales[2].

[1] Plaquette FranceAgriMer 2013
[2] Rapport d'activité de FranceAgriMer 2014.

I.3. L'apport de FranceAgriMer et le développement de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

FranceAgriMer accompagne financièrement le développement et l'organisation de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).

I.3.1. Organisation du secteur

Au sein de FranceAgriMer, l'antenne nationale de Volx, anciennement Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (ONIPPAM), crée en 1983, a conservé son rôle d'animation et d'expertise de la filière PPAM, ses missions sont spécifiquement centré sur le développement des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, ainsi que sur les plantes méditerranéennes telles que le riz ou l'huile d'olive. Son rôle consiste notamment à suivre l'évolution des productions et des marchés des plantes à parfum, aromatique et médicinales ainsi que les aspects réglementaires, techniques, scientifiques, promotionnels et de diffusion d'informations les concernant.
L'antenne de Volx de FranceAgriMer gère également des crédits d'intervention de l'Etat française, en ce sens cette délégation est le partenaire financière incontournable d'un certain nombre d'organismes très actives dans la filière des PPAM (figure 01). L'antenne est dotée d'un pôle « aides » qui assure la gestion des aides financières, l'appui technique aux projets, ainsi que l'appui à la structuration de la filière. Deuxièmement, le pôle « marchés » est chargé d'étudier la conjoncture économique française et les échanges extérieurs.

Figure 0. 1. Les organismes de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

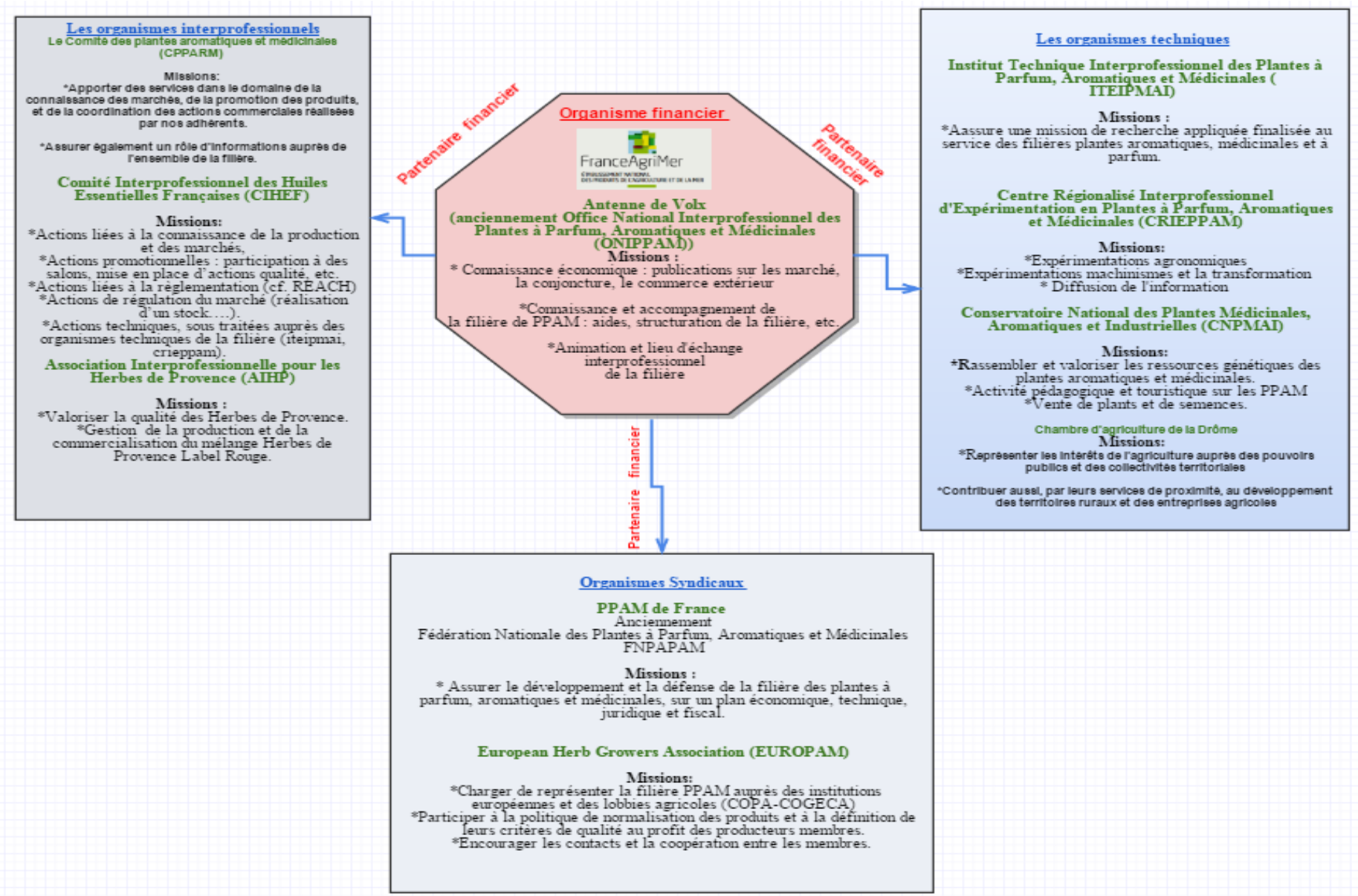

I.3.2. Dispositifs d'aide

Les aides octroyées par FranceAgriMer sont destinées aux organismes réalisant des opérations à caractère collectif ou directement aux opérateurs pour leurs actions spécifiques. Des programmes d'actions précisant les conditions d'accompagnement des porteurs de projets sont discutés et validés par le conseil spécialisé de la filière PPAM. Au titre de l'année 2014, nous pouvons citer les aides suivantes :

a) Aide au développement de productions de qualité

Ces aides sont mises en œuvre sous couvert de la décision de la Commission européenne, enregistrée sous le numéro SA 33090. Elles ont pour objet de permettre aux producteurs de PPAM de :

- réaliser des études de marché ou de faisabilité liées à la mise en place de signes officiels de qualité,
- préparer les demandes de reconnaissance de signes officiels de qualité reconnus par la réglementation européenne,
- mettre en place des systèmes de traçabilité, d'analyse des risques (HACCP) et de respect des normes d'authenticité, ainsi que la certification initiale de ces systèmes effectuée par des organismes tiers,
- accompagner la recherche de références technico-économiques en agriculture biologique,
- réaliser des études prospectives afin d'identifier les démarches de qualité et de développement durable adaptées à la filière PPAM.

b) Aide à la réalisation d'actions d'assistance technique

Le champ d'intervention de FranceAgriMer dans le domaine de l'assistance technique à la filière des PPAM est très étendu tout en étant restreint aux respects des engagements pris dans le cadre de la demande d'exemption auprès de la Commission européenne. Ces aides portent essentiellement sur :

- l'appui technique aux agriculteurs et la structuration de filières,
- la réalisation de voyages d'études ou de formation,
- l'amélioration des connaissances techniques, économiques ou règlementaires des producteurs,
- l'étude des coûts de production,
- l'amélioration de la qualité des plantes et des produits qui en sont issus,

- les analyses d'impact des réglementations,
- la vulgarisation de connaissances scientifiques ou la présentation de données factuelles sur les produits
- la connaissance des marchés et les inventaires de production,
- l'aide à la conception et au suivi de projets nouveaux destinés à faire émerger de nouveaux débouchés,
- la réalisation de services ou de conseils (sont exclues les actions de routine qui correspondent aux dépenses normales de fonctionnement des entreprises agricoles).

c) Aide en faveur des distillateurs dans le cadre du règlement REACH[3]

FranceAgriMer soutient également les distillateurs fabriquant certaines huiles essentielles telle que l'huile de lavandin, lavande, sauge sclarée ou officinale, etc. Ces aides sont accordées uniquement aux fabriquants qui procèdent à leur enregistrement conformément au règlement REACH.

d) Aide en faveur d'investissements pour la production et la première transformation

Dans le cadre de soutiens au développement durable de la filière des PPAM l'établissement accorde des aides aux producteurs ayant élaboré un plan stratégique pour la modernisation durable de leur exploitation en vue de :

- renforcer l'insertion économique de l'exploitation en favorisant des engagements commerciaux durables,
- s'adapter aux évolutions de la demande, notamment en matière d'amélioration de la qualité des produits,
- contribuer à l'amélioration des conditions de production,
- diminuer la pénibilité du travail.

e) Aide aux investissements (études de faisabilité et de services de conseils dans les PME)

Ces aides sont accordées aux entreprises présentant un plan d'investissement dans le cadre d'un projet stratégique de développement ou d'innovation, pour améliorer la première transformation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales et leur commercialisation.

[3] REACH est le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques. Il est entré en vigueur le 1er juin 2007. REACH rationalise et améliore l'ancien cadre règlementaire de l'Union européenne (UE) sur les produits chimiques.

Le projet, en question, doit détailler les sources d'approvisionnement en plantes utilisées ainsi que les moyens mis en œuvre en vue de renforcer la triple performance de l'entreprise : performance économique (compétitivité), performance environnementale (impact sur les milieux et l'énergie) et performance sociale (conditions de travail).

Les aides et les actions de FranceAgriMer sont en constante évolution, leur mise en place dépend étroitement des nouveaux objectifs des pouvoirs publics, des préoccupations des professionnels, de l'évolution dynamique des marchés des PPAM et enfin de la quête de l'équilibre entre les régions et les filières.

I.4. Le CIHEAM-IAM-M : un réseau international de recherche, formation et coopération en Méditerranée

Le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes -Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM) a réalisé cette étude sous sa responsabilité.

Ce centre a été créé en 1962 en tant qu'organisation internationale inter-gouvernementale méditerranéenne spécialisée dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Les pays membres du CIHEAM sont : Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie.

Il est reconnu comme un « organisme d'intérêt communautaire » par la Commission Européenne. Son Secrétariat général est basé à Paris. Il se structure autour de quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens (IAM), localisés à Bari (Italie), Chania (Grèce), Montpellier (France) et Saragosse (Espagne).

1.4.1 Recherche & plateforme doctorale

Chaque année, le CIHEAM-IAM-M mobilise à travers son réseau euro-méditerranéen près de 200 chercheurs et experts dans des programmes de recherche, d'enseignement et de coopération sur les thèmes prioritaires de l'Institut en agriculture, environnement, alimentation et développement durable. Une reconnaissance académique internationale lui permet de participer ou de coordonner des programmes de recherche et d'enseignement internationaux, nationaux ou européens (Horizon 2020, Erasmus+, etc.). Le Laboratoire d'Accueil Méditerranéen en Économie et Sciences Sociales (LAMES) du CIHEAM-IAMM conduit des recherches spécialisées ou appliquées autour du triptyque Agriculture, Alimentation et Développement Durable. Il traite des politiques agricoles et alimentaires, des choix publics et des marchés, des stratégies d'acteurs, du développement rural, de l'alimentation

durable, de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles. Il est engagé dans des projets de recherche sur financements de l'Union européenne, de l'Agence Nationale de la Recherche ou encore de fonds de coopération bilatérale et multilatérale ou de fondations privées. Ce laboratoire, intégré au dispositif local de recherche via des Unités Mixtes de Recherche (UMR) du campus montpelliérain d'Agropolis International (UMR MOISA,UMR SYSTEM et UMR GRED) est, par ailleurs, un instrument de coopération grâce aux relations étroites qu'il entretient avec les institutions du Sud et de l'Est méditerranéen. Il accueille tous les ans de 30 à 50 doctorants de la Méditerranée, en séjour permanent ou de courte durée.

1.4.2. Enseignement & formation

Depuis plus de 50 ans, le CIHEAM-IAMM observe, analyse et accompagne les évolutions géopolitiques, économiques et culturelles de la région méditerranéenne. Plus de 5000 stagiaires (étudiants et professionnels, en cycles court ou long) ont été formés, plus de 900 Masters of Science du CIHEAM soutenus et plusieurs dizaines de doctorats accompagnés. L'Institut est certifié qualité ISO 9001 pour ses processus pédagogiques de formation Master, formation professionnelle continue et formation linguistique.

- ***Formations Master of Science – Accrédités par l'éducation nationale et certifié ISO 9001***

Le CIHEAM-IAMM propose deux diplômes : un diplôme de Master 2 (bac+5) et un diplôme de Master of Science (bac+6). Les Masters (M2) sont tous accrédités par l'éducation nationale. Certains masters sont co-accrédités avec les universités de Montpellier et SupAgro, offrant ainsi une voie vers la filière doctorale universitaire. D'autres Masters internationaux sont construits avec les pays tiers tout en étant accrédité, notamment avec le Liban. L'Institut bénéficie de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020.

Quatre parcours de Master existent : Développement Territorial et Projets ; Gestion Agricole et Territoires ; Economie du Développement Agricole, de l'Environnement et de l'Alimentation ; Chaînes de Valeur et Agro-logistique.

L'enseignement est modulaire et capitalisable, crédité selon les normes ECTS.

- **Formations professionnelles continues certifiées ISO 9001**

Le CIHEAM-IAMM propose des programmes de formation adaptés aux besoins des individus et des organisations, avec des contenus de formation « sur mesure » et des méthodes pédagogiques flexibles. Chaque module peut être suivi à la carte. En parallèle, des formations courtes personnalisée, sur demande, sont élaborés à partir d'une analyse des besoins et en fonction des exigences professionnelles. L'Institut peut également apporter son appui aux organismes de formation et les

accompagner dans l'élaboration de leur ingénierie pédagogique, ainsi que dans la conception et la mise en place de leurs plans de formation.

1.4.3. Coopération & expertise

En 2012, le CIHEAM-IAMM a été désigné comme opérateur par la Commission Européenne pour mettre en place le programme de voisinage européen pour le développement agricole et rural dans les pays de la rive sud (ENPARD). Cette action, au même titre que les autres projets euro-méditerranéens, est conduite avec les acteurs du développement, qu'ils soient institutionnels, professionnels ou issus de la société civile. Le fait de travailler avec les acteurs renforce l'identité et l'action régionale méditerranéenne du CIHEAM.

Le CIHEAM-IAMM réalise des programmes de développement de dimension nationale ou régionale, notamment dans les domaines ayant trait à : l'organisation des acteurs et des filières (organisation des producteurs, clusters, valorisation des ressources territoriales, etc.) ; le développement local (renforcement de la société civile, gestion participative des projets, développement durable des territoires ruraux etc.) ; les politiques agricoles et les dispositifs de capitalisation et d'aide à la décision (observatoires thématiques, systèmes d'information sur les marchés et les échanges agroalimentaires, modélisation et aide à la décision, animation des réseaux de compétences, etc.). L'Institut met également son expertise à disposition des instances gouvernementales et des collectivités territoriales. En synergie avec son réseau de partenaires, il dispose d'une capacité d'ensemblier lui permettant de mobiliser une gamme variée de compétences (décideurs institutionnels, professionnels, enseignants, chercheurs, société civile) pour construire des propositions alliant savoir-faire et dimension internationale des équipes.

1.4.4 Animation scientifique et campus

Les actions de recherche, de formation et de coopération font l'objet de séminaires internationaux organisés dans différents pays ou directement sur le campus de Montpellier.

L'édition de Mediterra, de NewMedit et d'Options Méditerranéennes (séries A et B, communes aux quatre instituts du CIHEAM) garantit la diffusion et la visibilité d'articles, d'études, ou d'actes de séminaires auprès de tous les pays membres du CIHEAM. Le catalogue en ligne permet l'accès à distance aux ressources électroniques. L'ensemble des éditions du CIHEAM y est disponible en libre accès. La collection Master of Science valorise également les meilleurs mémoires de Masters soutenus au CIHEAM-IAMM. Partenaires et étudiants peuvent bénéficier d'un appui à la publication dans des publications scientifiques et de transfert grâce au service publications et documentation.

Le CIHEAM-IAMM dispose d'un atelier multimédia dédié à la conception et la réalisation de documents multimédia en appui à l'enseignement numérisé et à la recherche. Il est spécialisé dans l'élaboration de stratégies de communication appliquées aux démarches pédagogiques, s'adaptant aux « terrains » les plus variés et incluant l'ingénierie des chaînes de production : ressources humaines et filières techniques.

Le campus du CIHEAM-IAM-M offre 98 studios pour les étudiants et enseignants-chercheurs, une cafétéria de 150 places ainsi qu'une « Villa Mediterra » de standing pour accueillir les visiteurs. L'ensemble du dispositif, construit selon le cahier des charges Haute Qualité Environnementale (HQE), est équipé pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Les étudiants bénéficient d'un environnement de travail privilégié au sein de la communauté scientifique régionale d'Agropolis International.

Sur les plantes aromatiques et médicinales le CIHEAM-IAMM a capitalisé un grand nombre d'études et de mémoires (Masters et doctorats) ; de surcroît, il conduit des projets de coopération au Maroc et en Albanie de manière régulière. Les collaborations avec les réseaux des autres instituts membres du CIHEAM facilitent la construction d'un réseau d'informations sur les questions de socio-économie et de préservation de la ressource. Les résumés des travaux et des projets portant sur les plantes sous l'égide du CIHEAM ont été rassemblés pour capitaliser les analyses (annexe 0.1).

I.5. Contexte et justification de l'étude

FranceAgriMer est aussi un organisme travaillant sur le développement durable des plantes aromatiques et médicinales et ce à l'échelle internationale. Ainsi, FranceAgriMer a mis en place des contrats et des conventions de partenariat avec un certain nombre de pays européens et pays tiers méditerranéen dont font partie les pays concernés par cette étude : l'Albanie et l'Algérie. Le but est de fournir des informations structurées sur ces marchés et de réfléchir à des stratégies afin de promouvoir des coopérations fondées sur une confiance mutuelle qui facilite les négociations et la signature d'accords bilatéraux. La création du Centre d'Etude et de Développement Durable Euro-méditerranéen (CEDDEM) en 2008 est un exemple d'outil d'appui visant à contribuer à la préservation et à la valorisation des plantes en partenariat avec différents pays méditerranéens.

La mission qui a été confiée au CIHEAM-IAMM s'inscrit dans ce cadre, car il est prioritaire pour FranceAgriMer de développer ses compétences sur les marchés internationaux avec des partenaires extérieurs afin d'améliorer et d'assurer la durabilité des actions de coopération et de recherche.

L'objectif est aussi de répondre aux besoins d'information de l'Etat et des opérateurs économiques de la filière PPAM afin que cette filière soit dynamique et compétitive sur les plans national et international.

L'étude vise à décrire, par une approche quantitative et qualitative, le potentiel économique des marchés des PPAM et leurs dynamiques nationales en Albanie et Algérie. Elle vise à identifier les potentiels et les obstacles dans les sous-filières les plus importantes soit en termes économiques soit en termes d'usage. Elle vise également à développer une méthodologie d'analyse qui permettrait de suivre des marchés hétérogènes et en constantes évolutions.

Les recommandations émises devront servir de base de discussions pour la construction d'un observatoire économique méditerranéen sur les PPAM. Est notamment attendue une analyse des tendances des marchés, des acteurs clés du secteur et de leurs modes d'organisation.

PREMIERE PARTIE

MARCHE MONDIAL DES PLANTES :

Analyse des échanges et de la position de l'Albanie et de l'Algérie

PARTIE 1. MARCHE MONDIAL DES PLANTES : ANALYSE DES ECHANGES ET DE LA POSITION DE L'ALBANIE ET DE L'ALGERIE

1.1. Les plantes : une multiplicité de possibles

Il n'existe pas de liste mondiale exhaustive des espèces de plantes car nombre d'espèces restent à déterminer. Ainsi, les membres du groupe d'experts des plantes médicinales de l'UICN tentent d'établir une liste d'après les pharmacopées publiées et les sources qui décrivent les plantes utilisées dans différents systèmes médicaux à travers l'histoire. Cette liste compte actuellement près de 16 000 espèces de plantes supérieures, mousses, fougères et lichens (Leaman, 2009). Un inventaire réalisé par l'OMS, vers la fin des années 1970 a estimé que le nombre des espèces ayant des propriétés médicinales était de l'ordre de 21 000 espèces dans le monde (Penso, 1980 cité par Schippmann *et al.,* 2002).

La recherche ethnobotanique et les organismes internationaux comme le WWF, TRAFFIC, IUCN, qui s'occupent de la préservation et de la gestion durable des ressources naturelles estiment qu'il y a environ 50 000 à 70 000 espèces végétales utilisées par la phytothérapie traditionnelle et moderne à travers le monde (Schippmann *et al.,* 2006 ; SSC/IUCN/TRAFFIC/WWF, 2007 ; Leaman, 2009 ; TRAFFIC, 2011).

Au niveau européen, le nombre estimé à partir d'une analyse du marché des plantes serait d'environ 2 500 espèces (Schippmann *et al.,* 2002). Une étude faite par TRAFFIC (1998) les estime à 2000 espèces. Selon d'autres sources, issues du commerce international, les estimations vont de 3 000 (SSC/IUCN/TRAFFIC/WWF, 2007 ; Leaman, 2009), à 4 000 voire 6 000 espèces (Schippmann *et al.,* 2006).

La quantité totale de plantes aromatiques et médicinales utilisées par les industries pharmaceutiques, cosmétiques, chimiques et agroalimentaires est très difficile à estimer (Schippmann *et al.,* 2002 ; Leaman, 2009). Au niveau mondial, plus de 35 000 seraient utilisées par les industries pharmaceutiques, chimiques ou cosmétiques selon les professionnels (CPPARM, 2012). Selon certaines sources, depuis l'année 2000, la demande mondiale pour les produits issus de ces filières, connaîtrait une expansion rapide avec un taux de croissance annuel de 10 à 20% (Helle, Carsten, 2007).

Ces estimations sont difficiles à corroborer, car il n'existe pas d'organisme interprofessionnel pour structurer les différentes filières des plantes aromatiques et médicinales à l'échelle internationale. Certains secteurs, notamment celui des huiles essentielles et les plantes à parfum, s'organisent à l'échelle internationale ou régionale, créant des organismes comme l'IFEAT ou Europam : guides de bonnes pratiques, forum interprofessionnels sont mis en place, mais les observatoires économiques ou les systèmes de veille globaux restent du domaine du privé ou d'organismes nationaux spécialisés.

Une étude réalisée par la FAO sur le commerce des plantes médicinales souligne la croissance des marchés de plantes à l'échelle internationale et le manque d'informations détaillées, fiables et précises dans le domaine (FAO, 2004).

1.2. Les catégories statistiques et les marchés de plantes aromatiques, médicinales et à parfum à l'échelle internationale

Au niveau macro-économique, sont considérées comme plantes aromatiques, médicinales et à parfum toutes les matières organiques brutes (arbres, arbustes et herbacées) dont les éléments actifs de leurs organes respectifs (fruits, fleurs, feuilles etc.) sont susceptibles d'être utilisés. La gamme d'applications est vaste, puisqu'elle touche le secteur médical (l'industrie pharmaceutique, allopathie, phytothérapie, homéopathie, aromathérapie), celui de la cosmétique et des parfums, la chimie (détergents, colorants, vernis, feux d'artifice, etc.) et le secteur agroalimentaire (produits peu transformés tels que plantes à infusion, épices et aromates secs etc.) (Schippmann *et al.*, 2006; SSC/IUCN/TRAFFIC/WWF, 2007 ; Lubbe et Verpoorte, 2011).

Le marché mondial est difficile à estimer, les marchés sont multiples. L'analyse détaillée d'une seule source de données internationales des Nations Unies (Comtrade) pour limitée et partielle qu'elle soit, a le mérite de permettre la mise en perspective de manière comparative des structures des importations et des exportations de tous les pays du monde, y compris l'Algérie et l'Albanie. La nomenclature de la base de données Comtrade porte sur les « plantes et les parties de plantes quel que soit leurs usages » et les séries constituées sont systématiques et régulières depuis les années 1994 à nos jours pour les importations comme pour les exportations en volume et en valeur.

La classification HS1211 donne l'accès à des séries de données relatives aux matières premières de plantes aromatiques et médicinales. Elle est conforme au Standard International de la Classification Commerciale qui figure sous le code SITC 292.4.

L'intitulé est : « Plantes, parties de plantes pour la parfumerie, la pharmacie etc.. ».

La description est : « Plantes et parties de plantes (incluant semences et fruits) utilisées en parfumerie, en pharmacie ou comme insecticides, fongicides ou usages similaires, fraiches ou sèches, entières, coupées, concassées ou en poudre ».

D'autres sources d'informations plus spécialisées, parfois centrées sur un seul produit comme le Ginseng, les racines destinées aux liqueurs existent, mais elles ne couvrent qu'un sous-secteur particulier des plantes médicinales. Les données d'Euromonitor International renseignent sur le marché des plantes sèches mais ne couvrent pas les usages cosmétiques ou pharmaceutiques. Il est donc impossible de connaître les types de plantes qui sont commercialisées à l'échelle globale avec précisions en se basant sur les données internationales. Certains travaux ont été réalisés sur les huiles essentielles par exemple, estimant notamment le volume et la valeur des principales huiles essentielles commercialisées (B.M.Lawrence, 1993). Mais l'actualisation de ces données ne fait pas l'objet de suivis institutionnels systématiques.

1.3. Les choix des sources et de la méthode

Pour cette étude, l'estimation du marché mondial des plantes aromatiques médicinales et à parfum a été réalisée à partir d'extractions effectuées sur la base de données des Nations Unies Comtrade en choisissant la classification intitulée « Plantes, parties de plantes pour la parfumerie, la pharmacie etc.. ». (HS1211) dont la description a été fournie dans la partie précédente. L'extraction porte donc sur les plantes conformément aux catégories disponibles sur la période 1994 à 2014. Les données ont été extraites en septembre et octobre 2015 (annexe 1.1).
Ce choix a été effectué, car cette base est systématique et permet de connaître les échanges années par années et d'identifier les pays importateurs et exportateurs. Même si les données sont agrégées et ne révèlent ni les espèces, ni les variétés échangées, les statistiques fournissent une image des matériaux bruts qui participent aux différents usages industriels, ce qui permet d'apprécier les tendances du marché.

En termes de méthode afin de pouvoir construire une vision d'ensemble des tendances de marché, des séries d'années ont été systématiquement extraites et ce pour l'ensemble des pays du monde. La période d'analyse retenue est relativement longue puisqu'elle porte sur vingt ans (1994-2014). Disposant de séries d'années, il a été possible de construire deux périodes de dix ans afin d'estimer les écarts (1994-2003 puis 2004 et 2013). L'estimation des écarts se fonde sur des séries d'années de référence plutôt que sur une seule année : ceci permet d'apprécier les changements sans être soumis aux variations annuelles. Afin d'analyser les principaux pays importateurs et exportateurs sur le

marché mondial, des tris ont été effectués en volume et en valeur. La hiérarchisation des pays et des taux de variation ont été effectués pour rendre compte des évolutions globales du marché en volume et valeur et des taux de croissance du marché mondial.

En tout état de cause, les données doivent être considérées de manière indicative uniquement, puisque les sources sont agrégées et peu fiables. Elles tendent à mélanger les usages puisqu'elles couvrent aussi bien les usages cosmétiques, que médicaux, ou chimiques.

1.4. Les tendances du marché mondial de matières premières de plantes aromatiques, médicinales et à parfum

L'étude se propose d'analyser les tendances du marché mondial jusqu'en 2014, à partir des données ciblées sur les plantes et parties de plantes telles que définies et organisées par les Nations Unis dans la base de données Comtrade. Même si ces données sont limitées, leur analyse systématique cherche à mettre en perspective l'évolution des importations et des exportations en volume et en valeur, afin de situer les deux pays faisant l'objet d'études de cas approfondis, l'Algérie et l'Albanie.

1.4.1. Evolution des échanges, en volume et en valeur (1988 – 2014)

Sur la période considérée, les importations et les exportations de plantes aromatiques, médicinales et à parfum augmentent régulièrement tout au long de la période. En volume, elles passent de 200 000 t à plus de 600 000 tonnes et en valeur le taux de croissance est constant passant de moins d'un milliard en 1988 à plus de trois milliards de dollars courants en 2014 (figure 1.1). Rappelons que ce montant ne porte que sur les plantes et parties de plantes utilisées par l'industrie. Si l'on y ajoute la valeur des huiles essentielles le marché est estimé en valeur à plus de quatre milliards de dollars courants en 2014 d'après la source Comtrade. On obtient alors un marché mondial d'une valeur de près de 8 milliards de dollars en 2014 pour ces deux catégories de produits.

Figure 1.1. Croissance des importations et des exportations en volume (tonnes) - graphique (a) - et en valeur (1000$) - graphique (b) - pour la période 1988-2014.

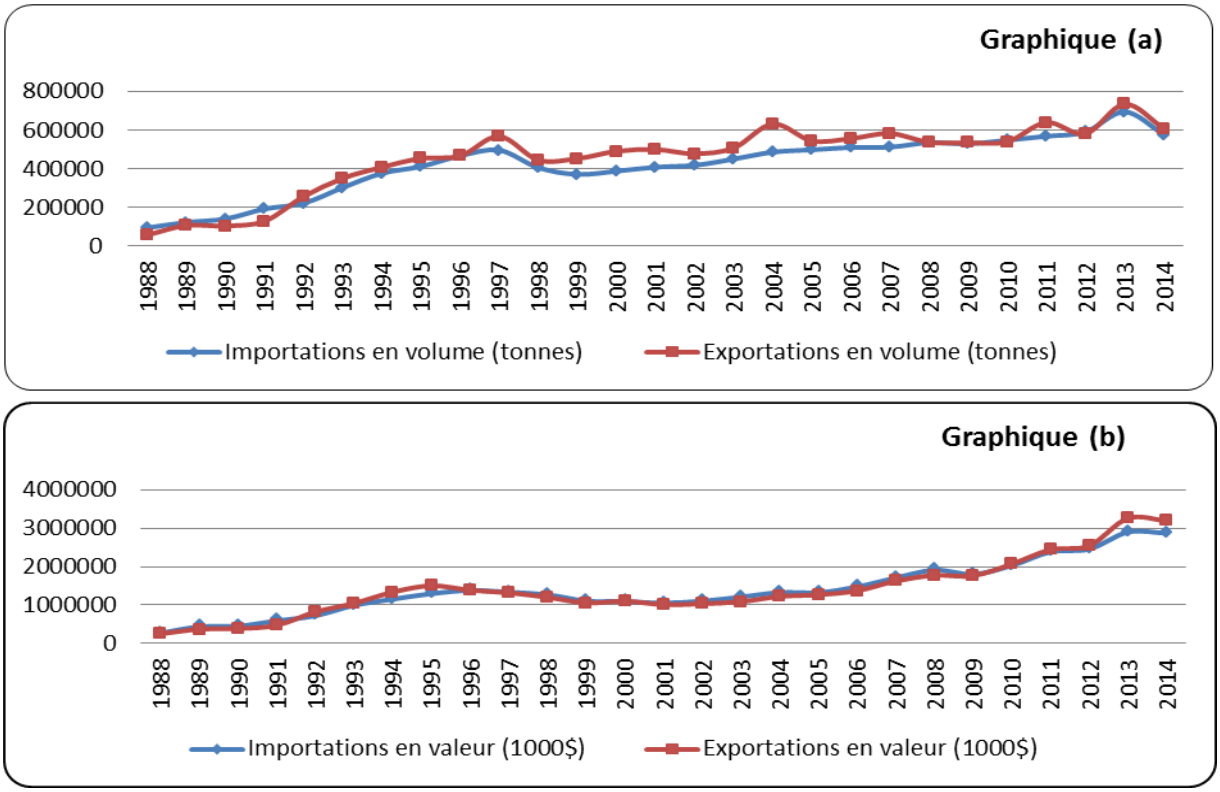

Source : élaboration par les auteurs, extraction Comtrade octobre 2015 *(HS1211)*

Le taux de croissance annuel des importations, par rapport à l'année de base 1988[4] augmente de 8% en volume et de 11% en valeur pour la période 1988-2014. Pour les exportations, le taux de croissance annuel est respectivement de 9% en volume et de 10% en valeur. Même s'il existe des variations durant cette période, ce marché mondial connaît une croissance régulière et soutenue avec des taux de croissance de 9% ce qui est un taux élevé (annexe 1.1).

1.4.2. Les 15 premiers pays importateurs en volume et en valeur (1994-2013)

En volume, le premier pays importateur est la Chine si on la considère comme un ensemble unique incluant Hong Kong, puisque depuis 1997 Hong Kong est devenue une région administrative de la Chine. Ainsi, pour la période 2004-2013, la Chine avec Hong Kong constitue un ensemble de 92 milliers de tonnes contre 63 milliers de tonnes pour les Etats-Unis.

[4] Le taux de croissance annuel consolidé est calculé selon la formule suivante : TCAC= $\left[\frac{valeur\ fin}{valeur\ début}\right]^{1/annees} - 1$

Les autres pays importateurs qu'ils soient développés ou appartenant à l'ensemble des pays émergents, les BRIC, ont des volumes inférieurs à 50 milliers de tonnes par an sur la moyenne annuelle de la période 2004 et 2013. Au total, l'ensemble des quinze principaux pays importateurs pèsent pour 71,30% du volume échangé durant la période 2004-2013[5].

Sur la longue durée, le pays qui connait l'expansion la plus rapide est l'Inde. L'Inde voit les importations augmenter en volume de plus du triple mais cette augmentation est relative, puisque l'Inde pèse pour 4,18% des volumes mondiaux importés entre 2004 et 2013 (annexe 1.2).

La Chine et le Mexique connaissent également des augmentations du volume importé respectivement de 132 % et 127%, entre les moyennes des deux périodes 1994 - 2003 et 2004 - 2014. Cette augmentation est significative pour le poids dans les importations en volume de la Chine, puisqu'elle passe ainsi de 4,24 à 7,53% du volume importé total. Le Japon, la Corée, la France et la Malaisie, connaissent seuls une baisse de volume importé et ce dans une fourchette variant entre - 42 et -12% pour ces deux mêmes périodes (figure 1.2).

[5] La hiérarchie des 15 principaux pays importateurs au niveau mondial a été construite selon une classification en volume moyen importé (tonnes) au cours de deux périodes : 1994-2003 et 2004-2013. Ces deux périodes servent ainsi de références pour construire des indices qui servent à évaluer les changements dans la hiérarchie des pays importateurs. Les données par séries annuelles et par moyenne figurent dans l'annexe 2.

Figure 1.2. Classification des 15 principaux pays importateurs en volume (graphiques (a) et (b)) entre les périodes 1994-2003 et 2004-2013 et leur changement en % (graphique (b)).

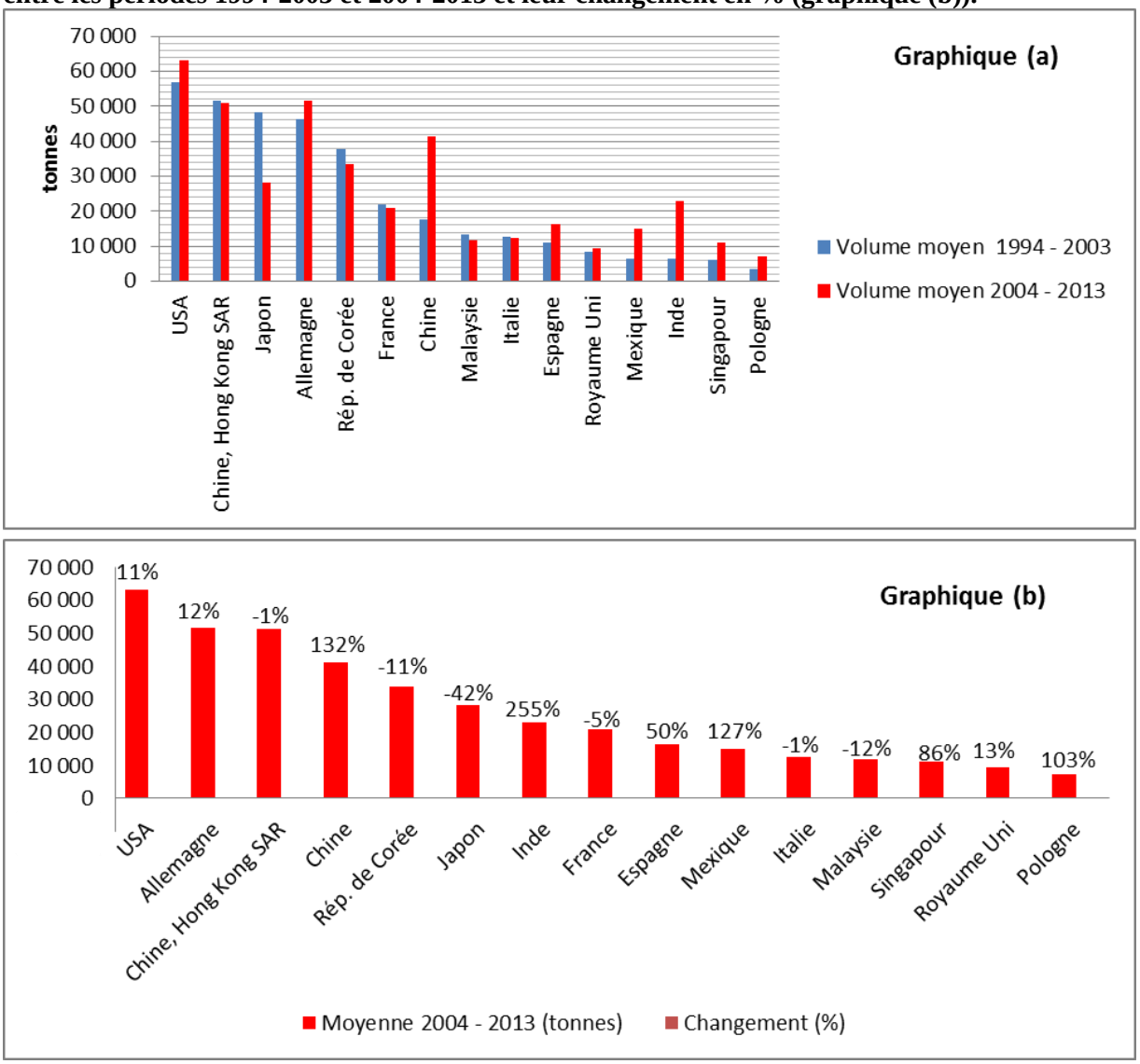

Source : élaboration par les auteurs, extraction Comtrade octobre 2015 (HS1211)

En valeur, la Chine est le principal pays importateur, si l'on additionne Hong Kong et la Chine, avec une moyenne annuelle de plus de 284 millions de dollars contre 258 millions de dollars pour les Etats-Unis pour la période 2004 à 2013. Si l'on garde les séries séparées entre la Chine et la Chine Hong Kong, le premier pays importateur est les États Unis avec 12,43% puis 13,5% des valeurs des importations mondiales pour les deux périodes de référence (figure 1.3).

Figure 1.3. Classification des 15 principaux pays importateurs en valeur (graphiques (a) et (b)) entre les périodes 1994-2003 et 2004-2013 et leur changement en % (graphique (b)).

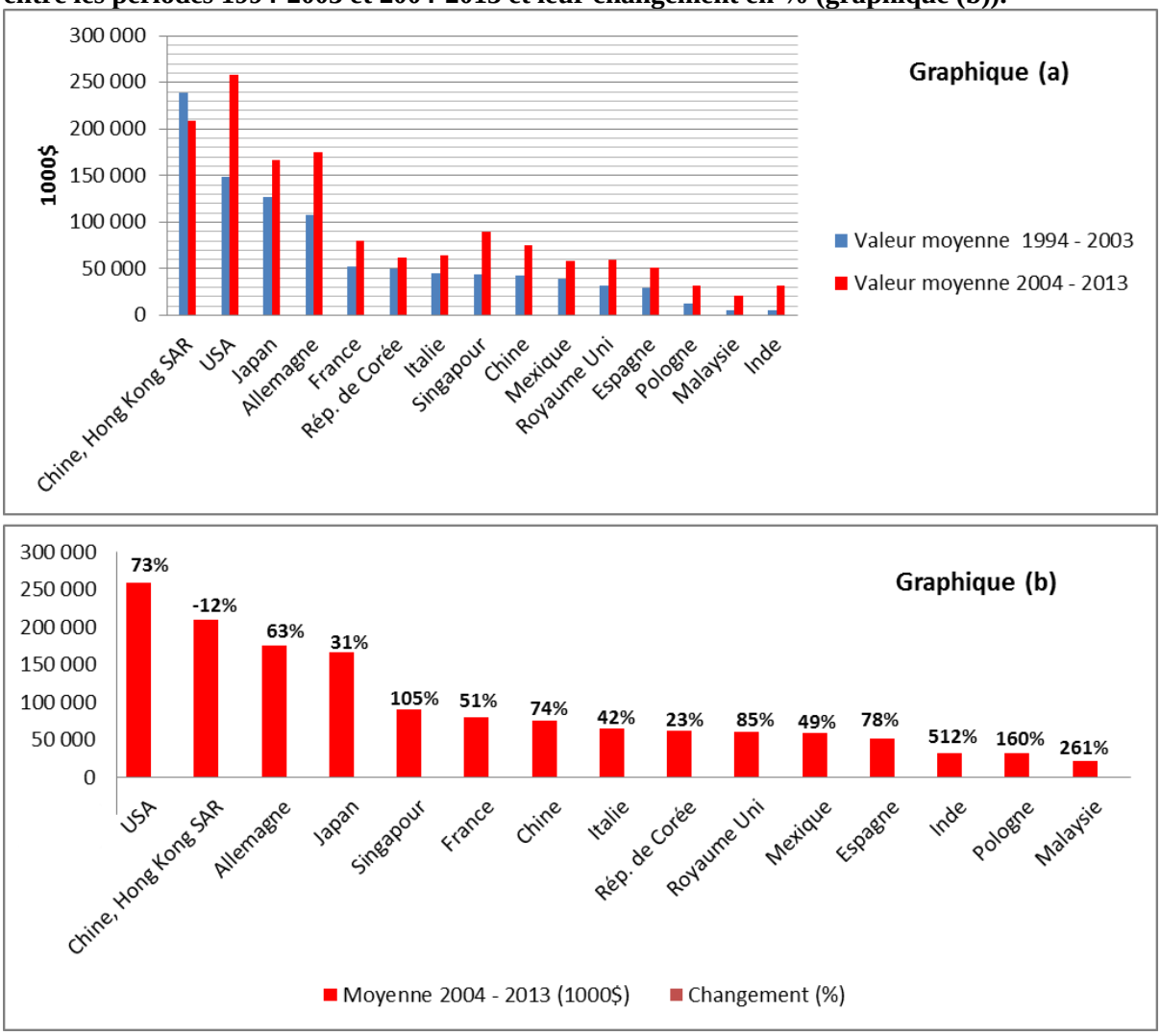

Source : élaboration par les auteurs, extraction Comtrade octobre 2015 *(HS1211)*

Sur les quinze principaux pays importateurs, la dynamique est principalement conduite par les Etats-Unis, la Chine, Hong- Kong, le Japon et l'Allemagne et la République de Corée qui détiennent plus de 40% du marché mondial des importations sur la période 2004 et 2013. La part du marché des importations oscille dans une fourchette de 5 à 1% pour les onze autres pays importateurs. Les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, Singapour, et la France voient leurs importations augmenter respectivement 73 %, 63 %, 31 %, 105% et 51 %.

Les quinze premiers pays importateurs qui occupaient près de 82% du marché mondial entre 1994 et 2003 en occupent 74% entre 2004 et 2013. De nouveaux pays émergent sur les marchés d'importation comme l'Inde, la Malaisie ou le Mexique. L'Inde quintuple la valeur des parts importées, avec 5 270 puis 32 252 millions de dollars pour les deux périodes de référence, ce qui la fait passer de 0,44% à

1,67% de parts du marché mondial. La Malaisie triple sa part de marché passant de 5 857 à 21 116 millions de dollars, passant ainsi de 0,49% de parts du marché mondial à 1,09% entre les deux périodes de référence.

1.4.3. Les 15 premiers pays exportateurs, en volume et en valeur (1994-2013)

En volume, la Chine est le premier pays exportateur avec Hong Kong, suivie par l'Inde, le Mexique, l'Egypte et l'Allemagne. Sur la durée, en termes de pourcentage sur le marché mondial du volume exporté, la Chine confirme sa position dominante en passant de 33 % dans la période 1994-2003 à 37% pour la période 2004 - 2013. En additionnant sur la moyenne de la période de référence (2004-2013) le volume de la Chine et de Hong Kong (région administrative de la Chine depuis 1997), on obtient plus de 215 millions de tonnes annuelles soit près de 40% de la part des exportations mondiales[6]. Il en va de même pour l'Inde. En augmentant ses exportations à 57 millions tonnes soit près de 38% dans la deuxième décennie (tableau 3), au niveau mondial, elle arrive en deuxième place passant de 8,55% dans la première décennie (1994-2003) à 10,42% pour la deuxième (2004 – 2013) (annexe 1.2).

La figure 1.4 exprime de façon visuelle les changements en volume exporté entre les deux décennies ou périodes.

Les pays qui connaissent une expansion rapide du volume exporté sur la moyenne des deux périodes sont l'Egypte et le Mexique. Le premier augmente sa quantité avec 134% et le second avec 109%. Au niveau mondial, le premier passe de 2 % à 6% et le second de 3 % à plus de 6 % (annexe 1.2).

Les autres pays sont loin derrière et suivent des courbes variables. La courbe d'évolution de l'Inde augmente régulièrement de 4% jusqu'en 2014, de même pour l'Allemagne, le Mexique et l'Egypte qui suivent le même trend. Hong Kong a un taux décroissant de 11% jusqu'en 2014. L'Egypte quant à elle connaît un taux croissant annuel est de 8% jusqu'en 2014.

[6] La hiérarchisation en volume moyen exporté au cours de deux périodes de référence (1994-2003 et 2004-2013), a permis de classer les pays pour les volumes et les valeurs exportées. L'ensemble des données triées par année et par moyenne d'années figure dans l'annexe 2

Figure 1.4. Classification des 15 principaux pays exportateurs en volume (graphiques (a) et (b)) entre les périodes 1994-2003 et 2004-2013 et leur changement en % (graphique (b)).

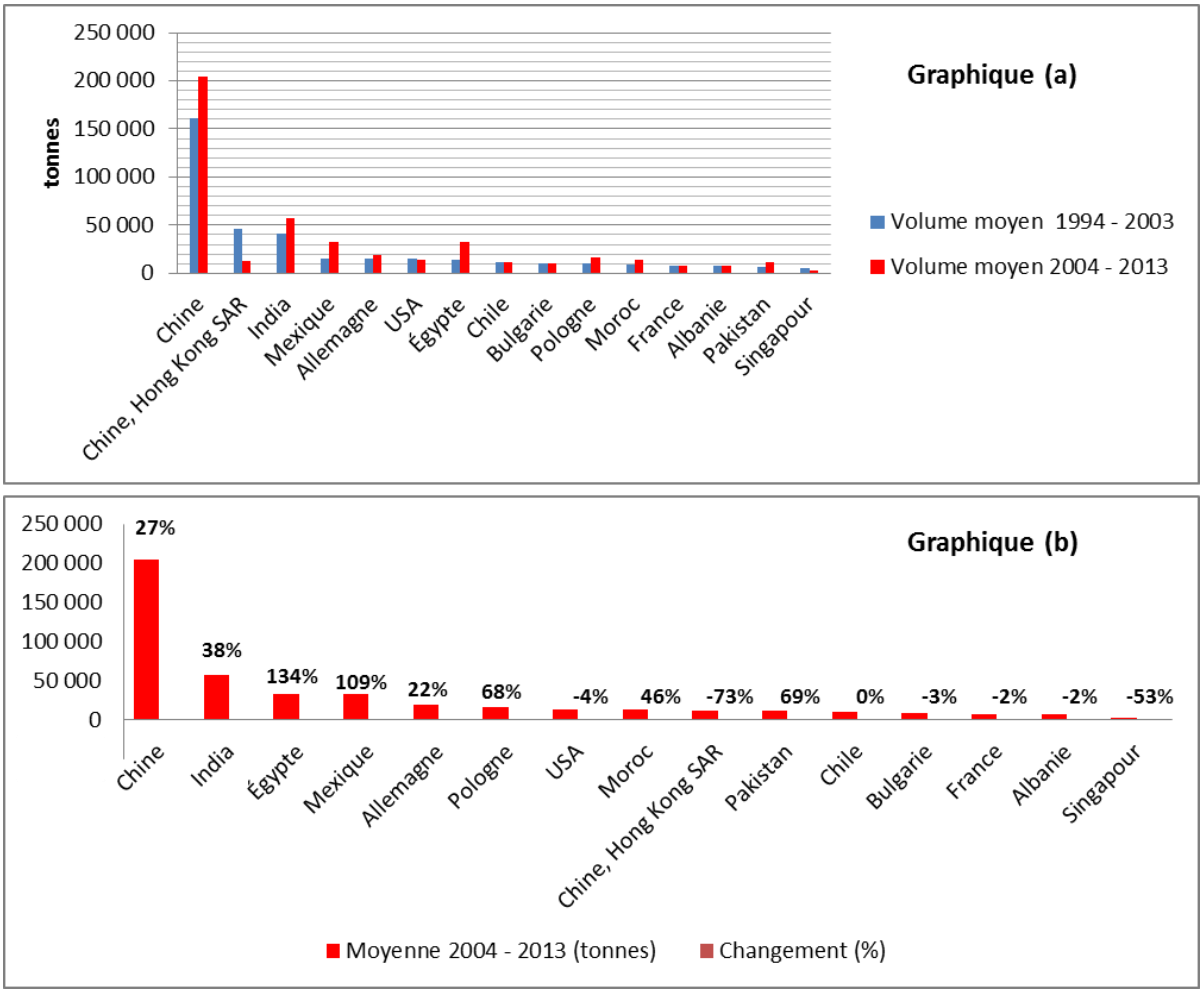

Source : élaboration par les auteurs, extraction Comtrade octobre 2015 *(HS1211)*

Les autres pays du monde sont tous au-dessous du seuil de 50 milliers de tonnes exportées à l'exception de l'Inde qui atteint plus de 57 milliers de tonnes exportées dans la période 2004-2013.

Il faut souligner au niveau des exportations la présence des pays tiers méditerranéens comme l'Egypte, le Maroc et l'Albanie. Seule l'Albanie perd du poids sur le volume exporté avec -2% en passant de 1,56% à 1,35% des exportations mondiales.

En valeur, dans la première décennie (1994-2003) les principaux exportateurs en valeur sont la Chine, Hong Kong, les États-Unis, l'Allemagne et l'Inde. Dans la deuxième décennie (2004-2013) la Chine conforte sa position dominante (annexe 1.2). Elle augmente la valeur des exportations de 103%. Avec Hong Kong, elle exporte pour une valeur supérieure à 648 millions de dollars pour la dernière période,

occupant ainsi plus de 30% du marché mondial des exportations. Loin derrière viennent l'Inde avec 6.5%, les Etats-Unis 6% et l'Allemagne 5.9%.

La figure 5, montre les changements en valeur (1000$) des exportations entre les deux périodes : 1994-2003 et 2004-2013.

Figure 1.5. Classification des 15 principaux pays exportateurs en valeur (graphiques (a) et (b)) entre les périodes 1994-2003 et 2004-2013 et leur changement en % (graphique (b)).

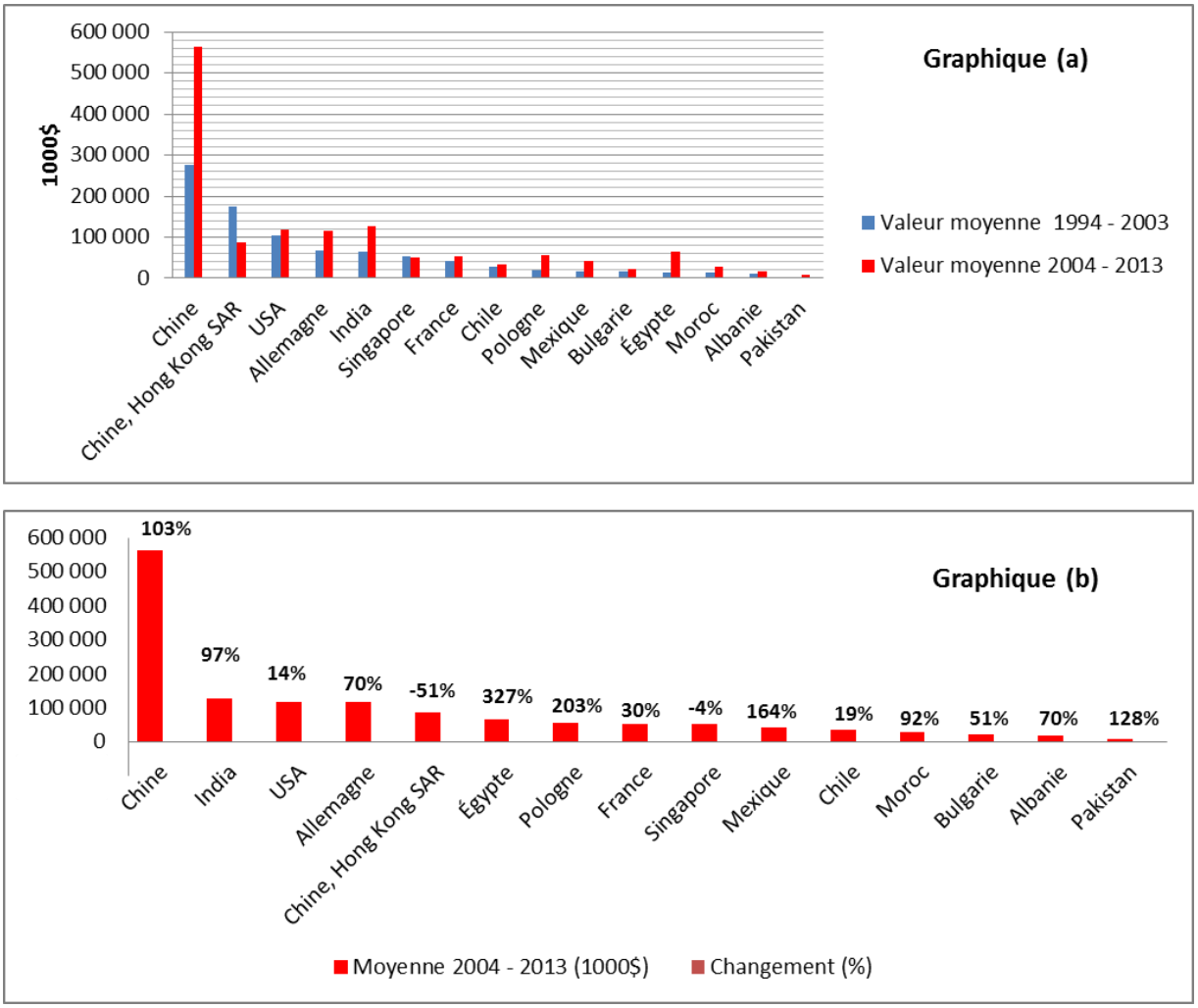

Source : élaboration par les auteurs, extraction (HS1211) Comtrade octobre 2015

Pour les pays tiers méditerranéens, l'Egypte, le Maroc et l'Albanie gagnent des parts de marché à l'exportation. L'Egypte est relativement faible sur le marché mondial, mais sa part relative passe de 1,30% à 3,30% entre les deux périodes considérées. Elle occupe ainsi, la sixième position sur le marché mondial des exportations dans la dernière période de référence. Elle quadruple avec 327% le marché des exportations en atteignant près de 65 millions de dollars annuels sur la période 2004 et 2013 contre 15 millions sur la période précédente. Ce taux de variation signale un potentiel de croissance rapide sur le marché des exportations. Pendant toute la période 1994-2014, l'Egypte a un

taux croissant annuel de 13%. Le Maroc et l'Albanie augmentent relativement moins vite (pas tout à fait le double), mais ils tendent à augmenter leur part sur le marché mondial (annexe 1.2).

1.4.4. Principales conclusions sur le marché mondial

L'analyse statistique des données internationales de Comtrade ne permet pas de comprendre les changements stratégiques ou de détailler les variétés de plantes les plus échangées. Les données fournissent des informations globales relatives à une série de plantes aux usages multiples. Le caractère systématique de la base de données facilite les comparaisons et donne une première indication des tendances lourdes du marché.

Le marché mondial des plantes est en constante progression. Il atteint 700 millions de tonnes et près de 3 milliards de dollars courants en 2013 et 2014. La progression de la valeur des exportations signale un marché à la hausse durant les deux périodes considérées (1994-2003 et 2004 – 2013). Le taux de croissance annuel de 9 % est un taux élevé.

Les Etats-Unis, Hong Kong et la Chine sont les principaux importateurs. Ils dominent le marché en volume et en valeur. Le poids des autres pays importateurs est faible puisqu'ils occupent moins de 5% des importations totales mondiales que ce soit en volume ou en valeur. Même si leur part de marché est faible, il est important de signaler l'émergence de nouveaux importateurs sur le marché mondial. Ainsi, l'Inde quintuple la valeur des parts importées, suivie par la Malaisie.

La Chine avec Hong Kong occupe une position dominante dans les exportations suivie par les Etats-Unis. Elle totalise près de 40% de la part du volume des exportations et plus de 30% de la valeur des exportations. Certains pays connaissent une expansion rapide. L'Egypte en particulier, quadruple sa valeur des exportations entre les deux périodes de référence et passe ainsi de 2% à 6% des parts de marché mondial avec un taux croissant annuel de 8% en volume et de 13% en valeur entre 2013 et 2014.

L'Albanie figure au rang des principaux pays exportateurs sur l'ensemble des deux périodes considérées, même si sa part dans le marché mondial des exportations en valeur est inférieure à 1%.

L'Algérie quant à elle est absente de la scène internationale des échanges de plantes aromatiques et médicinales.

1.5. Place de l'Albanie et de l'Algérie sur le marché mondial

1.5.1. Deux pays contrastés

L'Albanie figure au quatorzième rang des pays exportateurs en volume et en valeur dans le monde. Par contre, l'Algérie est absente des quinze premiers pays importateurs ou exportateurs et sa part du marché mondial est presque inexistante. Si l'on considère les moyennes analysées pour les principaux pays exportateurs et importateurs, seule l'Albanie exporte un volume équivalent à 1,56 % du marché mondial. L'Algérie quant à elle reste à des taux insignifiants sur le marché mondial de 0,0007% (tableau 1.1).

Tableau 1.1. Les moyennes d'importations et d'exportations des PAM en volume (tonnes) et valeur (1000$) pour l'Albanie et l'Algérie pendant les deux périodes : 1994-2003 et 2004-2013

PAYS	**Imports Exports (tonnes -1000$)**	**Moyenne 1994 - 2003**	**Moyenne 2004 - 2013**	**Moyenne 1994 - 2003 (%)**	**Moyenne 2004 - 2013 (%)**
ALBANIE					
	Imports volume (tonnes)	123	316	0,03	0,06
	Imports valeur (1000$)	32	558	0,00	0,03
	Exports volume (tonnes)	7609	7433	1,56	1,35
	Exports valeur (1000$)	10631	18063	0,91	0,92
ALGERIE					
	Imports volume (tonnes)	187	314	0,04	0,06
	Imports valeur (1000$)	182	431	0,02	0,02
	Exports volume (tonnes)	4	2	0,0008	0,0003
	Exports valeur (1000$)	17	4	0,001	0,0007

Source : élaboration par les auteurs, extraction Comtrade octobre 2015 *(HS1211)*

Ces variations sont cependant portées par une tendance de long terme à la hausse. En valeur, sur la globalité de la période considérée, le taux de croissance croît en moyenne de 2%.

Les deux pays ont une structure commerciale opposée, avec une balance excédentaire pour l'un et déficitaire pour l'autre (tableau 1.2).

Tableau 1. 2. Balance des importations et des exportations en valeur (1000$).

Pays	Structure import-export	1994-2003	2003-2013
ALBANIE	Importations	32	558
	Exportations	10631	18063
	Balance	10599	17505
	Taux de couverture	33 221	3237
ALGERIE	Importations	182	314
	Exportations	17	4
	Balance	-165	-312
	Taux de couverture	9	0,5

Source : élaboration par les auteurs, extraction Comtrade, octobre 2015 (HS1211)

Le choix d'analyser un pays exportateur et un autre pays importateur permet d'interroger les modes de positionnement sur les marchés.

1.5.2. Deux pays aux origines et destinations divergentes (en valeur).

1.5.2.1. Les exportations et importations d'Albanie

a) Les exportations en volume et valeur

Au cours de la période retenue (1990-2014) les variations des exportations sont fortes mais la croissance des exportations est à souligner (figure 1.6).

En volume, le taux annuel décroît de 13, 42% et 26% durant les périodes 1990-1993, 2008-2009 et 2013-2014. Par contre entre 1993-1999 et 2009-2013, le taux croît respectivement de 10% et 18%. Le taux annuel de croissance en moyenne, sur la globalité de la période considérée, est inférieur à 1%.

En valeur, jusqu'à 1993, le taux décroît pour les périodes 1990-1993, 1998-2000, 2008-2009 et 2013-2014 respectivement de 12%, de 13%, de 42 % et de 28%. Par contre pour les périodes 1993-1998, 2000-2008 et 2009-2013 le taux croît respectivement de 9, 12% et 20% (figure 1.6).

Figure 1.6. Croissance en % en valeur et en volume des exportations d'Albanie, période 1990-2014.

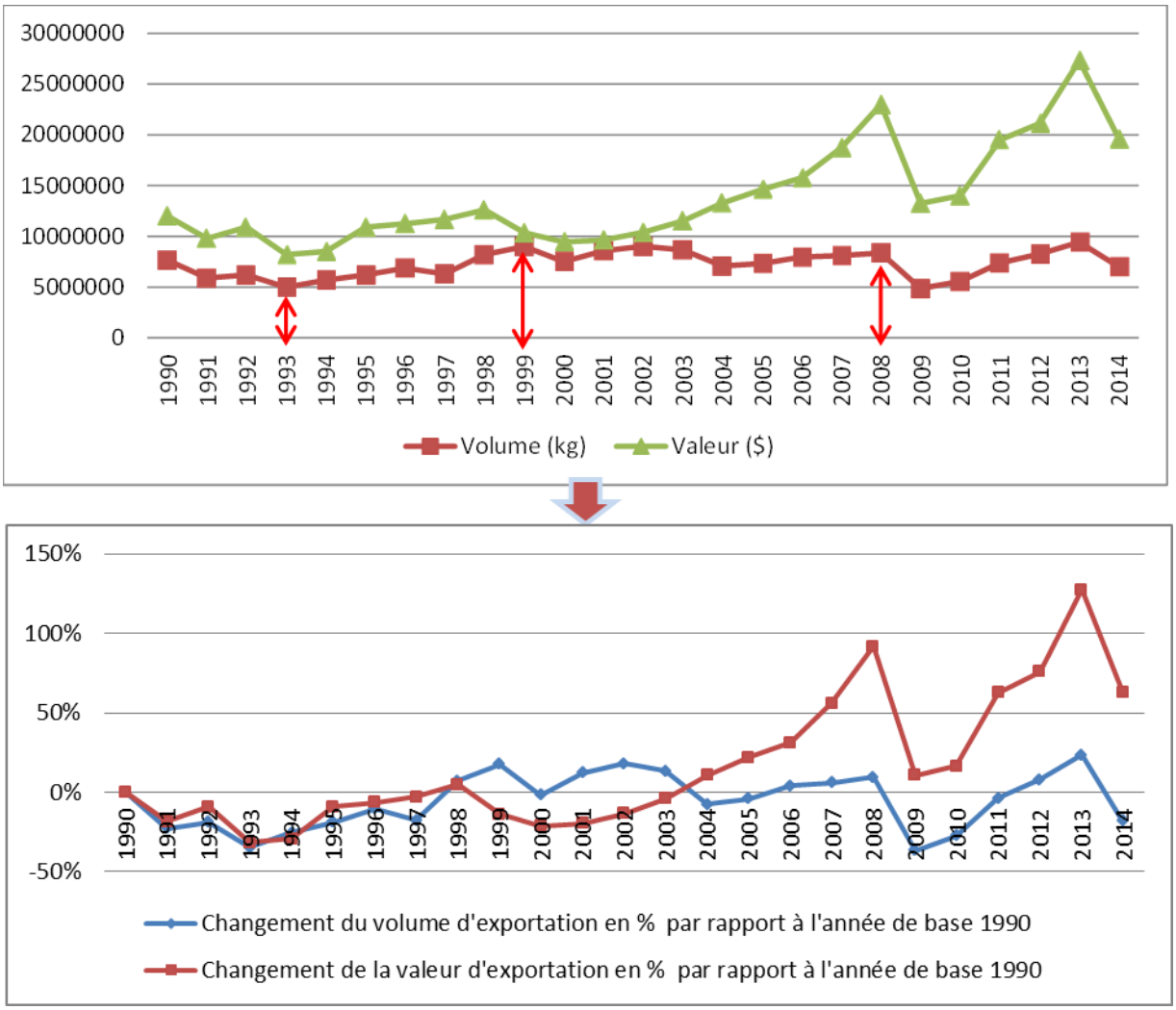

Source : élaboration par les auteurs, extraction (HS1211) Comtrade, octobre 2015

L'Albanie, pays exportateur, est un pays tourné principalement vers les marchés des pays développés (figure 1.7). Les principaux pays de destination, sont les Etats-Unis et l'Union Européenne (Allemagne, France, Italie, Grèce).

Pendant la période 1996-2014, en volume, on peut noter que l'Allemagne reste toujours le premier pays de destination des exportations albanaises malgré un taux annuel qui baisse de 1% (figure 1.6). Les exportations vers les Etats-Unis augmentent à un taux annuel de 7%. L'Italie, la France et la Grèce ont presque le même trend d'évolution des importations. Leur taux annuel d'importation baisse respectivement pour le premier de 8%, pour le second de 1% et le troisième de 3%.

Figure 1.7. Principales destinations des exportations albanaises en volume et en valeur, 1994-2014.

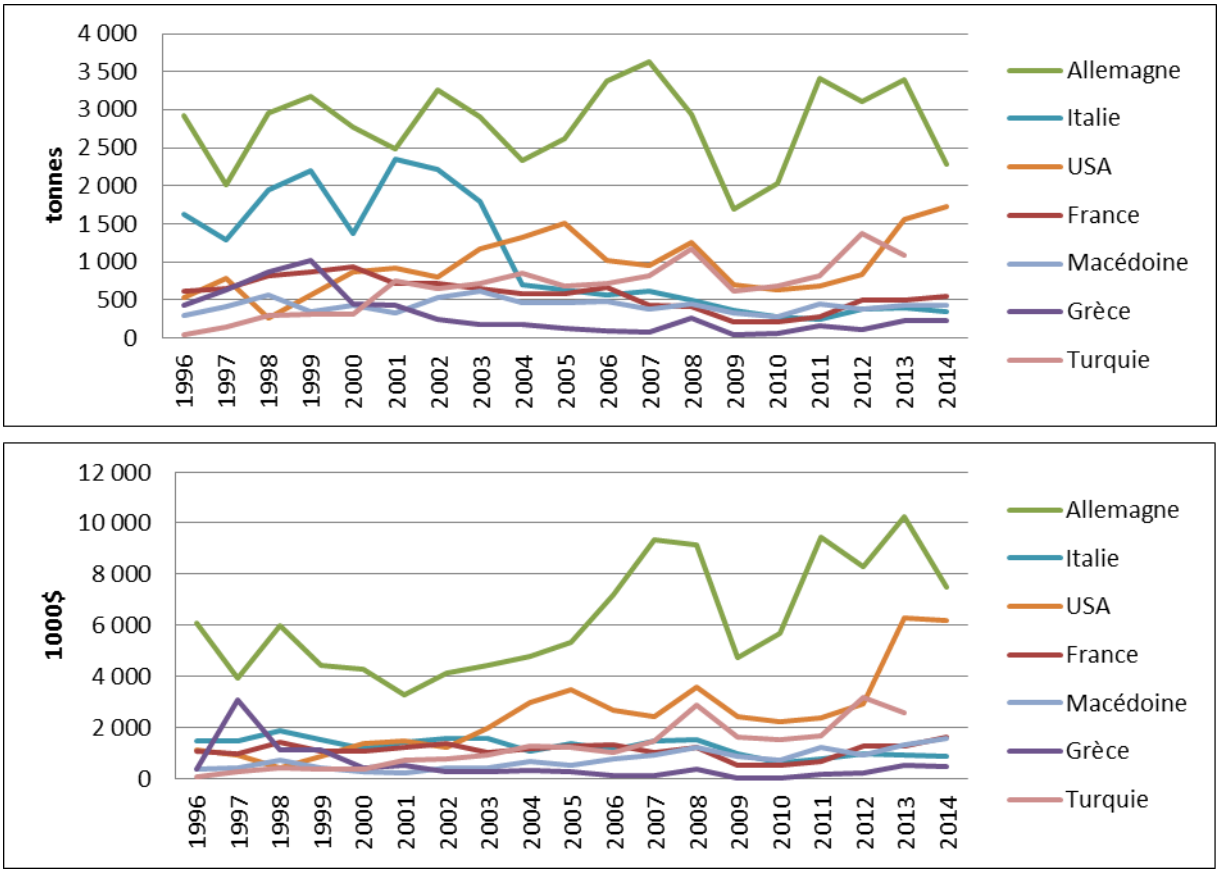

Source : élaboration par les auteurs, extraction Comtrade octobre 2015 (HS1211)

Depuis 1996 les exportations vers la Turquie croissent à un taux annuel de 16%. Depuis les années 2004 la Turquie devient le troisième pays cible des exportations en provenance d'Albanie. La Turquie se positionne ainsi en nouveau débouché économique pour l'Albanie, après l'Allemagne et les Etats-Unis qui sont des clients de longue date. Enfin, la Macédoine prend aussi une place importante dans les exportations avec un taux de croissance annuel de 2%.

En valeur, la part de l'Allemagne augmente à un taux de croissance annuel de 2% jusqu'en 2014. La part des États Unis augmente avec un taux de croissance de 10%. Par contre, l'Italie, deuxième pays jusqu'à 2002 passe en sixième position avec un taux décroissant de 3%. La France et la Grèce restent sur les taux de croissance très bas, respectivement 2 % pour le premier et 1% pour le second.

Aujourd'hui, la structure **en volume**, entre les pays principaux de destination, se présente ainsi : l'Allemagne est le pays qui absorbe la plupart du volume exporté, restant toujours en tête avec une moyenne de 37 %. En deuxième position, viennent les États Unis avec une moyenne de 14 %, suivi

par la Turquie qui passe en troisième place, avec une moyenne de 13 %. La Macédoine passe en quatrième position avec une moyenne de 6 %, dépassant l'Italie et la France avec 5 % chacun et enfin, la Grèce avec 2 % (figure 1.8).

Figure 1.8. La structure de répartition en % du volume et de la valeur des exportations pour les sept principaux pays, période 2009-2014.

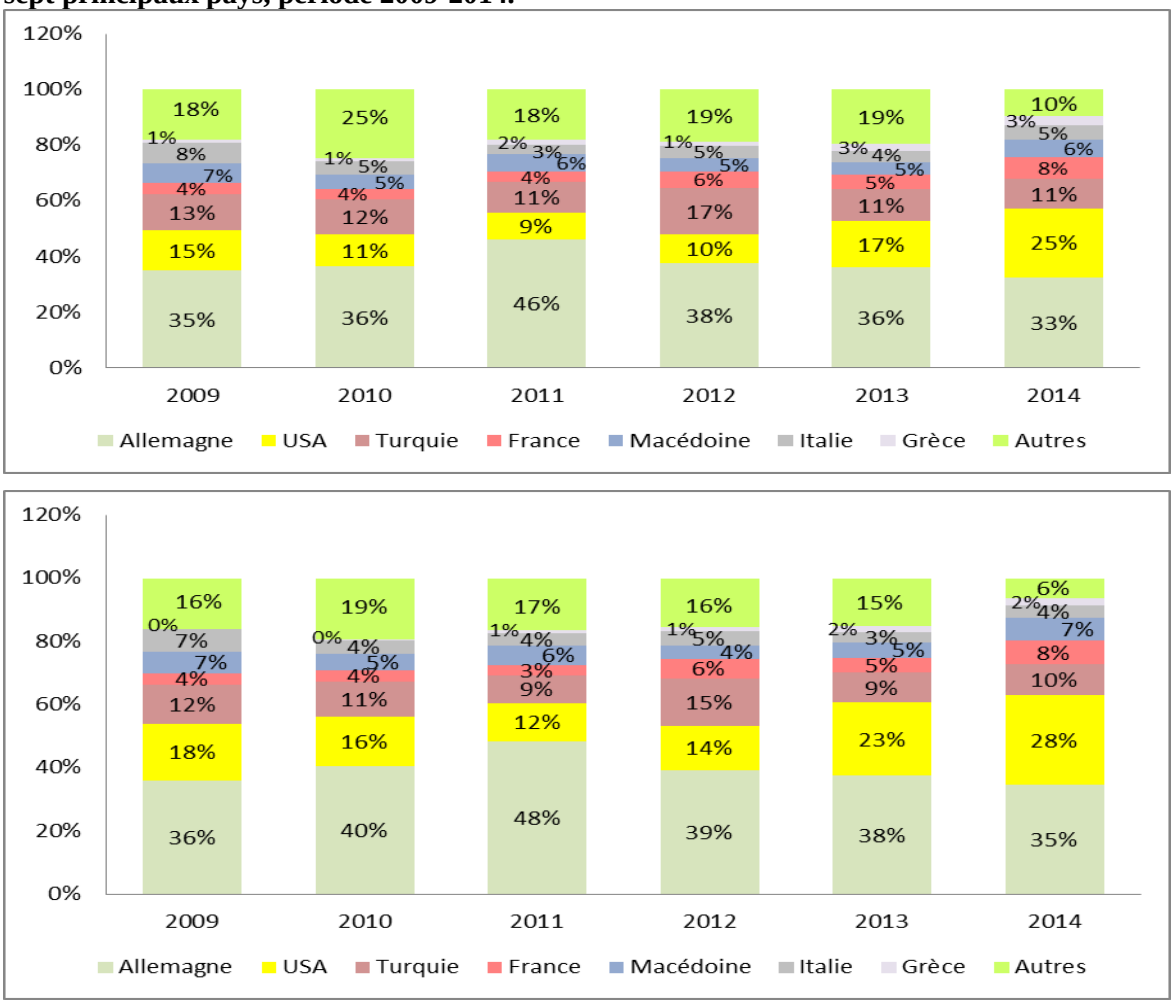

Source : élaboration par les auteurs, extraction (HS1211) Comtrade, octobre 2015

En valeur, l'Allemagne occupe également la position dominante (40 %), suivie par les États Unis (19 %), la Turquie (11 %), la Macédoine (6 %), la France (5 %), l'Italie (4 %) et enfin, la Grèce (1 %.)

b) Les importations en volume et valeur

La figure 1.9 montre pour la période 1990-2014, l'évolution des importations. Nous avons écarté l'année 1996, pour des raisons d'analyse statistique car les données de cette année sont insignifiantes et peuvent conduire à des erreurs statistiques.

En volume, le taux annuel croît de 5% durant la période 1997-2013. En 2014, ce volume baisse de 61% par rapport à l'année précédente. Le taux annuel de croissance en moyenne, sur la globalité de la période considérée, est donc de 4%.

En valeur, le taux annuel croît de 24% dans la période 1997-2007 et de 68% dans la période 2008-2013. Par contre dans les périodes 2007-2008 et 2013-2014, le taux décroît respectivement de 66% et 66 % (figure 1.9). Le taux annuel de croissance en moyenne, sur la globalité de la période considérée, est de 16%.

Figure 1.9. Croissance en % en valeur et en volume des importations, période 1990-2014.

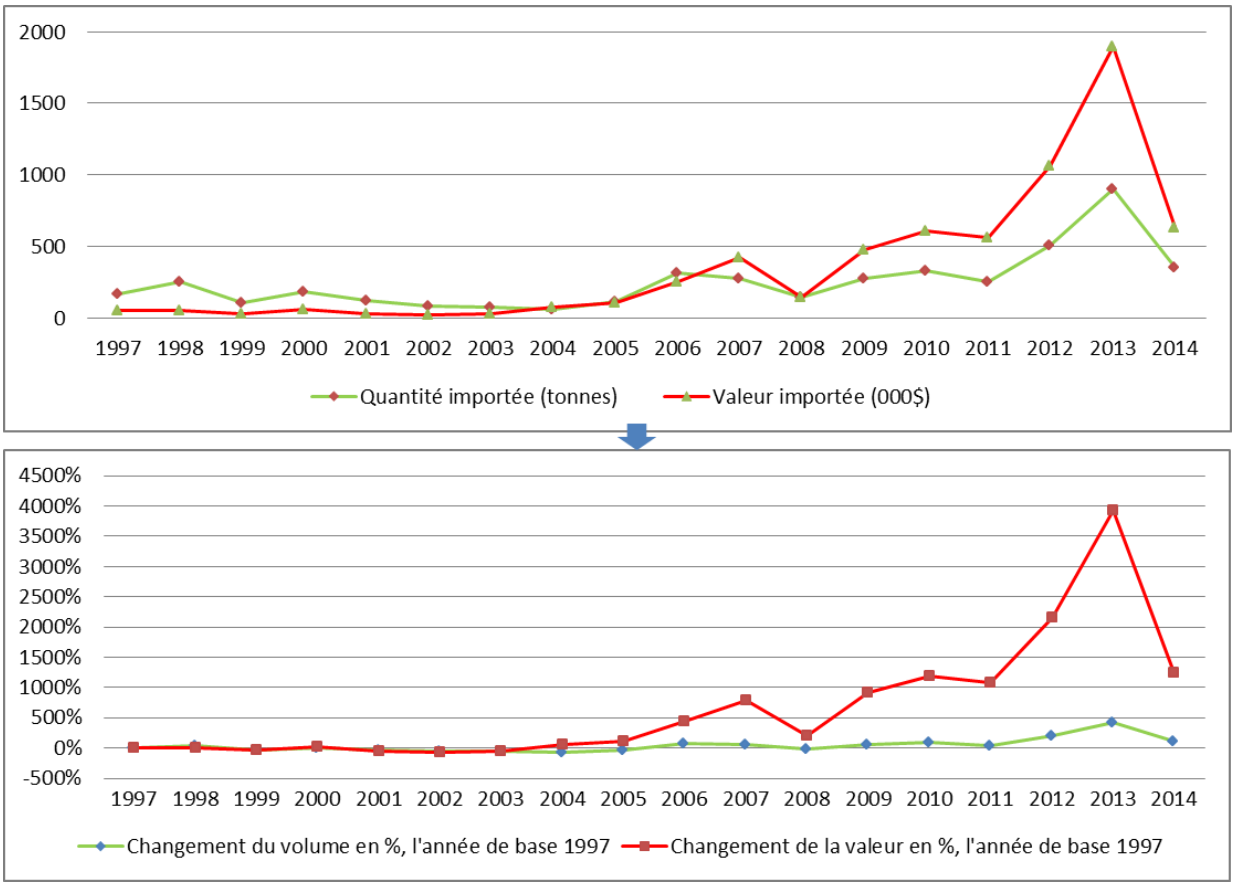

Source : élaboration par les auteurs, extraction (HS1211) Comtrade, octobre 2015

A partir de 2008, les importations d'Albanie sont en moyenne de 470 tonnes par an. La structure **en volume** des pays principaux exportateurs à destination de l'Albanie, se présente ainsi : le Monténégro est le principal exportateur avec une moyenne de 50 %. En deuxième position, vient la Macédoine avec une moyenne de 9 %, suivi par l'Italie en troisième place, avec une moyenne de 1% (figure 1.10).

En valeur, les importations sont estimées à 950 000 dollars américains par an. Le Monténégro est en position dominante (39 %), suivie par la Macédoine (8 %), et enfin, l'Italie (6 %.)

Figure 1.10. La structure en % en volume et en valeur des importations des sept principaux pays approvisionnant le marché albanais, période 2009-2014.

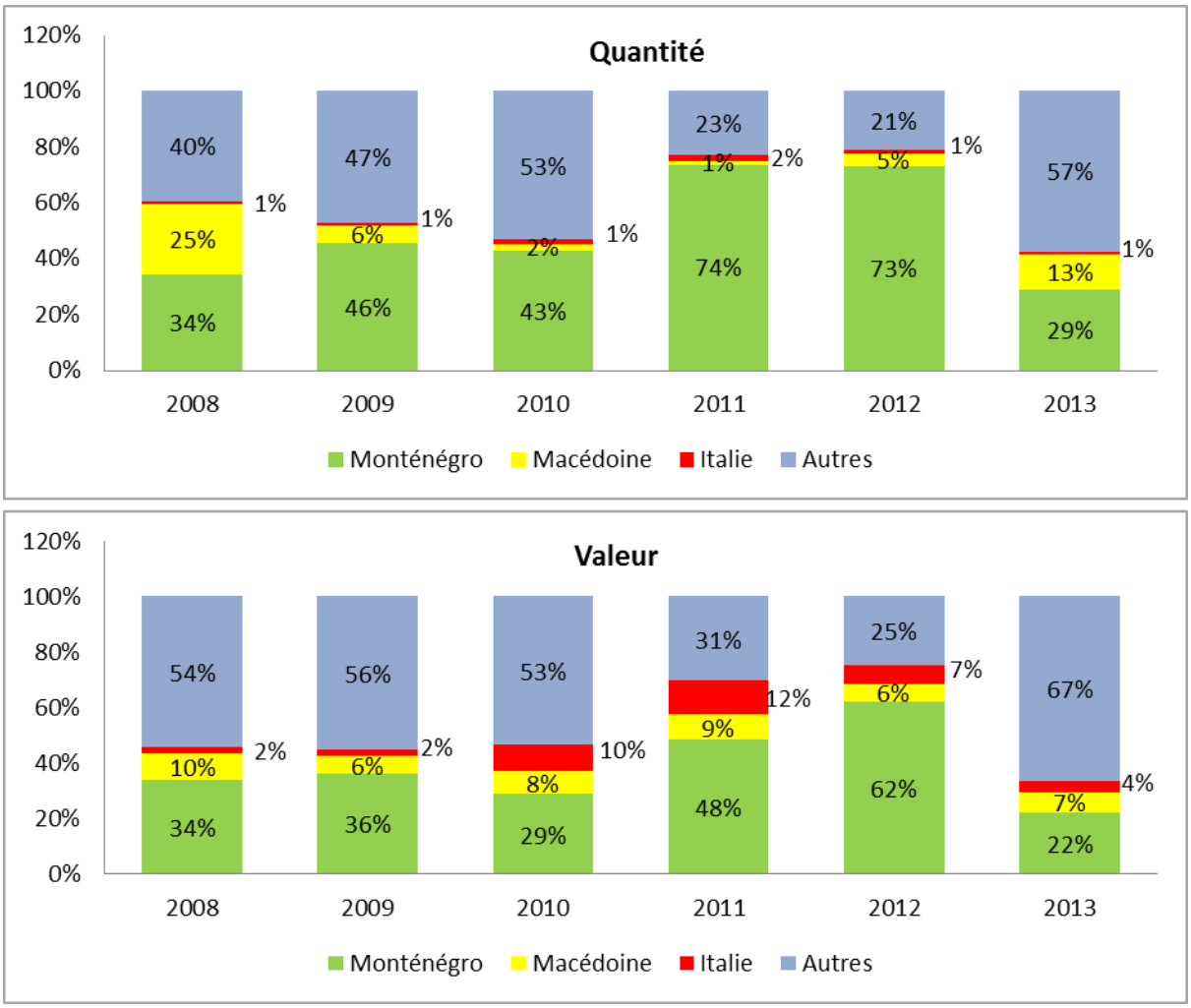

Source : élaboration par les auteurs, extraction (HS1211) Comtrade, octobre 2015

Ces dernières années, la Serbie, la Turquie et l'Égypte exportent également vers l'Albanie mais les montants sont insignifiants (annexe 1). En 2014, la France fournit environ 13 tonnes pour une valeur de 13 600 euros (Douane Française, 2015, annexe 2.1).

1.5.2.2. Les exportations et importations d'Algérie

Pour l'Algérie, pays importateur, les principaux fournisseurs sont des pays en développement (figure 1.11). Si la Chine et l'Inde pourvoient l'Algérie depuis longtemps, le Pakistan est devenu le premier fournisseur depuis 2013.

Figure 1.11. Principales origines des importations algériennes en volume et en valeur, période 1994-2014

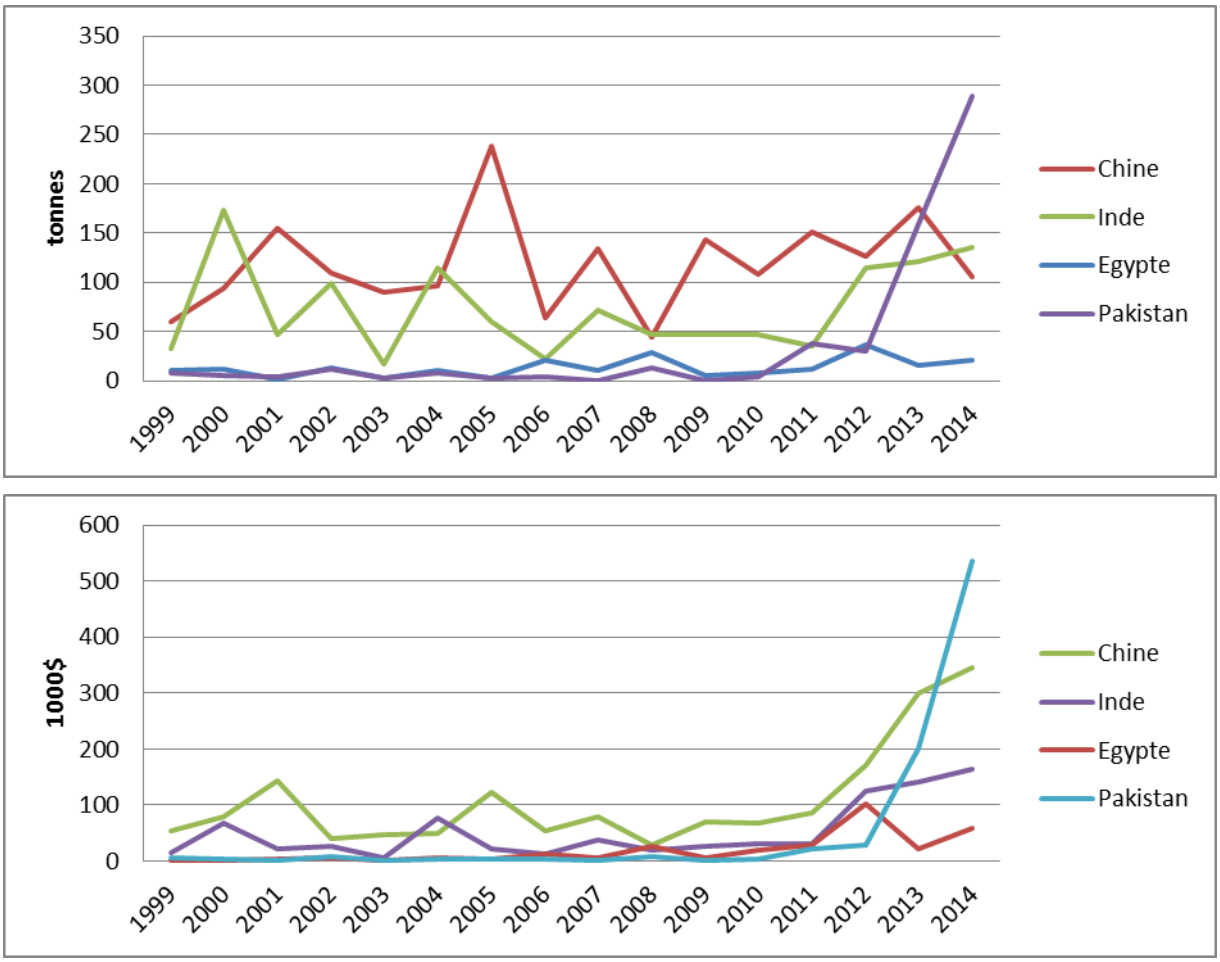

Source : élaboration par les auteurs, extraction (HS1211) Comtrade octobre 2015

L'émergence de nouveaux pays fournisseurs est manifeste au cours des quatre dernières années ; ainsi, la Turquie devient un exportateur non négligeable depuis le tournant des années 2010. L'émergence de la Turquie ne ressort pas sur le graphe de longue durée (période 1994-2014) car les données d'importation n'apparaissent qu'au tournant des années 2010. Depuis lors et en peu de temps, la Turquie a su conquérir de nouvelles parts de marché d'exportation.

D'autres pays, comme le Maroc, l'Indonésie ou la France émergent également sur le marché des exportations à destination de l'Algérie dans les quatre dernières années, mais leur part reste relativement faible, comme le montre le graphe ci-après (figure 1.12).

Ces analyses demanderaient à être affinées en prenant notamment en compte le problème des réexportations et des préférences commerciales. Elles situent l'Albanie et l'Algérie avec leurs pays partenaires et leur structure de commercialisation.

Figure 1. 12. Autres origines des importations algériennes en valeur entre 2011 et 2014

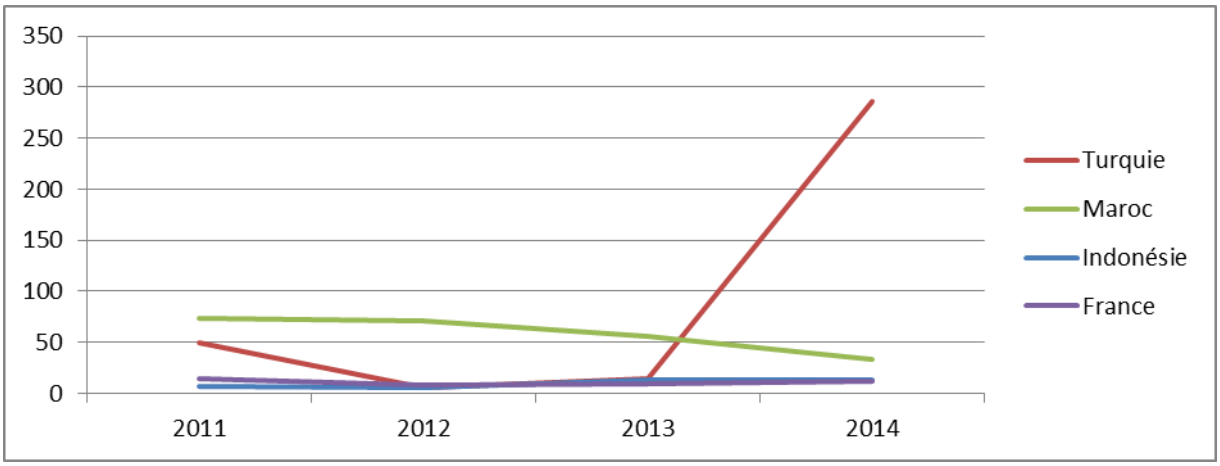

Source : élaboration par les auteurs, extraction Comtrade octobre 2015 (HS1211)

1.6. Limites et résultats des données statistiques ; enquêtes complémentaires sur les stratégies d'entreprises

1.6.1 Limites des analyses statistiques

Comme souligné dans la partie méthodologique, les données disponibles sont partielles et passent par le filtre des déclarations douanières internationales et des catégories de produits agrégés. Notre étude s'est bornée à analyser une catégorie de produits, celle des plantes et des parties de plantes. Cette catégorie de produits ne permet pas de différencier les marchés par rapport aux différents usages industriels (cosmétique, pharmaceutique, agro-alimentaire). Certaines études estiment la valeur du marché mondial des plantes aromatiques et médicinales à environ 64 milliards de dollars (FranceAgrimer, 2012). Ces études incluent les produits transformés et tous les secteurs d'utilisation. L'état des données internationales disponibles ne permet pas de conforter ce chiffre.

L'analyse conduite à partir des données Comtrade aboutit à estimer le marché mondial des plantes en vrac (catégorie HS1211) aux alentours de 3 milliards de dollars en 2014. Il serait sans doute possible d'agréger différents marchés internationaux comme ceux des épices ou des eaux distillées ou de l'huile essentielle afin d'obtenir une vision globale des tendances des marchés, mais cette analyse dépasse le cadre de cette étude. Un sondage sur le marché des huiles essentielles a permis d'estimer le marché mondial des huiles essentielles à un montant de plus de quatre milliards de dollars en 2014 (Comtrade, 2015).

Par ailleurs, l'analyse des données statistiques internationales agrège les produits. Elles ne permettent de voir ni les types de plantes, ni les types d'huile essentielle, ni les valeurs pour chacun des produits échangés. Les origines destinations ne permettent pas de voir non plus le problème des réexportations ou des réimportations.

1.6.2. Principaux résultats des analyses de données Comtrade

Le marché des plantes en vrac est de taille relativement faible par rapport aux grands marchés agricoles (3 milliards de dollars en 2014)
Le taux annuel de croissance en valeur est très élevé (9%). Les principaux importateurs et exportateurs en volume et en valeur sont la Chine, Hong Kong et les Etats-Unis. La Chine et Hong Kong dominent le marché des exportations avec plus de 30% du marché mondial.

Pour les pays tiers méditerranéens, la croissance du marché des exportations en valeur de l'Egypte est à souligner. Dans une moindre mesure, le Maroc connaît lui aussi une croissance des exportations en valeur.

Les deux pays qui font l'objet de l'étude lorsqu'ils sont vus sous le prisme de Comtrade sont diamétralement opposés, puisque l'un est exportateur et l'autre importateur. L'Albanie est tournée vers les marchés des pays développés et émergents. L'Algérie est tournée vers les fournisseurs en matières premières qui sont l'Inde et la Chine. Si les données statistiques mondiales participent à la structuration d'une vision systématique des échanges, le prisme particulier de ces données élimine de nombreuses variables et en particulier les questions de différentiels de prix entre les produits mis en marché, de même que les problèmes de normes ou de stratégies économiques des acteurs privés.

1.6.3. Principaux résultats d'enquêtes conduites auprès d'entreprises importatrices en France

Des enquêtes complémentaires ont été conduites afin de mieux situer l'Algérie et l'Albanie. Dans un premier temps et sous forme de tests, des requêtes ont été réalisées sur les bases de données d'entreprises Amadeus et Orbis afin d'identifier les principales entreprises contribuant à la dynamique de certaines filières. Ces requêtes sont restées vaines car l'information fournie est pratiquement inexistante et ne permet pas d'accéder à des niveaux d'information satisfaisant. Par ailleurs, nous nous sommes adressés aux douanes françaises pour obtenir le détail des plantes importés et exportés. Le fichier qui nous a été transmis reprend exactement les mêmes catégories que celles fournies par Comtrade ce qui a conforté nos sources d'information.

A partir d'un listing national d'importateurs français il a été possible d'identifier une vingtaine d'entreprises opérant en France ayant des liens commerciaux avec les deux pays de l'étude. Nombreuses ont été les réponses négatives. Les questionnaires détaillés qui comportaient des questions précises quant au volume, au prix ou aux certifications n'ont jamais été renseignés par les opérateurs et ce malgré les relances téléphoniques. En effet, les réactions des entreprises aux questionnaires ont été défensives. Cependant, leurs réponses orales ont permis de confirmer le caractère confidentiel des informations car tous revendiquent le secret professionnel.
L'enquête conduite auprès de ces entreprises est donc un premier relevé des impressions qu'ont bien voulu nous confier les responsables des entreprises lorsqu'ils ont accepté d'échanger leurs points de vue avec nous au téléphone. Parmi les réponses obtenues, quelques remarques sont intéressantes à signaler :

- Toutes les entreprises sont unanimes pour souligner que les marchés des plantes et aromatiques sont des marchés spécifiques. Ils échappent aux régulations et aux modes d'observation en vigueur dans les autres filières agricoles classiques.

- Souvent informels et à forte valeur ajoutée, les marchés s'organisent en fonction des relations directes entre opérateurs.[7] Les professionnels que nous avons interrogés confirment l'importance du secteur informel. Leur travail est fondé sur des relations de confiance et sur une connaissance fine des changements à partir des informations de terrain.

- Les huiles essentielles sont particulièrement sensibles, car leur valeur ajoutée est très élevée une fois transformée. Ainsi, l'huile essentielle de Rose de Damas se vend sur les marchés de gros entre 6000 ou 7000 euros le kilo et atteint 15 000 euros le litre sur les marchés de détail. Les prix élevés de ces produits s'expliquent pour partie pour des raisons de rendement, car il faut plus de six tonnes de pétales de rose de Damas pour obtenir un kilo d'huile essentielle. Mais d'autres facteurs liés aux modes d'organisation de ces circuits jouent également dans la fixation des prix aux consommateurs que ce soit aux étapes de la transformation ou de la commercialisation.
- Les sociétés privées d'exportation où qu'elles se situent sont les interlocuteurs pour les achats, car elles sont seules à connaitre les normes qualités et les normes des douanes. Les entreprises

[7] Seuls certains marchés soumis aux lois des stupéfiants sont réglementés de la production à la commercialisation, comme le marché du pavot dont le coût d'un gramme de morphine pharmaceutique est estimé à 700 euros le gramme En France, par exemple, l'entreprise Francopia produit 120 tonnes de produits actifs par an qu'elle distribue sur 80 pays (Ratel, 2015).

françaises ne travaillent donc pas directement avec les coopératives, car cela prendrait trop de temps et pourrait induire des problèmes quant à la responsabilité de la mise en marché.

- Les questions d'organisation et de contrôle de la qualité semblent émerger comme une préoccupation commune.

- L'organisation d'une interprofession du secteur à l'échelle internationale pourrait être une des solutions à envisager pour mieux connaître les tendances du marché. Actuellement seuls existent des congrès et des forums internationaux organisés par le secteur privé. Ils sont motivés par la recherche de contacts afin de connaître les tendances du marché et afin de renforcer les réseaux. Les entreprises qui ont répondu positivement à l'enquête souhaitent être invitées à la restitution du rapport pour en prendre connaissance et pour envisager la faisabilité d'un système d'information ou d'une meilleure organisation de l'offre en cohérence avec les standards d'importation.

D'autres informations plus précises ont été données quant à l'Albanie et l'Algérie. Elles confirment le fait que l'Albanie est traditionnellement un pays exportateur avec qui les échanges sont réguliers depuis de nombreuses années. Les détails de certaines remarques relatives aux habitudes commerciales figurent dans la partie spécifique traitant de l'Albanie.

A l'inverse, l'Algérie est considéré par tous les importateurs comme un pays fermé. Il n'existe actuellement aucun échange avec l'Algérie. Certaines entreprises ont tenté dans le passé de construire des marchés avec l'Algérie, mais tous les projets ont échoué. Alors que l'Algérie détient un capital floristique important, les blocages sont systématiques au niveau des douanes. Toutes les entreprises expriment le besoin de structurer une offre en Algérie, car actuellement elles déplorent l'absence d'interlocuteur.

Vue l'importance des opérateurs privés et du secteur informel, l'identification des entreprises et l'analyse de leurs stratégies de commercialisation sont des étapes nécessaires pour appréhender les tendances du marché et en comprendre les enjeux économiques ou politiques. Ces enquêtes complémentaires conduites auprès des opérateurs privés ont permis de souligner d'autres dimensions de ce marché. En particulier, la place occupée par le secteur informel et les relations personnelles de confiance semblent déterminantes. Les questions de responsabilité de mise en marché, de contrôle de la qualité et de structuration de la profession professionnels supposent le renforcement d'entreprises de certification et une meilleure organisation à l'échelle internationale de la profession.

Le cas de l'Algérie par exemple a été cité à maintes reprises par les professionnels (importateurs) comme un des pays avec qui les relations commerciales sont devenues presque impossibles, alors que ce pays est doté d'un potentiel de production de plantes.

Mais, ce type de travail nécessite de nombreuses enquêtes qui dépassent le cadre de cette étude. En particulier, l'analyse des différentiels de prix qui se créent entre les échanges des produits en vrac et les informations relatives aux échanges de catégories de produits transformés tels que les huiles essentielles méritent des analyses particulières. Il en va de même des normes et des standards de qualité.

PARTIE 2. LA DYNAMIQUE DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES EN ALBANIE

2.1. Démarche et calendrier de l'étude

Ce rapport a été réalisé au cours du troisième trimestre 2015. Il a pu être réalisé grâce à de nombreuses documentations et grâce à des enquêtes complémentaires conduites à partir d'entretiens spécifiques (figure 2.1).

Figure 2.1. Démarche et calendrier du rapport sur la filière des PAM en Albanie

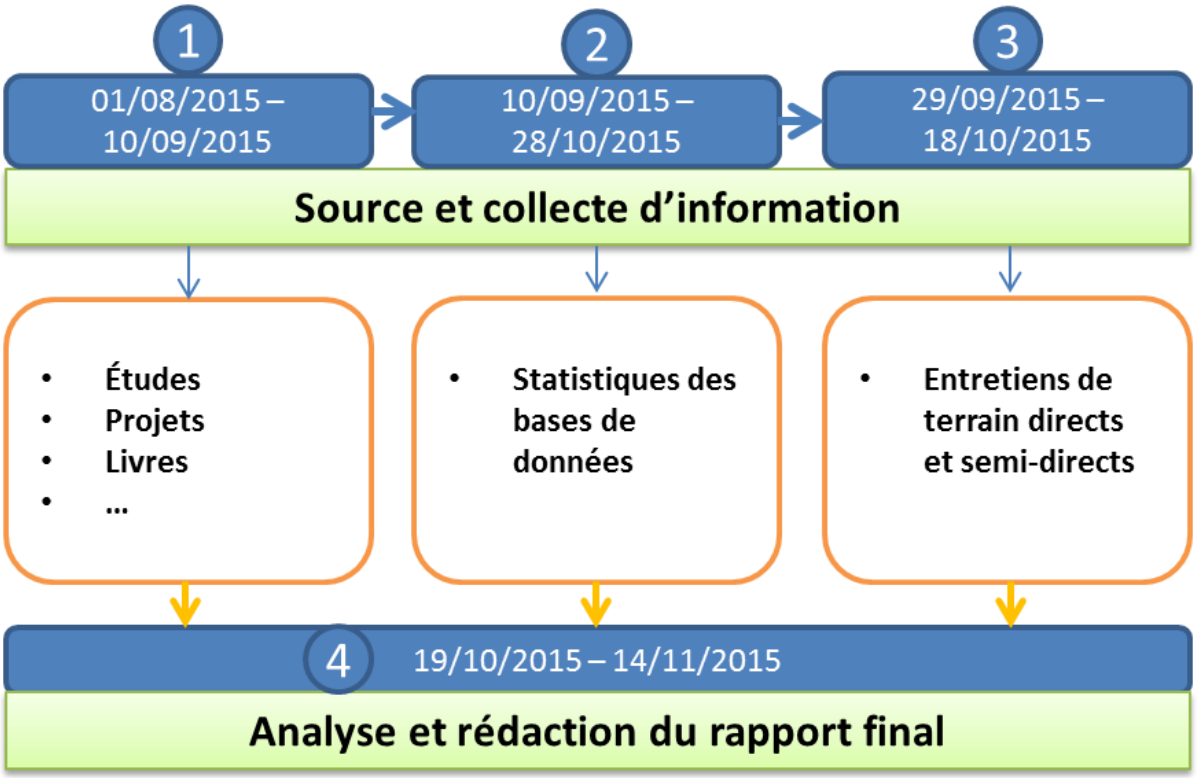

Nous sommes appuyés sur trois canaux d'information principaux. Le premier canal est celui des études et des rapports d'auteurs et d'organismes internationaux et albanais.

Le second canal est l'information statistique extraite des bases de données des ministères en Albanie et de la douane française (annexe 2.1).

Le dernier canal d'information est celui des entretiens conduits auprès d'acteurs de la filière en France et en Albanie (la liste des contacts, annexe 2.2). En France, les entretiens ont été téléphoniques et ils ont été menés auprès des firmes françaises importatrices de plantes ou d'huile essentielle en provenance d'Albanie. On peut notamment citer « HERBISSIMA », « GOLGEMMA »,

« NATUREX » (liste en annexe 2.2). En Albanie les entretiens ont été conduits auprès de tous les types d'acteurs (exportateurs, collecteurs, cueilleurs et administrateurs des territoires où se trouvent les habitats des PAM). Parmi les exportateurs, nous avons en particulier rencontré le président de l'association des traiteurs, collecteurs et exportateurs d'Albanie, Monsieur Filip Gjoka, qui est en même temps président de la compagnie « FILIPI shpk ». Nous avons également pu nous entretenir avec le président de la firme « GUGA » Monsieur Memet Guga, avec l'administrateur de la firme « ALBANIAN TRADING CIMPANY Monsieur Ylian Liperi et avec le président de la firme « XHERDON » Monsieur Xhevit Hysenaj. Parmi les collecteurs nous avons rencontré Monsieur Emanuel Cela de la ville de Tepelene, Monsieur Polikron Naçe de Leskovik, Monsieur Gatho Proko de Permet et Monsieur Pellumb Beluli de Kelcyre. Enfin nous avons croisé ces informations avec celles fournies par des cueilleurs situés dans les régions de collecte notamment près de Permet et de Tepelene. En ce qui concerne les administrations, nous sommes entretenus avec le Directeur Général de l'Environnement Monsieur Pëllumb Abeshi et avec des responsables du Ministère de l'Agriculture. Les enquêtes effectuées portaient sur les plantes (nom), la quantité cueillie, collectée et exportée (kg, tonne), la valorisation (prix par kg, certificat) et les difficultés rencontrées.

La structure du rapport comporte une partie historique car l'Albanie est un ancien pays exportateur. D'abord sous concession privée concédée par l'Etat l'exploitation des plantes aromatiques et médicinales s'est développée depuis le début du vingtième. Après la deuxième guerre mondiale et suite à la mise en place du régime communiste, les plantes sont gérées dans le cadre de la planification d'Etat. A partir des années 1990, avec la transition et l'intégration sur le marché mondial, les entreprises et les terres sont privatisées. Les structures anciennes de collecte et d'exportation cohabitent avec de nouveaux programmes internationaux et de nouvelles formes de concurrence. Le schéma (figure 2.2, ci-dessous) présente la configuration du secteur des plantes aromatiques et médicinales en Albanie qui s'est formé après la chute du système communiste en 1990-1991.

Les certifications et des standards influencent les comportements et la structure de la filière albanaise des PAM. La fixation des prix, la qualité deviennent des critères déterminants aussi bien pour la préservation de la ressource que pour son exploitation. Le rapport propose un plan qui permet de connaitre les principales plantes sauvages et cultivées qui sont exploitées au niveau national. Il pose ensuite le problème de la gestion de la ressource et du pilotage de la chaine de valeur par les acteurs économiques traditionnels (les collecteurs et les exportateurs).

Figure 2.2. Le schéma d'analyse de la filière des PAM en Albanie

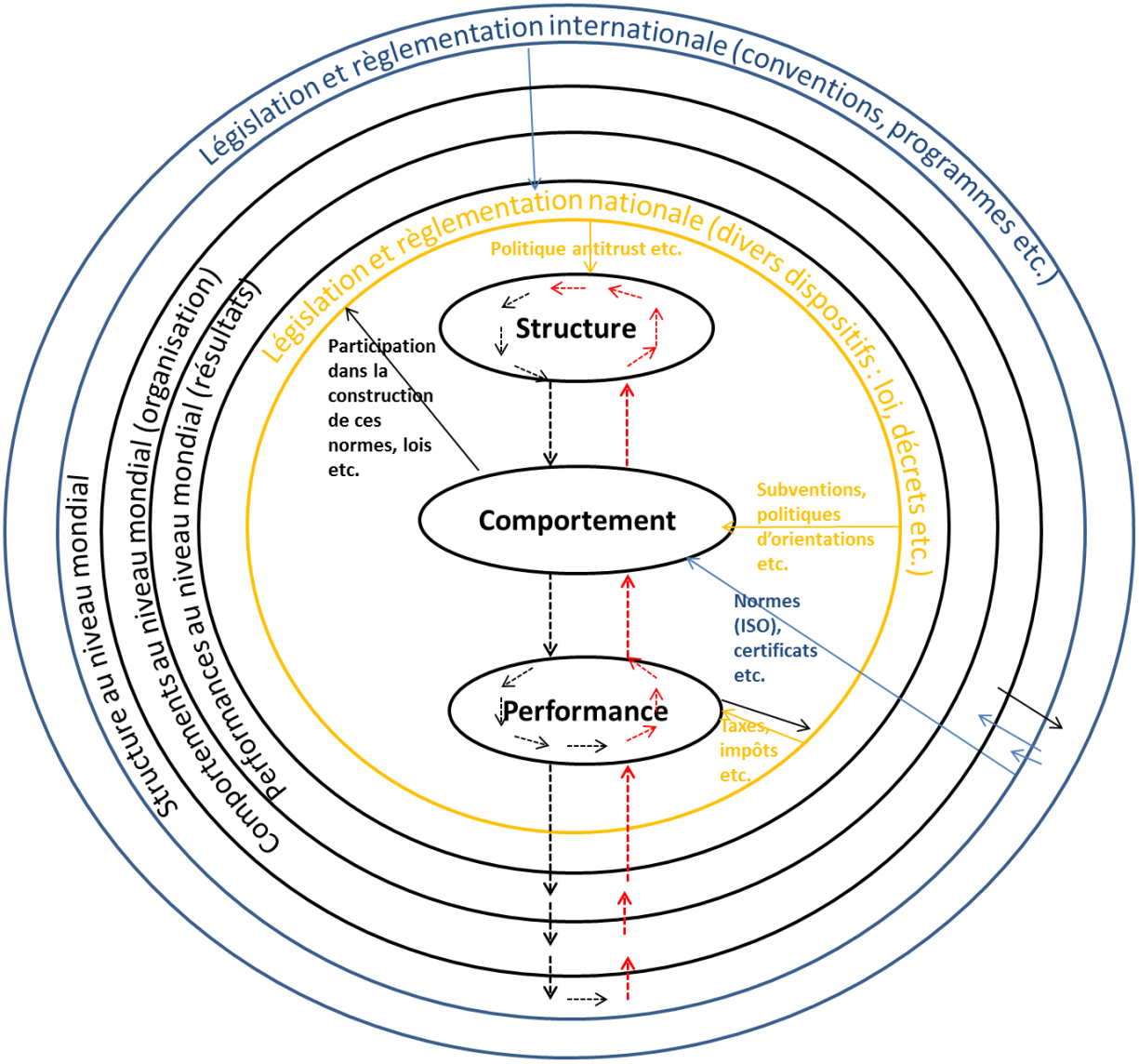

ource : V. Hoxha, 2015

2.2. Richesse des plantes aromatiques et médicinales en Albanie

L'Albanie est riche en plantes aromatiques et médicinales et les plantes ont été utilisées depuis longtemps dans la cuisine locale, dans la pharmacopée traditionnelle et les pratiques pastorales pour leurs propriétés curatives. Pourtant ces traditions sont très peu documentées.

Les auteurs Albanais Kutrolli et Ukaj (2009) attestent des premières traces d'utilisation de ces plantes au VI siècle avant J-C dans la ville de Durrës où vivait un médecin appelé Fillonid Dyrrahemi. Ce médecin a décrit les plantes, leurs préparations et les maladies qu'elles guérissent. On retrouve ensuite ces traces d'information à l'époque gréco-romaine du temps du roi Gent d'Illyrie (dont la capitale était Shkodra), la gentiane ayant d'ailleurs pris son nom (Kutrolli et Ukaj, 2009).

Les auteurs de la période communiste affirment que, selon les manuscrits de Simon Elbasani qui a vécu au début du XIXe siècle, un certain nombre de plantes médicinales étaient utilisées, dont : Hypericum perphoratum (bare premja) ; Sorbus domestica ; Birus angdaliphormis ; Bunica grantum ; Irumus spinosa ; Ihamnus frangula ; Irfalium claminis ; Sideritis roesaris, etc. (AN, F. 512, V.1970, D. 40, p.14-25).

Cette richesse de la flore albanaise s'explique pour partie par sa position géographique. Située sur la partie occidentale de la péninsule Balkanique, elle bénéficie d'un climat et d'un relief propices aux forêts et aux plantes sauvages (figure 2.3).

Ce nombre est difficile à estimer et il varie en fonction des sources. A minima, on dénombrerait entre 3200 (Llubani, 1988 ; DeCoursey, 2003 ; IFDC/AAATA-FFF, 2003), et 3 500 variétés de plantes (A.N., F. 512, V. 1970, D. 40, p. 14-25). Le nombre d'espèces aromatiques et médicinales recensées varie selon les auteurs : 210 espèces (Llubani, 1988), 300 espèces (Kutrolli et Ukaj, 2009), 321 espèces (Skenderi, 1991 cité par DeCoursey, 2003), et 391 espèces (Lange, 2001). Les plantes aromatiques et médicinales représentent en moyenne 12% de l'ensemble de la flore albanaise (Kutrolli et Ukaj, 2009; Ministère de l'Environnement, 2010). Les habitats des plantes sont situés dans le domaine forestier et pastoral qui représente respectivement 37% et 15% de la surface totale du pays estimée à des 2 875 000 ha (Naka et Musabelliu, 2003).

Selon les données de Schippmann et al. (2006) et de Lange (2001), l'Albanie se situe parmi les pays les mieux dotés en plantes aromatiques et médicinales rapporté à sa biodiversité florale totale. Si l'on retient la fourchette haute établie par Lange de 391 espèces de plantes aromatiques et médicinales, l'Albanie se situerait à la treizième place en termes de nombre d'espèces (Lange, 2001).

Figure 2.3. La localisation (carte à gauche) et les zones climatiques (carte à droite)

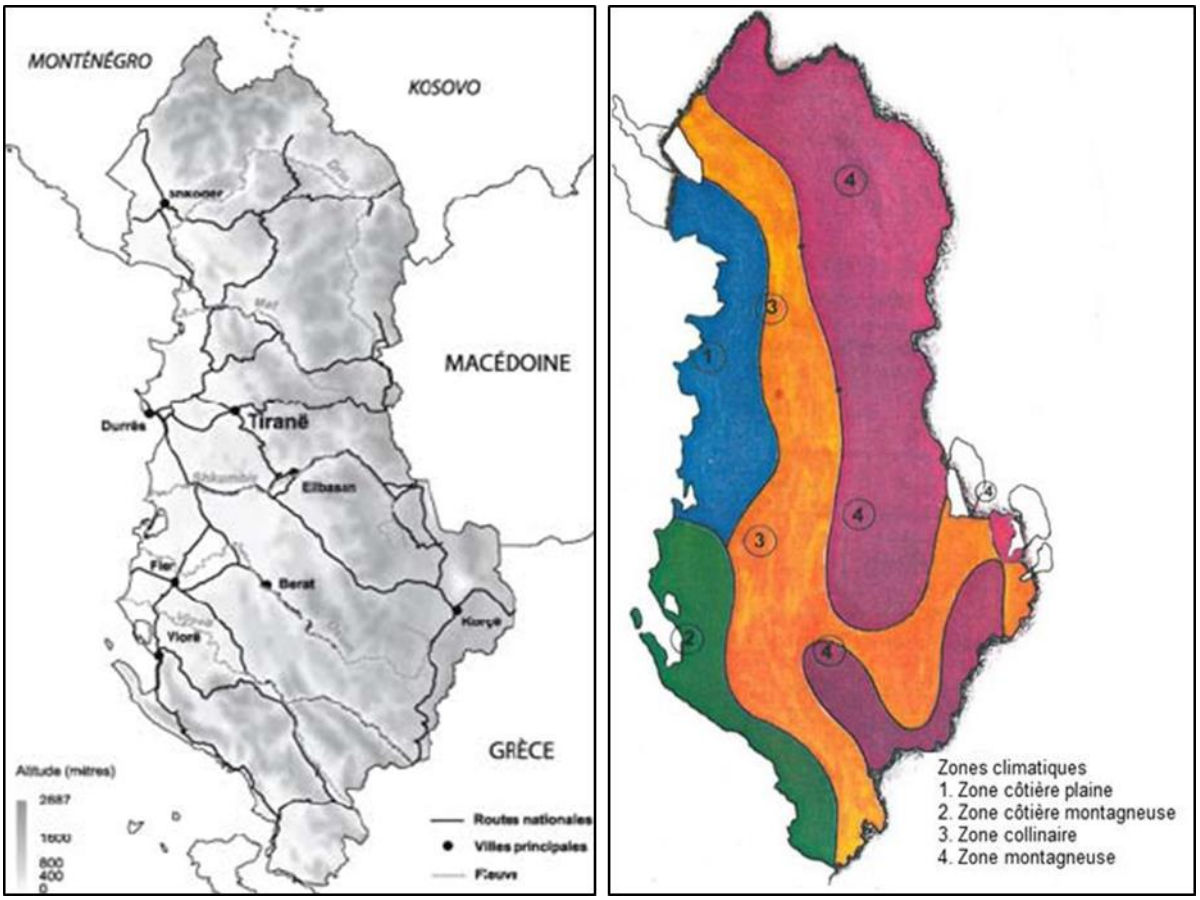

Source : Darques, 2004 (carte à gauche) ; Agolli, 2000 (carte à droite)

Cette richesse représente pour le pays une grande importance économique et sociale notamment pour la population rurale habitant dans les zones montagneuses et marginalisées. Selon les estimations, la filière des PAM emploie entre 70 000 (DeCoursey, 1999) et 100 000 personnes chaque année (USAID, 2010). Pour plusieurs de ces familles, elles constituent une source non négligeable de revenus (Naka et Musabelliu, 2003).

Pour l'économie du pays, elles sont un des rares produits du monde rural exporté par l'Albanie. Selon les chiffres du Ministère de l'Agriculture (statistique annuelle de 2008-2010), elles représentent dans la balance commerciale, une valeur moyenne de 25 millions de dollars américains. Sur les 34% que représentent les exportations agricoles, 54% sont des plantes aromatiques et médicinales contre 46% pour tous les autres produits agricoles (figure 2.4).

Figure 2.4. Part des PAM dans l'exportation exprimée en pourcentage pour l'année 2010

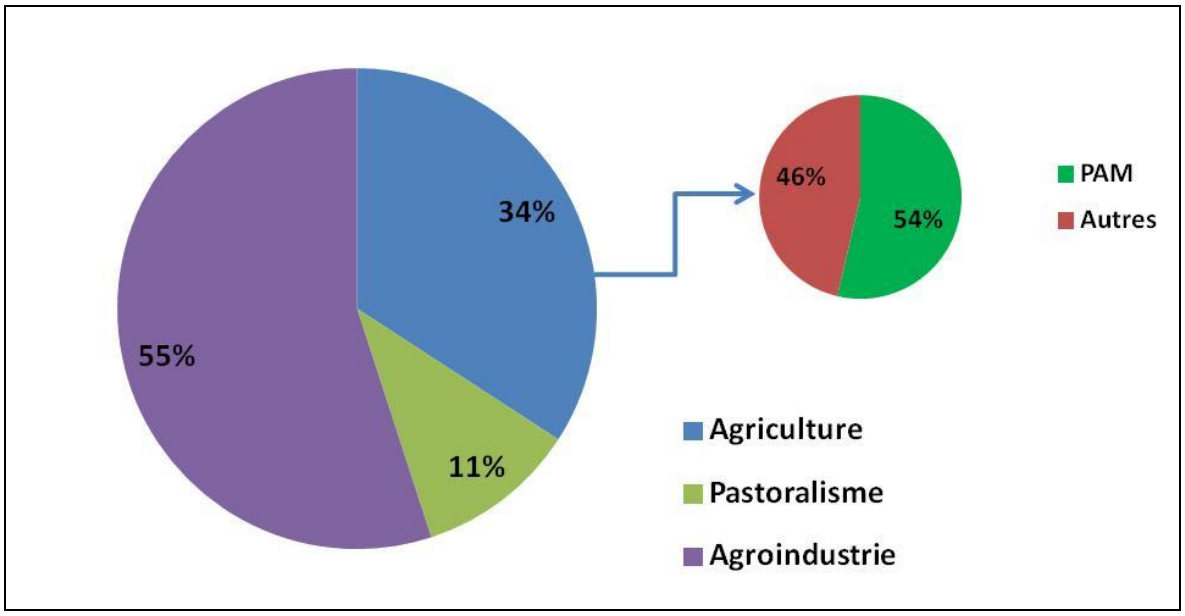

Source : Hoxha, 2014 d'après les données du ministère de l'agriculture, 2010.

Selon les dernières données statistiques annuelles de 2013 fournies par le Ministère de l'Agriculture, sur le total des exportations agricoles 50% sont constituées par les plantes aromatiques et médicinales ce qui marquerait un certain recul par rapport à 2010 où elles étaient estimées à 54% (données annexe 2.1). Enfin, rapporté au PIB, l'agriculture représente 21% du PIB albanais en 2013 et par conséquent les plantes aromatiques et médicinales représentent à elles seules 11% du PIB albanais en 2013[8].

[8] La troisième Conférence de PAM en Albanie, 2013

2.3. Configuration historique de l'organisation de la filière

La filière des plantes aromatiques et médicinales ne peut pas être comprise si elle n'est pas rattachée au contexte politique et économique qui en conditionne l'émergence. Le fait que l'Albanie connaisse d'abord un système de concession privé au début du vingtième siècle, puis la planification d'Etat pendant la période communiste (1945-1990) pour passer à une période de transition et d'intégration au marché mondial de nos jours détermine fortement les types de relations et de contrats actuellement en place dans la filière.

2.3.1. Entrepreneurs nationaux et créations de marchés concédés par l'Etat (1920 – 1945)

Les archives historiques révèlent qu'avant la période communiste, des entrepreneurs albanais et des importateurs étrangers ont accordé un intérêt au secteur des plantes aromatiques et médicinales. De modestes initiatives de collecte et de mise en production ont eu lieu, ainsi que des exportations, toutes soumises à des autorisations étatiques. C'est vers les années 1920 que les négociants albanais et les firmes étrangères négocient des concessions d'exploitation auprès des pouvoirs publics Ainsi, en 1920, Don. Ndoc Nikaj fait une demande d'autorisation de collecte et d'exploitation de l'asphodèle d'Arrondeau (*Asphodelus arrondeaui*) (*badra dans la longue albanaise*) à la Préfecture de Shkoder. Cette demande s'assortit d'une dérogation particulière, puisqu'il est fait mention d'une exemption d'impôt sur l'exploitation pour une durée de dix ans. Nos recherches nous ont permis d'établir que le négociant avait invoqué deux raisons principales pour bénéficier de cet avantage : d'une part, l'asphodèle était considérée comme nuisible pour l'agriculture et pour l'élevage, sa cueillette devait donc permettre d'éradiquer cette dite mauvaise herbe ; d'autre part, l'asphodèle permettait la production d'un alcool très consommé dans le pays. Sa transformation devait donc faciliter le développement de cette activité économique au niveau national et éviter les importations (AN, F.152, V. 1920, D. 185, p. 1-4).

Un peu plus tard, en 1924, les archives nous apprennent qu'un autre entrepreneur albanais, Anastas Pandele, avait demandé au Ministère de l'Agriculture une permission « de mise en culture, collecte et exportation de plantes nommées dans la langue française *"Fleurs, herbes, racines, plantes*" ». Parce que cette activité demandait beaucoup d'investissement pour la mise en culture et supposait également la formation de la population à la culture et à la collecte, l'entrepreneur demandait un droit d'exploitation et un droit d'exportation d'une durée de 20 ans**.** La mise en culture, la collecte et les traitements seraient réalisés par tous les albanais (enfant, homme, femme) une fois les instructions édictées et diffusées (AN, F.177, V. 1924, D. 158, p. 2-5 ; F.149, V. 1924, D. III-3970, p. 3-5). Le

Ministre de l'époque, Ilias Vrioni, donne une réponse positive à l'entrepreneur via la signature d'une convention entre l'entreprise et l'État (AN, F.177, V. 1924, D. 158, p. 6).

Ainsi, les autorisations d'Etat constituent des formes anciennes de régulation des marchés. Les partenariats public-privé dépendent des choix gouvernementaux de mise en culture et de délivrance de permis d'exploitation pour des durées plus ou moins longues. Ce système de concessions sera maintenu jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale et entrainera par exemple la suppression de la culture du cannabis à partir des années 1930 ou l'autorisation de la culture de la grande ortie (Urtica dioica L.) par une firme privée pendant la guerre 1939-1944. Même si le secteur privé est tributaire du choix souverain national, les concessions encouragent l'émergence d'un secteur privé apte à exploiter les diverses cultures de plantes aromatiques et médicinales.

2.3.2. Planification d'Etat, propriété étatique et organisation de la production et de la commercialisation sous le régime communiste (1945 – 1990)

Le Parti Communiste albanais s'engage dans la planification de son économie nationale. Le contexte économique des débuts du « développement » en Albanie, est celui de la mise en place progressive d'une économie socialiste administrée, basée sur la propriété étatique et qui ne subira pratiquement aucune révision jusqu'à la fin du communisme en 1990. Même si différents aménagements sont apportés à la méthodologie du plan en 1966 et 1970, « l'Albanie n'a jamais prétendu déroger aux règles de la planification telles qu'elles furent appliquées en Union soviétique par Staline » (Bobulesco et Favre, 1984).

Comme pour tous les secteurs, le plan concernant les PAM était porté par «le sceau du peuple», car il est l'œuvre collective des travailleurs tant dans l'élaboration que dans la réalisation. Les PAM sont vues comme une source importante de substitution des produits d'importation pour les secteurs de l'industrie pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire etc., en permettant de faire rentrer des devises via l'exportation. Selon les archives nationales, le premier plan lié aux PAM date de 1947 (A.N., F. 512, V. 1947, D. 98, p.1). Les deux premières années de 1947à 1948, les plans ont été annuels. Entre 1949-50, le plan devient biennal, et à partir de 1951 jusqu'à la fin de la période communiste en1990, le plan est quinquennal. La planification annuelle, biennale et quinquennale de la période communiste faisait partie d'un plan unique général d'État, pour prendre ensuite la forme de loi. Les entreprises étatiques sont désignées pour gérer l'ensemble des objectifs fixés par la planification.

Le régime de propriété des terres forestières, principal lieu des habitats des plantes aromatiques et médicinales, a été modifié dès le début de la planification. Ainsi, la loi de réforme agraire du 29 août 1945 (Dumon, 1983 ; Durand, 1984) transforme le statut des terres forestières et pastorales en les mettant sous le régime de la propriété d'État. La réforme permet également la nationalisation des forêts, des pâturages et des zones humides (lacs, marécages, étangs, etc.), qui font désormais parti du fonds national, comme propriété du peuple. Cette superficie est estimée à 1,282 millions d'ha de forêts et à 816 000 ha de pâturages (Instat, 1990) soit à peu près 73% du territoire national. Seules certaines terres agricoles cultivées y échappent pour un temps, mais cela ne concerne que très faiblement les plantes aromatiques et médicinales.

L'objectif de l'économie socialiste, pendant la période communiste, a été de gérer de façon rationnelle les plantes aromatiques et médicinales afin de satisfaire les besoins du pays en produits pharmaceutiques, chimiques, cosmétiques et agroalimentaire et afin d'obtenir des devises. En outre, les entreprises forestières, les entreprises agricoles et les coopératives réalisaient les quatre activités du secteur : cueillette, culture, stockage et transformation. Toutes administraient les ressources, organisaient la cueillette et avaient le personnel compétent et les distilleries pour transformer les PAM. Une intégration verticale vers l'aval était devenue indispensable. Les entreprises et les coopératives ne voulaient plus partager la valeur ajoutée avec les entreprises de stockage. En 1981, le gouvernement décide de partager cette activité entre le Ministère de l'Industrie légère et de l'Alimentation et celui de l'Agriculture (Hoxha, 2014). Chaque ministère spécifie les types de plantes que les entreprises doivent collecter (A.N., F. 490, V. 1981, V. 1981, D. 417, p.2-4 ; A.N., F. 490, V. 1981, D. 417, p.14-15).

Le plus grand volume de la cueillette des plantes a continué à être réalisé par les forces organisées des coopératives agricoles. Des programmes planifient la structure organisationnelle et dirigent l'activité de collecte. Les collecteurs organisent la production et sont placés sous l'autorité du ministère de stockage. Des coordinations transversales sont mises en place entre les ministères du commerce extérieur, de la santé, de l'agriculture et de l'éducation afin de garantir la mise en œuvre des objectifs de planification. Les PAM sont un des secteurs générateurs de devises notamment après 1974 où les prix des PAM ont presque doublé (A.N., F. 490, V. 1974, D.275, p.1-4). Une tonne de sauge se vend alors à un prix de 2300 dollars américains ; une tonne de genévrier noir à 1300 dollars alors qu'une tonne de blé se vend environ 120 dollars (A.N., F. 497, V. 1979, D. 595, p.5-9 ; A.N., F. 512, V. 1979, D. 595, p 33-51). Le camarade Enver HOXHA (le Premier secrétaire du Parti du Travail Albanais), dans son discours à Gjirokastër et Sarandë, déclare « la flore de notre pays devra être valorisée davantage via l'exportation » (A.N., F. 497, V. 1979, D. 595, p.10-29).

La direction du secteur par l'État a conduit à augmenter la récolte des plantes. Le volume de production passe de 2 tonnes en 1947 (A.N., F. 512, V.1947, D. 98, p. 4-10) à une moyenne de 10

000 tonnes en 1982 (A.N., F. 497, V. 1983, D. 6, p.1-37). L'enjeu était d'augmenter la valeur ajoutée via la transformation de la matière première en produits semi-finis, en s'adaptant à la demande du marché extérieur (A.N., F. 497, V. 1973, D. 173, p.1). Un produit semi-fini garantissait un profit supérieur de 20 à 25 % (A.N., F. 512, V. 1979, D. 595, p 33-51).

Parallèlement à la collecte des plantes spontanées, la direction du secteur a développé la mise en culture. Des semences de plantes médicinales ont été cultivées dans les parcelles près de Tirana sous contrôle du Ministère de l'Agriculture. Elles devaient être utilisées pour les besoins pharmaceutiques mais aussi pour l'exportation. On y trouve d'abord la Belladone (*Atropa Belladona, Sclanacees)*, le Pavot blanc (*Papaver somniferum var. Album)*, la Valériane officinale (*Valeriana officinalis,* Valerianacées) etc. (A.N., F. 512, V. 1947, D. 98, p. 1-4), puis plus tard, la Menthe poivrée (*mentha piperita*), le Basilic (*Ocimum gratissimum*) et le Pélargonium (*Pelargonium roseum*) (A.N., F. 490, V.1963, D. 995, p. 20). A partir de 1970, ces cultures prennent de l'ampleur. La surface planifiée en 1960 est de 1000 ha pour une quantité de 217 tonnes passant en 1974 à 3000 ha pour une quantité de 5434 tonnes (A.N., F. 503, V. 1970, D. 165, p. 1-6 ; A.N., F. 497, V. 1974, D. 173, p. 14-15).

Selon la planification, près de 95% de la quantité produite sur le territoire national est consacrée aux exportations. Les pays de l'Europe de l'Est mais aussi les pays occidentaux comme la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, le Pays Bas, la Suisse sont les principaux destinataires. Le reste de la production était transformé par l'industrie pharmaceutique ou agroalimentaire en huile essentielle (Kutrolli, Ukaj, 2009). Sous le modèle de l'économie planifiée, les entreprises étrangères actives dans le secteur sont « Martin Bauer », « Dukros », « Çezar & Lorentz Muggenburg ». (Lange, 2003). Elles sont sous contrat d'Etats.

Des problèmes de gestion et de valorisation depuis l'amont (la gestion des ressources PAM) jusqu'à l'aval (l'exportation et l'utilisation intérieure) ont été exprimés durant cette période de centralisation politique et demeurent présents encore de nos jours (Hoxha, 2014).

2.3.3. Privatisation et transition vers l'ouverture aux règles du marché mondial (1990 à nos jours)

La chute du communisme en 1990 déstabilise l'ensemble de l'économie et le secteur des plantes aromatiques et médicinales est fortement ébranlé. Les exportations de l'entreprise étatique d'agro-exportation (Alimpeks) deviennent très difficiles. Cette entreprise avait prévu d'exporter une quantité de 4264 tonnes pour l'année 1991, mais près de mille tonnes restent stockées dans les entrepôts. (Naka et Musabelliu, 2003). En effet, les bateaux de transports dans les ports maritimes sont pris d'assauts par les émigrés. La guerre de Yougoslavie bloque la ligne ferroviaire qui allait vers l'Autriche et

l'Allemagne qui permettait d'écouler une bonne partie des PAM (Kathe et al. 2003 ; Naka et Musabelliu, 2003).

La plupart des entreprises de collecte des districts interrompent la collecte des PAM (Naka et Musabelliu, 2003). Selon Agolli (2002), en 1990 la quantité collectée était répartie entre les coopératives (7080 tonnes), les entreprises forestières (4138 tonnes) et les fermes d'État et entreprises agricoles (680 tonnes). Mais, l'effort national de production, de transformation principalement porté par les coopératives perd son mode d'organisation et de fonctionnement. Les volumes de production chutent. Les exportations chutent également. L'entreprise étatique d'Agro-export (Alimpeks) qui avait prévu pour l'année 1991 d'exporter une quantité de 4264 tonnes en exporte 3362 tonnes. Près de 1000 tonnes de stocks sont gardés dans les entrepôts (tableau 2.1) (Naka et Musabelliu, 2003).

Tableau 2.1. Le volume des exportations (tonne) d'Agro-export (Alimpeks) pour l'année 1990 et les prévisions pour l'année 1991

Nom albanais	Nom français	Quantité exportée en 1990 (tonne)	Stocks de 1990 (tonne)	Quantité prévue en 1991(tonne)
Sherebele	Sauge	1200	224	1200
Rigon	Origan	620	140	1100
Trumez	Sarriette	390	102	750
Zhumbrice	Thym	106	32	180
Kokerr murrizi	Aubépine	27	1	110
Gjethe bliri i bardhe	Feuille du Tilleul blanche	32	22	30
Flete hithri	Feuille d'Ortie	178	79	250
Lister	Thym de jardin	80		
Lule shtogu	Fleur du Sureau	29	13	50
Ferre e bute	Framboise	60	52	
Pelin	Absinthe	2	1	20
Lule kuqe	Feuille de Coquelicots rouge	58	1	90
Lule me flete murrizi	Feuille et fleur d'Aubépine	158	141	129
Gjethe bar blete	Feuille de Mélisse officinale	23	11	50
Lule akacie	Fleur d'Acacia	24	17	
Kin fushe	Petite-centaurée commune	30	3	40
Gjethe delli	Plantain lancéolé	22	11	15
Gjethe shtogu	Feuille du Sureau			5
Gjethe frasheri	Feuilles de Frêne	13	3	35
Vjeshtull	Mistletoe	10	0	5
Rigon i kuq	Origan rouge			5
Mijefletesh	Millefeuille	47	51	
Bargjak	Salicaire commune	3	2	
Gjethe meshtekne	Feuille de Bouleau verruqueux	250	27	200
Total		3362	933	4264

Source : Naka et Musabelliu, 2003

La période de transition signale le développement d'une nouvelle filière où les collecteurs étatiques sont remplacés par des collecteurs privés et où, les firmes nationales d'agro exportation sont remplacées par des entreprises privées. La privatisation de l'activité s'effectue sur tous les maillons de la chaîne qu'il s'agisse de la production ou de la cueillette, du stockage, de la transformation et de l'exportation. Le capital physique des entreprises passe aux mains des personnes travaillant dans ce secteur et les entreprises étatiques deviennent entreprises privées (figure 2.5) (Vaso, 1998 ; Naka et Musabelliu, 2003).

Figure 2.5. Privatisation de l'activité de cueillette des plantes et des terres agricoles (1991)

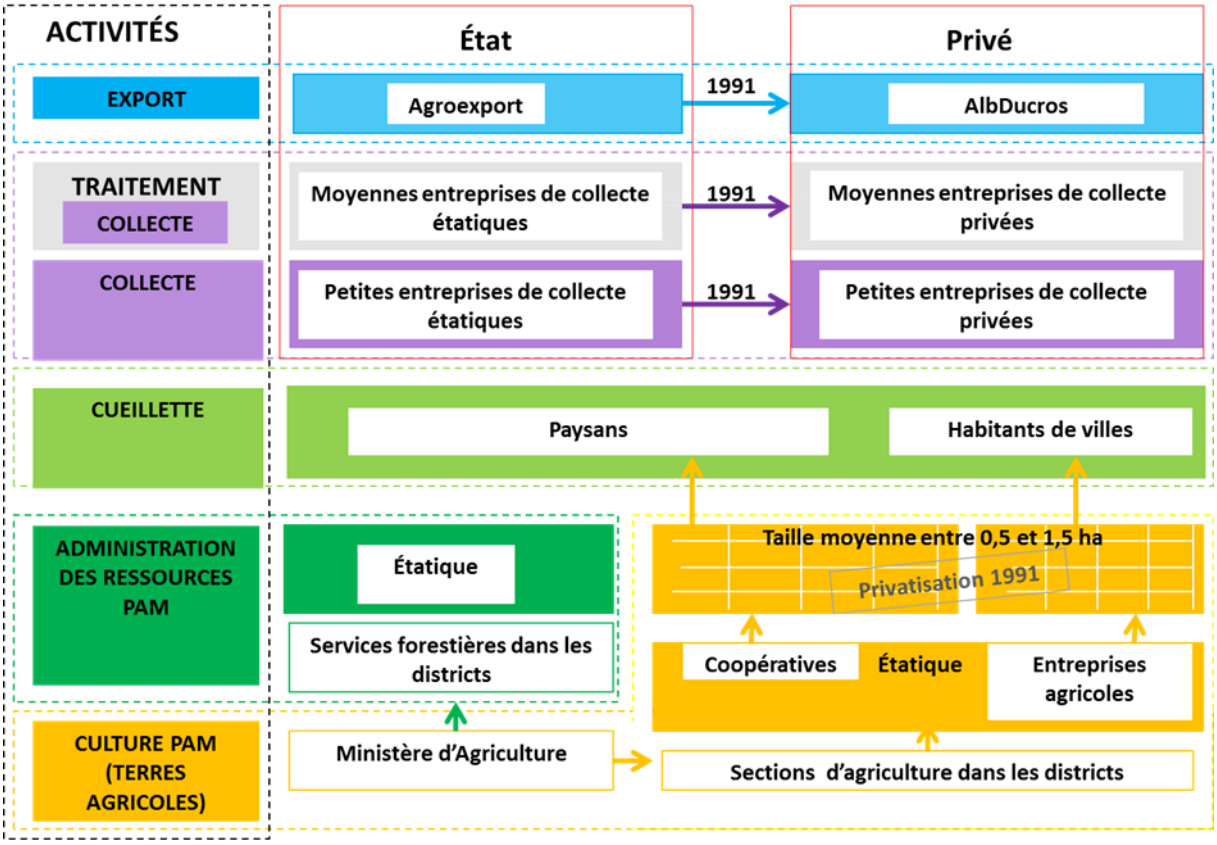

Source : Hoxha, 2014

L'entreprise d'Agro export, Alimpleks, située à Durrës, a été privatisée. Elle a ensuite fusionné en joint-venture, avec la compagnie Ducros, firme multinationale française spécialisée dans les épices. Le nom de la nouvelle entreprise devient « Alb-Ducros ». Les entreprises de collecte dans les districts ont été privatisées, souvent cédées à des dirigeants ou des magasiniers des entrepôts.

Après ce changement structurel, la performance du secteur dépend des stratégies d'acteurs privés qui restent cependant étroitement liées au mode de régulation étatique.

En 1991 et 1992, les exportations sont faites principalement par la firme « *AlbDucros* » dont le volume des plantes exportées auraient atteint 19 926 200 tonnes en 1992 selon les sources étrangères. Cette compagnie disposait d'un monopole d'exportation et était en situation de monopsone pour la demande intérieure.

Avec l'arrivée d'autres firmes, le marché s'ouvre à la concurrence. En 1993, « *FILIPI CO LAC Medicinal Plantc* » ou « *Filipi company* » apparait. Cette entreprise fournissait d'abord l'entreprise AlbDucros, puis elle procède en 1993 à une intégration verticale : elle exporte d'abord aux Etats-Unis, en signant des contrats avec les compagnies « *AA SAYIA USA* » et « *Danjel Crabbe* », puis exporte vers le monde entier.

Simultanément, une autre entreprise « *Albanian Trading Company* » (ATC) initie les exportations. Créée en 1992, sous forme d'une joint-venture avec une compagnie italienne, elle exporte des produits préparés pour la consommation finale vers les Etats-Unis, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Bulgarie et laTurquie (DeCoursey, 1999 ; USAID, 2010). Selon les sources étrangères, en 1992 elle aurait exporté 5000 tonnes.

D'autres entreprises s'installent sur le marché d'exportation : en 1994, la firme « *Eurocol* » ; en 1995, la compagnie « *Elba Shehu* » et en 1997, la firme « *Muçaj* ». Les quantités exportées évoluent peu, puisqu'elles étaient de 5700 tonnes en 1994, 6200 tonnes en 1995 et 6873 tonnes en 1996. Cela signe la fin du monopole et le développement de la concurrence entre des opérateurs privés.

Les études montrent que les désordres sociaux, causés par l'effondrement des firmes financières pyramidales ont eu un impact sur les exportations des plantes albanaises, et plusieurs petites entreprises de collecte ont fait faillite dans les années 1996 et 1997 (DeCoursey, 1999 ; Habili *et al.* 2003 ; Naka et Musabelliu, 2003 ; Qëndro *et al.,* 2004).

De nouvelles modifications structurelles sont proposées par l'administration entre 1996-1998. Le gouvernement décide par le décret 308, en date du 26.01.1996 de confier 60% du domaine pastoral et 40% du domaine forestier aux communes, afin que les ressources soient mieux gérées, via des plans de gestion durable élaborés par les services forestiers de chaque district (Metaj et Kola, 2005). Le 12 Mars 1998, le parlement ratifie la loi n° 2 du 8302. "La gestion des revenus issus des forêts et des pâturages doit être transféré aux communes". Le transfert d'autorité aux communes peut être interprété comme une forme de décentralisation économique en rupture avec la planification centralisée établie par le régime communiste. Ce changement est censé facilité l'accès au foncier par le privé.

A partir des années 1998-2010, après la grande crise financière de 1997, la structure de la filière se stabilise. Un nombre croissant des grandes et moyennes entreprises s'implique dans l'activité d'exportation et des firmes privées s'engagent dans les activités de collecte et de stockage dans différents districts.

2.4. Principales plantes sauvages, modes de gestion et projets

La nouvelle structure des acteurs dans l'activité de collecte et de l'exportation depuis les années 2000, est très difficile à établir. La figure 2.6 présente de manière schématique l'organisation des acteurs de la filière.

Figure 2.6. L'organisation de la filière PAM pour la période 2009-2015

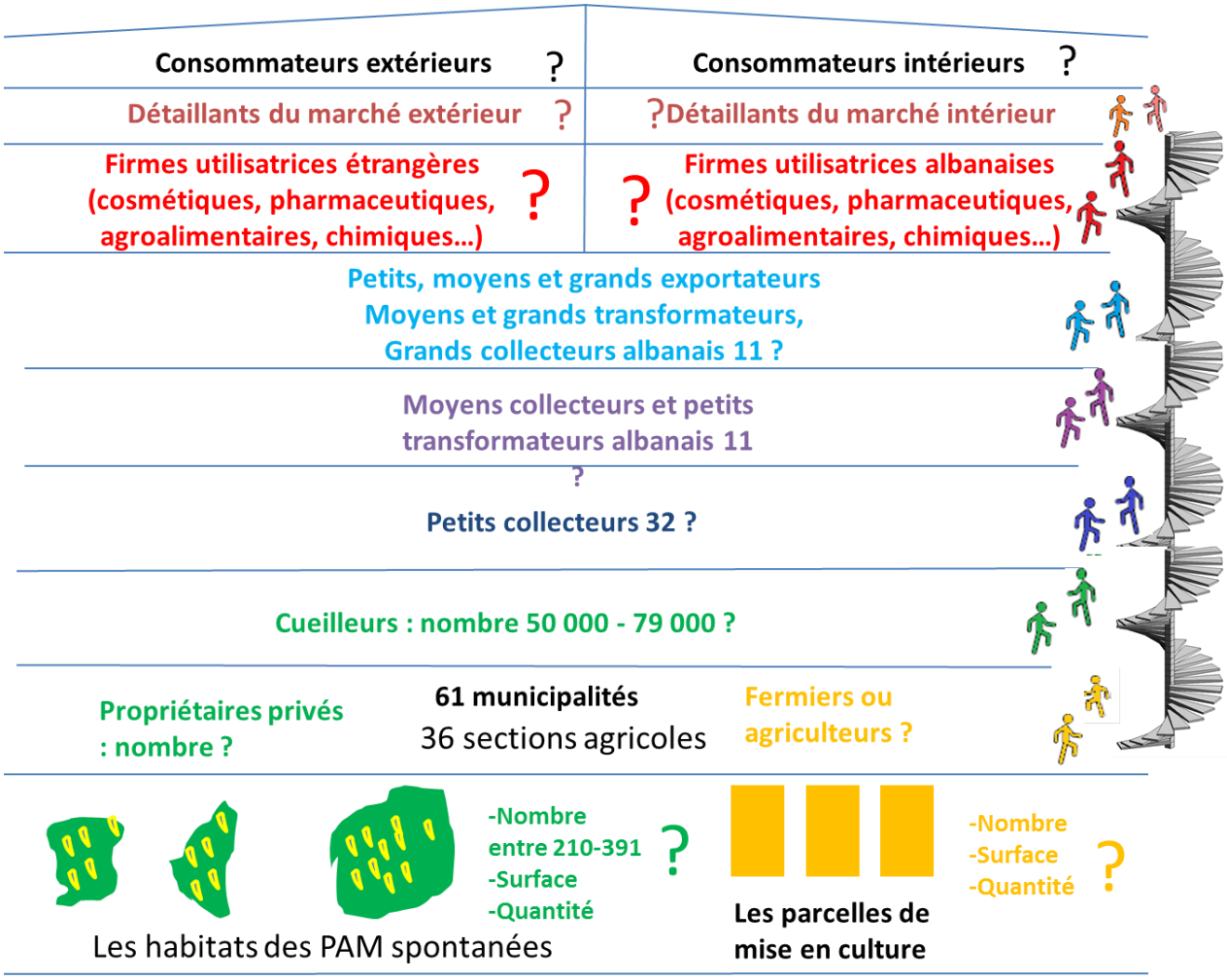

Source : V.Hoxha, 2015

En lisant ce schéma du bas vers le haut, la première « couche » fait état du territoire et de son capital floristique en plantes spontanées et cultivées estimées entre 210 et 391 espèces selon les sources. La deuxième strate montre que ce territoire est géré par les 61 communes chargées des sections agricoles et du foncier qui est progressivement privatisé. Viennent ensuite les cueilleurs qui seraient au nombre de 60 000 ou 80 000 personnes selon les sources. Puis, les collecteurs, de tailles différentes, jouent un rôle central puisque ce sont eux qui stockent et qui ont parfois directement accès aux exportations. Enfin, viennent les firmes utilisatrices de la ressource qui ciblent les marchés d'exportations ou intérieurs.

Cette représentation par simples couches successives montre les principales strates existantes mais n'indique pas comment s'opèrent les interactions entre les maillons de la chaîne. Elle permet cependant d'insister sur la strate des collecteurs qui a historiquement joué un rôle déterminant, de même que les exportateurs.

2.4.1. La localisation et la liste des principales plantes sauvages

Les plantes exploitées en Albanie dépendent aujourd'hui des marchés et ne sont plus gérées en fonction d'une planification et d'objectifs de production. Alors que sous le régime communiste l'ensemble des plantes cueillies était consigné dans des registres, aujourd'hui les plantes exploitées par le privé sont régies par le secret industriel et les appareils statistiques nationaux ne permettent pas de connaître le détail des plantes produites et exportées. Les plantes sont liées aux stratégies d'opérateurs économiques souvent étroitement liés au pouvoir en place.

La carte ci-dessous montre la localisation des 22 principales plantes exploitées. Comme on peut le constater les plantes sont répandues sur l'ensemble du territoire (figure 2.7).

Figure 2.7. La localisation des principales plantes aromatiques et médicinales en Albanie

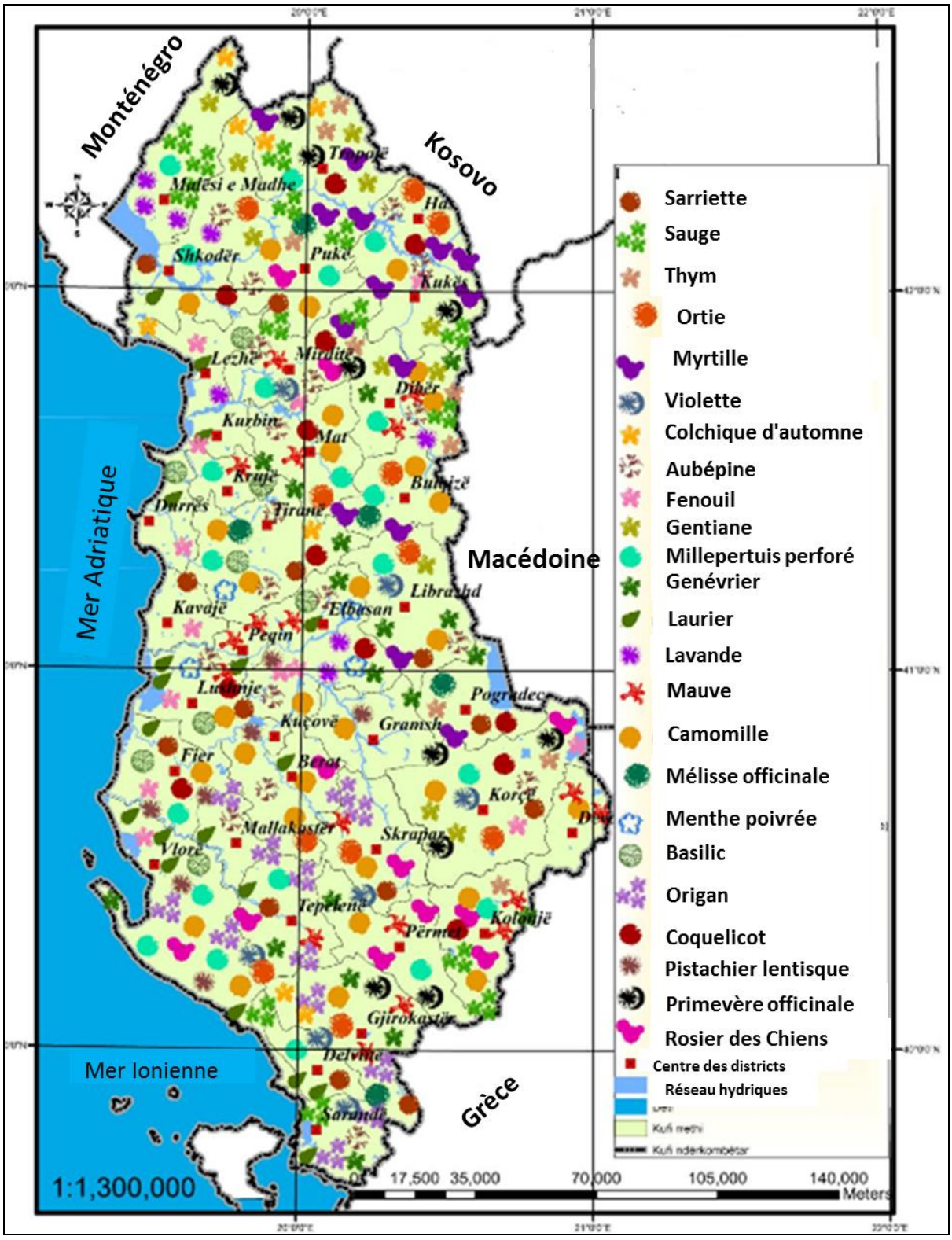

Source : Pazari, 2014

Le tableau 2.2, ci-dessous, liste une trentaine des plantes actuellement exploitées et exportées. Cette liste a été réalisée à partir des enquêtes conduites auprès des grandes firmes exportatrices « Filipi

CO », « Mucaj », « AlbDucros Tepelena » et « Albania Trading Company ». Cette dernière est un des plus grands fournisseurs du marché intérieur.

Tableau 2.2. Les 15 principales espèces exploitées des plantes sauvages extraites des listes fournies par les grandes entreprises exportatrices albanaises

Partie exploitée	**Shqip**	**Latinisht**	**Français**
Fleur	Murrizi	*Crategus monogyna*	Aubépine monogyne (avec feuille)
	Murrizi	*Crategus monogyna*	Aubépine monogyne (sans feuille)
	Margaritë	*Belis perenis*	Pâquerette
	Lëpushë	*Tussilago farfara*	Tussilage
	Aguliçe pink	*Primula grandiflora*	Primevère rose
	Bli	*Tilia officinalis*	Tilleul
	Kamomil i eger	*Matricharia chamomila*	Camomille sauvage
	Lule 1000 fletë	*Achillea millefolium*	Achillée millefeuille
	Lule shtogu	*Sambucus*	Grand Sureau
Plantes médicinales	1000 fletësh	*Hypericum perforatum*	Millepertuis
		Achillea millefolium	Achillée millefeuille
	Kin fushe	*Centaurium umbullatum*	Petite-centaurée commune ou rouge
	Wort	*Equisetum arvense*	Prêle des champs
	Sherebel	*Salvia officinalis*	Sauge
Racine	Rrënjë sanezi	*Gentiana lutea*	Gentiane jaune
	Përce	*Ruscus aculeatus*	Fragon faux houx
	Hidher	*Urtica dioica*	Ortie
	Aguliçe pink	*Primula grandiflora*	Primevère rose
Feuille	Trumëz	*Satureja montana*	Sarriette
	Zhumbrice	*Thymus serpyllum*	Thym
	Lajthi	*Corylus avellana*	Noisetier ou Coudrier
	Arra	*Juglans regia*	Noyer commun
	Gështenjë e butë	*Castanea sativa*	Châtaignier
	Frashëri	*Fraxinus*	Frêne
	Lëpushë	*Tussilago farfara*	Tussilage
	Dell i madh	*Plantago major*	Grand plantain
	Gjuha e qengjit	*Plantago media*	Plantain intermédiaire
	Qershigla	*Vaccinium myrtilus*	Myrtille
Fruit	Mollë e egër	*Malus sylvestri*	Pommier sauvage
	Kokrra shtogu	*Sambucus*	Grand Sureau

Source : liste de l'entreprise « Mucaj », « Filipi CO », « AlbDucros Tepelena », « Albania Trading Company », 2015

Les plantes les plus importantes sont : la sauge, le genévrier, le thym, l'origan, la sarriette de montagne. Ainsi, la liste de l'entreprise d'exportation « Muçaj », comporte 68 espèces dont les principales plantes sont : la sauge, le genévrier, l'origan, la sarriette (liste complète en annexe 2.3). La liste de « AlbDucros Tepelena » désigne plus de 80 espèces (annexe 2.3). Les entreprises utilisatrices étrangères signent des contrats avec les exportateurs albanais en fonction de la partie exploitée (racine, fleur, feuille...), de la transformation et de la qualité livrée. Aucun de ces contrats ne nous a été fourni car ils relèvent du secret d'entreprise.

2.4.2. Capacité productive des habitats des PAM

L'unique inventaire qui a évalué la surface et la capacité productive en PAM a été effectué en 1988 par les ingénieurs forestiers, biologistes et agronomes, le Conseil Scientifique, ainsi que des spécialistes du Centre de Recherche Biologique, de la Faculté des Sciences de la Nature, de l'Institut de Médecine Populaire, et de la Faculté de la Forêt. Les PAM ayant un bénéfice économique ont été estimées à 210 espèces. Le tableau 2 montre la production en tonnes, la surface (ha) et l'évaluation en monnaie albanaise et en dollar américain pour chaque groupe de plantes exploitées. Cet inventaire a permis d'estimer la production à 213 000 tonnes pour une valeur approximative de 71 millions USD (Llubani, 1988) (tableau 2.3).

Tableau 2.3. Extrait de l'inventaire de 1988

prezi	Grands groupes de plantes par parties exploitées	Surface (ha)	Production (tonne)	Revenus en milliers	
				£ekë	dollars
1	Le groupe des fleurs	175153	2751	46131	5237
2	Le groupe des feuilles	257641	109143	199879	25348
3	Le groupe d'herbacées	666851	25617	192292	13953
4	Le groupe des fruits	164373	6866	63812	17742
5	Le groupe des semences (graines)	4434	58	944	272
6	Le groupe des cortex (écorces)	26671	4565	17262	3289
7	Le groupe des rhizomes (racines)	86647	2610	22754	2203
8	Le groupe des essences	97286	20898	34576	3039
9	Les autres	8842	40500	22275	391
	Total	**1487898**	**213008**	**599925**	**71474**

Source : Llubani F., 1988

Après cet inventaire, d'autres ont été réalisés après la chute du système communiste. Ainsi, entre 2000 et 2003, un autre inventaire a été effectué par les associations étrangères (FFF, IFDC) et albanaises (AAATA, AEC). Financé par l'USAID (IFDC/AAATA-FFF, 2003), cet inventaire a pour but de vérifier le niveau de dégradation des habitats des 15 plantes les plus menacés. Ensuite, le Ministère de

l'Environnement via ses sections forestières localisées dans les districts a l'obligation de vérifier l'état des habitats de ces ressources. Ainsi, nous avons également représenté, dans le tableau 2.4, ci-dessous, le volume estimé pour ces 15 plantes pour les années 1988, 2007 et 2009. Cependant ces chiffres doivent être pris avec précaution, car plusieurs études et notamment celle de l'USAID en 2010, mentionnent que les données sur l'exploitation et la gestion de ces ressources et sur les quantités exportées en Albani sont peu fiables : « *Albanian statistics are not very reliable and it does not appear possible to obtain detailed data on export by type of MAP, as most shipping as simply recorded as "Medicinal herbs". So data provided by INSTAT are only at aggregated level, and it is not possible to obtain reliable data at product level (i.e. sage).The last year for which exact figures are available for each MAP is 1991, when the whole value chain was still totally controlled by the State* » (USAID, 2010, p.11).

Tableau 2.4. Identification de la potentialité en volume pour les 15 principales PAM en quatre périodes différentes : 1988, 2003, 2007 et 2009

Les PAM principales exploitées	**Quantité (tonne)**			
	1988*	**2003****	**2007*****	**2009*****
Sauge	4064	4281	2390	4071
Sarriette de montagne	725	2143	130	2022
Laurier	111	45	111	190
Origan	626	962	433	732
Genièvre commun	41	85	171	856
Genièvre cade	1507	1926	583	2133
Aubépine	18	229	153	862
Tilleul	58	33	37	83
Églantier	216	172	79	501
Thymus	86	581	147	428
Gentiane	33	47	3	0
Myrte commun	508	794	265	0
Prunellier	13	15	15	0
Orchis bouffon	0	5	5	0
Sidérites	44	93	170	265

Source : *Llubani, 1988 ; ** IFDC/AAATA-FFF, 2003 ; ***Ministère de l'Environnement, 2010

Il apparait clairement que la sauge est la principale plante exploitée suivie du genièvre cade et de la sariette.

2.4.3. Principales plantes exportées

En 2010, une autre étude a été réalisée par l'USAID, sur l'analyse de la chaîne de valeur de la filière PAM en Albanie. Elle fournit des informations, relatives à la quantité de plantes exportées comme la sauge, l'origan, le thym, la pomme sauvage, la lavande et le genévrier (tableau 2.5). Là aussi, ces

données doivent être prises avec précaution. Elles donnent cependant un ordre de grandeur notamment quant à l'importance de la sauge qui domine largement le marché.

Tableau 2.5. Le volume des exportations (tonne) dans différentes périodes

Nom albanais	Nom français	Quantité exportée (tonne)			
		1990*	2003**	2007-2008**	2014-2015***
Sherebele	Sauge	1200	1500	2000-2500	2800-3400
Rigon	Origan	620		500	
Trumez	Sarriette	390	105		150
Zhumbrice	Thym	106	300	300-350	
Kokerr murrizi	Aubépine	27			
Gjethe bliri i bardhe	Feuille du Tilleul blanche	32			
Flete hithri	Feuille d'Ortie	178			
Lister	Thym de jardin	80			
Lule shtogu	Fleur du Sureau	29			
Ferre e bute	Framboise	60			
Pelin	Absinthe	2			
Lule kuqe	Feuille de Coquelicots rouge	58			
Lule me flete murrizi	Feuille et fleur d'Aubépine	158			
Gjethe bar blete	Feuille de Mélisse officinale	23			
Lule akacie	Fleur d'Acacia	24			
Kin fushe	Petite-centaurée commune	30			
Gjethe delli	Plantain lancéolé	22			
Gjethe shtogu	Feuille du Sureau				
Gjethe frasheri	Feuilles de Frêne	13			
Vjeshtull (përce)	Mistletoe	10			
Rigon i kuq	Origan rouge				
Mijefletesh	Millefeuille	47			
Bargjak	Salicaire commune	3			
Gjethe meshtekne	Feuille de Bouleau verruqueux	250			
Molle e eger	Pomme sauvage		110	600-800	200-400
Dellinje e zeze	Genévrier			250-320	80-120
Lëpushë	Tussilage		100	300	
lavadul	Lavande		130	100	
Flete dafine	Feuille de laurier		330		
Balsam	Millepertuis perforé		140		
Veshtull	Le Gui		130		
Rozmarin	Romarin		130		
	Capsella bursa-pastoris		115		

Source : ****Naka et Musabelliu, 2003 ; **USAID, 2010, nos enquêtes, 2015***

Selon le président de l'association de collecteurs, exportateurs et des producteurs Monsieur Filip Gjoka que nous avons rencontré lors de notre mission en Albanie le marché de la sauge est difficile à estimer : « *Ces deux dernières années (2014-2015) les exportations de sauge ont augmenté rapidement passant de 2800 à 3400 tonnes par an. Cela s'explique pour partie par la mise en culture massive qui a été réalisée ces dernières années par le secteur privé. Mais il faut que vous sachiez que les données ne sont jamais précises. Les exportateurs protègent l'information sur leur activité à cause de la concurrence* ». Pour sa société les principales plantes exportées sont la sauge (environ 600 tonnes), la sarriette (environ 150 tonnes), le genévrier (entre 80-120 tonnes) et la pomme sauvage (entre 200 et 400 tonnes) ».

2.4.4. Modes de gestion et d'exploitation des plantes sauvages

2.4.4.1. Gestion des habitats entre l'Etat, les communes et les privés

La loi de 2009 (nr. 10 210, date 23.04.2009) sur la protection des plantes aromatiques et médicinales et de tanin, précise le mode de gestion de ces ressources et la méthode qui doit être appliquée pour inventorier les PAM.

Les ressources sont gérées par la « Direction de la Protection des Forêts » comme le montre l'organigramme que nous avons pu obtenir auprès des autorités nationales (annexe 2.4). Cette direction est sous tutelle de la « Direction Générale des Politiques environnementales ». Deux secteurs sont suivis: le premier est celui de gestion et d'amélioration du foncier forestier et agro-pastoral ; le deuxième est dédié au cadastre forestier et communal. Chaque district se conforme au plan d'aménagement du foncier. Le plan est établi par le service forestier pour chaque commune afin d'établir des consignes claires. Toutes les personnes juridiques qui exploitent ces ressources doivent présenter les données trente jours après l'obtention du permis d'exploitation. Cette obligation est accompagnée de consignes et de recommandations en vue d'une meilleure exploitation conformément aux critères élaborés par la « Direction de la Protection des Forêts ». Cette dernière contrôle la qualité du monitoring, l'application des méthodes, la qualification des spécialistes qui y participent et la viabilité des résultats. La Banque Mondiale accompagne depuis 1996 ce plan de gestion par des financements liés à des programmes spécifiques et par des assistances techniques.

L'inventaire doit se faire tous les cinq ans et les données doivent être consignées dans les registres des directions du service forestier des districts, puis gérées au niveau national par la direction forestière. Ces registres sont conçus pour gérer une base de données à différentes échelles (niveau national, régional, district, commune) dans le but de maîtriser le domaine forestier et pastoral à partir de chaque

unité[9]. Cela sous-entend que toutes les mesures du programme de bio monitoring soient parties intégrantes du programme National du Monitoring de l'Environnement. Il s'agit d'une surveillance obligatoire de tous les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et d'une évaluation régulière des phénomènes naturels et autres dégâts qui peuvent se produire au moment de la récolte, des transports ou autre. Le système de données englobe tous les indicateurs quantitatifs mesurables et chiffrables. La collecte des données relatives aux plantes aromatiques et médicinales se fait selon les règles déterminées par le ministère. L'identification des plantes aromatiques et médicinales est réalisée par les communes.

2.4.4.2. Difficile évaluation des transferts de responsabilité dans la gestion du foncier

Depuis que le parlement a ratifié la loi n° 2 du 8302 (12 Mars 1998) sur "La gestion des revenus issus des forêts et des pâturages transférés aux communes", le domaine foncier forestier et pastoral reste encore une réforme inachevée. Des chiffres contradictoires circulent dans les études et les documents administratifs. Ainsi, selon une étude faite par Metaj et Kola, (2005), en 2002, le gouvernement aurait transféré près de 70% du foncier aux communes et en 2007 ce chiffre aurait atteint 80% selon le Ministère de l'Environnement (2010). En 2009, la Direction des Politiques des domaines Forestiers et Pastoraux du Ministère de l'Environnement estime que presque 50% du domaine forestier est administré par l'État contre seulement 47% par les communes et 3% par les propriétaires privés (compensation des anciens propriétaires) (tableau 2.6) (Direction des Politiques des Forêts et Pastorales, 2009).

Tableau 2.6. La répartition du foncier forestier et pastoral selon la forme de propriété (ha) en 2009

Propriété	Surf. Forestière (ha)	Surf. Pastorale (ha)	Total (ha)
Administration d'État	495700	274318	770018
Communs	530000	193538	723538
Privé	19000	37428	56428
Total (ha)	1044700	505284	1549984

Source : Direction des Politiques des Forêts et Pastorales, 2009

[9]L'article 34, 35, loi nr°10120 de 2009 sur la conservation des PAM et de tanin

2.4.4.3. Administration par les communes du domaine forestier et pastoral depuis 2015

La connaissance de la surface et du potentiel des habitats des plantes, est très difficile à estimer. En 2014, la nouvelle loi 114/2014 sur la division administrative des unités locales est votée. Les communes rurales et les communes urbaines ont été fusionnées pour créer une continuité entre le rural et l'urbain. Le nouveau découpage est réalisé en fonction de pôles économiques à même de gérer les ressources du territoire. 61 communes ont la responsabilité de la gestion de l'ensemble du territoire albanais. Depuis juillet 2015, ces communes administrent tout le foncier forestier et pastoral dont les habitats des plantes. Selon nos enquêtes, aujourd'hui le processus n'est pas encore achevé, mais le foncier appartient pour l'essentiel aux communes.

La gestion continue à être problématique. Selon l'entretien réalisé avec l'ingénieur forestier Monsieur Admir Seci, 2015, les responsables des services forestiers rencontrent de nombreux obstacles. Dans plusieurs communes, il manque d'ingénieurs forestiers compétents pour garantir le suivi. A cela s'ajoute le manque de logistique, d'infrastructure et de financement. Le manque de services d'aménagement des parcelles entraîne des dégradations. Enfin, le système de justice n'est pas très sévère envers ceux qui commettent des infractions. Cette situation conduit les responsables à ne pas effectuer les contrôles sur la récolte.

2.4.4.4. Administration par les ministères

Les Ministères de l'environnement et de l'agriculture ont respectivement la charge de la préservation de la ressource et de la valorisation des plantes aromatiques et médicinales. Avec le retrait de l'Etat leur rôle est second par rapport aux activités du privé, puisque les entreprises et les collecteurs sont ceux qui organisent le secteur.

Aucune coordination n'existe entre les ministères afin de gérer et de préserver la ressource végétale.

Comme le montre les organigrammes des différents ministères ce sont les domaines forestiers et pastoraux qui font l'objet d'une organisation spécifique au ministère de l'environnement et c'est la production agricole qui est ciblée par le ministère de l'agriculture. Les plantes ou les huiles essentielles ne constituent pas en tant que telles, un secteur à part entière (Annexe 2.4).

2.4.5. Projets internationaux en cours

2.4.5.1. Projet international dédié au développement des PAM dans le cadre de la biodiversité.

Les recherches ont été effectuées auprès des responsables des personnes en charge de ces projets au ministère de l'environnement. D'après le Directeur Général de l'Environnement que nous avons rencontré les projets internationaux dynamisent la filière tout en préservant la ressource. Le Directeur Général a insisté sur l'importance économique de la filière pour le pays, puisque le secteur des plantes aromatiques et médicinales est le premier secteur d'exportation pour le pays encore de nos jours. Les projets internationaux avec les financements de bailleurs extérieurs sont décisifs pour vitaliser le secteur.

Deux projets internationaux qui portent sur la biodiversité sont particulièrement importants d'après le Directeur Général car ils comportent un axe spécifique sur les plantes aromatiques et médicinales.

Le premier projet a commencé en janvier 2012 et doit finir en 2016. Il s'intitule «*Conservation et Utilisation de la Biodiversité dans les zones rurales en Albanie* ». L'objectif principal est l'amélioration et l'application des concepts de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, en incluant l'agro-diversité des « Alpes albanaises ».
Les axes prioritaires du projet qu'il nous a communiqués montrent la liaison systématique effectuée entre la production et la préservation :

- L'application de la stratégie nationale de la Biodiversité et du Plan d'Action, ainsi que d'autres stratégies nationales pour la biodiversité et le développement rural.
- La mise en place d'un système d'observation pour la biodiversité.
- L'amélioration d'aménagement des zones protégées.
- Le développement de la chaîne de valeur pour les produits agricoles en harmonie avec la biodiversité, des plantes aromatiques et médicinales sauvages, produits forestiers ligneux et non ligneux, afin d'augmenter les revenus de la population locale de façon durable.

Financé par GIZ pour un somme de 2 millions d'euros ce projet est administré par le Ministère qui met en place progressivement de nouveaux outils de gestion. Des évaluations sont en cours et les informations détaillées sur les résultats obtenus seront disponibles une fois le projet terminé (P. Abeshi, interview 2015, annexe 2.2).

2.4.5.2. Projet international dédié au développement des PAM dans le cadre de la gestion forestière.

Le second projet a commencé en janvier 2015 et doit s'achever en décembre 2019. Il s'intitule « *Le projet des services forestiers* ». L'objectif principal est de soutenir les pratiques durables de gestion de la terre et d'augmenter les revenus pour les populations situées dans les zones pilotes du projet, lesquelles se trouvent principalement dans les parties touchées par l'érosion.
Les composants principaux du projet sont :

- L'inventaire des terres forestières et pastorales communales
- L'enregistrement des ressources
- La mise en place d'un système d'information,
- La valorisation des ressources par le paiement des Services Environnementaux.

Financé par IBRD, GEF, SIDA, ce projet est structurant. Au total, une somme de 16 millions et 815 milles euros est dédiée à l'ensemble du projet. Encore à ses prémisses ce projet est géré par le Ministère de l'Environnement qui n'est pas en mesure à ce jour de fournir des informations plus détaillées (P. Abeshi, interview 2015, annexe 2.2).

2.5. Cueillette et préservation de la biodiversité

2.5.1. Cueillette conduite par des populations vulnérables

Sur la majorité du territoire l'exploitation des plantes sauvages est effectuée par des paysans ou des personnes des zones rurales n'ayant pas d'autres alternatives de travail. La plupart des cueilleurs appartiennent à des groupes sociaux vulnérables : les enfants, les femmes et les personnes en grande difficulté économique (figure 2.8).

Parfois, la récolte se fait sous le contrôle direct des grandes firmes exportatrices qui emploient une main d'œuvre payée à la tâche et organisée en équipe de cueilleurs, comme c'est le cas à Berat, Permet ou Malesi e Madhe.

Selon les études, le nombre de cueilleurs est estimé entre 50 000 et 79 000, voire jusqu'à 100 000 personnes (De Coursey, 1999 ; Habili, Muharremi, et al. 2003, USAID, 2010) pour toute l'Albanie. Ces chiffres restent à vérifier car il n'y a pas de statistiques exactes qui vérifient les personnes employées, d'autant que cette activité n'a pas de statut et n'est donc pas consignée dans les déclarations officielles.

Figure 2.8. Les cueilleurs en Albanie

Source : les premières deux photos par l'auteur, 2015 ; les 4 tv ORA NEWS et Vision+, 2014

2.5.2. Une activité difficile conditionnée par les collecteurs

Les entretiens personnels conduits avec des cueilleurs de la région de Tepelene lors de la mission en Albanie en septembre 2015, montrent que les conditions de travail sont dures : vers deux ou trois heures du matin, les cueilleurs démarrent leur marche d'approche. Selon les plantes et les capacités physiques du cueilleur, cette activité peut durer jusqu'au soir. La cueillette s'exerce toute l'année car le calendrier se remplit en fonction des types de plantes à ramasser. En hiver, se cueillent les fruits de genévrier, puis au printemps les plantes comme la mauve ou la camomille qui impliquent généralement les enfants et en été la sauge, le tilleul, l'origan etc.

Nos enquêtes conduites dans différents districts en 2015 confirment que pour la majorité des familles cette activité est la principale source de revenus. Tel est le cas des cueilleurs du district d'Ersek, de Permet et du district de Tepelene notamment à Dragot où 80% des habitants sont mobilisés pour exercer l'activité de cueillette.

Le collecteur Emanuel Cela rencontré lors de la mission en 2015 confirme les modes de fixation des prix : l'exploitation systématique des habitats des plantes sauvages est initiée par les entreprises exportatrices qui établissent une liste des plantes et de prix qui est transmise aux collecteurs régionaux ou localisés dans les districts. Ensuite en fonction de cette liste, le collecteur organise la cueillette en effectuant des commandes auprès des cueilleurs. Ils sont rémunérés à la tâche et les prix sont fixés par le collecteur.

Les cueilleurs approvisionnent les collecteurs et sont faiblement rémunérés. Les cueilleurs ne sont pas organisés. Ils n'ont donc pas de moyens pour exiger un changement dans les niveaux de rémunération. Les prix sont fixés par les collecteurs faute d'organisation ou d'association de cueilleurs que ce soit au niveau local ou au niveau national. La question de la préservation de la ressource ne se pose pas. Souvent la cueillette contribue à l'érosion de la biodiversité, car le fait que la cueillette soit payée à la tâche incite les cueilleurs à arracher les plants avec leurs racines pour augmenter le poids des plantes cueillies.

2.5.3. Listes des espèces menacées

Sans incitation économique et sans engagement à préserver les parcelles pour l'année suivante, les cueilleurs développent des pratiques qui ne prennent pas en compte la régénération durable de la biodiversité.

- Nos enquêtes conduites sur la récolte du tilleul près de Peshtan (district Tepelene) montrent que les cueilleurs arrivent de villes ou de villages voisins comme Këlcyre (district Permet). Uniquement soucieux de la quantité à ramasser, le cueilleur de tilleul coupe directement les branches au lieu de monter à l'arbre pour cueillir les fleurs : ramasser les fleurs, une fois au sol, est plus rapide et la rémunération augmente.

- Par ailleurs, outre la surexploitation des ressources, engendrée par une pratique minière de l'exploitation des plantes par les entreprises, les risques d'incendie constituent une menace permanente pour les ressources. Nous avons vu des territoires entiers brûler, entrainant un risque majeur pour la survie des espèces, comme dans le cas de la sauge. Ces incendies

s'expliquent, là aussi, par les activités humaines. Certains cueilleurs nous ont dit que les bergers pour assurer un bon pâturage, mettent le feu aux parcelles pastorales.

- La pression sur la ressource s'explique aussi par le pillage des plants spontanés existants : les agriculteurs-cueilleurs se procurent directement les plants dans les habitats naturels en les arrachant afin de les mettre en culture. Cette pratique s'explique pour partie par l'absence de soutien direct (subventions pour l'achat de semences, la construction de pépinières etc.). Autrement dit, au lieu d'acheter les semences, ils prélèvent les plantes sauvages au gré de leurs besoins de mise en culture ce qui accroît la pression sur la ressource (tableau 2.7).

Tableau 2.7. La liste des certaines espèces menacées d'extinction et les facteurs principaux qui causent cette menace

Nom latin	Nom albanais	Nom français	Facteurs principaux de menace
Salvia officinalis	Sherebel	Sauge	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies, l'arrachage avec la racine pour cultiver
Satureja montana	Trumez	Sarriette	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies
Laurus nobilis	Dafin	Laurier	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies, le pâturage inapproprié
Origanum vulgare	Rigon	Origan	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies, l'arrachage avec la racine pendant la récolte
Juniperus communis	Dëllinje e zezë	Genièvre commun	Les mauvaises pratiques d'exploitation, les incendies, coupe de bois de chauffage ou autres fonctions de ménages paysans
Juniperus oxycedrus	Dëllinje e kuqe	Genévrier oxycèdre	
Tilia officinalis	Bli	Tilleul	Les mauvaises pratiques d'exploitation
Gentiana lutea	Sanza	Gentiane jaune	Les mauvaises pratiques d'exploitation, l'arrachage toute la racine

Source : V.Hoxha, 2015

2.6. Principales plantes mises en culture, tranformation et gestion des marchés

2.6.1. La liste principale des PAM mises en culture et leur localisation

La mise en culture des PAM s'est renforcée dans les années 2000 (Kathe *et al.,* 2003). Des plants domestiqués se sont substitués à la cueillette des plantes sauvages. Les cueilleurs des villages, qui sont aussi des agriculteurs, commencent ainsi à planter de la sauge, de la lavande, du thym, de l'origan, selon les recommandations des politiques et des firmes exportatrices. Depuis la crise de 2008, la mise en culture prend une grande ampleur. Le tableau 2.8 montre les plantes aromatiques et médicinales mises en culture par les agriculteurs et qui approvisionnent la plupart des grandes entreprises exportatrices.

Tableau 2.8. Les principales plantes de culture en Albanie

Nom français	**Nom albanais**	**Nom latin**
Sauge	sherebel	Salvia officinalis
Romarin	Rozmarin	Rosmarinus officinalis
Origan	rigon	Origanum vulgare
Lavande	Lavandul	Lavandula officinalis
Coriandre	Precemol	Coriandrum sativum
Gentiane jaune	sanza	Gentiana lutea
Sarriette	trumez	Satureja montana
Bleuet	Cian	Centaurea cyanus

Source : enquêtes de terrain, 2015

La mise en culture de la sauge, du thym, de la lavande etc. se fait dans plusieurs districts d'Albanie selon l'entretien que nous avons eu avec Monsieur Filip Gjoka, président de l'association de collecteurs, exportateurs et des producteurs. Les photos de la figure 2.9, montrent la mise en culture de la sauge et de la lavande dans le district de Malesia e madhe, du bleuet dans celui de Korçe et de la sauge dans le district de Kukes.

Figure 2.9. La mise en culture de la sauge et de la lavande dans différents districts

Sauge (Malesi e Madhe)

Lavande (Malesi e Madhe)

Bleuet (Korçe)

Sauge (Kukes)

Source : auteurs, 2013

2.6.2. Capacité productive : les surfaces cultivées en PAM

Selon une étude réalisée entre 2000 et 2003 on constate que la surface mise en culture pour les six plantes citées dans le tableau 2.9 est estimée à 1 877 ha (Kathe et *al.*, 2003). La sauge n'a pas été inclue par l'auteur, pourtant cette plante fait l'objet de mises en culture que certaines entreprises enquêtées estiment à plus de mille ha.

Tableau 2.9. Les PMA cultivées les plus importantes en Albanie

Nom latin	**Nom en français**	**Estimation de la surface cultivée en 2001 [ha]**
Rosmarinus officinalis	Romain	600
Lavandula officinalis	Lavande	400
Thymus vulgaris	Thym	370
Coriandrum sativum	Coriandre	250
Ocimum basilicum	Basilic	150
Satureja montana	Sarriette	107

Source: Dedej, 2001 cité par Kathe et al., (2003)

2.6.3. Gestion de la culture dirigée par les collecteurs et exportateurs

Conformément aux lois n ° 7491 et 7501 les terres agricoles étatiques ont été privatisées mais une partie est gérée par les communes. Comme pour toutes les cultures agricoles, les parcelles des PPAM qui sont mises en culture se gèrent par les agricultures qui sont également des propriétaires privés. Le rôle du Ministère de l'Agriculture est d'orienter les politiques agricoles au niveau national ainsi que d'aider les agriculteurs dans les districts par le biais de l'aide technique ou des subventions. Il n'existe pas de cellule dédiée aux plantes aromatiques comme le montre l'organigramme du Ministère de l'Agriculture : la direction des politiques agricoles gère la production, la vulgarisation et les données statistiques de l'ensemble du secteur (annexe 2.4).

La mise en culture des PAM est une activité qui est encouragée par la demande des exportateurs qui se sont orientés vers la mise en culture afin de répondre aux marchés mondiaux. Ainsi les grandes entreprises comme « AlbDucros », «Muçaj », « Xherdo » etc., afin d'assurer une quantité stable à l'exportation, ont investi dans la culture de certaines plantes comme le romarin, la lavande, le thym, la coriandre, la sauge et le basilic. Le tableau 2.10, ci-dessous, montre les plantes mises en culture par les grandes entreprises d'exportation (USAID, 2010).

Tableau 2.10. Les grandes entreprises d'exportation qui appuient la mise en culture

Nom des entreprises exportatrices	**Planes de mise en culture**
Muçaj shpk	La Lavande, le Thym, la Sauge
Xherdon	La sarriette, le Thym, la Sauge
AlbDukros Tepelena	La Sauge
Elba Shehu	La Gentiane, le Bleuet, la Primevère
HERBA FRUKTUS shpk	L'Origan, le Bleuet
ALBANIAN HERB sh.a.	L'Origan, la Sauge

Source : USAID, 2010

2.6.4. Une prolifération des surfaces avec l'appui du gouvernement et des agences de développement internationales

A la fin de l'année 2012, le gouvernement a décidé de soutenir les agriculteurs. Des subventions sont accordées pour les mises en culture des PAM. Cela concerne tous ceux qui cultivent une surface

minimale d'1ha. La région la plus connue est celle de Malesi e Madhe, déjà réputée pour cette activité durant la période communiste (figure 2.10).

Figure 2.10. La mise en culture de la sauge et de la lavande en 2013 dans le district de Malesi e Madhe

Source : Vox of America, 2013 ; télévision ABC New, 2013

Ces deux dernières années, la surface mise en culture s'intensifie notamment pour la sauge, la lavande, le thym et l'origan. Dans le district de Malesi e Madhe en 2013, certaines personnes que nous avons rencontrées estiment que la nouvelle surface cultivée serait de 1200 ha pour la sauge et de 200 ha pour la lavande. Dans la région de Shkoder, le nombre des personnes impliquées dans la mise en culture serait de l'ordre de 3 000 agriculteurs. Outre la région de Malesi e Madhe en 2014, dans le district de Fier, 29 agriculteurs ont mis spontanément en culture 30 ha de sauge. Cela indique les changements rapides qui sont en cours. Toujours selon ces sources, presque la moitié de la production totale albanaise serait cultivée. Le volume annuel actuel de plantes cultivées atteindrait environ 5 000 tonnes. Toute conclusion générale est cependant hasardeuse, du fait du manque d'information systématique sur le nombre, la surface cultivée, les types et la quantité de plantes produite. Les bases de données des sections agricoles et le bilan annuel statistique du Ministère de l'Agriculture ne fournissent pas ces informations. Les chiffres sont ceux des exportateurs, des médias ou des études de terrain.

L'intensification de l'exploitation des plantes par la mise en culture s'explique pour partie par les politiques agricoles, puisque le gouvernement subventionne les infrastructures nécessaires à la mise en culture. Les aides sont fonction des investissements et dépendent également des choix technologiques. L'irrigation est facilitée. Les soutiens sont encore liés aux surfaces, et les versements s'effectuent à l'ha pour un montant forfaitaire de 2 000 dollars américain par ha.

A la régulation nationale s'ajoute les projets de coopération internationaux qui appuient également l'intensification et la modernisation agricole. Ainsi, des programmes financés par l'USAID contribuent à moderniser le secteur en encourageant la mise en culture. Plusieurs agriculteurs ont commencé à coopérer et remplissent progressivement les conditions fixées par les bailleurs de fonds.

Enfin, comme mentionné auparavant, les exportateurs incitent les agriculteurs à fournir des plantes cultivées en leur garantissant la régularité d'achats. Selon Monsieur Filip Gjoka, président de l'association de collecteurs, d'exportateurs et de producteurs la sauge actuellement produite à Malesi e Madhe représenterait 50% de la sauge totale albanaise. Elle s'exporte directement vers les Etats Unis.

La convergence des incitations privées et de la régulation publique nationale et internationale pour moderniser le secteur en intensifiant la mise en culture contribue à modifier l'offre des plantes aromatiques et médicinales mises sur le marché national et international. Aujourd'hui, il semblerait que les nouvelles productions intensives, pilotées par les exportateurs approvisionnent les marchés extérieurs.

2.6.5. Les marchés des huiles essentielles

La production d'huile essentielle est une activité qui date depuis l'époque communiste. Ainsi, en 1947, le Ministère de la Santé avait planifié pour l'année 1948, 5 tonnes d'huile essentielle de ricin (*Ricinus Communis*) (A.N., F. 512, V.1947, D. 98, p. 47-48). Mais c'est en 1953, aidés aussi par les spécialistes tchèques, que le ministère prévoie l'installation de machines à distiller dans les districts de Tirane, Shkoder, Himare, Vlore, Tepelene, Elbasan et Korçe, afin de produire de 0,3 au 5 tonnes d'huile essentielle par an. 350 tonnes des stocks de différentes plantes ont étaient transformés en huile essentielle en 1957. En 1980, 23 distilleries sont implantées en Albanie. La gamme des plantes à distiller est large (sauge, thym, pin, laurier, genévrier etc.) et répond à la demande de l'industrie de transformation (A.N., F. 490, V. 1985, D. 839, p. 12-13). A la fin de cette période (1988), on compte 13 types d'huiles essentielles produisant l'équivalent de 24 tonnes d'huile essentielle.

Après le système communiste, certaines firmes transforment les plantes en vrac et se spécialisent en huile essentielle, notamment pour l'huile essentielle de sauge, de myrte, d'hélichryse. Cette stratégie d'intégration est classique pour capter la valeur ajoutée. Elle est notamment suivie par des entreprises comme « TEALB », « Albania Trading Company » (ATC) ou « Profarma ».

Les achats d'huile essentielle de Sauge, de Genévrier, de Sarriette ou d'origan s'effectuent dans les villes de Laçe, Elbasan et Delvin où se trouvent les entreprises.

L'Albanie, pays exportateur, est un pays tourné principalement vers les marchés des pays développés (figure 2.11).

Figure 2.11. Principales destinations des exportations albanaises d'huile essentielle en volume et en valeur, 1994-2014

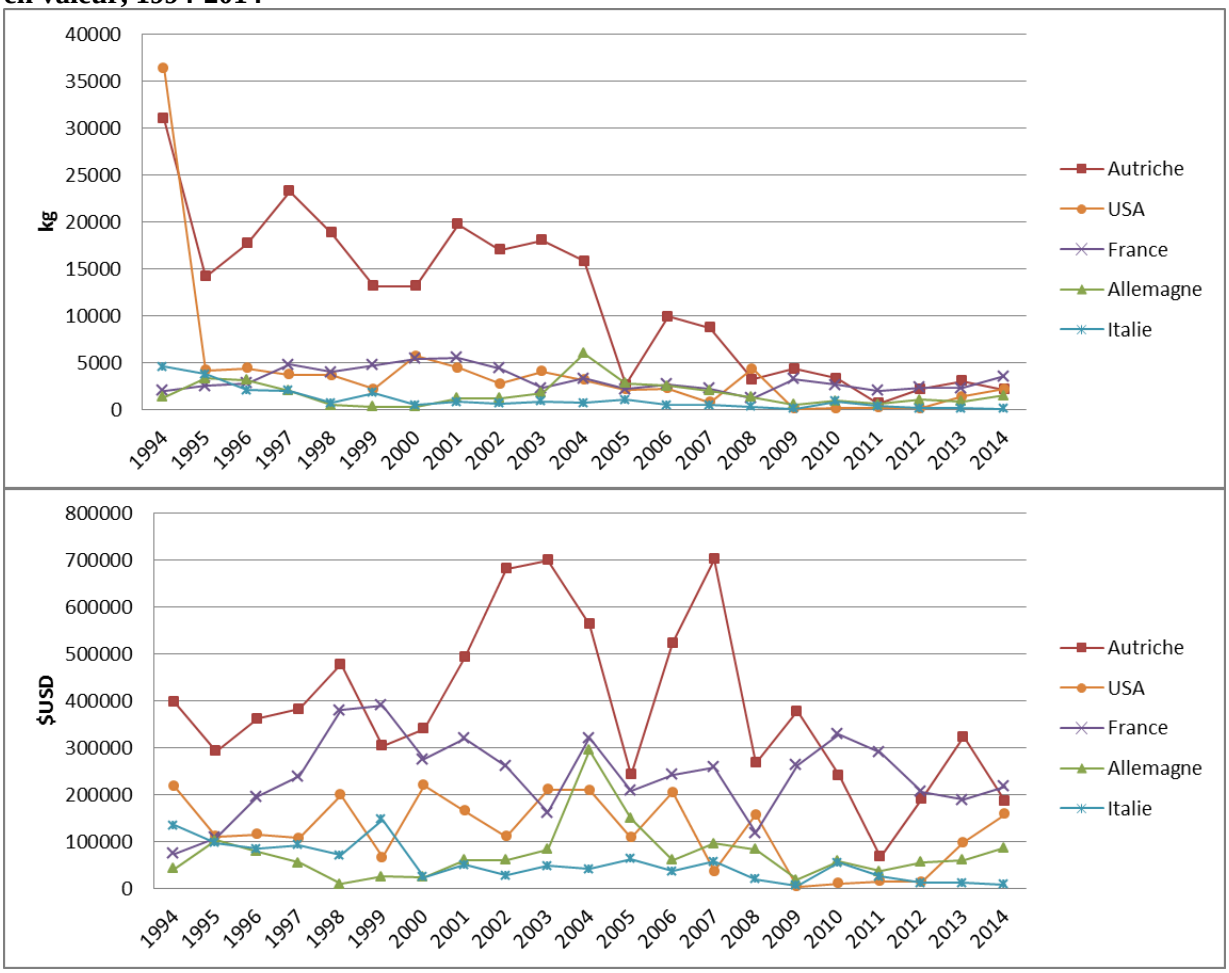

Source : élaboration par les auteurs, extraction (HS3301) Comtrade, octobre 2015

Si nous prenons comme année de base l'année 1994, pendant la période 1994-2014, on peut noter que l'Autriche reste toujours le premier pays de destination des exportations albanaises malgré un taux

annuel qui baisse de 13% (figure 2.11, ci-dessus). Viennent ensuite les Etats Unis et l'Italie qui baisent respectivement à un taux annuel de 13% et de 18 %. La France et l'Allemagne ont des taux qui augmentent respectivement pour le premier de 1% et pour le second de 3%. Ainsi, **En volume**, la quantité moyenne exportée était de 30 tonnes par an. Les principaux pays de destination, sont l'Union Européenne (Autriche, France, Allemagne, Italie, Hongrie, Espagne et Belgique) et les Etats-Unis (annexe 2.7). Et **En valeur**, l'Autriche domine le marché, même si le taux annuel décroît de 4%, jusqu'en 2014. La France est en deuxième position avec un taux qui croît de 6%. Elle est suivie par les États-Unis qui décroissent à un taux de 2%. La valeur des exportations vers l'Italie baisse à un taux de 13%.

Depuis 2008, la structure **en volume** des principaux pays de destination se présente ainsi : la France est le pays qui absorbe la plupart du volume exporté, avec une moyenne de 22 %. En deuxième position, viennent l'Autriche avec une moyenne de 22 %, suivie par l'Allemagne qui est en troisième place, avec une moyenne de 12 %. Les Etat- unis sont en quatrième position avec une moyenne de 10 %. Ils sont suivis par la Hongrie et l'Espagne ayant tous les deux une moyenne de 7% chacun, la Belgique de 6% et enfin, l'Italie avec 2 % (figure 2.12).

En valeur, depuis 2008 la France occupe également la position dominante (32 %), suivie par l'Autriche (22%), les États-Unis, la Hongrie (9 % chacun), l'Allemagne (8 %), la Belgique (7 %), l'Espagne (6 %), et enfin l'Italie (2 %).

Figure 2.12. La structure de répartition en % du volume et de la valeur des exportations d'huile essentielle pour les huit principaux pays, période 2009-2014.

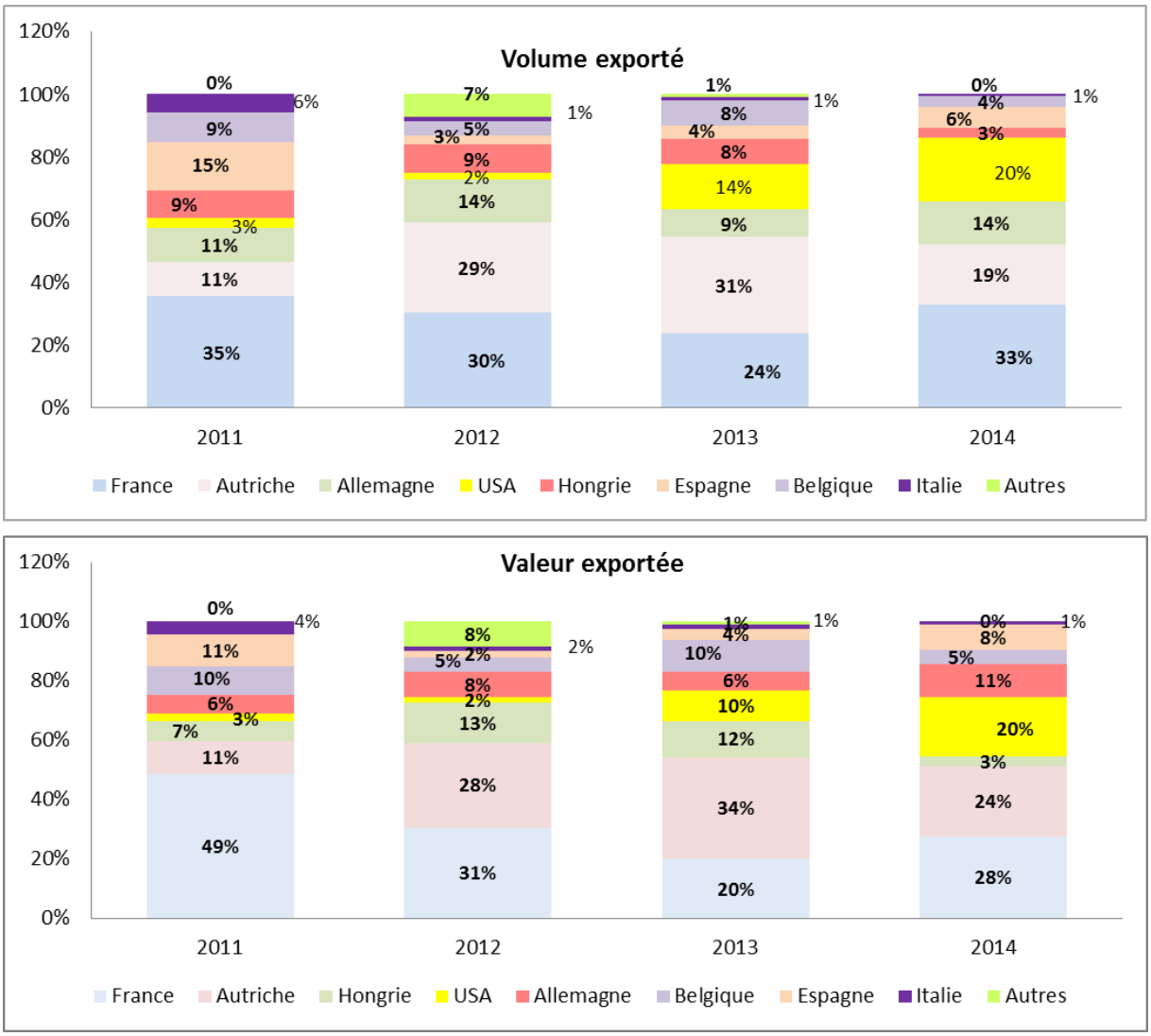

Source : élaboration par les auteurs, extraction (HS3301) Comtrade, octobre 2015

2.6.6. Problèmes de qualité et d'information

Les réseaux de clientèle sont anciens et la réputation de l'Albanie est établie à l'étranger. Traditionnellement, les importateurs étrangers recherchent en Albanie la qualité des plantes spontanées, car la sauge sauvage autochtone par exemple a des caractéristiques spécifiques.

La mise en culture opère une rupture dans les circuits de commercialisation. Même si du temps du régime communiste une partie des plantes étaient cultivées, l'extension de la production intensive se heurte aujourd'hui aux normes du marché international. Les standards et les règles qualité en vigueur

aux Etats-Unis ou en Europe exigent notamment un contrôle des pesticides et des herbicides. Les principaux pays destinataires des exportations en provenance de l'Albanie imposent de nouveaux contrôles phytosanitaires sur les plantes.

Ainsi, selon Monsieur Filip Gjoka, « plusieurs camions ont dû faire marche arrière d'Allemagne à cause du problème de la qualité. Si nous continuons comme ça, la compagnie turque « QYTAS » qui a commencé à cultiver la sauge en Turquie, risque de capter le marché international et surtout celui des États - Unis, qui jusqu'à présent est dominé par nous ».

Ce refus de mise en marché de certains lots de plantes se traduit immédiatement par la perte de marchés extérieurs. Les pays concurrents notamment la Turquie se positionne sur les segments de marché de qualité. La baisse des exportations a des répercussions sur le marché interne et provoque des baisses dans les approvisionnements auprès des producteurs. Ainsi, au mois de juin - juillet 2014, les agriculteurs et notamment ceux du district de Kukës ont connu des difficultés pour vendre leur production de sauge selon les informations que nous avons recueillies.

Selon le Ministre de l'Agriculture actuel, Monsieur Edmond Panariti rencontré au mois de mai 2015, le problème s'explique par la diminution du principe actif des plantes une fois qu'elles sont cultivées. Cette analyse est également partagée par le président d'associations Monsieur Filip Gjoka. Il estime que la sauge cultivée ne donne que 0,5 jusqu'à 0,7 % du principe actif, contre 1,5 %, pour la sauge spontanée. Elle est donc classée en deuxième catégorie sur le marché international ce qui lui fait perdre de la valeur et met dans les difficultés les exportateurs mais aussi l'image de la qualité de la sauge albanaise.

Les risques de perte de marchés extérieurs sont donc réels, mais pour l'heure la mise en culture se poursuit. Les contrôles ou les conseils quant à l'utilisation de pesticides ne semblent pas être mis en place.

2.7. Organisation de la collecte : activité pilotée par les entreprises d'exportation

2.7.1. Identification, localisation et stratégies des principales entreprises selon la taille de collecte

En s'appuyant sur les critères de taille tels que définis par l'étude de l'USAID (2010), trois types d'entreprises organisent la collecte des plantes. Les premières sont les firmes qui stockent moins de 200 tonnes par an, les secondes sont les entreprises qui collectent entre 200 et 500 tonnes par an et les troisièmes sont les entreprises qui collectent plus de 500 tonnes par an. Les enquêtes conduites en 2015 auprès de responsables d'entreprises situés dans différents territoires de l'Albanie ont permis d'identifier et de localiser les principales entreprises tout en les triant en fonction de leur taille. Ce travail spécifique de cartographie couplé à un travail d'analyse et d'entretiens facilite la représentation des zones d'implantation des entreprises qui pilotent la chaîne de valeur.

2.7.1.1. Les petits collecteurs locaux, un nombre difficile à définir

La carte (figure 2.13) représente la localisation des petites entreprises de collecte. Mais, le nombre des entreprises qui collectent moins de 200 tonnes par an est difficile à renseigner car les petites quantités échappent aux observations du marché et des acteurs sur place. Selon le collecteur Monsieur Emmanuel Cela que nous avons rencontré au cours de la mission en 2015, la plupart de ces petits collecteurs travaillent de façon informelle (entretien avec le collecteur Emanuel Cela, 2015).

Comment on peut le voir sur la carte, la plupart des collecteurs se trouvent au Nord de l'Albanie dans le district de Malesi e Madhe (9 collecteurs) et au Sud dans le district de Permet (8 collecteurs). Cela confirme l'activité des PAM dans ces deux districts. Elle est une tradition que ce soit pour la cueillette sauvage ou la mise en culture notamment pour le district de Malesi e Madhe.

Les collecteurs rencontrés se trouvant dans le district de Tepelene, Permet et Ersek, ont presque tous les mêmes caractéristiques en termes d'infrastructure de stockage. À cause du manque de financement, ils utilisent des bâtiments qui datent du système communiste et qui ont été privatisés suite au changement de régime. Ils disposent encore de vielles machines de traitement pour tamiser les plantes comme nous l'a montré le collecteur Cela pour l'origan ou la sauge. Malgré les faibles quantités et les mauvaises conditions de stockage, certains de ces petits collecteurs cherchent à se positionner sur les marchés extérieurs. Ils ciblent des marchés à l'étranger comme c'est le cas de « Cela » et « Oruci » à Tepelene et « Hajdinaj » à Permet. En ce qui concerne la capacité de collecte, certains de ces

collecteurs dépassent le seuil des 200 tonnes allant même jusqu'à 300 tonnes par an (Entretiens en 2015 avec Emanuel Cela, collecteur de Hormove, Tepelene).

Figure 2.133. Localisation des petits collecteurs en Albanie

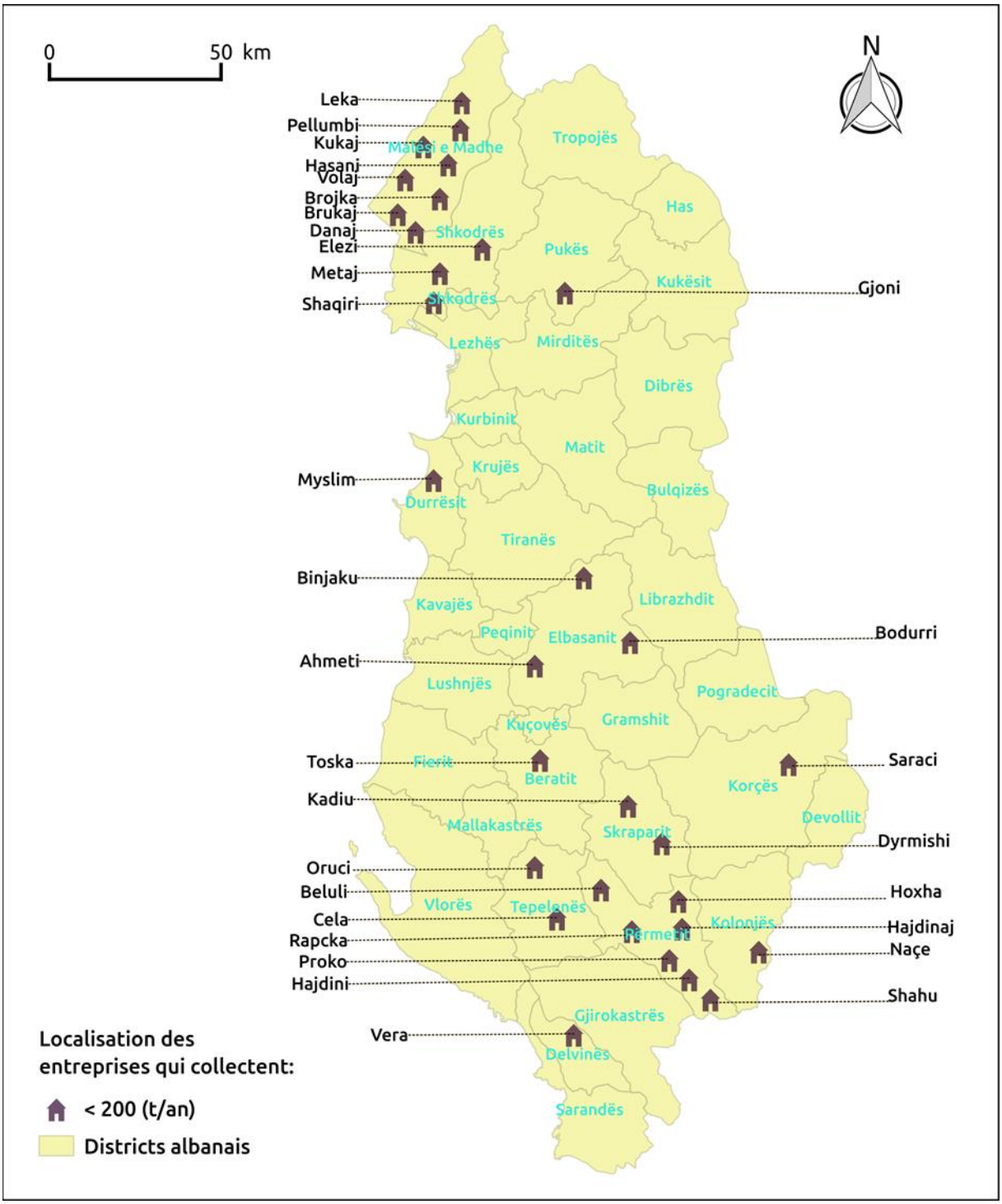

Source : V.Hoxha, 2015

2.7.1.2. Les moyennes entreprises de collecte et de transformation régionale

Les entreprises qui collectent entre 200 et 500 tonnes par an, sont à peu près une dizaine. Celles-ci ont plus de capacités physiques, logistiques et financières ; elles collectent un volume important de plantes et font aussi la transformation. Certaines ciblent l'exportation comme c'est le cas de l'entreprise « Gurra » localisée à Tepelene qui a exporté la sauge aux États - Unis et en Allemagne, ou des collecteurs tels que Cibuku localisé à Korça ou Orlando localisé à Malesi e Madhe.

Comment on peut le voir sur la carte ci-après (figure 2.14), la majorité des moyens collecteurs est située au centre (Tirana - Durres) et au Nord de l'Albanie (Shkoder - Malesi e Madhe). Le choix de localiser les entreprises près des grands centres urbains et commerciaux montre l'importance accordée à la commercialisation. Ces acteurs économiques investissent depuis peu dans la mise en culture, comme c'est les cas des collecteurs du District de Malesi e Madhe. Certains choisissent d'investir sur des petites surfaces afin de ne pas prendre trop de risques comme la firme « Galen » qui a mis en culture 3 ha de thym (USAID, 2010).

Les autres entreprises comme la firme « Orlando » située à Shkoder cherchent à se différencier par la transformation de la matière première en produit semi-fini comme c'est le cas pour l'huile essentielle. Étant une entreprise de distillation depuis l'époque communiste, le propriétaire a préservé son métier. Ainsi, il distille la sauge, la lavande, la sarriette etc. Pour garantir une quantité stable il se fournit auprès des petits collecteurs locaux à Kukes, Malesi e Madhe et Kruje (USAID, 2010).

Figure 2.144. Localisation des moyennes entreprises de collecte et de transformation

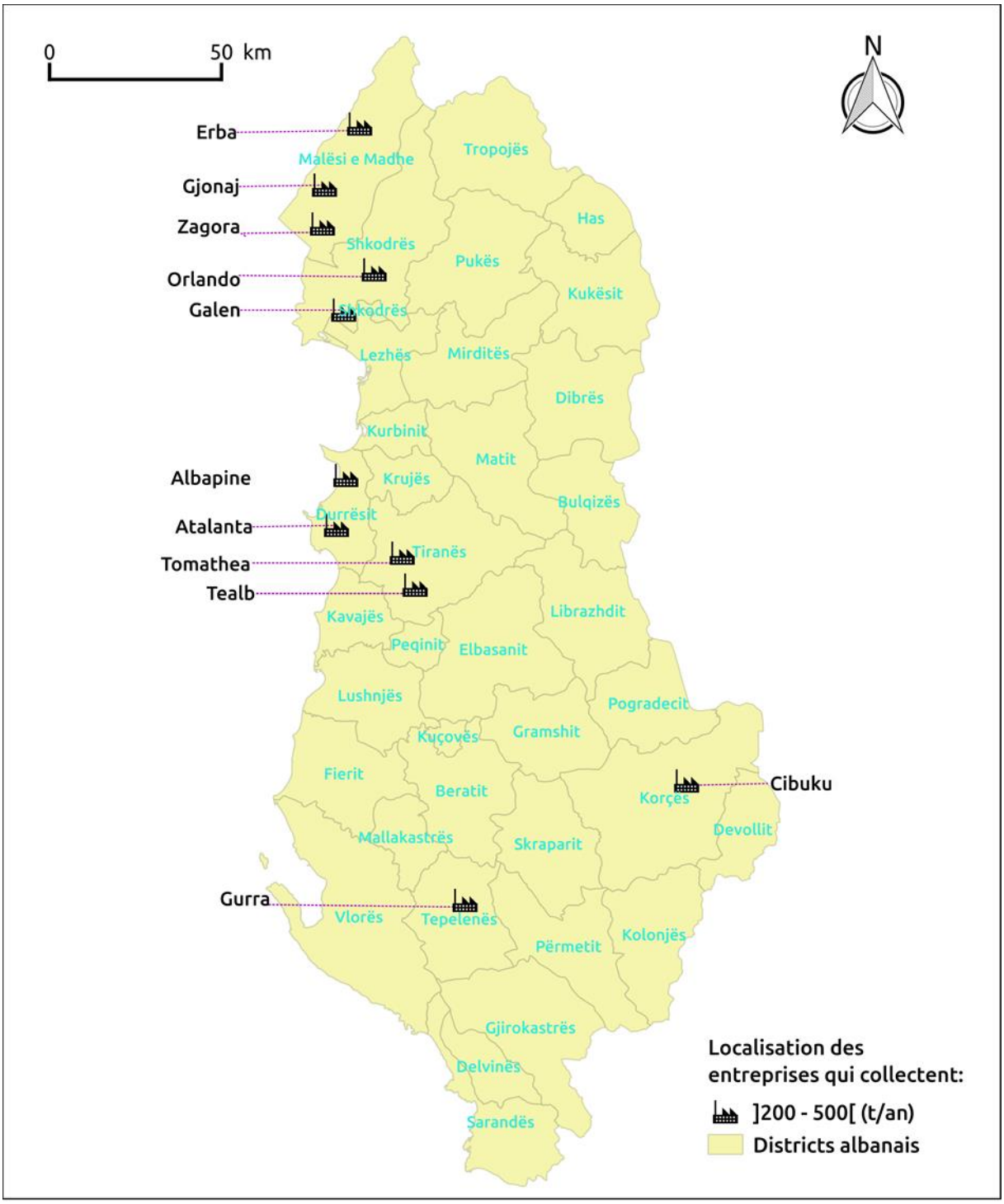

Source : V.Hoxha, 2015

2.7.1.3. Les grands entreprises de collecte, de transformation et d'exportation

Les grandes entreprises qui collectent, transforment et exportent les plantes en Albanie sont près des centres urbains. Elles sont situées au Nord, au centre et au Sud dans les zones de plus forte concentration de cueillette (figure 2.15, ci-dessous).

Figure 2.155. Localisation des grands et moyens exportateurs, traiteurs et collecteurs et leur classification selon la taille en quantité exportée, en Albanie

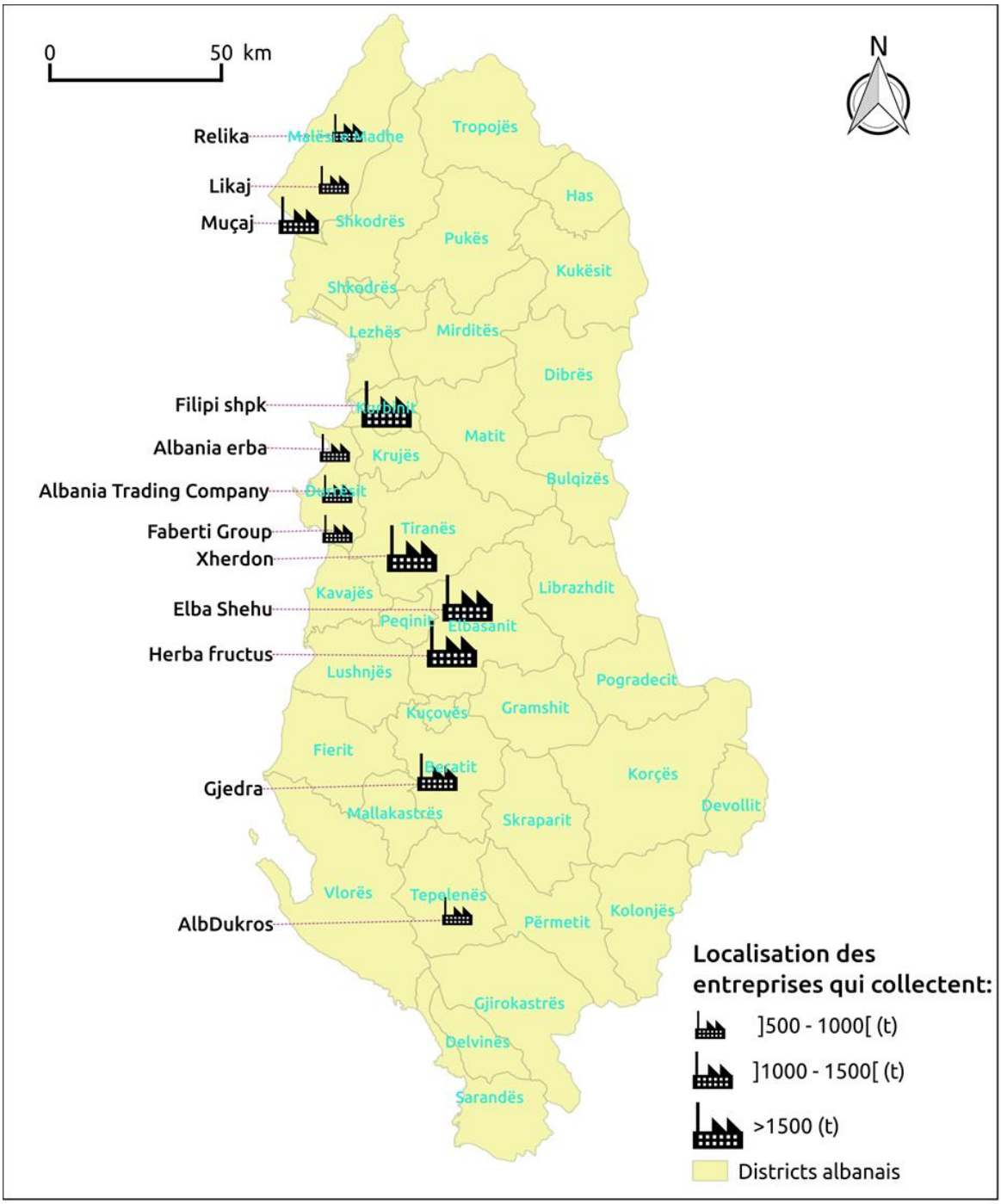

Source : V.Hoxha, 2015

En effet, ce sont elles qui pilotent tout le secteur des PAM en Albanie. Depuis les années 2000, le monopole de la grande entreprise AlbDucros s'est transformé en concurrence répartie entre six ou sept autres grandes entreprises qui ont chacune une moyenne d'exportation d'environ 1000 tonnes par an.

Aujourd'hui, selon Monsieur Filip Gjoka propriétaire de la firme « Filipi Co » et président de l'Association des Collecteurs, Exportateurs et Transformateurs des PAM en Albanie (ACPEMP), les entreprises exportatrices les plus importantes de la filière sont : « Filipi Co », « Elba Shehu », « Xherdon », « Herba Fructus », « Mucaj » et « Gjedra ».

Les entreprises les plus puissantes comme « Filipi Co » et « Elba Shehu » exportent une moyenne de 1500 tonnes par an ; leur chiffre d'affaires est estimé entre 3 et 5 millions de dollars américains. La firme « Filipi Co » emploie 250 ouvriers.

Selon le responsable de la firme « Filipi Co », la firme exporte environ 600 à 1000 tonnes de sauge par an et environ 600 tonnes d'autres plantes. Cette société produit et commercialise également 3 tonnes d'huiles essentielles de sauge, de thym et de lavande par an. Lorsque les stocks de plantes ne sont pas suffisants, elle importe du Monténégro et de la Bosnie. 5% de son marché est destiné aux Etats-Unis et 35% va en Europe (la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Hongrie et la Croatie). Un de ses principaux clients aux Etats Unis est la compagnie « AASY ». En France, les relations sont établies de longue date avec l'entreprise « Naturex » située à Avignon. Selon le responsable de la firme toujours, l'année 2015 est marquée par des problèmes de qualité : des lots exportés ont été rejetés. Les raisons du rejet ne sont pas claires, mais les retours ont été effectifs notamment en France.

Selon un entretien réalisé avec le président d'une autre entreprise, la firme « Gjedra », les plantes les plus importantes pour l'exportation sont : la sauge avec une moyenne de 700 tonnes par an, le fruit de ronce avec environ 400 tonnes par an, la feuille de sarriette avec environ 100 tonnes par an, la feuille d'ortie avec environ 40 tonnes par an, etc. Les enquêtes conduites auprès d'autres entreprises montrent que les stratégies d'investissement et de mise en culture sont partagées et que la question des rejets est également un souci commun.

Il est intéressant de noter que la compagnie « Albducros Tepelena » a perdu beaucoup de poids sur le marché. Alors qu'elle exportait au moins 2500 tonnes annuellement jusqu'en 2008, aujourd'hui elle n'exporterait plus que 500 tonnes annuellement selon les entretiens que nous avons eu avec ses concurrents. Là aussi, l'information fournie nécessiterait de plus amples investigations.

2.7.1.4. Les firmes utilisatrices étrangères des PAM albanaises

Il serait important de conduire des enquêtes auprès de firmes telles que « Martin Bauer » située en Allemagne et réputée pour les anciens contrats établis avec des firmes albanaises comme « Krauter Mix » ou « Kutas ». En effet, l'Allemagne occupe une place centrale sur le marché des exportations et a de tout temps était un interlocuteur privilégié pour la commercialisation des plantes albanaises. Les enquêtes ont cependant porté exclusivement sur la France faute de temps et de moyens. Ce travail mériterait d'être étendu car il permet de croiser les informations et d'affiner l'analyse.

La figure 2.16, ci-dessous, localise les entreprises françaises importatrices de plantes en provenance d'Albanie. Les firmes qui ont le plus de poids sont « Naturex », « Robert SA », ou « Ducros/MC Cormik » avec un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros.

Figure 2.166. Localisation des firmes importatrices françaises et leur classification selon le CA en France

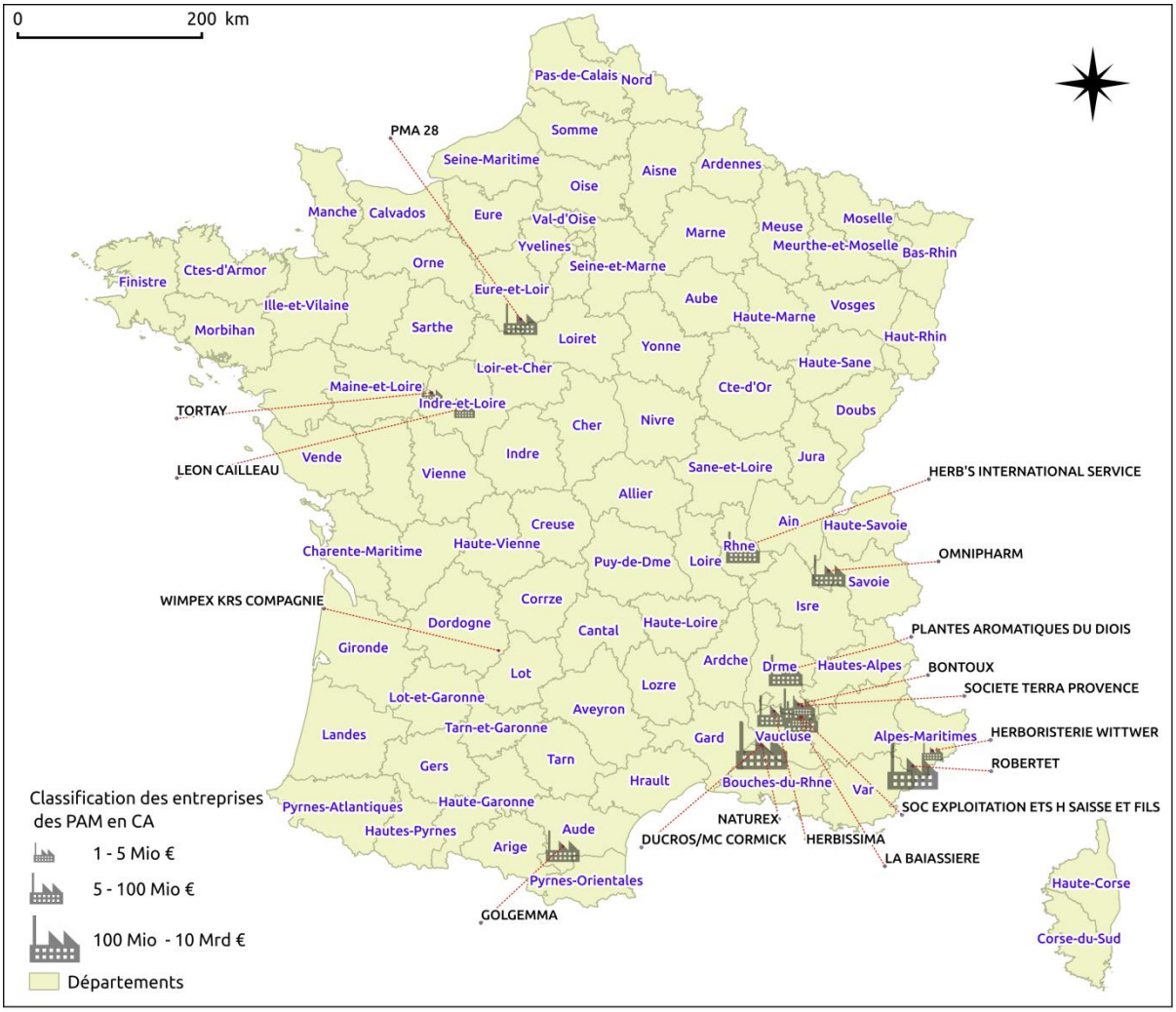

Source : V.Hoxha, 2015

L'enquête conduite auprès des entreprises françaises importatrices de plantes aromatiques et médicinales est un premier relevé des impressions qu'ont bien voulu nous confier les responsables des entreprises. En effet, nombreuses ont été les réponses négatives. Les questionnaires détaillés qui comportaient de nombreuses questions quant au volume, au prix ou aux certifications n'ont jamais été renseignées. Seules les réponses orales, parfois données sous le sceau du secret, ont fourni quelques indications sur l'état des relations entre les entreprises françaises et albanaises.

- L'Albanie est considérée par tous responsables consultés comme un interlocuteur de longue date. Il est le premier pays exportateur au monde de feuilles de sauge et il est aussi un pays réputé pour la cueillette sauvage.

- Une des entreprises spécialisées en importation de plantes aromatiques et médicinales (10 tonnes de chaque type de plantes aromatiques et médicinales par an comme la sarriette, le thym, le romarin etc.) a insisté sur l'organisation et la fiabilité des circuits de commercialisation. Après plus de dix-huit ans d'importation de plantes réalisées auprès d'entreprises comme « Ducros » ou « Guga », les échanges sont stables. Le marché est maitrisé et tous les contrôles sur les pesticides métaux et les métaux lourds confirment la qualité obtenue. Les prix pratiqués sont proches du niveau international.

2.8. Structuration du marché intérieur, stratégies de différenciation et partage de la valeur.

2.8.1. La structure du marché intérieur

Ce marché est composé par les cueilleurs - producteurs et les petits collecteurs qui sont fournisseurs de matière première. Les transformateurs/utilisateurs sont fournisseurs des produits transformés. Viennent ensuite les détaillants.

Les transformateurs - utilisateurs les plus connus sont la firme « Albania Trading Company » (ATC) et la firme « Profarma ». La première transforme plus de 50 variétés de plantes pour une quantité qui dépasse 500 tonnes par an. Les plantes principales sont la sauge, le romarin, l'origan, le thym etc. Cette entreprise fabrique des produits de santé, d'huile essentielle, des thés naturels, des tisanes et d'autres produits de santé.

La firme « Profarma » a une longue tradition dans la production des médicaments puisqu'elle a été l'entreprise d'État en charge de ce secteur durant la période communiste. Son activité perdure, même si elle s'est privatisée. Elle utilise plusieurs variétés de plantes.

Trois autres entreprises, « Ylli Meraj » et « TEALB » sont localisées sur le district de Tirana et la dernière « LLAKMANI » est localisée dans le district de Pogradec. Celles-ci, transforment les plantes en fonction de l'usage final et fournissent les marchés qu'ils soient ceux de la grande distribution ou ceux du détail. Leurs réseaux de distribution sont maitrisés qu'il s'agisse des grandes surfaces ou des boutiques de quartiers, telles que les pharmacies ou les petits commerçants informels qui vendent aux bords des routes (figure 2.17).

Figure 2.177. Les différents détaillants du marché intérieur des PAM

Source : par les auteurs, 2015

Pour fabriquer leurs produits, les entreprises de transformation prennent la fourniture chez les collecteurs dispersés sur tout le territoire. Ainsi, « Ylli Meraj » se procure la matière première au Sud de l'Albanie (Tepelene, Permet, Gjirokaster) puis procède à des petites conditionnements avec des sachets en plastiques de taille 30-100 gr.

La firme « TEALB » s'approvisionne également dans les districts Sud de l'Albanie. Les plantes principales sont le thé de montagne, très utilisé par les familles albanaises, le romarin et l'origan pour

les restaurants et les fabriques des saucisses (USAID, 2010). La majorité de ses produits se vend dans les supermarchés de Tirana.
La troisième entreprise « LLAKMANI » est spécialisée surtout dans la fabrication d'orchis bouffon vendu dans les grands supermarchés de Tirana (USAID,2010).

La maîtrise des circuits d'approvisionnement et de distribution par ces firmes leur garantit une stabilité économique qui est renforcée par une demande accrue en plantes aromatiques et médicinales.

2.8.2. Les stratégies de positionnement sur le marché international et la différenciation

En s'insérant sur le marché international, les entreprises de collecte albanaises comme les exportateurs doivent s'adapter à la concurrence interne et externe ainsi qu'aux nouveaux standards internationaux.

Selon l'enquête conduite avec Monsieur Filip Gjoka, pour faire face à la demande, certaines plantes s'importent du Monténégro, de la Bosnie, de la Serbie, du Kosovo par les firmes albanaises. Elles sont ensuite réexportées vers la Turquie en même temps que les plantes albanaises. Selon Monsieur Filip Gjoka, le marché est très fluctuant : « *On ne sait jamais ce qui va se produire. Aujourd'hui, ce sont les entreprises de pays comme la Turquie qui exercent une pression sur le marché, mais demain elles peuvent perdre du poids* ».

Il faut également pouvoir développer des produits transformés et miser sur l'huile essentielle notamment.

Les enquêtes conduites auprès de quatre grandes entreprises d'exportation en Albanie confirment l'importance de la distillation de l'huile essentielle. Le président de l'association des entreprises d'exportation, de collecte et de production des PAM et président de la firme « Filipi Company », distille certaines plantes aromatiques et médicinales dont les principales sont la sauge et lavande. La quantité moyenne est estimée à 6 tonnes pour la sauge et 3 tonnes pour la lavande chaque année.

Les entreprises françaises qui utilisent les huiles essentielles en provenance d'Albanie expriment des observations quant aux marchés des huiles essentielles en provenance d'Albanie que l'on peut résumer ainsi :

- Elles préfèrent travailler avec un intermédiaire de commerce pour que ce dernier porte la responsabilité de la mise en marché. En choisissant de passer par un intégrateur, ce dernier maitrise

les qualités, les flux financiers et garantit la certification qu'elle soit biologique ou équitable. Cette stratégie permet notamment de prendre de la distance par rapport à des marchés nouveaux à très haute valeur ajoutée dont les circuits et les origines sont peu ou mal contrôlées. La période actuelle de financiarisation des marchés entraine le développement rapide de nouveaux négociants cherchant à se positionner sur des marchés porteurs comme l'huile essentielle de rose vendue à 7000 euros le kilo au prix de gros et 14 000 euros le litre au détail. Certaines analyses conduites sur des échantillons importés de cette huile essentielle ont montré que les taux de pesticides et les mélanges étaient élevés. Afin d'éviter les contrôles et les retours de marchandises, l'entreprise française se tourne vers un intégrateur à même de certifier le caractère non frelaté du produit labellisé Bio.

Les entreprises en Albanie sont conscientes des problèmes de commercialisation des huiles, mais aussi plus largement des plantes aromatiques et médicinales. Elles font face à des problèmes de conformité notamment en ce qui concerne les taux élevés de pesticides et de métaux lourds et des problèmes d'organisation (délais, paquets..).

Dans ces conditions ces entreprises cherchent à se différencier en modernisant leurs infrastructures et en certifiant leurs activités sous des labels qui leurs garantissent les accès aux marchés extérieurs. Les certifications ISO sont prises afin d'éviter les fluctuations du marché.

Ainsi, des entreprises investissent beaucoup dans l'infrastructure afin d'augmenter la qualité des produits tout en certifiant les processus industriels. Par exemple, « Filipi Co » a investi plus d'1 million en technologie de stockage (figure 2.18). Cette dernière a installé en 2015 une unité de nettoyage innovante importée d'Allemagne.

Figure 2.188. Les endroits de stockage pour la firme « Filipi CO », 2015

Source: par les auteurs, 2015

La firme « Xhedron » a investi 1.300 000 euros dans une chaîne de transformation des huiles essentielles et des plantes sèches ainsi que dans des nouveaux bâtiments depuis 2012. Il en va de même pour La firme « Mucaj » qui a investi près de 300,000 $ dans une chaîne de traitement avec une capacité de transformation et d'exportation de 1300 tonnes (figure 2.19).

Figure 2.19. Les endroits de stockage pour la firme « Mucaj », 2015

Source: http://www.mucajherbs.com

Chacune de ces entreprises suit les standards internationaux de stockage, de conditionnement et d'envoi. Parfois certaines d'entre elles, choisissent de se différencier en ajoutant aux standards ISO, des certifications HHACCP ou des labels de qualité comme le label biologique.

D'autres stratégies de commercialisation se focalisent sur la différenciation par les signes de qualité, y compris dans le domaine di Kosher (annexe 2.8). Les entreprises cherchent ainsi à garantir leur accès au marché extérieur, comme la firme « Herba Fructus ». Cette dernière a opté pour une démarche lui permettant d'obtenir le label Bio pour la sauge, le thym et l'ortie. Selon la firme et une étude du USAID, ce changement stratégique se serait traduit par un *premium* de prix de 15à 20 % (USAID, 2010). Ce *premium* de prix mériterait d'être validé par des recherches complémentaires.

2.8.3. Répartition peu équitable de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée se crée sur l'ensemble des maillons de chaîne mais la répartition n'est pas équitable. Les cueilleurs ne sont pas organisés, n'ont pas de pouvoir de négociation et les prix leurs sont imposés par les collecteurs.

Le tableau 2.11, ci-dessous, montre les prix en monnaie albanaise et en dollar américain des principales plantes qui sont ramassées par les cueilleurs ou les producteurs pour être ensuite vendues au poids aux collecteurs (période 2008-2013).

Tableau 2.11. Les prix des principales plantes vendues par les cueilleurs/producteurs, pendant la période 2008-2013

Nom français	2008		2009		2010		2013	
	Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg
Sauge	120-130	1,3 - 1,5	170-190	2	140-180	1,6-2	150-200	1,4-1,9
Sarriette	120	1,3	80	0,9	80-90	0,9	90-10	1
Grand Sureau	600	6,5	500	5,4	450-500	4,7-5,26	400-500	3,8-4,3
Bleuet	650-700	7-7,6	700	7,7	450-500	4,2-5,2	350-400	3,4-3,9
Origan	250	2,7	180	1,9	200	2,1	200-250	1,95-2,4
Genévrier	100	1,08	110	1,2	120	1,3	150	1,45
Thym	120	1,3	110	1,2	110	1,15	100	0,9
Lavande	140-150	1,5-1,6	130	1,4	200-250	2,1-2,6	300-400	2,9-3,8
Romarin	80	0,8	85	0,9	90	1	90-100	0,9-1
Mûre	70	0,7	40	0,4	40	0,4	40	0,38
Ortie	120	1,3	140	1,5	120	1,3	100	1
Primevère officinale	650-700	7-7,6	700-750	7,6-8,2	700-750	7,3-7,9	750-800	7,2-7,7
Gentiane jaune	800	8,7	850-900	9,3-9,8	900-950	9,5-10	900-1000	8,7-9,7

Source : USAID, 2010 (2008-2009) ; Pazari, 2014 (2010, 2013)

Les principales plantes cueillies sont : la sauge, le tilleul, l'ortie etc.

Dans le tableau 2.12, les prix ont été actualisés pour la période 2013 – 2015 suite à des enquêtes et entretiens conduits avec les cueilleurs en 2015.

Tableau 2.12. Les prix des principales plantes vendues par les cueilleurs pendant la période 2013-2015

Nom albanais	Nom français	2013		2014		2015	
		Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg
Sherebel	Sauge	110	1,1	160	1,6	60-100	0,4-0,8
Rigon	Origan	100	1	100	1	150	1,2
Hithër	Ortie	100	1	110	1	100	0,9
Caj mali	Thé de montagne	800	8	800	8	1000	8,2
Murrize	Aubépine	200	2	200	2	200	1,7
Bliri	Tilleul	300	3	500	5	500	4
Dafin	Laurier sauce	80	0,8	80	0,8	80	0,65
Salepi	Orchis bouffon	2500	25	2500	25	2500	22
Barë blete	Mélisse officinale	90	0,9	80	0,8	60	0,5
Kamomil	Camomille sauvage	500	5	500	5	500	4,2

Source : par les auteurs, 2015

A part la sauge, les prix en valeur monétaire albanaise ne varient pas beaucoup (figure 2.20).

Figure 2.190. L'évolution des prix pour certaines plantes spontanées de cueillette en USD/kg

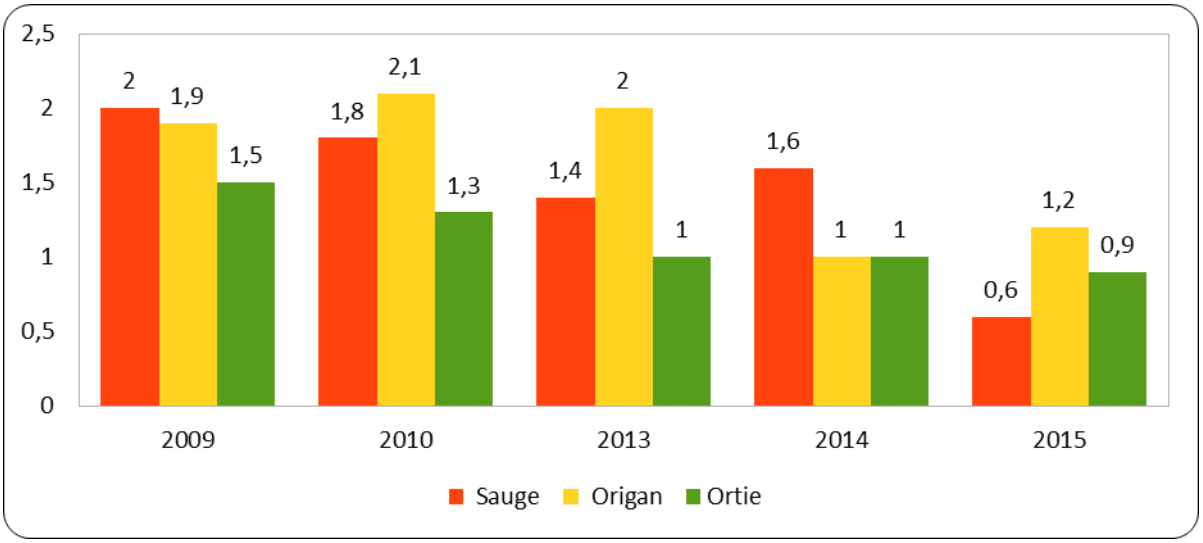

Source : par les auteurs, 2015

Les prix sont liés aux fluctuations du taux de change USD/Lekë. Le seul effet taux de change engendrer des baisses de rémunération, puisque ces variations sont répercutées sur les prix fixés par les collecteurs auprès des cueilleurs. Ainsi, le prix de la sauge passe de 1,1 USD/kg en 2013 à 1,6 USD/kg en 2014.

Pour les cueilleurs la répercussion des variations de prix sur le prix d'achat aux producteurs infléchit négativement leur rémunération. Vu que les cueilleurs sont payés au poids et en fonction d'un prix qui leur est imposé par les collecteurs, la rémunération des cueilleurs baisse. Les calculs réalisés montrent que la rémunération se situe généralement en dessous de dix à quinze euros par jour (Annexe 2.9).

La chaine de valeur pilotée et organisée par les collecteurs et les grandes entreprises d'exportation soumet les producteurs-cueilleurs aux variations du marché. La concurrence internationale et les rejets de certains lots de plantes exportés entraînent des fluctuations de prix qui sont répercutées sur les producteurs-cueilleurs. Les cueilleurs et les producteurs de plantes n'ont pas de statuts et suivent les règles des collecteurs.

2.9. Conclusions et perspectives

L'Albanie est un pays exportateur et utilisateur de plantes aromatiques et médicinales de longue date. La richesse de la flore albanaise est reconnue et la sauge est la plante emblématique des exportations de l'Albanie vers le reste du monde. La part du sauvage par rapport au cultivé diminue car les programmes successifs de mise en culture s'amplifient dans les cinquante dernières années. Des projets internationaux ont permis d'identifier la flore et d'organiser la gestion et le suivi du domaine agro pastoral.

Cependant, même si des projets de préservation existent, la priorité est donnée à l'exploitation économique de ces ressources. Le fait que l'Albanie connaisse d'abord un système de concession privé au début du vingtième siècle, puis la planification d'Etat pendant la période communiste (1945-1990) pour passer à une période de transition et d'intégration au marché mondial de nos jours détermine fortement la priorité accordée à l'exploitation des ressources et infléchit les types de relations et de contrats actuellement en place. La structuration du secteur est déterminée par l'héritage d'une organisation centralisée où les cueilleurs ont le statut d'une main d'œuvre organisée pour répondre aux demandes des besoins d'approvisionnement en volume. Les enquêtes conduites sur le terrain débouchent sur trois principales caractéristiques de l'organisation du secteur :

- Un secteur organisé et structuré autour des collecteurs et des grandes entreprises d'exportation : ce sont les collecteurs qui approvisionnent le marché et qui fixent les prix. Ces derniers pilotent la chaine de valeur depuis le tournant des années 1990. Ils jouent un rôle plus ou moins central dans la filière en fonction de leurs tailles :

- Un petit collecteur (moins de 200 tonnes) s'approvisionne sur un territoire spécifique. Il connaît les cueilleurs, leur capacité de cueillette et stocke la matière première .Il peut également exercer des fonctions de transformation voire d'exportation s'il maitrise directement le circuit de commercialisation ce qui lui confère d'autant plus de poids lors de la fixation des prix.

- Le moyen collecteur (jusqu'à 500 tonnes) cumule les fonctions de collecte, de transformations, de fabrication finale des produits et même d'exportation.

- Au-dessus de 500 tonnes, les entreprises sont organisées en fonction des marchés d'exportation. Certaines entreprises « historiques » ont pignon sur rue mais la maîtrise des circuits des circuits de commercialisation est déterminante. Ainsi, le monopole de la grande entreprise AlbDucros est transféré à d'autres très grosses entreprises aptes à se positionner sur le marché mondial.

- Stratégies de positionnement sur des marchés

Il est difficile d'évaluer les changements effectifs dans la structuration des parts de marché car les entreprises albanaises génèrent des flux d'exportation et d'importation avec les pays voisins pour garantir délais, quantités ou prix sur lesquels elles se sont engagées.

Ainsi, les entreprises enquêtées témoignent de stratégies de contournement lorsque les difficultés administratives nationales sont trop lourdes. Le choix par exemple d'exporter par la Grèce plutôt que par les ports nationaux est symptomatique des problèmes organisationnels internes que vit un pays en pleine transition économique. Certaines entreprises cherchent également à obtenir des certifications et des packaging en passant par des pays qui se sont engagés dans le respect des normes et des standards internationaux, comme la Turquie.

Par ailleurs, les entreprises cherchent à s'affranchir d'éventuelles ruptures de stock. Afin de répondre aux exigences d'approvisionnement des marchés extérieurs, elles importent des plantes en vrac en provenance de différents pays des Balkans.

- La qualité et la différenciation stratégique

Les entreprises en Albanie développent des stratégies de certification et de modernisation de leur infrastructure (laboratoires, stockage etc..) afin de se maintenir au niveau des normes du marché international. Cependant ces choix sont récents et aucune organisation inter- professionnelle ne facilite la coordination et la mise à niveau en termes de qualité. Certaines entreprises font face à des problèmes de rejets de lots et posée des questions sur le choix des semences pour la mise en culture : les semences hybrides des Pays Bas ont-elles la même qualité que les semences autochtones ?

- Les problèmes de l'accès et du partage de l'information par les acteurs de la filière qu'ils soient privés ou publics constituent un axe de travail central. Le gouvernement dispose de peu d'information, les cueilleurs sont de la main d'œuvre peu formée et les entreprises travaillent en suivant le principe du secret.

L'animation transversale entre les différents acteurs du secteur et la construction d'informations fiables (observatoire systématique des données économiques, sociales et environnementales de la culture et de la transformation des plantes) est déterminante pour que ce secteur puisse organiser ses ressources et les gérer de manière durable sur le long terme.

PARTIE 3. ETUDE DE CAS DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES EN ALGERIE

3.1. La démarche méthodologique

Le but de cette étude est d'approfondir le marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en Algérie. L'étude se veut descriptive et exploratrice. Elle est effectuée, entre autres, sur la base d'une enquête réalisée sur le terrain auprès des acteurs de ce secteur (Direction générale des Forets (**DGF**), Directions Générale des Douane, Centre National de l'Informatique et des Statistiques (***CNIS***), Centre National du Registre du Commerce (**CNRC**), Ministère de l'Agriculture, les herboristes, les entreprises importatrices et exportatrices).

L'enquête dans sa globalité contient plusieurs volets, chaque volet étant relatif aux objectifs de l'étude, ces enquêtes ont été réalisées grâce à deux outils : enquêtes par le biais d'interviews libres et enquêtes par le biais de questionnaires (annexe 3.1). La majorité des acteurs enquêtés (annexe 3.2) est localisée dans la capitale du pays « Alger » vu que l'étude est réalisée dans un calendrier contraint pour effectuer une investigation plus détaillée et élargie à d'autres territoires.

La difficulté majeure à laquelle nous avons dû faire face lors de notre enquête est l'accès à l'information. En effet, la majorité des études sur les plantes aromatiques et médicinales ont été menées dans le cadre d'études ethnobotaniques et quasiment pas d'études économiques ou de marché, et dans le cas où elles sont disponibles ce sont des études qui concernent la filière des PPAM dans des pays où l'accès à l'information ne pose pas réellement de problèmes (Maroc, France, Espagne, etc.), grâce notamment à la disponibilité de bases de données qui facilitent le travail du chercheur en lui permettant d'accéder à des données précises et sur plusieurs années. Alors que dans notre cas, l'accès à l'information s'est avéré extrêmement difficile, en raison notamment du manque de statistique et de la méfiance des différents acteurs impliqués, mais aussi, nous pouvons le dire, à cause de l'anarchie totale avec laquelle est géré le secteur des plantes aromatiques et médicinales en Algérie.

Effectivement, les données et les sources statistiques en lien avec les plantes à parfum, aromatiques et médicinales se font de plus en plus rares surtout quand il s'agit de la sphère publique; elles sont soit inexistantes ou au mieux incertaines, rien qu'au niveau de l'Office National des Statistiques (ONS), les données nationales ou régionales sur le secteur des PPAM sont inexistantes, aucune donnée n'est publiée sur ce secteur.

La rétention de l'information au niveau de la Direction Générale des forêts est flagrante. Les seules données qui nous ont été accordées concernent un seul produit l'« alfa », même au niveau du ministère de l'agriculture, les données ont été très faibles et superficielles. Les services de la douane ont été coopérants : une grande partie des informations traitées dans cette étude proviennent des

services de douanes et du Centre National de l'Informatique et des Statistiques (***CNIS***) surtout celles en lien avec le commerce extérieur algérien pour les PPAM.

3.2. Les plantes aromatiques et médicinales en Algérie

Avec une superficie de 2 381 741 km2, l'Algérie est le plus grand pays riverain de la Méditerranée. Il est reconnu par sa diversité variétale en plantes médicinales et aromatiques, ainsi que leurs diverses utilisations populaires dans l'ensemble des terroirs du pays. Ce sont des savoir-faire ancestraux transmis de génération en génération chez les populations, le plus souvent, rurales. C'est un héritage familial oral, dominant en particulier chez les femmes âgées et illettrées.

Dans le Hoggar et en absence de médecins, dans certaines contrées isolées, les touaregs se soignent avec les plantes médicinales et aromatiques dont ils connaissent le secret transmis de père en fils. En Kabylie, lorsqu'il y a de la neige et les routes sont coupées, les montagnards utilisent des plantes médicinales et aromatiques pour se soigner (fumigation de feuilles d'eucalyptus contre la grippe). Dans la steppe pendant les transhumances, les nomades utilisent l'armoise blanche pour lutter contre les indigestions (Mokkadem, 2004).

Figure 3.1. Les plantes aromatiques et médicinales les plus utilisées au quotidien.

La richesse de la flore algérienne est donc incontestable, elle recèle un grand nombre d'espèces classées en fonction de leur degré de rareté : 289 espèces assez rares, 647 espèces rares, 640 espèces très rares, 35 espèces rarissimes et 168 espèces endémiques (FAO, 2012) (Annexe 3.3). Ces plantes sont certes abondantes, mais dispersées géographiquement et ont des potentialités de rendement faible, leur contrôle est difficile, leur exploitation ne suffit pas à couvrir les besoins nationaux de la médecine, la pharmacie et de l'herboristerie.

Ces plantes se localisent majoritairement dans des Zones Importantes pour les Plantes (ZIP). Une ZIP est un « site naturel ou semi-naturel présentant une richesse botanique exceptionnelle et/ou une

composition remarquable de plantes. Yahi et al, en 2010 sur la base d'un travail bibliographique ont défini 14 ZIP en Algérie tellienne (tableau 3.1).

La plupart de ces ZIP se situent en zones forestières. Deux seulement en zones humides et une dernière en zone littorale. Aucune n'est située en zone aride, alors même que des plantes endémiques y sont présentes.

Tableau 3. 1. Zones Importantes pour les Plantes en Algérie Tellienne

Les ZIP	Description	Données floristiques
El Kala 2	Monts de la Medjerda	32 menacées, 20 endémiques
Péninsule de l'Edough	Monts et péninsule	38 menacées, 11 endémiques
Bélezma	Massif forestier	43 menacées, 12 endémiques
Chaîne des Babors	Massif forestier	50 menacées, 23 endémiques
Massif de l'Akfadou	Massif forestier	38 menacées, 28 endémiques
Djurdjura	Massif forestier et pelouses orophytiques	88 menacées, 40 endémiques
Theniet El Had	Massif forestier	30 menacées, 19 endémiques
Chréa	Massif forestier et gorges	63 menacées, 22 endémiques
Djebel Ouahch	Milieux ouverts	21 menacées, 12 endémiques
Gouraya	Matorral et falaises calcaires	17 menacées, 11 endémiques
EL Kala 1	Complexe de zones humides et littorales	94 menacées, 20 endémiques
Guerbès	Plaine, milieu marécageux	41 menacées, 4 endémiques
Sahel d'Oran	Falaises et dunes côtières	36 menacées, 2 endémiques

Source : Yahi & al. 2010.

Il faut, toutefois, rappeler que d'autres plantes poussent un peu partout sur le sol algérien sans forcément être répertoriées ou classées dans des zones géographiquement bien déterminées. Par exemple, celles qui poussent dans la péninsule de Collo, les monts de Tlemcen, la péninsule d'Arzew, le Cap Falcon, l'Ouarsenis, le Sersou, la région d'Aflou et le Djebel Aissa et/ou dans des domaines où terres privés à petites ou moyennes échelles, dans les zones steppiques et sahariennes et dans des terroirs où les plantes aromatiques et médicinales ne sont pas encore inventoriées.

Figure 3.2. La répartition géographique des ZIP.

Source: Journal of Threatened Taxa, 2012.

3.3. Menaces pesant sur les espaces de plantes aromatiques et médicinales

Les terroirs abritant les plantes aromatiques et médicinales, que ce soient : les ZIP, les forêts ou autres, font face malencontreusement à un certain nombre de menaces, qui entravent le développement et la pérennisation et même la survie de ces plantes (Annexe 3.4). Mokkadem, (1999) a énuméré quelques causes de la dégradation de ces plantes en Algérie :

- **Exploitation abusive des sols inaptes aux cultures :** les labours anarchiques se manifestent au détriment des bons parcours, qui comprennent aussi les plantes fourragères que les plantes médicinales.

- **Déboisement des plantes (les arbres) :** coupe irrationnelle des arbres qui sont utilisés comme bois de chauffage, de construction, ainsi que les plantes médicinales utilisées pour la guérison et le commerce.

- **Surpâturage :** nombre d'ovins pâturant qui dépasse souvent les potentialités des parcours, et qui mène à une destruction et à une disparition des plantes médicinales. Le bétail et surtout les chèvres présentent un grand danger pour les espèces.

- **Insuffisance de parcs de protection :** l'insécurité qui a régné pendant plusieurs décennies sur une partie de l'Algérie a souvent empêché la mise en œuvre de mesures de gestion ou de conservation ainsi que l'acquisition de données sur le terrain.

- **Incendies et les défrichements des forêts :** de nombreuses espèces de plantes médicinales et aromatiques ont subi des dégradations suite à des incendies et à des défrichements des forêts qu'ils soient volontaires ou non.

- **Mode de rémunération des ramasseurs-cueilleurs :** les ramasseurs-cueilleurs opèrent des destructions sauvages des plantes médicinales et aromatiques et autres sans se soucier de la dégradation de la flore ni du déséquilibre écologique, ce qui les intéressent le plus, c'est de tirer le maximum de profit. Souvent payés à la tâche, ils prélèvent la ressource afin de pourvoir survivre.

- **Utilisation d'herbicides et des pesticides :** l'utilisation d'herbicides pour lutter contre les adventices (mauvaises herbes) des cultures a provoqué la destruction de nombreuses plantes médicinales ex : *Papaver rhoeas* L. (coquelicot).

- **Accession à la propriété foncière agricole et mise en valeur des terres:** les bénéficiaires étaient libres de pratiquer les cultures de leur choix. Acun plan de culture ne protège le défrichement des milliers d'hectare par la mise en valeur sans tenir compte des plantes qui s'y trouvent (*Artemisia herba alba, Zygophyllum, Garnatum* (agaia), *Ziziphus lotus*, etc.

- **Décharges anarchiques des déchets : s**ur de vastes étendues de terres incultes et lisières de forêts, lieux de prolifération et de conservation de nombreuses espèces médicinales et aromatiques, qui sont de ce fait écrasées et étouffées par les décharges.

- **Construction et ouverture de routes et d'autoroutes et de tranchée par feu : l**a construction d'habitation et des usines, des routes et autoroutes surtout en zone rurale, en bordure de mer et terre dite inculte, a contribué à la dégradation et la raréfaction de nombreuses espèces telles que dans la Mitidja : chardon marie (*Silybum marianum*), asphodèle (*Asphodelus microcarpus*).

Ainsi, les plantes aromatiques et médicinales en Algérie sont fortement fragilisées par la dégradation progressive de leurs habitats naturels, leurs superficies diminuent et les rendements sont en réelles décroissances.

3.4. Les plantes aromatiques produites et consommées en Algérie

En 2011 environ 33 stères de plantes aromatiques de différentes espèces (romarin, myrte, etc.) ont été extraites en Algérie, alors que la production pour l'année 2010 était de 735.5 stères et pour l'année 2009 de 23 stères (tableau 3.2). Ces chiffres en apparence assez faibles au regard du potentiel de l'Algérie semblent être confirmés par des données concernant les importations et exportations algériennes[10].

Tableau 3. 2. Evolution de la production algérienne en plantes aromatiques

Période	Quantité en stères
2007	1000
2008	2
2009	23
2010	735.5
2011	33

Source : Ministère de l'Agriculture, 2015.

Ces plantes sont, le plus souvent, de nature spontanée (sauvages) ce qui rend difficile leur quantification, les plus importantes d'entre elles sont le thym, le romarin, le caroubier, l'origan et les feuilles de laurier, l'armoise, le myrte, la menthe pouliot, etc.

Les plantes médicinales et aromatiques les plus demandées auprès l'herboristerie en Algérie sont représentées dans le tableau suivant.

[10] Voir la partie : marché des PPAM en Algérie

Tableau 3. 3. Principales plantes consommées en Algérie.

Espèces	Noms scientifiques	Parties utilisées	Importance
Fenugrec	*Trigonnella foenum groecum. L*	Graines	XXX
Verveine	*Verbena citriodora HB et K*	Feuilles	XXX
Sabline	*Arenaria rubra . L*	Plante entière	XXX
Cariande	*Coriandrum Sativum. L*	Graines	XXX
Queue de cerise	*Prunus cerasus . L*	Queues	XXX
Armoise blanche	*Artemesia herba alba .asso*	Sommités fleuries	XXX
Marrube blanc	*Marrubiumvulgare .L*	Sommités fleuries	XXX
Globulaire	*Globularia alypum. L*	Sommités fleuries	XXX
Menthe verte	*Mentha veridis . L*	Feuilles	XXX
Origan	*Majorana hortentis Moeneli*	Sommités fleuries	XXX
Nigelle	*Nigella sativa . L*	Graines	XXX
Petite centaurée	*Erithrea centaurium . L*	Sommités fleuries	XXX
Cumin	*Cuminum Cyminum L.*	Graines	XXX
Réglisse	*Glycyrrhiza globra. L*	Racines	XX
Romarin	*Romarinus officinalis . L*	Sommités fleuries	XX
Tyum	*Thymus vulgaris*	Sommités fleuries	XX
Bigaradier	*Citrus bigaradia . Duham*	Feuilles et fleurs	XX
Séné	*Cassia abovata.coll*	feuilles	XX
Sauge	*Salvia officinalis L*	Sommités fleuries	XX
Lavande	*Lavandula officinalis L*	fleurs	XX
Noyer	*Juglans regia L*	Feuilles et écorce	XX
Myrte	*Myrtus communis . L*	Feuilles et fruits	XX
Alaterne	*Rhammus alaternus. L*	Feuilles	XX
Menthe pouliot	*Menta pulegium. L*	Sommités fleuries	XX
Tym serpolet	*Tyymus serpillum . L*	Sommités fleuries	XX
Aubépine	*Carataegus monogyna Jacq*	Fleurs	XX
Camomille	*Matricaria camomilla. L*	Fleurs	XX
Harmel	*Peganum harmala. L*	Graines	XX
Anis vet	*Pimpinella anisum. L*	Graines	XX
Rue	*Ruta montana . L*	Feuilles	XX
Coquelicot	*Papaver rhoeas*	Pétales	X
Barbe mais	*Zéa mais . L*	Barbes	X
Feuille de Ronce	*Rubus ulmifolius; L*	Feuilles	X
Mauve	*Malva sylvestris . L*	Feuilles et fleurs	X
Guimauve	*Malva mauritiana L*	Feuilles et fleurs	X
Ortie	*Urtica urens L*	Sommités fleuries	X
Frêne	*Faxinus exelsior L*	Feuilles	X
Lentisque	*Pistacia lentiscus. L*	Feuilles	X
Basilic	*Ocinum basilicum. L*	Sommités fleuries	X
Pétale de rose	*Rosa canina . L*	Pétales et fruit	X
Fenouil	*Foenuculum vulgare*	Graines	X
Lin	*Linum usitatissimum. L*	Graines	X

Source : données de l'enquête, 2015.

Concernant la production nationale en PPAM les seules données statistiques détaillées qui nous ont été délivrées par les deux organismes étatiques les plus influents dans ce secteur (Direction Générale des Forêts et le Ministère de l'Agriculture), font état d'une production ou de superficies de :

- 2 Millions d'ha d'Alfa pour une production annuelle de 210 tonnes,
- 3 millions d'ha d'armoise pour un rendement annuel d'1 tonne/ha en 2000 et la quasi-disparition de cette plante en 2010.
- 219000 ha de genévrier
- 124000 ha de thuya;
- 43 235 ha d'eucalyptus,
- 82 100 ha de caroubier pour une production annuelle de 3 136 tonnes en 2012,
- 32 909 ha de Cèdre de l'Atlas, utilisé principalement pour obtenir les huiles essentielles.

Néanmoins, ces chiffres doivent être pris avec précaution car l'estimation des superficies des plantes spontanées est délicate et difficile à recenser, d'autant plus que la filière est non structurée et mal organisée. Ils permettent cependant de connaître les principales plantes exploitées, l'Alfa et l'armoise.

3.5. Les principaux acteurs et l'organisation de la filière des plantes aromatiques et médicinales en Algérie

Les acteurs intervenants dans la filière des PPAM sont très nombreux et diversifiés. Relevant de plusieurs départements (agriculture, recherche, industrie, commerce, finances), ces intervenants peuvent être classés en fonction des rôles qu'ils jouent dans les différentes fonctions de la filière. Ainsi on peut mentionner les autorités publiques, les exploitants (adjudicataires), les industriels, les exportateurs, les consommateurs, *etc*. D'autres opérateurs interviennent à tous les niveaux de la filière tel est le cas des intermédiaires, des chercheurs, des responsables et des agents de développement.

a- Les autorités publiques

Au niveau de la gestion des zones importantes pour les plantes et des autres espaces abritant la quasi-totalité des peuplements des PAM spontanées incluant le romarin, l'alfa, le myrte et le caroubier, etc., c'est l'Etat qui reste l'unique acteur. Son influence s'exerce par le biais du Ministère de l'Agriculture et de la Direction Générale des Forêts (DGF). Le Service d'Exploitation Forestière élabore les cahiers de charges et cède les droits d'exploitation en adjudications publiques ouvertes aux laboratoires et aux entreprises de commercialisation des huiles essentielles et aux distilleries offrant les meilleurs prix.

Pour l'exploitation des surfaces de romarin, de myrte et d'eucalyptus les entreprises algériennes ont participé aux diverses adjudications. La plupart d'entre elles sont des entreprises étatiques à l'exception du laboratoire SAIDAL qui détient un contrat pour l'exploitation de la plante d'eucalyptus. L'opération de cueillette est effectuée par la main-d'œuvre locale. Elle est payée selon le poids de plantes cueillies. La faible rémunération couplée au paiement au poids est à l'origine dans certains cas de de la disparition de certaines plantes. En effet, les cueilleurs considérés comme une main d'œuvre payée à la tâche n'hésitent pas à arracher les plantes avec leurs racines afin d'augmenter le poids de leur récolte. Ce travail saisonnier représente un complément de revenu important pour la population locale.

Les autorités publiques algériennes ont négligé l'importance de ces espaces et de ces plantes. Faisant partie d'un secteur hors hydrocarbure, le secteur des plantes aromatiques et médicinales est resté à la traine. Il est mal structuré et non organisé. Les seules actions qui ont été menées par les autorités publiques afin de protéger et de valoriser ces espaces et ces plantes s'effectuent théoriquement dans le cadre de la préservation que de la valorisation des ressources forestières. Mais l'état de ces espaces et de ces plantes témoigne de négligences.

Les résultats portant sur le suivi de l'occupation des terres depuis 1978 montrent une quasi-disparition de l'alfa (Stipa *tenacissima*) qui s'étendait sur la moitié du territoire en 1978, pour n'occuper en 2005 que moins du 1/6 de sa superficie originale et pratiquement disparaitre en 2011 avec 1/30 seulement de sa surface d'origine. Il en est de même de l'armoise ou "chih" qui perd la presque totalité (9/10) de sa superficie d'origine en 2005 pour disparaitre totalement en 2010 (MATE/PNUD, 2014).

Figure 3.3. Dégradation des steppes à alfa de 1990 à 2002

Source : **Nedjraoui et al., 2008.**

b- Les organismes de recherche

Ces dernières années, certains organismes de recherche et universitaires ont lancé des programmes dans le domaine de la préservation des plantes aromatiques et médicinales. Des formations au niveau des universités ont été initiées, des départements et laboratoires spécialisés ont été[11] créés, des journées scientifiques ont été réalisées, telles que :

- le colloque international sur la valorisation des plantes aromatiques et médicinales de la méditerranée, le 11 et 12 novembre 2015 à l'Université de Blida.

- 1er édition du salon des plantes aromatiques et médicinales. 1 au 3 octobre 2013. Bouira.

- la 2ème édition du salon national des plantes aromatiques, médicinales & à parfums, sous le thème : « **Valorisation des plantes aromatiques et médicinales d'Algérie et développement durable des territoires ».** 20 au 22 Mai 2015 au niveau du jardin d'Essai du Hamma.

- **le Congrès International sur les Plantes Aromatiques et Médicinales, CIPAM 2012. Organisé par le Laboratoire de Biodiversité Végétale : Conservation et Valorisation, l**es 8, 9 et 10 Mai 2012 à Sidi Bel Abbès – Algérie.

- Premières Journées Techniques sur les PAM en Algérie, les 21 et 22 mars 2012 à Bou Ismaïl, Algérie.

Malgré, les actions menées dans ce domaine (les PPAM), la production scientifique algérienne reste encore très faible et insuffisante, vue la situation actuelle de la filière et les avancées réalisées au niveau national en comparaison avec les pays du Maghreb (Maroc, Tunisie). Il existe une littérature technique sur les plantes, mais peu de données économiques ou sociales sur les système dans son ensemble.

[11]Laboratoire des Plantes Aromatiques et Médicinales de l'Université de Blida et le Département de Foresterie et Département Botanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie D'Alger, Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides de Biskra, etc.

c- Les herboristes :

Les herboristes sont très actifs dans cette filière. Ces professionnels cherchent à s'approvisionner et à fournir leur clientèle. A l'interface entre la collecte et la distribution, les herboristes ont une fonction centrale dans l'organisation des plantes médicinales sur le marché intérieur algérien. Les enquêtes conduites en Algérie permettent de se faire une première image du rôle que jouent les herboristes.
L'Algérie compte près de 2.689 herboristes inscrits au Centre National de Registre de Commerce (CNRC), ayant comme statut « commerçant », dont la majorité (2679) sont des personnes physiques et seulement 10 sont des personnes morales[12].

Sur le nombre total d'herboristes, 688 sont des marchands ambulants qui activent au niveau des marchés communaux.

Les commerçants de cette activité, actuellement très prisée, sont quasi présents dans chaque wilaya, autant au niveau de magasins spécialisés que comme marchands ambulants. La wilaya de Sétif vient en tête avec 445 herboristes, suivie par Alger avec 252, alors que la troisième place revient à la wilaya de Bordj Bou Arreridj avec 180 personnes physiques.

Par contre, les wilayas de Saida, tarf, Oum El Bouaghi, Tebessa et Maghenia comptent peu d'herboristes en dépit d'une flore locale très prisée pour ses vertus curatives et médicinales. Cela peut s'expliquer, entre autres, par la présence de marchands et d'exploitants non déclarés.

Ces herboristes sont les acteurs les plus proches des consommateurs et des clients. Ils ont le rôle de commerçant, détaillant, intermédiaire, conseillé en médecine traditionnelle et populaire, tec.

L'informel est très présent. Dans la plupart des cas, les plantes vendues ne sont pas soumises à des contrôles de qualité. Certaines d'entre elles peuvent être dangereuses même si elles sont d'extraction naturelle, elles peuvent représenter un réel danger pour le patient, car elles peuvent contenir des composants toxiques inconnus par le vendeur et par le patient. Par naïveté, par ignorance ou par calcul commercial, les vendeurs d'herbes médicinales rencontrés, déclarent avoir aidé à guérir certains

[12] Source : Centre National du Registre de Commerce

patients de leurs maladies classées incurables, y compris des maladies telles que le cancer et les maladies neurologiques.

d- les transitaires

Ces derniers représentent le maillon fort de la filière des plantes aromatiques et médicinales en Algérie, leur rôle est d'autant plus important, vu que c'est une filière quasi-importatrice. Sans ces transitaires, les tâches des industriels et des distributeurs seraient beaucoup plus complexes. Ils constituent cependant l'obstacle majeur de certaines entreprises désireuses d'exporter ou d'importer de l'extérieur, car ils ont le monopole du marché.

Les démarches administratives, les pratiques fiscales, les déclarations douanières (très rigides et complexes en Algérie) représentent les missions de ces transitaires.

La faiblesse institutionnelle des organismes qui encadrent les opérateurs du commerce international en Algérie (douane, banques, le port, etc.) fait que ces transitaires développent des pratiques informelles relatives aux procédures d'importation.

Deux faits marquants sont à souligner : le premier est lié au caractère de leur activité. La majorité, d'entre eux, sont à la fois commissionnaires (intermédiaires/ mandatés) et importateurs/distributeurs. Sont rares les entreprises spécialisées dans le domaine des PPAM qui exercent directement la fonction d'importation ou d'exportation sans passer par ces transitaires.

Le deuxième point est que la majorité de ces transitaires achemine plusieurs marchandises à la fois, ayant relation ou non avec les plantes aromatiques et médicinales. Par exemple, ils peuvent acheminer à la fois des épices et des gâteaux et des pâtisseries biologiques ou des produits d'hygiène.

De plus, le transitaire est considéré comme un acteur primordial de cette filière. Il est à l'origine de plusieurs circuits de distribution dans le marché des PPAM en Algérie (figure ci-dessous). On distingue trois circuits d'acheminement des PPAM. Les deux premiers sont structurés par les autorités et les producteurs, tandis que le dernier est dominé par les transitaires.

- **Circuit 1** : il regroupe les autorités publiques, qui mettent à la disposition des entreprises commerciales, des distilleries et/ou des laboratoires des adjudications ou des concessions pour exploiter des surfaces de terres et pour exploiter et analyser des plantes. Les herboristeries sont approvisionnées en plantes par ce circuit et c'est elles qui à leurs tours revendent aux clients et consommateurs.

- **Circuit 2** : il rassemble les producteurs privés qui sont généralement des agriculteurs et/ou collecteurs particuliers qui vendent leurs récoltes aux unités de distilleries et aux laboratoires ou directement aux herboristeries et marchands ambulants. Ces marchands peuvent être aussi eux-mêmes des producteurs.

- **Circuit 3** : il est essentiellement composé de transitaires et d'importateurs, qui introduisent sur le marché algérien une grande quantité de PPAM venant de l'extérieur, pour les distribuer aux entreprises importatrices, entreprises de conditionnements, aux grossistes et aux marchés de gros. Ces derniers approvisionnent les herboristeries, les marchands ambulants et les commerçants de détail. C'est le circuit le plus important et le plus actif.

Les marchés de gros, qui sont occasionnels, se situent généralement dans les villes à la périphérie des frontières marocaines et tunisiennes : Tébessa et Maghenia pour les épices, ou dans des villes et des régions réputées pour leur importance considérable d'un produit de PPAM : Sétif pour les plantes aromatiques, Djelfa pour l'armoise et l'alfa et El Bayadh pour la menthe.

En plus de ces trois circuits de distribution, qui rappelons-nous, interviennent simultanément sur le marché des PPAM en Algérie, il y a le circuit informel qui se superpose. Ceci rend la structure et l'organisation de cette filière des plus difficiles.

Figure 3. 4. L'organisation et la structure de la filière des PPAM en Algérie

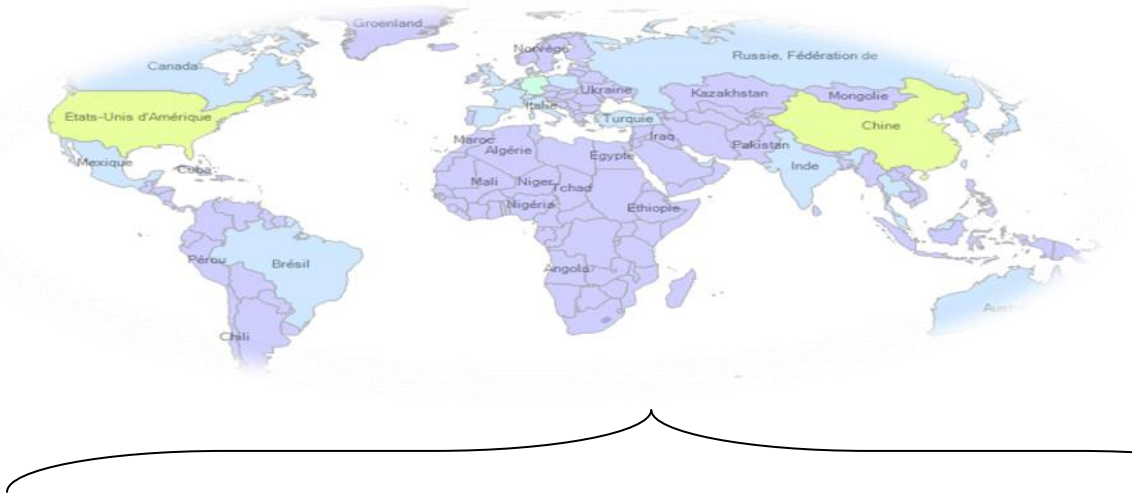

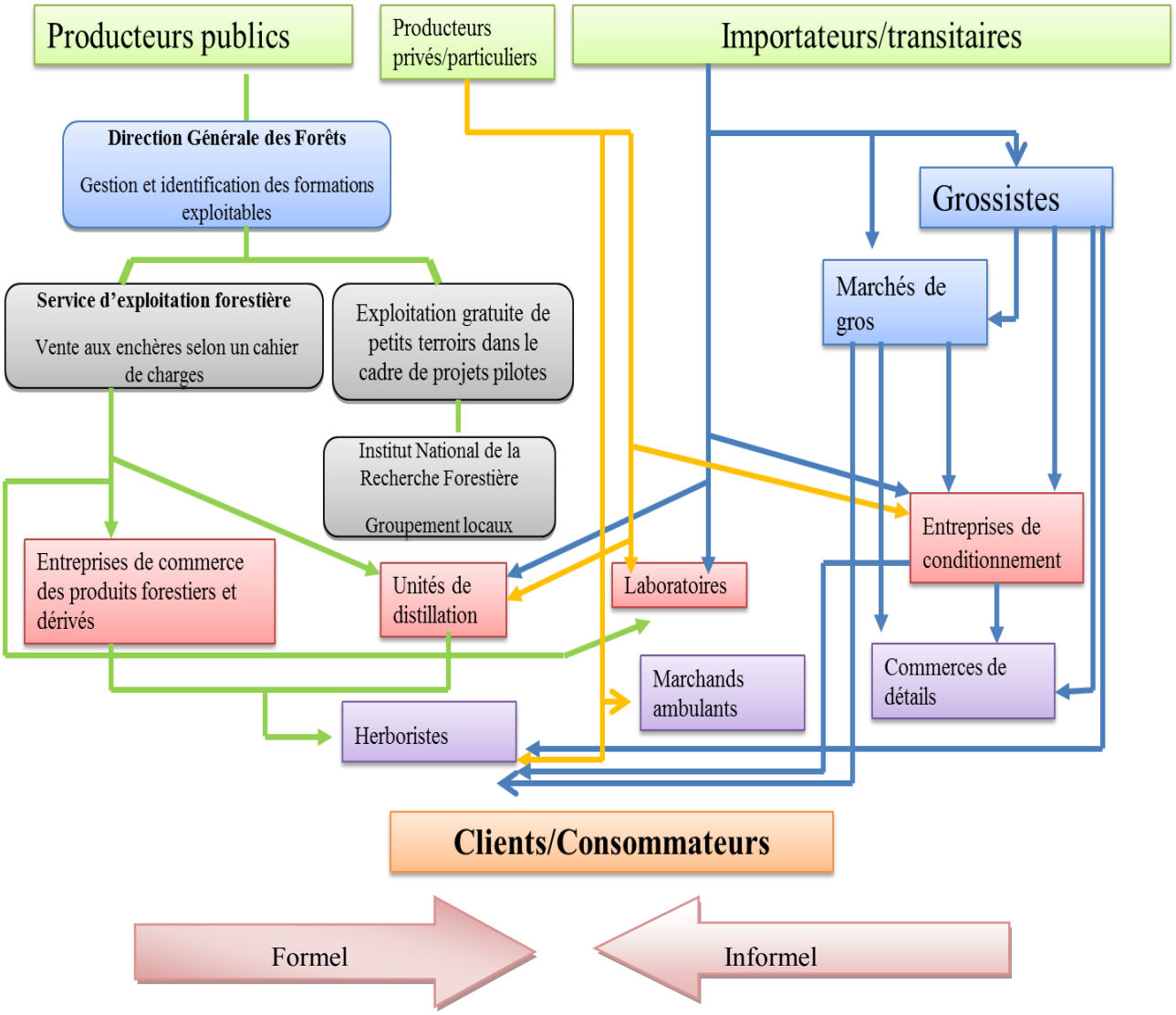

3.6. Le marché algérien des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Les produits issus des plantes à parfum, aromatiques et médicinales font l'objet d'un commerce important au niveau mondial. Les importations suivies de réexportations, avec ou sans transformation, sont fréquentes. L'Algérie comme pour tous secteurs hors hydrocarbure participe massivement à ce marché à travers une activité d'importation des plus conséquentes, alors que l'activité d'exportation est peu présente.

3.6.1. Les importations et exportations algériennes en PPAM.

Le bilan du Centre National de l'Informatique et Statistique (CNIS), affiliée aux douanes algériennes, pour l'année 2014, fait état d'une hausse de 17% en volume et plus de 73% en valeur des importations en plantes aromatiques et médicinales par rapport à l'année 2013. L'Algérie a importé pour 1197 milliers d'euros à la fin de l'année 2014 contre 694 milliers d'euros à la même période de comparaison de l'année d'avant. En volume, cette facture correspond à des importations qui ont atteint **534** tonnes contre 456 tonnes à la même période de l'année précédente (annexe 3.5).

- **les fournisseurs d'Algérie en PPAM**

Le tableau ci-après indique le classement en valeur des principaux pays fournisseurs de l'Algérie en plantes à parfum, aromatiques et médicinales en 2014.

Tableau 3. 4. Les principaux fournisseurs d'Algérie en PPAM

pays	Valeur importée en 2014 (Milliers d'Euros)	Quantité importée en 2014 (Tonnes)	Valeur unitaire, Millier Euro/T 2014
Pakistan	279	154	1,82
Chine	258	105	2,45
Turquie	216	59	3,63
Inde	124	135	0,92
Belgique	104	2	42
Arabie saoudite	77	16	4,74
Egypte	44	21	2,13
Maroc	26	14	1,81
Espagne	22	2	9,81
Liban	21	3	6,42
France	**10**	**1**	**8,23**
Monde	**1197**	**534**	**2,24**

Source : réalisé par L Sahi, à partir des données de l'ITC, 2015.

L'offre algérienne ne pouvant pas répondre aux demandes actuelles en plantes aromatiques et médicinales, le marché reste dominé par les importations.

Le Pakistan, la Chine, la Turquie et l'Inde se situent aux premiers rangs des fournisseurs de l'Algérie, en matière des plantes aromatiques et médicinales, grâce à une main-d'œuvre peu coûteuse et des superficies importantes, ce qui se répercute positivement sur les prix de vente à l'unité de ces produits.

Le Pakistan occupe une place prépondérante sur le marché algérien sur beaucoup de produits d'herboristerie , suivi par la Chine, pays de la phytothérapie, favorisé par une flore riche et variée, fournisseur d'importantes et diverses plantes médicinales.

Comme ces pays, l'Inde tient une place considérable sur le marché et joue un rôle important sur le secteur de nombreuses plantes médicinales (racine de réglisse, valériane, etc.). En 2014, un nouveau fournisseur « Belgique » s'est frayé un chemin sur le marché algérien, avec une exportation d'une valeur de 104 milliers d'euros (figure 3.**5**).

Figure 3.5. L'évolution de la part de marché des fournisseurs de PPAM pour Algérie

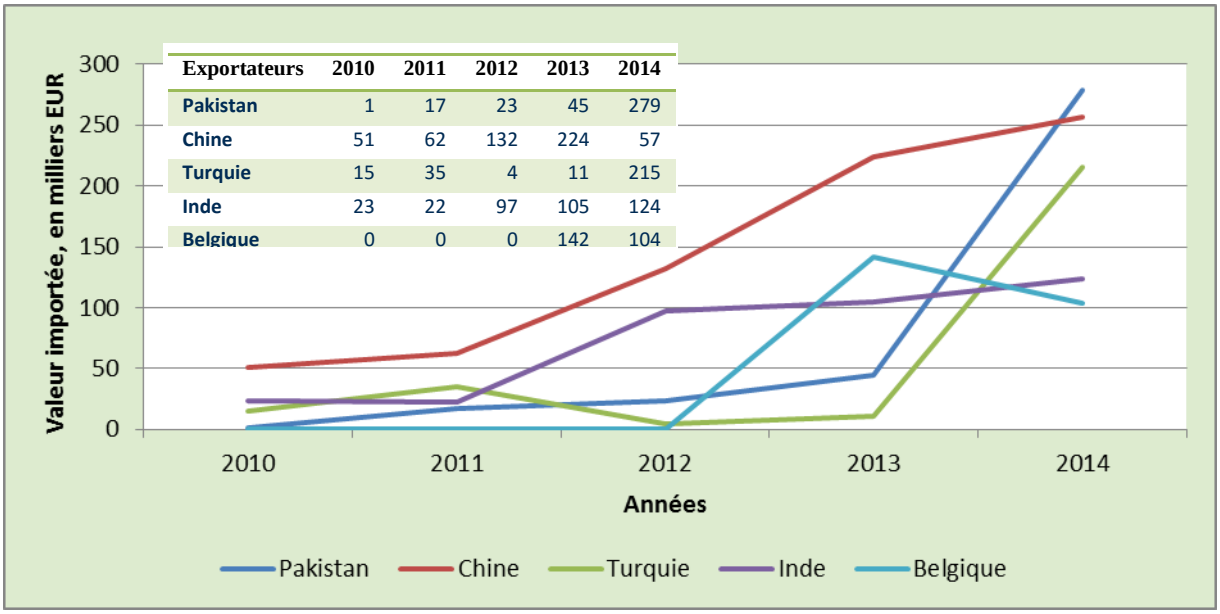

Source : réalisé par L.Sahi, à partir des données de l'ITC, 2015.

Le Pakistan est le premier fournisseur suivi par la Turquie et l'Inde.

Les exportations de PPAM sont très faibles, pour ne pas dire quasi nulles (annexe 3.6). Durant l'année 2014 l'Algérie n'a exporté que trois tonnes de plantes aromatiques et médicinales pour un montant ne dépassant pas les 11 milliers d'euros. Les pays de destination sont : la France, Pakistan, Sénégal, Mali et le Niger.

- **Les échanges de PPAM entre France et Algérie :**

La part de la France dans le marché des PPAM en Algérie est très faible contrairement à d'autres pays fournisseurs, seulement une tonne de produits est échangée entre ces deux pays. Les enquêtes conduites auprès des importateurs français ont montré que l'Algérie est considéré par tous les importateurs comme un pays fermé. Même lorsque certaines entreprises ont tenté dans le passé de construire des marchés avec l'Algérie, tous les projets ont échoué principalement à cause du poids de l'administration. Alors que l'Algérie détient un capital floristique important, les blocages sont systématiques. Toutes les entreprises expriment le besoin de structurer une offre en Algérie car actuellement ils déplorent l'absence d'interlocuteur.

La valeur unitaire la plus élevée sur le marché extérieur algérien est de de 8.23 milliers d'euros.

3.6.2. Les huiles essentielles

En Algérie, le marché des huiles essentielles est très instable et le nombre d'usines est très faible. Ce secteur se développe très difficilement et il demeure modeste. La balance commerciale est négative et le secteur n'a enregistré aucune activité d'exportation durant ces trois dernières années. A l'inverse les importations sont en hausse (figure 3.6).

Figure 3.6. Evolution des importations et exportations des huiles essentielles

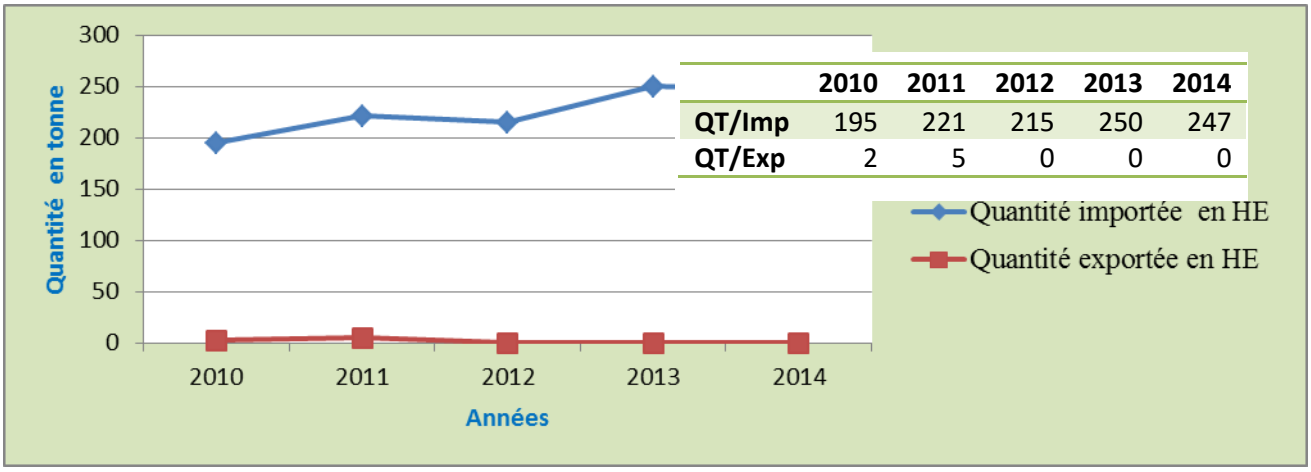

	2010	2011	2012	2013	2014
QT/Imp	195	221	215	250	247
QT/Exp	2	5	0	0	0

Source : réalisé par L. Sahi, à partir des données de l'ITC, 2015.

La valeur des importations d'huiles essentielles atteint 1 636 milliers d'euros en 2014. Les pays de la Méditerranée s'imposent sur ce marché (France, Italie, Espagne, Tunisie et Marco). Ils proposent une offre croissante de production florale et deviennent, avec la Chine et l'Inde les principaux fournisseurs

d'huiles essentielles pour l'Algérie (Annexe 3.7). L'implantation d'usines dans le bassin méditerranéen favorise et facilite les échanges entre l'Algérie et ses partenaires.

Pour l'année 2014, la croissance des importations du pays en huiles essentielles est supérieure à celle des exportations mondiales à l'exception de deux produits pour lesquels une forte demande interne a été observée : les résinoïdes et l'huile essentielle de menthe poivrée.

Figure 3.7. Croissance de la demande nationale et de l'offre internationale pour les HE importés par l'Algérie en 2014.

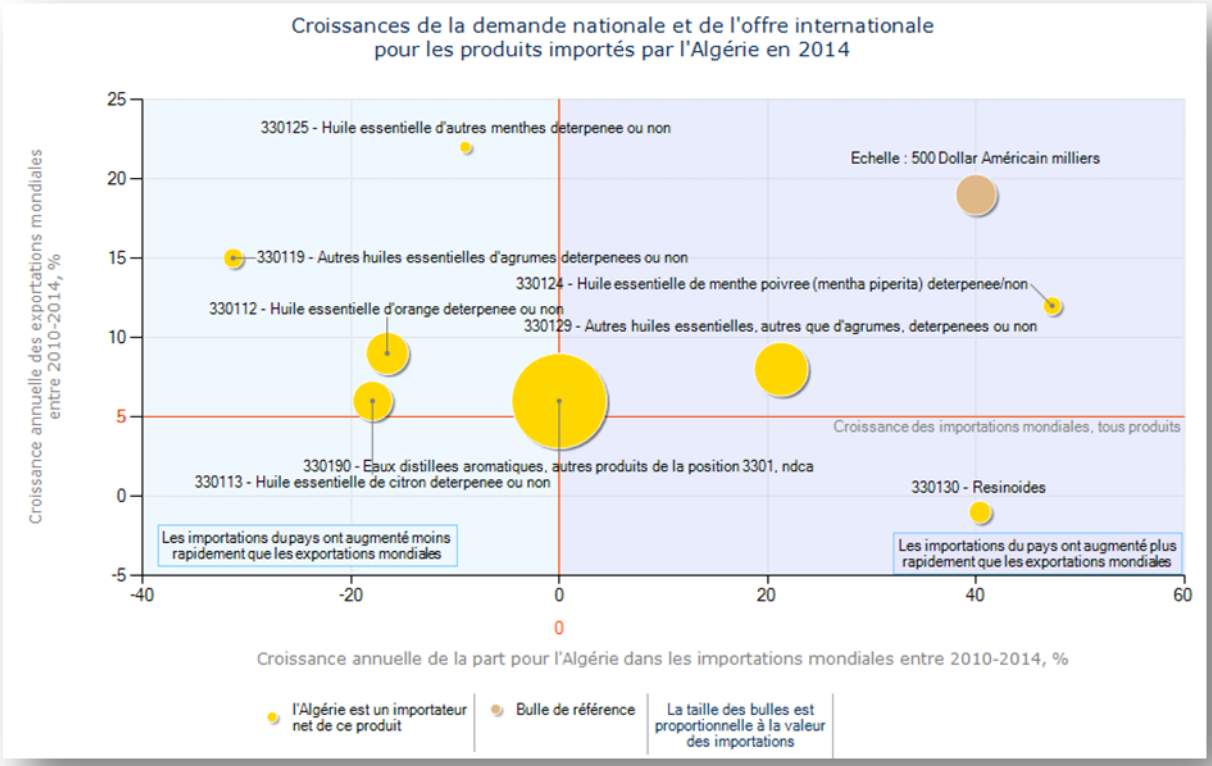

Source : ITC, 2015

Les taux de croissance en valeur entre 2010 et 2014 respectivement pour ces deux produits (résinoïdes et huile essentielle de menthe poivrée) sont de 39% et de 35%, alors que ceux des produits importés en plus grande quantité par le pays tels que les huiles essentielles de citron et les huiles essentielles d'orange, ne sont que respectivement de-13% et de -9% (Annexe 3.8).

- **Les échanges des huiles essentielles entre France et Algérie**

La France détient 26.30 % de parts de marché des huiles essentielles importées par l'Algérie, il est classé au deuxième rang des fournisseurs de l'Algérie en huiles essentielles après l'Espagne. La

quantité échangée entre les deux pays[13] est de 65 tonnes pour l'année 2014 (Annexe 3.9). Avec un seul produit : huile essentielle d'orange, la France atteint 78% de ses parts de marché en Algérie (figure 3.8).

Figure 3.8. Principales huiles essentielles échangées entre l'Algérie et la France

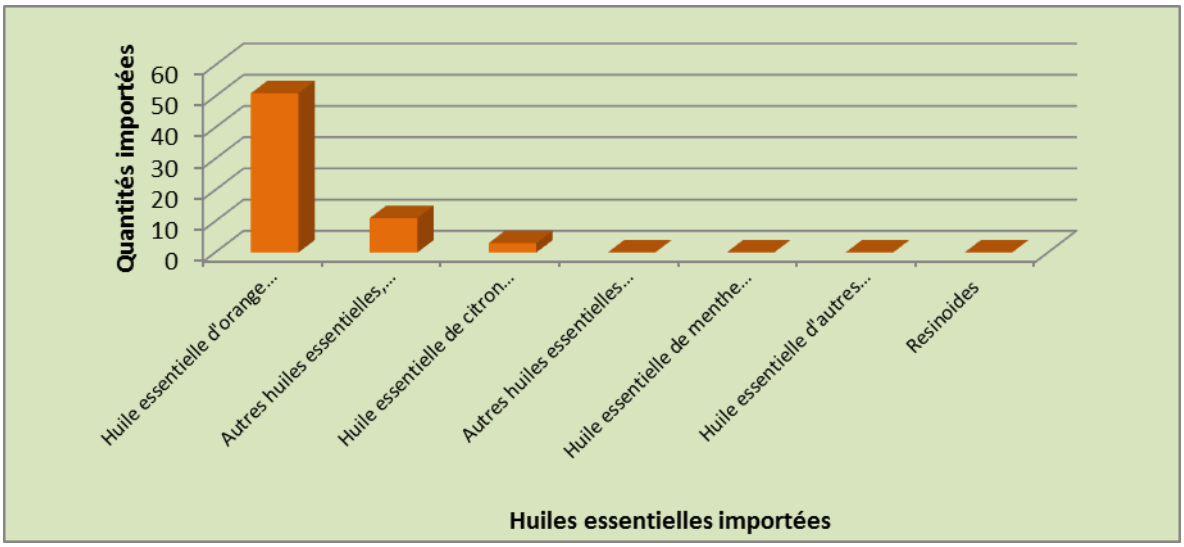

Source : réalisé par L.Sahi, à partir des données de l'ITC, 2015.

3.6.3. Epices

De par ses habitudes culinaires, la population algérienne est grosse consommatrice d'épices. Les besoins sont couverts en quasi-totalité par l'importation, la quantité moyenne calculée sur la base des cinq dernières années (2010-2014) s'élève annuellement à **131426** tonnes. Au cours de l'année 2014, la quantité importée a été de **10776** tonnes correspondant à une consommation de 0.3 kilos par habitant et par an (toutes épices confondues). Il est à noter que ces espèces de plantes sont en majorité d'origine méditerranéenne d'usage courant et font partie de la flore spontanée de l'Algérie bien qu'elles soient importées.

[13] Plutôt un échange unilatéral, vu que l'Algérie n'exporte pas vers la France,

Tableau 3. 5. Les principaux condiments importés par l'Algérie en tonnes

PRODUITS	QX/IMP 2010	QX/IMP 2011	QX/IMP 2012	QX/IMP 2013	QX/IMP 2014
Poivre (genre piper); piments du genre capsicum/pimenta, seches/broyes.	7735	9361	5735	7959	6434
Cannelle	2304	968	585	813	1216
Curcuma	528	952	870	695	803
Gingembre	582	1186	914	707	757
Melanges d'epices vises a la note 1.b du present chapitre	44	129	190	181	231
Girofles	123	120	92	83	154
Safran	22	2	3	5	21
Graines d'anis ou de badiane	280	565	0	0	0
Graines de fenouil; baies de genièvre: autres	560	1180	0	0	0
autres épices	685	1077	598226	893	1160
Total importé	12863	15540	606615	11336	10776

Source : réalisé par L. Sahi, à partir de ITC

À l'instar des autres pays maghrébins, l'*Algérie* est grande consommatrice d'*épices*, mais n'en produit pas ou très peu, ses importations pour certains produits ont augmenté plus rapidement que celles des exportations mondiales, les produits concernés sont : poivre, piments, cannelle, curcuma et gingembre, pour lesquelles une demande accrue est enregistrée.

Figure 3.9. Vente d'épices sur le marché algérien.

Source : L.Sahi, 2015.

Les pays producteurs fournisseurs de l'Algérie sont principalement : la Chine, Inde, Pakistan, la Turquie et surtout la Tunisie, Maroc et l'Egypte.

Concernant les exportations, le pays n'exporte quasiment pas d'épices, ni d'herbes, ni aromate. À l'exception de l'année 2014 où la CNIS a enregistré seulement quatre opérations d'exportation de

l'Algérie vers le BURKINA FASO, la France, l'Italie et Sénégal d'une valeur totale de 412.7836 USD pour une quantité de 150 tonnes.

Le marché des épices et condiments en Algérie fait face à un problème majeur, celui de la commercialisation d'épices contrefaites ou périmées : les épices sont souvent mal conservées, exposées au soleil, à l'air libre et à la poussière. Plus encore, certains fraudeurs n'hésitent pas à mélanger aux épices des produits beaucoup moins chers afin de gagner en quantité. Les moyens mobilisés par l'Etat pour lutter contre cette fraude ne sont pas suffisamment développés.

Le tableau ci-dessous donne une idée sur les prix sur le marché algérien de quelques épices les plus utilisées chez les ménages.

Tableau 3. 6. Quelques prix de condiments chez des commerçants privés (DA/Kg)

Condiments chez des commerçants privés (DA/Kg)	
Noix de Muscade : 250 DA* Clous de girofle : 250DA Gingembre : 250 DA Galanga : 250DA Nigelle : 250 Sésame : 200 à 250 DA Cumin : 200 à 250 DA Carvi : 200 à 250 DA Anis Vert : 200 à 250 DA Coriandre : 70 DA Fenugrec : 50 DA Curcuma : 400 DA Cannelle : 70 DA	

Source : L.Sahi. 2015. *1 DA = 0.00866850 Euro.

- **Les échanges d'épices entre France et Algérie**

La France est aussi partenaire de l'Algérie en ce qui concerne les échanges d'épice, il est en 14 éme rang des pays fournisseurs de l'Algérie pour ce produit. Pour l'année 2014 l'Algérie a importé pas moins de 36 tonnes d'épices en provenance de la France (annexe 3.10).

3.7. Les obstacles et les problèmes de la filière

3.7.1. L'information

Les données externes, nationales et internationales et les tendances mondiales des marchés des PPAM ont suscité chez la majorité des entreprises enquêtées des réactions qui vont de la réorganisation à la restructuration de leur système d'exploitation. Le système d'information est au centre de ces réformes. Les managers de ces entreprises ne se contentent plus de données rétrospectives mais ils veulent des informations prospectives. Ils remettent en cause la qualité, la pertinence et la manière dont est construite l'information et même la façon dont elle est diffusée, dans leurs secteurs d'activité et leurs pays.

Ces managers revendiquent un plus, ils veulent un système qui leur permettrait de comprendre et d'anticiper et/ou de provoquer le changement. En d'autres termes avoir accès à des informations pertinentes et à temps réel de ce qui les entourent afin de faciliter et d'améliorer la prise de décision et l'élaboration de stratégies d'action ou de réaction par rapport aux faits nouveaux.

La démarche est simple et la demande l'est autant ; les entreprises se veulent plus vigilantes et surveillantes de ce qui se passe autour d'elles. C'est vrai que l'information se construit qu'il faut se donner les moyens pour aller la chercher là où elle se trouve, mais là il s'agit des informations de bases qui devraient être à la portée de tout entrepreneur, même celles-ci constituent un problème actuel : données statistiques sur les PPAM d'Algérie, leurs répartitions géographiques, les acteurs impliqués dans cette filière, la législation, les subventions, etc. Donc cette demande et cette démarche sont des actes nouveaux qu'il faudrait institutionnaliser et organiser. Lorsque nous avons demandé aux entreprises de notre échantillon si elles étaient suffisamment informées sur le développement et la pérennisation de leur activité, 45 % d'entre elles ont répondu négativement, ce qui les a conduit à exprimer la volonté d'être informés surtout sur certains domaines ces dernières sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau 3. 7. Domaine d'informations.

Les domaines d'informations	entreprises	Les domaines d'informations	entreprises
La formation professionnelle	08	Les circuits de distribution	10
Bonne techniques de gestion courante	05	Les aides à l'implantation	05
conseils juridiques et réglementaires	12	Hygiène et sécurité au travail	13
Le groupement d'employeurs	06	Les contrats de travail aidés	03
Les fiscalités des entreprises	09	Normalisation et traçabilité	16
La gestion des ressources humaines	03	Acteurs et partenaires dans les PPAM	17

Source : données de l'enquête, 2015.

3.7.2. L'absence d'organisation de la filière

Face aux difficultés rencontrées, les acteurs enquêtés dénoncent le manque d'organisation de la filière : le manque de normes et de directive, le manque d'organisation dans les circuits de commercialisation et dans les collectes des plantes, le manque de fiabilité des informations, l'absence de coopératives et de conseils nationaux interprofessionnels, où seront rassemblés tous les acteurs qui interviennent dans cette filière, etc. Donc pour toutes ces causes, ces enquêtés insistent sur la nécessité d'institutionnaliser l'activité du secteur des PPAM, en créant au niveau de tous les maillons de la filière, les mécanismes et/ou dispositifs nécessaires pour clarifier les rôles et les responsabilités de chaque intervenant, leurs droits et leurs devoirs.

3.7.3. La concurrence déloyale

L'autre problème important de cette filière semble être le caractère déloyal de la concurrence au sein de ce secteur. Des entreprises se mènent une guerre sans pitié pour dévaluer les produits des concurrents, d'autres ont recours à l'espionnage industriel pour tirer des informations ce qui a été soulevé par une entreprise enquêtée dans la région de Béjaia[14]. Des marchands ambulants non autorisés sillonnent les routes à la vente de produits contrefaits. Des entreprises étatiques monopolisant le marché de l'exploitation des espaces forestiers abritant des PPAM spontanées. Des transitaires

[14] La vigilance des entreprises à l'égard de ces pratiques a constitué pour nous un obstacle dans la réalisation de nos enquêtes de terrain.

faisant la loi du plus fort, etc. Les attentes des entrepreneurs vont dans le sens d'une meilleure structuration et encadrement de la filière.

3.7.4. La fluctuation des taux de change

Les entreprises importatrices enquêtées déplorent la fluctuation des taux de change au niveau international mais, aussi au niveau des marchés informels algériens, car une majorité de ces importateurs achètent dans l'informel des devises, surtout l'euro, pour pouvoir payer en cash leurs achats de produits, notamment en provenance de Chine. Cela leur permet ainsi de dissimuler au fisc une partie de leur chiffre d'affaires, en trichant sur les déclarations à la douane. Le recours au marché parallèle des devises par les importateurs s'est accru depuis l'instauration en 2009 de l'obligation de payer les importations par lettre de crédit. Les effets escomptés de ce phénomène ont été à tous les coûts la hausse des prix des produits sur le marché local, qu'il ait est une diminution des importations dues à la hausse des coûts de reviens, ou qu'il y est une stabilité des importations. Dans le premier cas cela génère une pénurie de certains produits sur le marché, enclenchant ainsi une forte demande de ces dernières et selon la loi de l'offre et de la demande les prix sur le marché augmentent automatiquement. Et dans le cas de la stabilité des importations cela se traduit aussi par une hausse des prix des produits PPAM sur les marchés, car les prix de vente subissent les couts de reviens.

3.7.5. Difficultés à l'exportation

Très peu d'enquêtés ont répondu à la question sur les quantités importées ou exportées de leur entreprises, cela s'expliquant sans doute par le désir de ne pas divulguer l'état de leurs activité et de leurs affaires. Si les enquêtés ont été peu loquaces sur leurs valeurs commerciales, ils ont été plus prolixes sur les questions touchant aux difficultés qu'ils rencontrent en matière des exportations. Ainsi, le parcours d'exportation de ces entrepreneurs est qualifié à juste titre, par ces derniers, de « parcours de combattant » en raison des opérations de bureaucratie liés à cette activité et aux procédures douanière et bancaire qui sont si complexes qu'elles dissuadent même les entrepreneurs.

En Algérie, il est plus facile d'importer que d'exporter. L'ALGEX (Agence de promotion du commerce extérieur) chargée d'accompagner les entreprises exportatrices affirme des difficultés rencontrées par ces entreprises, le manque d'information, la bureaucratie, la méconnaissance de la tarification douanière extérieure et la normalisation au niveau des marchés extérieurs. Ce qui justifie en quelque sorte l'existence d'un nombre élevé de transitaires sur le territoire, prenant en charge toute la paperasse administrative contre une rémunération assez importante et jugée élevée.

3.8. Programme de recherche et de développement

Afin de relancer le programme de recherche et développement des plantes médicinales et aromatiques le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en collaboration avec les centres et les institutions de recherches[15] a élaboré un plan de relance qui encourage et finance des projets relatifs à la culture, la production, le conditionnement ainsi que la distillation des plantes médicinales et aromatiques.

Le programme de recherche et développement concernant les PPAM vise les principaux objectifs suivants :

1- Combler le déficit national en limitant les importations par le développement de la culture de certaines plantes dont la demande est élevée sur le marché national et étranger, et dont les chances de réussite sont connues comme : le fenugrec, le nigelle, le thym, la menthe, etc.
2- Maitriser les techniques culturales de la récolte, du conditionnement et de la commercialisation des espèces connues déjà existantes.
3- Vulgariser les techniques culturales déjà maitrisées par l'intermédiaire des stations expérimentales.
4- Réaliser des bases de données pour répertorier les différentes plantes et leur répartition spaciale.
5- Introduire en expérimentation et en culture de nouvelles espèces les plus demandées sur le marché national et international.
6- Mettre sur place l'organisation d'un système de production de conditionnement et de commercialisation de semences et plants.
7- Rechercher des débouchées d'exploitation pour certaines espèces dont l'offre est supérieure à la demande en exploitant judicieusement la flore spontanée et en procédant à la culture intensive par espèces locales.

Parmi ces programmes nous pouvons citer celui de l'université de Tlemcen sur la recherche des substances bioactives de certaines plantes médicinales de la région ouest d'Algérie (projet N° E02020210091, de 2013 à 2016) et ceux du CRSTRA en cours de lancement, dans le cadre du projet « FNR » (annexe 3.11).

[15] Ecole nationale supérieure d'Agronomie, Institut National de recherche en Agronomie, Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides (CRSTRA), université de Tlemcen, etc.

3.9. Aspect législatif

Pour permettre le développement des investissements et la réussite des programmes de développement, mis en place dans le domaine des PPAM, il est indispensable de se doter de lois adéquates qui régissent le fonctionnement des différentes activités de la filière. Les principaux points qu'il faut prendre en considération au niveau législatif sont les suivants:

- La collecte des plantes
- Les analyses et les tests scientifiques de laboratoires
- Les transformations, promotion et vente des produits naturels
- La protection de brevet d'invention

Sans l'existence d'un cadre légal cohérent et respecté le développement efficient de cette filière reste une illusion. La législation en Algérie dans ce domaine accuse un déficit important. On constate l'absence d'une législation spécifique aux PPAM et d'une politique de subvention stimulant la promotion de la culture de ces plantes et pénalisant l'exploitation "minière" du couvert végétal naturel. Les principales lois concernant la filière PAM directement ou indirectement sont citées ci-dessous :

- Loi n° 14-07 du 9 août 2014 relative aux ressources biologiques.
- Décret présidentiel n° 98-125 du 21 Dhou El Hidja 1418 correspondant au 11 juillet 1998 portant adhésion de l'Algérie à la convention pour l'établissement de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la protection des plantes, du 18 avril 1951, amendée par le Conseil le 27 avril 1955, le 9 mai 1962, le 18 septembre 1968, le 19 septembre 1973, le 23 septembre 1982 et le 21 septembre 1988, p.20. JORA N° 25 du 26-04-1998.
- Arrêté n°32 du 13 janvier 1993 relatif aux conditions phytosanitaires à l'importation des plantes et parties de plantes vivantes d'espèces fruitières et ornementales, p. 33 JORA N° 39 du 13-06-1993.
- le décret exécutif n° 93-285 du 23.11.93, fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées, définit 230 plantes dont la préservation à l'état naturel est d'intérêt national. Cela représente 7,3% de la flore sauvage algérienne et seulement 14,27% du total des espèces considérées comme rares.
- loi nº 84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts.

- Décret exécutif nº 01-87 fixant les conditions et les modalités d'autorisation d'usage dans le cadre des dispositions de l'article 35 de la loi nº 84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts
- Décret exécutif n° 06-368 fixant le régime juridique de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi.

Nous constatant que le cadre législatif algérien dans le domaine des PPAM n'est pas encore très développement ni adapté spécifiquement, un travail dans ce sens est nécessaire pour assurer l'épanouissement de cette filière.

3.10. Nouvelles opportunités de marché

En se basant sur cette étude et sur les résultats de l'enquête de terrain, nous proposons quelques plantes pour lesquelles l'Algérie aurait un réel avantage concurrentiel. Cette perspective est basée sur des choix stratégiques valorisant des cultures peu exigeantes en investissement, moins consommatrices d'eau et d'énergie et qui sont parfaitement adaptées aux zones arides et semi arides, dont la superficie disponible est très grande en Algérie, tel que le figuier de barbarie et le caroubier. Le nouveau programme national de qualification des produits du terroir pourrait constituer une nouvelle opportunité pour consolider ces marchés.

3.10.1. Le figuier de Barbarie

Longtemps marginalisé, la culture de figuier de barbarie a été utilisée, outre que pour la consommation de son fruit, comme étant plante fourragère, pour la conservation des eaux et du sol ou pour lutter contre la désertification et l'érosion.

C'est une plante extrêmement généreuse et qui se contente de peu pour vivre et pour produire. Elle possède une grande adaptation aux conditions les plus hostiles (aridité du climat, salinité des sols, terrain en faible potenyiel agricole, etc.). Elle pousse naturellement dans les hauts plateaux et dans les plaines et les vallées. Son fruit est très consommé pendant été.

Ces dernières années nous constatons un revêt d'intérêt pour cette plante, entre autres, avec les 55.681 hectares de superficie qui lui sont consacrée (HCDS, 2015).

Tableau 3. 8. Bilans des plantations d'opuntia en régions steppiques

Bilan de la région du Hodna

Wilaya	Nombre de commune	Nombre de périmètres	Superficie (Ha)
M'sila	**20**	**31**	**16139**
B.B.A	**06**	**21**	**9339**
BOUIRA	**05**	**12**	**3067**
SETIF	**03**	**04**	**1085**
BISKRA	**05**	**07**	**1672**
Total	**39**	**75**	**31.359**

Source : HCDS, 2015

Bilan de la région de l'Est

Wilaya	Nombre de commune	Nombre de Bénéficiaires	Superficie (Ha)
Tébessa	**24**	**6425**	**15361**
Khenchela	**18**	**1277**	**2413**
O.E.Bouagui	**10**	**609**	**766**
Souk Ahras	**07**	**04**	**1085**
Batna	**01**	**08**	**16**
Total	**61**	**10.322**	**24.322**

Source : HCDS, 2015.

Les fruits et les raquettes du figuier de barbarie sont considérés comme une source de revenu, le rendement varie d'une localité à une autre, d'une variété à une autre et il dépend du système cultural. Le rendement e fruits d'un verger en pleine production est de 12 à 24 tonnes/hectare avec un revenu moyen de 100 000DA.

Un hectare peut donner de 2000 à 4000 raquettes. Le prix d'une raquette est estimé à 2 DA symbolique par le HCDS ce qui fait un revenu moyen de 60000 DA Avec une pluviosité comprise entre 150 et 400 mm/an, en l'absence de fertilisation, l'Opuntia Ficus Indica peut produire, respectivement, de 20 à 100 t de raquettes/ha/an.

Les fleurs du figuier de barbarie constituent une source nutritive très appréciée par les abeilles d'où la possibilité de développer l'apiculture en parallèle. Le prix moyen d'un Kg de fleurs séchées est de 200 DA soit un revenu supplémentaire de 40 000DA/hectare.

En plus des produits frais, le figuier est aussi à l'origine des produits et sous-produits à divers usages industriel, médicinal, pharmaceutique et cosmétique :

Huile des graines de figue de barbarie

Cette huile est obtenue par la pression à froid des graines d'Opuntia Ficus Indica. Elle est d'une grande qualité de part sa composition en acides gras, dont l'acide linoléique (oméga 6), et en tocophérols et en stérols, constituant ainsi un excellent adoucissant et réparateur cutané. En sus de ses qualités physico chimiques, elle est très rapidement absorbée par tout type de peau.

Rapport des analyses chimiques de l'huile de graines de figue de barbarie

Acide Palmitique C16 ; 0 : 6.81%
Acide Palmilotéique C16 : 0.68%
Acide Margarique C17 : 0.04%
Oméga7, Acide H. C17; I : 0.04%
Acide stearique C 18; O : 3.78%
Acide Oleique C18;I : 21.51%
Acide Linoléique C18 : 65.64 %
Acide Linolénique C18 : 0.22%
Acide Arachidique C2 : 032%
Acide Gondoique C20 : 0.65 %
Acide Linolénique C18 : 0.22%
Acide Arachidique C2 : 0.32%
Acide Gondolique C20 :0.65%

- **Les savons :**

Plusieurs gammes de savon ont été fabriquées à base d'huile de figuier de barbarie, ils profitent de tous les bien fais de cette huile, ainsi ils sont conseillés pour un gommage corporel très enrichie.

- **Les gels pour la douche et pour les cheveux de Cactus (Figuier de Barbarie) :**

Gel préparé avec de la gomme guar et le jus contenu dans les cladodes (raquette de cactus).

- **Les confitures**

Le fruit du figuier sert à la fabrication de confiture, des régions du monde son connu pour leur confiture de figuier comme produit de terroir : confiture de figues e barbarie de Sicile.

La politique de qualification des produits du terroir conduite depuis une dizaine d'années en Algérie pourrait contribuer à dynamiser cette filière. Comme la figue de Beni Maouche, la figure de barbarie pourrait être différenciée et accéder à des marchés de niche si cette filière est accompagnée et structurée.

3.10.2. Le caroubier

Le caroubier (*Ceratonia siliqua* L.) appartient à la famille des *Légumineuses* de l'ordre des *Rosales*. C'est une espèce sclérophylle, xérophile, thermophile, héliophile et calcicole.

Il présente un intérêt de plus en plus grandissant en raison non seulement de sa rusticité, de son indifférence vis-à-vis de la nature du sol, de son bois de qualité, de sa valeur ornementale et paysagère, mais surtout pour ses graines qui font l'objet de transactions commerciales dont la valeur dépasse de loin celle de la production ligneuse (Ait Chitt et al., 2007).

En Algérie, la situation du caroubier demeure méconnue, en particulier dans la région Nord-ouest et cela malgré l'engouement et l'intérêt qui lui sont portés depuis quelques décennies par des industriels, notamment de Tlemcen et de Béjaia, pour fins d'exportation à destination du marché Européen. La cératoniculture peut jouer un rôle important dans la mise en valeur des terrains en montagne ainsi que des sols des régions steppiques à condition de prendre en considération le caractère frileux de l'espèce. En effet, connaitre la situation d'une espèce donnée est une étape primordiale vers la proposition de perspectives en vue de son amélioration.

La superficie cultivée totale du caroubier en Algérie a fortement baissé, passant de 11000 ha en 1961 à 1000 ha en 2011 (FAOSTAT). Pour atteindre en 2009 une superficie de 927 ha, dont 645 ha, soit 69,58 %, de la superficie totale se trouvent dans la wilaya de Bejaia. La production nationale de la caroube est estimée à 33841 Qx et se concentre principalement dans la wilaya de Bejaia avec une production de 18.417 Qx, ce qui représente 54,42 % de la production nationale, suivie par la wilaya de Blida (23,79%) et Tipaza (16,55%).

La superficie cultivée du caroubier dans le Nord-ouest de l'Algérie (comprenant la wilaya de Tlemcen et Mascara) ne représente que 6 ha, soit 0,65 % de la superficie nationale, tandis que la production de la caroube est de seulement 0,39 %.

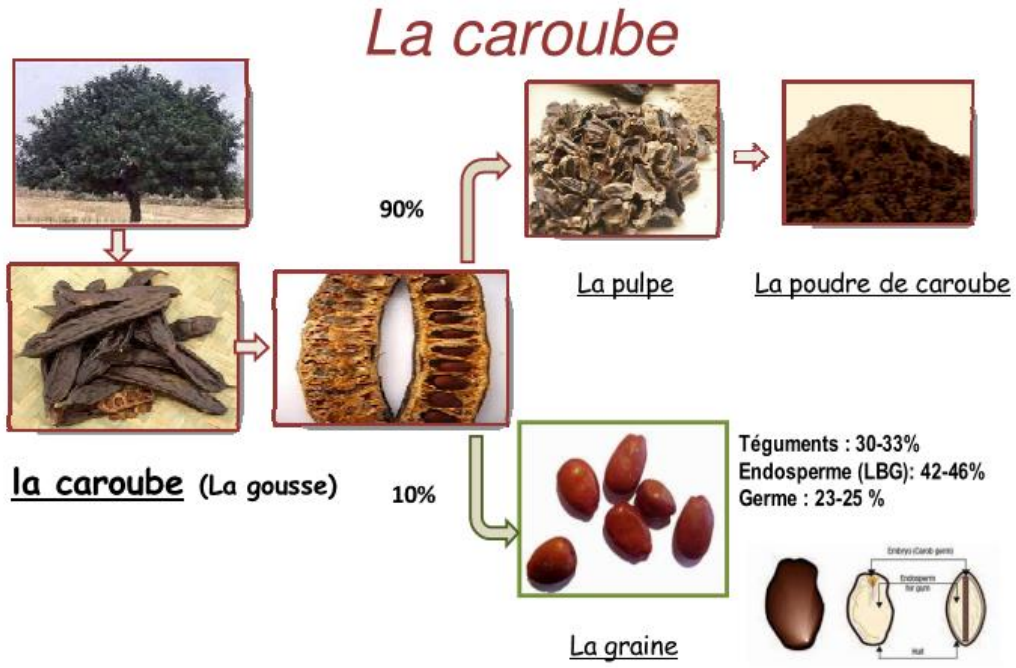

Malgré cette dégradation le caroube reste un produit très prisé par les industriels algériens, ces derniers ont acquis des parts de marché très importantes au niveau international pour ce produit, déplorent ainsi le manque d'intérêt et d'investissement dans ce secteur en Algérie qui procède des capacités à en faire une culture très épanouit. Le tableau ci-dessous ressente l'utilisation de caroube dans différents domaine.

Tableau 3. 9. Principaux produits de la caroube (pulpe et graines) et leurs utilisations majeures

Produits	Traitement reçu	Utilisations
Pulpe		
Brute	Aucun	Alimentation animale (Cheval et ruminants)
	Moulage	Alimentation humaine et animale (ruminants et non ruminants)
	Extraction et purification	Sucre et mélasse
	Fermentation et distillation	Alcool et production de protéines microbiennes
	Extraction	Tanins comme anti-diarrhéeTanins comme anti-diarrhée
Poudre	Lavage, séchage, torréfaction et moulage	Ingrédients alimentaires; substituant du cacao; préparation de produits diététiques et pharmaceutiques
Graines		
Endosperme	Moulage	CBG ou E-410; aditifs alimentaires; fibre diététique; aliments pour mascottes ; produits pharmaceutiques et cosmétiques
Embryon	Moulage	Farine de germe; nutrition humaine et animale
Episperme	Extraction	Tanins pour le tannage des cuirs

Source : Batlle et al., 1997.

Tableau 3. 10. Utilisation de la gomme de caroube et ses applications techniques

Utilisations industrielles	Applications
Pharmaceutiques	Produits anti coeliaques, pommades, comprimés, dentifrice
Cosmétiques	Emulsions et mousses, mousse à raser
Textiles	Epaississant de coloration
Papier	Produit de flottation pour matériel de couverture ; épaississant pour traitement de surface
Chimiques	Colles, coloriage, polissage, teinture, allumettes, pesticides
Pétrole	Adjuvant de floculation pour augmenter la stabilité
Mines	Produit de flottation
Béton	Renforcement de la solidificatio
Explosifs	Liant d'eau pour les explosifs

Source : Droste (1993) mentionné dans (Batlle et Tous, 1997)

3.11. Conclusions et perspectives

Les potentialités algériennes en plantes aromatiques et médicinales existent, mais l'Algérie n'a fait le choix politique ni d'encourager la préservation des ressources, ni de développer ce secteur. Le modèle économique du pays est fondé sur la rente pétrolière et sur des politiques d'importation. Il n'est donc pas surprenant que les plantes aromatiques et médicinales obéissent à ce modèle.

Les analyses quantitatives montrent la faiblesse de ce secteur économique. Qu'il s'agisse des données Comtrade ou des données nationales l'Algérie importe. Les principaux pays fournisseurs sont le Pakistan, la Chine, la Turquie et l'Inde.

Le travail de terrain a permis de mieux comprendre les enjeux actuels grâce à des questionnaires réalisés auprès de 17 entreprises et herboristes de la filière et grâce à des séries d'entretiens menés auprès des responsables des institutions et des organismes opérants dans le secteur des PPAM. Les entretiens, menés en face à face, ont permis de connaître les différents acteurs et d'identifier de manière précise leurs contraintes.

Les circuits de commercialisation sont organisés et pilotés par des importateurs qui ne sont pas spécialisés dans les plantes mais qui gèrent l'ensemble des importations du pays et ce quelque soit le secteur concerné. Ce circuit est le plus actif et les transitaires sont les maillons décisifs de la chaine de valeur.

Cependant, sur le marché intérieur, il existe d'autres circuits qui dépendent de la consommation directe de plantes notamment à des fins thérapeutiques pour la population rurale et urbaine.

Les herboristes qui sont estimées à plus de 2600 constituent un maillage particulier d'approvisionnement et de distribution de plantes sur l'ensemble du territoire. Souvent sans statuts officiels, ils jouent cependant un rôle moteur sur le marché algérien des plantes médicinales.

Les contraintes et les obstacles sont multiples allant du manque d'information à une absence totale de structure d'appui. En effet, les acteurs enquêtés déplorent le manque ou l'absence de l'organisation de cette filière. La concurrence déloyale qui règne dans ce secteur, les difficultés rencontrées à l'exportation, la fluctuation des prix, l'absence de réseau, etc.

Si ce secteur a été marginalisé et négligé par les décideurs publics, qui ont donné la priorité au secteur des hydrocarbures, de nouveaux choix sont possibles actuellement. a été marginalisé et négligé par les décideurs publics, de nouveaux choix sont possibles actuellement. Au niveau du marché national, où les importations algériennes, sont de plus en plus importantes, celles-ci peuvent être remplacées, au moins en partie, par la production nationale. Pour ce faire, il est nécessaire

de réaliser des études et des travaux complémentaires afin de connaitre en détail la nature de ces importations et leur provenance et de mettre en place des programmes détaillés, étudiés et suivis pour une mise en culture de plantes de substitutions, sachant que le secteur bénéficie déjà d'un certain nombre d'avantages qui favoriserait son développement, tels que la richesse de la flore aromatique algérienne, la faiblesse des coûts de production et les conditions écologiques favorables à la production de certaines huiles essentielles de qualité et la mise en culture de plantes.

Aussi, l'exemple des politiques de signe de qualité et d'origine et le développement de l'intérêt en produits biologiques signale l'émergence de nouvelles orientations et ouvre la voie à plusieurs espèces à être mieux valorisés.

La gestion coordonnée des ressources naturelles et le lancement de nouvelles productions à haute valeur ajoutée pourraient ouvrir de nouveaux segments de marché comme dans le cas la figue de barbarie ou du caroubier. Encore faut-il que ces filières soient accompagnées dans leur développement économique par des institutions politiques, techniques et financières car les nouvelles normes internationales sont contraignantes. La structuration de l'informel, la transparence des règlements, l'organisation des zones de cueillette et des circuits de vente tout comme la simplification des autorisations douanières sont des éléments nécessaires pour que des exportations puissent se développer dans un moyen terme.

La création de réseaux professionnels qui apporteraient des réponses adaptées aux problématiques et aux besoins concrets de ses adhérents participerait à la régularisation des circuits de commercialisation, à l'absorption de l'informel et à la structuration et institutionnalisation de la filière. Pour finir, la création d'observatoires pour recenser les flux de production et de commercialisation des PPAM et des acteurs et des partenaires de cette filière rendra ce secteur plus transparent et permettra une bonne circulation d'information qui à ce jour assemble être la contrainte majeure de ce secteur.

PARTIE 4. SYNTHESE DU RAPPORT ET PERSPECTIVES

4.1. Le marché mondial

Avec 3 milliards de dollars en 2014, le marché mondial des plantes sèches en vrac est de taille relativement faible par rapport aux grands marchés agricoles. Si l'on ajoute la valeur des huiles essentielles, dont le marché est estimé à plus de 4 milliards de dollars en 2014, on obtient alors un marché mondial de 8 milliards pour la plantes sèches en vrac et les huiles essentielles (Comtrade, 2015)[16].

Le taux annuel de croissance en valeur de ces échanges internationaux de plantes et des parties de plantes est très élevé (9%).

Les principaux importateurs et exportateurs en volume et en valeur sont la Chine, Hong Kong et les Etats-Unis. La Chine domine le marché des exportations avec près de 33% du marché mondial que ce soit en volume ou en valeur (période 2004 – 2014). Les Etats-Unis sont les premiers importateurs mondiaux avec plus de 10% du marché mondial des importations en volume ou en valeur durant la même période. De nouveaux pays émergent sur ces marchés. Ainsi, l'Egypte connait une expansion rapide des exportations en volume et en valeur durant la moyenne des deux périodes considérées 1994-2003 et 2004- 2014 avec un taux croissant annuel de 8% jusqu'à 2014. En valeur, l'Egypte prend la sixième position sur le marché mondial des exportations au cours de la période 2004-2014, en passant de 2% à 6% du marché mondial. Un autre pays tiers méditerranéen, le Maroc, gagne également des parts du marché mondial des exportations atteignant 2,5% du marché en 2014 (Comtrade, 2015).

Les deux pays qui font l'objet spécifique de l'étude, l'Albanie et l'Algérie, sont dans des situations diamétralement opposées, puisque l'un est exportateur et l'autre importateur. L'Albanie exporte vers les marchés des pays développés, notamment l'Allemagne suivie par les Etats-Unis et d'autres pays européens comme l'Italie, la Grèce ou la France. L'Algérie importe des pays fournisseurs de plantes en vrac, comme le Pakistan, l'Inde et la Chine.

[16] Les analyses quantitatives ont été réalisées à partir de l'extraction des données du commerce international (Comtrade). Ces données ne permettent pas de connaître les types de plantes, d'huile essentielle, d'eaux florales, de parfums ou d'épices commercialisées, car ces données sont agrégées. Par contre, le caractère systématique et régulier de cette base internationale facilite l'analyse comparative et temporelle des flux de produits échangés sur le marché mondial.

Des enquêtes qualitatives complémentaires conduites auprès d'importateurs français confirment le fait que l'Albanie est traditionnellement un pays exportateur doté des réseaux commerciaux. A l'inverse, l'Algérie est considérée par tous les importateurs comme un pays peu transparent et dont l'offre gagnerait à être structurée.

L'importance du secteur informel en Algérie et en Albanie pose les problèmes de responsabilité de mise en marché. Les contrôles de la qualité et d'organisation supposent le renforcement de la certification et une meilleure structuration à l'échelle internationale de la profession.

4.2. Albanie

L'Albanie est un pays exportateur et utilisateur de plantes aromatiques et médicinales de longue date. La richesse de la flore albanaise est reconnue et la sauge est la plante emblématique des exportations de l'Albanie vers le reste du monde. La part du sauvage par rapport au cultivé diminue car les programmes successifs de mise en culture s'amplifient dans les cinquante dernières années. Des projets internationaux se focalisent sur l'identification de la flore et sur la gestion du domaine agro-pastoral.

Cependant, même si des projets de préservation existent, la priorité est donnée à l'exploitation économique de ces ressources. Le fait que l'Albanie connaisse d'abord un système de concession privé au début du vingtième siècle, puis la planification d'Etat pendant la période communiste (1945-1990) pour passer à une période de transition et d'intégration au marché mondial de nos jours détermine la structuration de ce secteur héritant d'une organisation centralisée puis ouverte au secteur privé. Ainsi, le monopole accordé à la compagnie d'Etat comme Alb-Ducros est progressivement transféré à quelques grandes entreprises.

Les plantes constituent une part significative de l'économie agricole nationale. Ce secteur est porté par des entreprises cherchant à se positionner sur les marchés mondiaux aujourd'hui soumis à des normes internationales exigeantes. Les enquêtes statistiques et qualitatives font ressortir trois principales caractéristiques de ce secteur :

- Une composante de la richesse nationale, organisée et structurée autour des collecteurs et des grandes entreprises d'exportation : ce secteur représente 11% du PIB albanais et 50% du total des exportations agricoles (Min.Agri.2013). Les plantes en vrac constituent 95% des exportations et une plante comme la sauge représente à elle seule 70% des plantes exportées. Sur une population de 3 millions d'habitants, près de 100 000 d'entre elles y travaillent. Ce sont les collecteurs qui approvisionnent le

marché et qui fixent les prix. Ces derniers pilotent la chaîne de valeur depuis le tournant des années 1990 et leur taille est un facteur déterminant leur performance :

- Le petit collecteur (moins de 200 tonnes) s'approvisionne sur un territoire spécifique et connaît les cueilleurs, leur capacité de cueillette. Il stocke la matière première et peut également exercer des fonctions de transformation voire d'exportation s'il maitrise directement le circuit de commercialisation.
- Le moyen collecteur (jusqu'à 500 tonnes) cumule les fonctions de collecte, de transformations, de fabrication finale des produits et même d'exportation.
- Au-dessus de 500 tonnes, les entreprises sont organisées en fonction des marchés d'exportation. La maîtrise des circuits de commercialisation structure les stratégies de ces entreprises.

Les quelques grandes entreprises de grande taille dominent le marché . A l'inverse, les cueilleurs et les producteurs de plantes n'ont pas de statuts et suivent les règles des collecteurs. Ils constituent une main d'œuvre non qualifiée répondant aux demandes des besoins d'approvisionnement en volume.

- Une concurrence accrue des marchés internationaux et stratégies des entreprises : ce sont les grandes entreprises qui fixent les prix aux collecteurs lesquels transmettent le prix aux producteurs qui constituent de fait une main d'œuvre peu formée et très vulnérable. Ce sont également elles qui sont porteuses de stratégies susceptibles de déterminer la place que l'Albanie occupe sur le marché mondial :

- De nombreux flux d'exportations et d'importations avec les pays des Balkans témoignent de stratégies d'opportunités de marché de court terme. Ainsi, le choix d'exporter vers la Grèce pour ensuite exporter vers l'international est symptomatique des problèmes organisationnels internes que connaît ce pays en pleine transition économique. Les entreprises délaissent les ports nationaux considérés comme lents et peu fiables. Elles peuvent également choisir d'importer des plantes en provenance de différents pays des Balkans afin de répondre aux exigences des marchés extérieurs sans dépendre d'approvisionnements tardifs ou de qualité insuffisante.
- La nouvelle place prise sur le marché international par les pays émergents comme l'Egypte, le Maroc ou la Turquie préoccupe les exportateurs albanais qui se voient concurrencer sur le marché. L'aptitude de ces pays à cibler les marchés traditionnels d'exportation de l'Albanie comme les Etats-Unis et l'Allemagne modifie la place occupée par l'Albanie dans les réseaux d'exportation.

- La mise en culture et l'exportation vers l'Europe d'une plante emblématique nationale comme la sauge pose des problèmes de qualité et de rejets de lots et donc de perte de débouchés commerciaux traditionnels.

- La qualité et la différenciation stratégique

Les entreprises en Albanie développent des stratégies de certification et de modernisation de leur infrastructure. Elles investissent dans des espaces de stockage, de transformation, dans des laboratoires, et des unités d'emballage afin de se maintenir au niveau des normes du marché international. Cependant ces choix sont récents et ne font pas l'objet de politiques coordonnées. S'il existe des subventions du ministère de l'agriculture pour la mise en culture de plantes comme la lavande ou la sauge, il n'existe pas de politique de soutien en matière de formation ou d'aide à la qualité ou à la traçabilité.

Une des questions posées par les entreprises est celle du choix des semences pour la mise en culture : les semences hybrides qui proviennent des Pays-Bas ont-elles la même qualité que les semences autochtones ? Ces questions s'expliquent notamment par les problèmes de rejets de lots de plantes cultivées qui une fois exportées sont renvoyées car les propriétés qualitatives sont jugées insuffisantes par les importateurs.

4.3. Algérie

Les analyses quantitatives montrent la faiblesse de ce secteur économique. Qu'il s'agisse des données Comtrade ou des données nationales l'Algérie est résolument tournée vers les importations. Les principaux pays fournisseurs sont le Pakistan, l'Inde et la Chine.

Le travail de terrain conduit en 2015 a permis de mieux comprendre les enjeux actuels grâce à des entretiens réalisés auprès de responsables d'entreprises, herboristeries, d'institutions et d'organismes publics et privés. Les entretiens, conduits en face à face, ont permis de connaître les différents acteurs et d'identifier de manière précise leurs contraintes.

- Domination des transitaires pour les importations

Les circuits de commercialisation sont organisés et pilotés par des importateurs qui ne sont pas spécialisés dans les plantes mais qui gèrent l'ensemble des importations du pays et ce quel que soit le secteur concerné. Ce circuit est dominant et représente plus de la moitié des importations nationales en plantes aromatiques et médicinales. Les transitaires sont les maillons décisifs de la chaîne de valeur.

- Secteur informel et désorganisation de la filière

Cependant, sur le marché intérieur, il existe d'autres circuits qui dépendent de la consommation directe de plantes notamment à des fins thérapeutiques pour la population rurale et urbaine.

Les herboristeries qui sont estimées à plus de 2700 constituent un maillage particulier d'approvisionnement et de distribution de plantes sur l'ensemble du territoire. Elles jouent un rôle moteur sur le marché algérien des plantes médicinales. Même si le statut d'herboriste n'existe pas, les herboristes déclarés sur le registre du commerce répondent à la demande intérieure.

Les contraintes et les obstacles sont multiples allant du manque d'information à une absence totale de structure d'appui. En effet, les acteurs enquêtés déplorent le manque ou l'absence d'organisation de cette filière. La concurrence déloyale règne dans ce secteur et les difficultés rencontrées à l'exportation sont nombreuses : fluctuation des prix, absence de réseau, poids des douanes etc.

- Enjeux nouveaux de qualification et d'organisation du secteur

Les potentialités algériennes en plantes aromatiques et médicinales existent, mais l'Algérie n'a pas fait le choix politique d'encourager la préservation des ressources ou encore de développer ce secteur. Le modèle économique national est fondé sur la rente pétrolière et sur des politiques d'importation et les plantes aromatiques et médicinales n'y échappent pas.

Si ce secteur a été marginalisé et négligé par les décideurs publics, de nouveaux choix sont possibles actuellement. L'exemple des politiques de signe de qualité et d'origine signale l'émergence de nouvelles orientations.

La gestion coordonnée des ressources naturelles et le lancement de nouvelles productions à haute valeur ajoutée pourraient ouvrir de nouveaux segments de marché comme dans le cas la figue de barbarie ou du caroubier. Encore faut-il que ces filières soient accompagnées dans leur développement économique par des institutions politiques, techniques et financières car les nouvelles normes internationales sont contraignantes. La structuration de l'informel, la transparence des règlements, l'organisation des zones de cueillette et des circuits de vente tout comme la simplification des autorisations douanières sont des éléments nécessaires pour que des exportations puissent se développer dans le moyen terme.

4.4. Perspectives et recommandations

L'évaluation des marchés de plantes aromatiques et médicinales est généralement effectuée à dire d'experts. Ainsi, les marchés européens de plantes rapportés aux usages industriels dépasseraient vingt

milliards d'euros si l'on suit les estimations réalisées par l'étude Alcimed : les produits naturels et biologiques cosmétiques représenteraient 1,7 milliards d'euros en 2009, soit 3% du marché des cosmétiques européens ; les additifs d'origine naturelle extraits de plantes représenteraient 6 milliards d'euros en 2008, soit 50% du marché mondial des additifs pour l'alimentation animale ; les compléments alimentaires dont 51% sont à base de plantes sont estimés à environ 11 milliards d'euros en 2009 (Alcimed, 2011). Quant au marché mondial des plantes aromatiques et médicinales, il s'élèverait à environ 64 milliards de dollars et son taux de croissance varierait entre 9% et 20% selon les secteurs (FranceAgriMer, 2012).

Notre démarche fondée sur des analyses statistiques systématiques et sur des enquêtes qualitatives a permis de confirmer les taux de croissance annuels élevés des échanges de plantes sur le marché mondial. L'analyse des flux par pays a permis de montrer que de nouveaux pays fournisseurs émergent sur ces marchés. Cependant les gouvernements disposent de peu d'informations et les entreprises travaillent en suivant le principe de la confidentialité. La faisabilité d'une interprofession dotée d'outils de veille permettant de croiser les informations qualitatives et quantitatives mérite d'être étudiée.

La création d'un observatoire des flux de plantes échangés en Méditerranée nécessiterait de poursuivre le croisement d'analyses statistiques et d'enquêtes qualitatives afin d'affiner l'analyse des différentes sources d'informations et de les gérer de manière durable sur le long terme. Une animation transversale avec différents acteurs à même de rendre compte d'informations souvent volatiles, multiples voire confidentielles est privilégiée comme piste pour le futur. Des séminaires avec les professionnels et les opérateurs privés - publics des filières permettraient d'échanger et un premier séminaire pourrait être organisé en prenant pour cible les deux pays étudiés dans ce rapport.

Deux principaux axes de travail sont proposés :

<u>Renforcement des connaissances sur les tendances des marchés</u>

- Le traitement systématique des flux de plantes déclarés pourrait être étendu à d'autres catégories de produits échangés, comme les huiles essentielles, les eaux florales et les épices afin d'obtenir une vision d'ensemble des flux de produits formellement échangés et déclarés via la base de données Comtrade.
- L'accès à des données privées pourrait fournir des éléments de réponse quant au différentiel de prix existant entre certains produits échangés. Certains de ces marchés sont considérés comme « sensibles », car la valeur ajoutée du produit transformé le rapproche des filières de la drogue comme dans le cas de l'huile essentielle de rose de Damas vendu à 15 000 euros le litre sur le marché de détail.

- Les enquêtes auprès des exportateurs devraient affiner les stratégies de certification et de responsabilité dans la mise en marché. Les relations que les entreprises entretiennent avec les autres acteurs de la chaîne de valeur méritent d'être approfondies notamment pour mieux cerner les variations de prix et les gammes de produits mis sur le marché mondial.

Renforcement des accès et partages de l'information

Les questions de qualité, traçabilité et certification, comme celles de la diversité des cultures et des formes de structuration sont déterminantes tant à l'exportation qu'à l'importation et elles mériteraient d'être discutées pour envisager les types d'accompagnement institutionnels nécessaires :

- Côté exportateur (Albanie) les problèmes d'échanges informels et de responsabilité de mise en marché ont été soulevés par les responsables d'entreprises. Les stratégies d'importations et d'exportations à partir de pays voisins semblent s'expliquer par la volonté de répondre à l'approvisionnement de la demande étrangère. D'autres entreprises optent pour la certification et se heurtent aux nouvelles normes européennes et internationales de qualité. Les choix de mise en culture et les accompagnements institutionnels en matière de normes qualité sont des enjeux de structuration du secteur.
- Côté importateur (Algérie) se posent les problèmes d'absence de structuration de l'offre et du rôle des autorités de contrôle. Alors que l'Algérie détient un capital floristique important, les blocages sont systématiques au niveau des douanes. Toutes les entreprises expriment le besoin de structurer une offre en Algérie, car actuellement elles déplorent l'absence d'interlocuteur.

Une étude des pays émergents sur le marché des plantes en Méditerranée, comme l'Egypte ou le Maroc, pourrait aussi être lancée pour analyser la structuration de l'offre et les variations à venir sur les marchés internationaux. A la différence des deux pays déjà étudiés, ces deux pays développent des mécanismes de subventions aux exportations et de soutiens aux investissements étrangers. Enfin, un pays comme la Turquie semble jouer un rôle sur les marchés d'exportation, notamment en termes de certification qualité.

Enfin, la mutualisation de ce type d'analyses devrait répondre aux intérêts des acteurs privés et publics de ce secteur : le volume et la valeur des échanges de plantes légitime la construction de mécanismes de co-régulation à l'échelle méditerranéenne.

Bibliographie

Partie 1 : marché mondial

CPPARM (2012), Panorama de la filière PPAM Etat des lieux des marchés, Michel Kraustz, Forum Professionel PPAM, Pont du Gard, Décembre 2012.

FAO (2004). *Trade in medicinal plants*. FAO, Raw materials, tropical and horticultural products service, commodities and trade division, Economic and Social Department, 62 p.

FAO, (1997). Medicinal Plants
http://www.fao.org/docrep/x5326e/x5326e0e.htm

FranceAgriMer, (2012). Eléments de conjoncture: marches des plantes aromatiques et médicinales. Conseil spécialisé PPAM, 2012, p.17.
http://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/16517/126294/file/4.1%20-%20March%C3%A9%20des%20PAM.pdf

Helle, L., Carsten, O. (2007). Unsustainable collection and unfair trade? Uncovering and assessing assumptions regarding Central Himalayan medicinal plant conservation. *Biodiversity Conservation*, vol. 16, n. 3, p. 1679-1697.

ISSC-MAP. (2008). *International Standard for Sustainable Wild Collection of Medicinal and Aromatic Plants.* http://www.floraweb.de/map-pro/.

ISSC-MAP. (2007). *Une norme internationale relative à la collecte sauvage soutenable de plantes médicinales et aromatiques (ISSC-MAP).* http://www.floraweb.de/map-pro/flyer_french.pdf.

Lawrence, B.M. (1993). A planning scheme to evaluate new aromatic plants for the flavor and fragrance industries. p. 620-627. In: J. Janick and J.E. Simon (eds.), New crops. Wiley, New York.

Leaman, D.J. (2009). Soulager la pression. *Planète conservation,* avril, vol. 39, n. 1, p. 8-10.

Lubbe, A. & Verpoorte, R. (2011). Cultivation of medicinal and aromatic plants for specialty industrial materials. *Industrial Crops and Products,* n° 34, p. 785-801.

Ratel, H (2015). La morphine s'émancipe de la culture du pavot. *Sciences et avenir*, Octobre 2015, n°824, pp. 71 -75.

Schippmann, U., Leaman, D., & Cunningham, A. (2002). Impact of Cultivation and Gathering of Medicinal Plants on Biodiversity: Global Trends and Issues. In : FAO. *Biodiversity and the Ecosystem Approach in Agriculture, Forestry and Fisheries. Satellite event on the occasion of the Ninth Regular Session of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture, Rome, 12-13 October, 2002*. Rome : FAO Inter-Departmental Working Group on Biological Diversity for Food and Agriculture. 21 p.

Schippmann, U., Leaman, D., & Cunningham, A. (2006). *A comparison of cultivation and wild collection of medicinal and aromatic plants under sustainability aspects.* http://library.wur.nl/frontis/medicinal_aromatic_plants/06_schipPMAnn.

TRAFFIC. (2011). *Conservation of medicinal plants top of WHO agenda Wednesday, October 19, 2011, TRAFFIC in Plants - medicinal and aromatic.* http://www.traffic.org/home/2011/10/19/conservation-of-medicinal-plants-top-of-who-agenda.html.

Wijesekera R. O. B. (1991). The Medicinal Plant Industry
https://books.google.fr/books?id=Ggwb9uArru0C&pg=PA243&lpg=PA243&dq=Hamburg+medicinal+plants&source=bl&ots=W-NpnjRUY4&sig=dXD6D6ZQY8-cfTVr2J27g5ilsCc&hl=fr&sa=X&ved=0CC4Q6AEwAWoVChMI3qrM1O_LxwIVyVYUCh0waQoN#v=onepage&q=Hamburg%20medicinal%20plants&f=false

Partie 2 : Albanie

A.N., F. 152, V. 1920, D. 185, p. 1-4. Préfecture de Shkoder **:** Demande faite par une société privée représentée par M. Don. Ndoc Nikaj à la Préfecture de Shkoder pour l'autoriser à collecter et exploiter la plante nommée « Xaxa » (badra) « Asphodelus » et à être exonéré d'imposition pendant 10 ans. . Document en albanais.

A.N., F. 177, V. 1924, D. 158, p. 1. Entrepreneur albanais Anastas Pandele **:** Demande adressée au Ministère des Affaires Étrangères et au Ministère de l'Agriculture concernant la mise en culture, la collecte et l'exportation des plantes nommées en français "fleurs, herbes, racines, plantes". Document en albanais.

A.N., F. 512, V. 1947, D. 98, p. 1-4. Ministère de la Santé : Demande faite par le Ministère de la Santé au Ministère de l'Agriculture pour la mise en culture des PAM. Document en albanais.

A.N., F. 512, V.1947, D. 98, p. 4-10. Ministère de la Santé, Ministère de l'Éducation : Les plantes médicinales. Document en albanais.

A.N., F. 512, V.1953, D. 52 p. 30-51. Stary F. : Étude faite par les spécialistes tchèques sur les plantes médicinales en Albanie. Document en albanais.

A.N., F. 490, V.1963, D. 995, p. 20. Ministère des Finances, Section de la Finance, de l'Agriculture et du Stockage : Remarques sur le projet de décision liée aux mesures prises pour la mise en culture des plantes aromatiques, destinées au Ministère de la Santé et au Premier Ministre. Document en albanais.

A.N., F. 503, V. 1970, D. 165, p. 1-6. Ministère de la Santé, Ministère de l'Agriculture, Ministère des Mines et de l'Industrie : Etude sur les possibilités de la mise en culture de certaines plantes aromatiques pour l'exportation et la production d'huile essentielle issue de l'utilisation des distillateurs simples. Document en albanais.

A.N., F. 497, V. 1974, D. 173, p. 14-15. Ministère de l'Industrie Légère et de l'Alimentation : Rapport sur les problèmes de la mise en culture des plantes aromatiques destiné au Ministre de l'Agriculture, le camarade Pirro Dodbiba. Document en albanais.

A.N., F. 497, V. 1983, D. 6, p. 1-37. Direction de la Distribution et de l'Exportation, Direction du Tabac et des Plantes : Étude sur l'augmentation du Stockage et de l'exportation des plantes médicinales, aromatiques et de résine. Document en albanais.

A.N., F. 490, V. 1985, D. 839, p. 12-13. Conseil des Ministres : Rapport sur l'exportation des plantes et des huiles essentielles envoyé aux Ministère du Commerce Extérieur, de l'Agriculture, de l'Industrie Légère et de l'Alimentation, à la Commission des Prix et des Standards. Document en albanais.

Agolli, Sh. (2000). *[Evolution de l'agriculture albanaise]*. Tirane : Ed. Pegi. 350 p. Document en albanais.

Darque, R. (2004). L'Albanie en transition : mutations démographiques et recomposition territoriale (1989-2001). *Espace, populations, sociétés*, n. 3, p. 559-575.

DeCoursey. (1999). *Revitalizing the non-timber product sector in Albania. Albania private forestry development program.* Chemonics international, 88 p.

De Coursey (2003). Policy, Administration and Legislation Related to the Medicinal, Aromatic and Spice Plant Industry in Albania: A Preliminary Assessment. In : *Development of the Albanian spice and herbal products sector. Final report "Herbs and Spices Project"*. IFDC/AAATA-FFF Associates. p. 57-67.

Hoxha, V. (2014). Quelles méthodes pour la gestion durable de la ressource des plantes aromatiques et médicinales ? Analyse des inventaires historiques en Albanie et modélisation des habitats à partir des traces GPS des cueilleurs en vue de la construction d'un observatoire. Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, UM3. 263 p.

IFDC/AAATA-FFF. (2003). *Distribution, production, potential, and conservation status of fifteen major commercial botanical herbs in Albania: a rapid assessment.* Tirane: USAID.

Kathe, W., Honnef, S., Heym, A. (2003). *Medicinal and Aromatic Plants in Albania, Bosnia-Herzegovina, Bulgaria, Croatia and Romania*. Bonn : Bundesamt für Naturschutz (BfN) (German Federal Agency for Nature Conservation). 201 p. (Skripten, 91).
http://www2.bfn.de/fileadmin/MDB/documents/skript91.pdf

Kutrolli, F., & Ukaj, J. (2009). *[Les bonnes pratiques de récolte en milieu naturel des plantes médicinales et aromatiques et des champignons dans un contexte d'assurance durable]*. Etude financée par gouvernement Suisse via le projet AGROPUKA, Document en albanais.

Lange, D. (2001). *Trade in Medicinal and Aromatic Plants: A Financial Instrument for Nature Conservation in Eastern and Southeast Europe? Proceedings of a seminar held at the International Academy for Nature Conservation.* Isle of Vilm, Germany : German Federal Agency for Nature Conservation.

Llubani F. (1988). *[Étude sur l'inventaire des plantes médicinales et aromatiques]*. Tirane : [Station des forêts et des cultures de plantes à huiles essentielles] . Document en albanais.

Mehtaj, M., & Kola, K. (2005). *[Etude des ressources naturelles de la région nord de l'Albanie]*. Tirane: Rapport pour le GIZ. Document en albanais.

Ministère de l'Environnement (Albanie) (2010). [*Rapport sur la situation de l'environnement pour l'année 2009*. Tirane: Agence de l'environnement et des forêts]. 220 p. Document en albanais.

Pazari, (2014). *[L'évaluation économique et écologique des plantes aromatiques et médicinales d'Albanie en fonction de développement économique rural]*. Thèse de doctorat, Université de Tirana, Documents en albanais, 236 p.

USAID, (2010). *Albania medicinal and aromatic plants: value chain assesment. Albanian agriculture competitiveness (AAC) program.* Washington : USAID, 85 p.

Partie 3 : Algérie

Ait Chitt M., Belmir H. & Lazrak A. 2007. Production de plants sélectionnés et greffés de caroubier. Transfert de technologie en agriculture. Maroc. N° 153: 1-4.

Batlle I.. 1997. Current situation and possibilities of development of the carob tree (*Ceratonia siliqua* L.) in the Mediterranean region. Unpublished FAO Report. Rome. Italy.

FAO. 2012. L'état des ressources génétiques forestières mondiales. Rapport national. Algérie.

HCDS, 2015, Le figuier de barbarie : potentialités et perspectives de développement de la culture.

http://www.fao.org/3/a-i3825e/i3825e0.pdf

https://www.cbd.int/doc/world/dz/dz-nr-05-fr.pdf

MATE/PNUD. 2014. LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU NIVEAU NATIONAL. Rapport national. Algérie.

Mokkadem A. 1999. Cause de Dégradation des plantes médicinales et aromatiques d'Algérie. in Revue Vie et Nature n° 7 1999. pp.24 – 26.

Mokkedem O. 2004. les plantes médicinales et aromatiques en Algérie : situation et perspectives. Acte du séminaire international sur le développement du secteur des plantes aromatiques et médicinales dans le bassin méditerranéen.Djerba : 1-3 juin 2004. IRA-ICARDA, ARS-USDA. pp : 28-36.

YAHI N. & BENHOUHOU S. 2010. Zones importantes pour les plantes en Méditerranée méridionale et orientale. Sites prioritaires pour la conservation. UICN 27-30

YAHI N. VELA E., BENHOUHOU S,. De BELAIR G &. GHARZOULI R. 2012. Identifying Important Plants Areas (Key Biodiversity Areas for Plants) in northern Algeria, Journal of Threatened Taxa 4(8): 2753–2765.

Sites Internet consultés

AEE – Agence Européenne pour l'Environnement
http://www.eea.europa.eu/fr

Commodity Trade Statistics Database (COMTRADE)
http://comtrade.un.org/

Eurostat – Commission Européenne – Eurostat votre clé d'accès à la Statistique européenne
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/

Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (The Bern Convention) (2006).
http://europa.eu/scadplus/leg/en/lvb/l28050.htm

European Council Directive 92/43/EEC (EC Habitats, Fauna and Flora Directive)
http://ec.europa.eu/environment/nature/nature_conservation/eu_nature_

FAOSTAT - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
http://faostat.fao.org/
http://www.fao.org.

International Union for Conservation of Nature
http://www.iucn.org/

La Convention sur la diversité biologique
http://www.cbd.int/convention/

Les Pantes Médicinales
http://plantesmedicinales.free.fr/index02.htm

Ministère de l'Agriculture
http://www.mbumk.gov.al/

Ministère de l'Environnement
http://www.moe.gov.al/

Plantes à parfum aromatiques & médicinales
www.cpparm.org

TRAFFIC, Medicinal and aromatic plants trade programme.
http://www.traffic.org/medicinal-plants

World Wildlife Fund
http://www.wwf.fr/

HS1211
http://comtrade.un.org/db/dqBasicQueryResults.aspx?cc=1211&px=H0

HS841940
http://comtrade.un.org/db/dqBasicQueryResults.aspx?cc=841940&px=H1

Liste des figures

Introduction

Figure 0. 1. Les organismes de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales 6

Partie 1 : marché mondial

Figure 1.1. Croissance des importations et des exportations en volume (tonnes) - graphique (a) - et en valeur (1000$) - graphique (b) - pour la période 1988-2014..... 19
Figure 1.2. Classification des 15 principaux pays importateurs en volume (graphiques (a) et (b)) entre les périodes 1994-2003 et 2004-2013 et leur changement en % (graphique (b)). 21
Figure 1.3. Classification des 15 principaux pays importateurs en valeur (graphiques (a) et (b)) entre les périodes 1994-2003 et 2004-2013 et leur changement en % (graphique (b)). 22
Figure 1.4. Classification des 15 principaux pays exportateurs en volume (graphiques (a) et (b)) entre les périodes 1994-2003 et 2004-2013 et leur changement en % (graphique (b)). 24
Figure 1.5. Classification des 15 principaux pays exportateurs en valeur (graphiques (a) et (b)) entre les périodes 1994-2003 et 2004-2013 et leur changement en % (graphique (b)). 25
Figure 1.6. Croissance en % en valeur et en volume des exportations d'Albanie, période 1990-2014. 29
Figure 1.7. Principales destinations des exportations albanaises en volume et en valeur, ... 30
Figure 1.8. La structure de répartition en % du volume et de la valeur des exportations pour les sept principaux pays, période 2009-2014. 31
Figure 1.9. Croissance en % en valeur et en volume des importations, période 1990-2014. 32
Figure 1.10. La structure en % en volume et en valeur des importations des sept principaux pays approvisionnant le marché albanais, période 2009-2014. 33
Figure 1.11. Principales origines des importations algériennes en volume et en valeur, période 1994-2014 34
Figure 1. 12. Autres origines des importations algériennes en valeur entre 2011 et 2014 35

Partie 2 : Albanie

Figure 2.1. Démarche et calendrier du rapport sur la filière des PAM en Albanie 41
Figure 2.2. Le schéma d'analyse de la filière des PAM en Albanie 43
Figure 2.3. La localisation (carte à gauche) et les zones climatiques (carte à droite) 45
Figure 2.4. Part des PAM dans l'exportation exprimée en pourcentage pour l'année 2010 46
Figure 2.5. Privatisation de l'activité de cueillette des plantes et des terres agricoles (1991) . 52
Figure 2.6. L'organisation de la filière PAM pour la période 2009-2015 54
Figure 2.7. La localisation des principales plantes aromatiques et médicinales en Albanie ... 56
Figure 2.8. Les cueilleurs en Albanie 66
Figure 2.9. La mise en culture de la sauge et de la lavande dans différents districts 70
Figure 2.10. La mise en culture de la sauge et de la lavande en 2013 dans le district de Malesi e Madhe 72
Figure 2.11. Principales destinations des exportations albanaises d'huile essentielle en volume et en valeur, 1994-2014 74

Figure 2.12. La structure de répartition en % du volume et de la valeur des exportations d'huile essentielle pour les huit principaux pays, période 2009-2014. 76
Figure 2.13. Localisation des petits collecteurs en Albanie 79
Figure 2.14. Localisation des moyennes entreprises de collecte et de transformation 81
Figure 2.15. Localisation des grands et moyens exportateurs, traiteurs et collecteurs et leur classification selon la taille en quantité exportée, en Albanie..... 82
Figure 2.16. Localisation des firmes importatrices françaises et leur classification selon le CA en France 84
Figure 2.17. Les différents détaillants du marché intérieur des PAM..... 86
Figure 2.18. Les endroits de stockage pour la firme « Filipi CO », 2015 88
Figure 2.19. Les endroits de stockage pour la firme « Mucaj », 2015……89
Figure 2.20. L'évolution des prix pour certaines plantes spontanées de cueillette en USD/kg 91

Partie 3 : Algérie

Figure 3.1. Les plantes aromatiques et médicinales les plus utilisées au quotidien. 97
Figure 3.2. La répartition géographique des ZIP..... 99
Figure 3.3. Dégradation des steppes à alfa de 1990 à 2002..... 104
Figure 3. 4. L'organisation et la structure de la filière des PPAM en Algérie 109
Figure 3.5. L'évolution de la part de marché des fournisseurs de PPAM pour Algérie..... 111
Figure 3.6. Evolution des importations et exportations des huiles essentielles..... 112
Figure 3.7. Croissance de la demande nationale et de l'offre internationale pour les HE importés par l'Algérie en 2014..... 113
Figure 3.8. Principales huiles essentielles échangées entre l'Algérie et la France..... 114
Figure 3.9. Vente d'épices sur le marché algérien. 115

Liste des tableaux

Partie 1 : marché mondial

Tableau 1.1. Les moyennes d'importations et d'exportations des PAM en volume (tonnes) et valeur (1000$) pour l'Albanie et l'Algérie pendant les deux périodes : 1994-2003 et 2004-2013..... 27
Tableau 1. 2. Balance des importations et des exportations en valeur (1000$)..... 28

Partie 2 : Albanie

Tableau 2.1. Le volume des exportations (tonne) d'Agro-export (Alimpeks) pour l'année 1990 et les prévisions pour l'année 1991 51
Tableau 2.2. Les 15 principales espèces exploitées des plantes sauvages extraites des listes fournies par les grandes entreprises exportatrices albanaises..... 57
Tableau 2.3. Extrait de l'inventaire de 1988 58

Tableau 2.4. Identification de la potentialité en volume pour les 15 principales PAM en quatre périodes différentes : 1988, 2003, 2007 et 2009 59
Tableau 2.5. Le volume des exportations (tonne) dans différentes périodes..... 60
Tableau 2.6. La répartition du foncier forestier et pastoral selon la forme de propriété (ha) en 2009 . 62
Tableau 2.7. La liste des certaines espèces menacées d'extinction et les facteurs principaux qui causent cette menace 68
Tableau 2.8. Les principales plantes de culture en Albanie 69
Tableau 2.9. Les PMA cultivées les plus importantes en Albanie 70
Tableau 2.10. Les grandes entreprises d'exportation qui appuient la mise en culture 71
Tableau 2.11. Les prix des principales plantes vendues par les cueilleurs/producteurs, pendant la période 2008-2013..... 90
Tableau 2.12. Les prix des principales plantes vendues par les cueilleurs pendant la période 2013-2015 91

Partie 3 : Algérie

Tableau 3. 1. Zones Importantes pour les Plantes en Algérie Tellienne 98
Tableau 3. 2. Evolution de la production algérienne en plantes aromatiques 101
Tableau 3. 3. Principales plantes consommées en Algérie..... 102
Tableau 3. 4. Les principaux fournisseurs d'Algérie en PPAM..... 110
Tableau 3. 5. Les principaux condiments importés par l'Algérie en tonnes 115
Tableau 3. 6. Quelques prix de condiments chez des commerçants privés (DA/Kg)..... 116
Tableau 3. 7. Domaine d'informations..... 118
Tableau 3. 8. Bilans des plantations d'opuntia en régions steppiques..... 123
Tableau 3. 9. Principaux produits de la caroube (pulpe et graines) et leurs utilisations majeures 129
Tableau 3. 10. Utilisation de la gomme de caroube et ses applications techniques 129

Liste des annexes

Introduction

Annexe 0.1. Production scientifique et programmes de recherche sur les PAM du CIHEAM 153

Partie 1 : marché mondial

Annexe 1.1. Les évolutions des importations et exportations de PAM de 1988 à 2014 dans le monde 165

Annexe 1 2. Les importations - exportations en volume et valeur pour 15 principaux pays, période 1994-2013 166

Annexe 1.3. Albanie et Algérie : destinations des exportations et des importations de PAM en volume et valeur, période 1994-2013 168

Partie 2 : Albanie ..... *Erreur ! Signet non défini.*

Annexe 2.1. Les statistiques des importations et exportations pour les PAM, période 2012-2014 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2.2. Liste des personnes enquêtées ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2.3. Les listes des PAM fournies par les grandes entreprises « Albania Trading Company », « Mucaj » et « AlbDucros Tepelena » ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2.4 Les organigrammes des ministères qui gèrent les PPAM en Albanie **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2.5. Les entreprises de collecte, de transformation et d'exportation du secteur PAM en Albanie ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2.6. Les entreprises françaises qui ont des relations d'importation avec l'Albanie ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2.7. Albanie : destinations des exportations et des importations de l'HE en volume et valeur, période 1991-2014 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2.8. Les certifications de quelques entreprises d'exportation ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Annexe 2.9. La marge du profit selon les prix de vente entre les cueilleurs, collecteurs et exportateurs, pour les PAM principales, période 2013 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Partie 3 : Algérie

Annexe 3.1. Questionnaires plantes à parfum, aromatiques et Médicinales 193

Annexe 3.2. Listes des acteurs Enquêtés 195

Annexe 3.3. Familles Botaniques algériennes 197

Annexe 3.4. Liste des plantes menacées en Algérie 198

Annexe 3.5. Croissance des importations algériennes en PPAM 201

Annexe 3. 6. Evolution des exportations algériennes en PPAM 202

Annexe 3.7. Les marchés fournisseurs de l'Algérie en huiles essentielles et en eaux distillées aromatiques. 203

Annexe 3.8. Indicateurs commerciaux des huiles essentielles importées par l'Algérie 204

Annexe 3.9. Commerce existant et potentiel entre l'Algérie et la France pour les huiles essentielles 205

Annexe 3.10. Commerce existant et potentiel entre l'Algérie et la France pour les épices. 206
Annexe 3.11. Projets de développement des PPAM en Algérie 207
Annexe 3. 12. Liste des entreprises importatrices et exportatrices d'huiles essentielles en Algérie ... 212

Liste des sigles, acronymes et abréviations

BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine
CIHEAM	Centre International de Hautes Études Méditerranéennes. (http://www.ciheam.org/)
CPPARM	Comité de plantes à parfum aromatique et médicinales
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species
CNIS	Centre National de l'Informatique et des Statistiques
CNRC	Centre National du Registre du Commerce
CRSTRA	Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides
DGF	Direction générale des Forets
EFEO	European Federation of Essential Oil
Europam	European Herbs Growers Association
HCDS	Haut commissariat au développement de la steppe
FAO	Food and Agriculture Organization
GEF	Global Environment Facility
IAMM	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
IBRD	International Bank for Reconstruction and Development
IFEAT	International Federation of essential oil and aroma trades
ITC	Centre du Commerce International
IUCN/UICN	International Union for Conservation of Nature/Union intérnationale pour la conservation de la nature
MATE	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
ONS	Office National des Statistiques
PAM	Plantes aromatiques et médicinales
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement
TRAFFIC	Wildlife trade monitoring network
UNSTAT	United Nations Statistics Division
WWF	World Wildlife Fund for Nature

Annexes

Annexe introduction

Annexe 0.1. Production scientifique et programmes de recherche sur les PAM du CIHEAM

1. PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DE COOPERATION

1.1. Programmes du CIHEAM-IAM de Montpellier (France)

1.1.1. Micromégas (2012-1015) : Biodiversité et savoirs locaux : favoriser l'innovation dans les interfaces producteurs/consommateurs Lauréat de l'appel à projet "Biodiversité et savoirs locaux"

Objectifs :

- Valoriser les savoir-faire et les modes de production locaux tout en soutenant la diffusion des connaissances et des savoirs des personnes vivant dans des écosystèmes situés dans deux pays différents (Maroc et France).
- Etablir des passerelles entre des lieux pilotes pour créer des conditions de réciprocité et d'autonomie écologique et sociale.

Les pratiques des arts sont croisées avec les pratiques scientifiques lors des stages, ou lors des réunions de travail, afin d'encourager les démarches réflexives de co-construction et d'échanges non hiérarchisées.

Financement

Fondation Entreprise Hermès

Méthodes

Méthodes classiques de sciences écologiques et sociales qui procèdent par observation, distinction, expérimentation et formalisation des objets et des savoir-faire, couplées à une approche comparative expérimentale pour identifier la manière de renforcer les relations entre des groupes locaux situés dans la réserve de biosphère du Moyen Atlas et le Parc Régional du Haut-Languedoc et des Cévennes, aux portes de la Méditerranée.

- La phase d'identification est réalisée par les réseaux de recherche, de formation-action et les travaux d'études.
- Une deuxième phase consiste à hiérarchiser ces formes d'organisation avec les outils des sciences écologiques et sociales tout en accordant de la place aux arts pour les interpréter.

- Enfin, la phase d'accompagnement et de restitution soutient la création de lieux ouverts aux dynamiques sociales, culturelles et agro-écologiques.

Responsables projet CIHEAM-IAMM

Ilbert Hélène

Avec Fatima El Hadad-Gauthier

Contact secrétariat : Virginie Avignon

Partenariats

IDDRI/INRA de Marrakech

Université Cadi Ayyad de Marrakech/ Institut Agronomique et Vétérinaire d'Agadir

Les Simples / GIE plante infuse / Maroc Inédit/ Association Mediabolique et Écologistes de l'Euzière

http://www.iddri.org/Multimedia?tag=biodiversite,savoirs-traditionnels

1.1.2. BiodivBalkans (2011-2015) « Conservation et valorisation de la biodiversité : développement rural durable de la montagne balkanique » (

Objectifs

Le projet a pour objectif global d'allier préservation de la biodiversité et développement économique durable en développant la valorisation des produits locaux et du patrimoine dans les montagnes balkaniques. L'utilisation des signes officiels de qualité permettra, par la rédaction de cahiers des charges prenant en compte cette dimension de conservation de la biodiversité, d'allier les objectifs de valorisation économique et de préservation de l'environnement. Les objectifs spécifiques sont : - Inventorier les produits issus de la biodiversité dans les montagnes albanaises et étudier les filières de ces produits - Améliorer les capacités institutionnelles et la législation concernant la valorisation des produits issus de la biodiversité en Albanie - Développer la valeur ajoutée pour trois produits issus des Alpes albanaises - Intégrer la dimension agro-écosystémique, la conservation de la biodiversité et la patrimonialisation dans les stratégies de développement des filières Environnement – Projet FFEM MULTIPAYS Sur le terrain CZZ1635 - Constituer, à l'occasion du projet, un réseau régional de collaborations sur ces questions de l'utilisation des signes de qualité pour la valorisation des produits issus de la montagne et supports de la biodiversité

Descriptif

Le projet s'articule autour de 5 composantes thématiques, en correspondance directe avec les 5 objectifs spécifiques du projet :

1. Inventaire des produits « typiques » et issus de la biodiversité albanaise et études de filières
2. Cadre institutionnel et réglementaire de la valorisation des produits alimentaires (IG, bio, marques collectives)

3. Développement de signes de qualité pour 3 filières produits dans la région nord
4. Approche agrosystémique, patrimonialisation et actions pilotes de conservation de la biodiversité
5. Actions régionales Le maître d'ouvrage est MADA, fondation albanaise à laquelle le gouvernement a confié la mission de mettre en œuvre les projets de développement rural dans les montagnes. La maîtrise d'œuvre est assurée par MADA, CIHEAM / IAM étant maître d'œuvre associé.

Financement

FFEM

Méthode

Ce projet met l'accent sur l'expérimentation et la capitalisation de démarches nouvelles pour la valorisation des ressources naturelles, permettant aux acteurs économiques d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits (en améliorant la qualité, en recherchant de nouveaux marchés, en développant la transformation des produits, en améliorant le séchage ou la collecte etc…). Il contribue ainsi au développement local, économique et social de la montagne balkanique. Le projet est localisé dans une zone particulièrement riche en biodiversité, mais aussi où l'environnement est menacé. Du fait de l'isolement de la région dans l'histoire récente, les montagnes albanaises constituent en effet un réservoir de biodiversité primaire et secondaire. Cependant, la pauvreté des populations est un facteur favorisant la surexploitation des ressources, que le projet devrait atténuer, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement mondial.

Responsable projet CIHEAM-IAMM
Coordinateur : François LERIN : lerin@iamm.fr
Secrétariat : Virginie Avignon : avignon@iamm.fr

1.2. Programmes du CIHEAM-IAM de Chania (Grèce)

1.2.1. Projets de recherche et réseaux de conservation et de jardins botaniques :

- **MEDISLANPLANT (2011-2014) Ensuring the survival of endangered plants in the Mediterranean** (http://www.medislandplant.eu/). The key outcomes of the project include the protection of over 900 endangered plant taxa, the development of seed specialists in the region, increased collaboration between plant conservation agencies and public awareness of the value and vulnerability of the local flora

- **GENMEDA : Network of Mediterranean Plant Conservation Centres** (http://www.genmeda.org/). Réseau de centres de conservation de la flore méditerranéenne.

2. PUBLICATIONS ET TRAVAUX ACADEMIQUES DU CIHEAM/IAMM

1.3. Articles et posters

Hoxha V., Ilbert H. 2015. *Towards an observatory of aromatic and medicinal plants bio-indicators of climate change*. Conférence Internationale « Climate Smart Agriculture », Montpellier, 16-18 mars 2015, Poster sur l'apport de l'observation pour la gestion durable des ressources.

Hoxha V., Ilbert 2015. *Vers un observatoire des PAM : pour une gestion et une valorisation durable*. Séminaire du CEDDEM, « Quelles innovations dans la production durable des PPAM du pourtour Méditerranéen », Marseille, les 3 et 4 février 2015, présentation sur les méthodes d'observation en Albanie.

Ilbert H. 2014. *Protection des savoirs locaux et biodiversité dynamiques en France et au Maroc, le cas des cueilleuses de plantes aromatiques et médicinales*. Seminário Internacional Sociedade Natureza e Desenvolvimento, 2014/11/27-28, Rio de Janeiro (Brésil). Conférence invitée : 17 diapositives.

Ilbert H. 2014. *Micromégas. Biodiversité et savoirs locaux : favoriser l'innovation dans les interfaces producteurs/consommateurs. Conditions de transmission et de protection des savoirs traditionnels*. 43 p. Rapport Projet Micromégas. Fondation Entreprise Hermès.

Ilbert H. 2013. *La défense des savoirs locaux dans le cadre de la mondialisation.* Conférence invitée : 8 diapositives. Conférence Biodiversité et Savoirs Traditionnels, comment les protéger ?, 2013/06/07, Paris (France). Première session : La protection du patrimoine bioculturel et des connaissances traditionnelles : synergies et conflits potentiels. Organisée par l'IDDRI, BNF, Fondation Hermès. http://www.iddri.org/Projets/Seminaire-Iddri-Fondation-d-entreprise-Hermes/Biodiversite-et-savoirs-traditionnels-comment-les-

Tubiana A., Ilbert H. (coord.). 2014. *La première marche*. Montpellier (France): CIHEAM-IAMM / Médiabolique.

1.4. Thèse de doctorat

Hoxha V. 2014. *Quelles méthodes pour la gestion durable de la ressource des plantes aromatiques et médicinales ? Analyse des inventaires historiques en Albanie et modélisation des habitats à partir des traces GPS des cueilleurs en vue de la construction d'un observatoire*. Doctorat en Géographie et Aménagement de l'Espace: Université Paul Valéry. Montpellier 3.

- Résumé : Les plantes aromatiques et médicinales en Albanie constituent un secteur économique qui exerce de fortes pressions sur la ressource naturelle et entraine la dégradation des habitats des plantes. L'hypothèse globale de la thèse est qu'il est possible de construire un modèle expérimental (traitement des données) capable d'isoler l'activité de cueillette des traces GPS afin de reconstituer l'habitat exploité de la plante et ainsi de compléter d'autres sources de données existantes sur la même thématique. La première partie de la thèse traite du travail qu'il a fallu réaliser sur l'existant (inventaires et études) pour en tirer les enseignements et détecter les manques éventuels. Le travail sur les archives albanaises recouvrant la période allant de 1920 à 1986 et différentes études réalisées entre 1988 et 2010 ont permis de cerner les différents dispositifs de gestion de la ressource. Une partie des données historiques exploitables a été rassemblée et structurée sous forme de base de données. La seconde partie de la thèse propose une méthode de modélisation de l'habitat exploité à partir des traces GPS des cueilleurs en utilisant essentiellement des concepts issus de la « Time Geography ». La collecte de l'information repose sur une approche participative (crowdsourcing) associant les cueilleurs en tant que contributeurs d'information. Les traces GPS sont traitées et analysées par un modèle qui met en oeuvre un ensemble de filtres pour ne retenir que les portions de trace qui appartiennent à l'action de cueillette stricto sensu. Déterminer l'action de cueillette revient à détecter indirectement l'emplacement d'une plante. L'application successive des filtres de la vitesse instantanée, de la densité spatio-temporelle, de la surface et de la moyenne des variations d'angles sert à modéliser la zone de cueillette (zc) qui par agrégation à différentes échelles permet de reconstituer l'habitat exploité. La construction du modèle théorique a été traduite en langage SQL et implémentée dans une base de données spatiale pour faciliter le traitement automatisé des données. Ce modèle a été testé sur trois types plantes : la sauge, le romarin et le tilleul. La comparaison des résultats de la modélisation, représentés sous forme de cartographies synthétiques, d'un côté, avec les données terrains (photos géoréférencées) de l'autre, ont permis de faire évoluer le modèle dans un premier temps et de valider les résultats dans un second temps. La construction d'une base de données capable d'intégrer le résultat du traitement des traces GPS et les données historiques d'archives, tout en les restituant sous forme de vues cartographiques ou statistiques permet de démontrer qu'il est possible de faire cohabiter et de croiser des données provenant de sources d'origine et de nature différentes. Malgré un nombre d'expérimentations limité, le modèle couplé à la base de données «BD OPAM», jette les premières bases d'un observatoire préfigurant la gestion évolutive des PAM. Cette dernière étape du travail contribue ainsi à confirmer l'hypothèse globale, à

valider les hypothèses méthodologiques et a permis de proposer de nouvelles approches complémentaires pour améliorer la base de connaissance sur la ressource des PAM.

2.3. Masters d'université co-habilités et Masters of Science du CIHEAM-IAMM

Assellaou A. 2013. *Analyse des stratégies de valorisation et de conservation des plantes aromatiques et médicinales au Maroc : le cas de la filière de l'Armoise blanche dans la région de Taliouine [Maroc]*. Mémoire (Master 2 A2D2): Agro.M (Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier). Montpellier. 88 p. Mémoire Master 2 Recherche. Agriculture, Alimentation et Développement Durable [A2D2]. Cohabilitation Université Montpellier I, Montpellier SupAgro, CIHEAM-IAMM.

- Résumé : Les Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) au Maroc connaissent un intérêt grandissant en termes d'importance économique, sociale et écologique. Elles sont au centre des préoccupations des politiques nationales. C'est dans ce contexte que nous nous sommes intéressés à la filière armoise blanche dans la région de Taliouine au Maroc. En suivant une méthodologie basée sur l'approche filière, notre objectif était de connaitre la structure de la filière dans la région de Taliouine ainsi que les arrangements contractuels entre les différents acteurs afin de faire émerger les problèmes auxquels la filière est confrontée. L'analyse a mis en avant l'opportunité de développement d'une filière PAM durable dans la région à travers l'intégration de la population locale dans la gestion et l'exploitation des ressources de la région en adaptant une approche participative. Cette stratégie ne pourrait être efficace que par la formation d'une population en mettant en valeur leur savoir-faire et en l'aidant à gérer d'une manière efficace et efficiente leurs ressources naturelles. Cependant, de nombreux problèmes se posent : dominance du circuit intégré, main d'oeuvre non qualifiée, savoir-faire non valorisé, système d'adjudication en faveur des industriels et manque d'incitation pour les cueilleuses.

Bejaoui B. 2013. *Production et gestion de la qualité dans la filière « Grenade de Gabès »*. Mémoire (Master 2 SOTERN): CIHEAM-IAMM. Montpellier (France). 86 p. Mémoire Master 2 Recherche. Territorialités et Développements. Parcours : Sociétés Rurales, Territoire et Gestion des Ressources Naturelles [SOTERN]. Cohabilitation Université Montpellier III, Montpellier SupAgro, CIHEAM-IAMM.

- Résumé : Pays membre de l'OMC, la Tunisie est également le premier pays de la rive méditerranéenne, à conclure un accord de partenariat et de coopération avec l'union européenne. L'ouverture de la zone de libre échange avec l'Europe en 2007, reflète un choix de compétitivité dans l'espace économique et mondial. Cette ambition d'orienter son économie vers l'extérieur, se présente par la mise en place d'importantes actions d'amélioration de la qualité des produits de terroir, du revenu des producteurs et de la promotion des produits présentant des signes de qualité spécifiques telle que la « grenade de Gabés ». Celle-ci se différencie, notamment, par sa saveur particulière due à son origine : l'oasis de «

Gabés ». Le projet PA-IG a pour but d'améliorer la qualité au sein de la filière « grenade de Gabés ». Notre étude est basée sur la gestion et la production de la qualité en suivant une méthodologie d'approche filière. Notre objectif était d'identifier les différentes expressions de la qualité, les pratiques de gestion et les conventions de la qualité dans chaque maillon de la filière. L'analyse des données -qui ont été collectées à l'aide de questionnaire auprès d'un échantillon de 43 acteurs- a mis en avant une typologie des exploitations et des parcelles de grenades. Nos données ont permis de délimiter la filière en analysant ces fonctions techniques et financières. La commercialisation dans les différents circuits nous a permis de décrire et d'analyser les pratiques de production et de gestion de la qualité.

Canaj B. 2013. *Analyse filière des plantes aromatiques et médicinales en Albanie*. Mémoire (Master 2 DTP): CIHEAM-IAMM. Montpellier. 55 p. Master 2. Ingénierie des Projets et des Politiques Publiques. Parcours IAMM : Développement Territorial et Projets [DTP]. Cohabilitation Université Montpellier I, CIHEAM-IAMM.

- Résumé : Grâce à des conditions climatiques et géographiques favorables, une grande variété de plantes aromatiques et médicinales, environ 300 espèces, poussent en Albanie, ce qui représente environ 10% de la flore totale du pays et un produit d'exportation non négligeable. Les plantes les plus exportées sont : la sauge, l'origan, le thym, la sarriette, le tilleul, l'aubépine etc. L'objectif de cette étude est de décrire cette filière et plus précisément d'en identifier les acteurs, du cueilleur au transporteur, pour rechercher les problèmes qui se posent dans ce secteur, l'un des plus anciens et des plus importants de l'économie albanaise, confronté à une baisse de la qualité ainsi qu'à l'absence de certification et de contrats malgré le soutien de l'Etat albanais.

Cohen Nabeiro A. 2013. *Plantes aromatiques et médicinales en Albanie : gestion de la ressource et menaces : étude de la cueillette dans différents bassins de production*. Mémoire (Master 2 DTP): CIHEAM-IAMM. Montpellier. 119 p. Master 2. Ingénierie des Projets et des Politiques Publiques. Parcours IAMM : Développement Territorial et Projets [DTP]. Cohabilitation Université Montpellier I, CIHEAM-IAMM.

- Résumé : La cueillette de plantes aromatiques et médicinales est une activité répandue dans les zones rurales de l'Albanie. Elle permet l'apport de revenus de milliers de cueilleurs ruraux et urbains. Or sa gestion est encore balbutiante et, malgré la définition de règles d'exploitation de la ressource par les institutions en charge de la gestion et par l'État, des menaces, quant à la perpétuation de certaines variétés, persistent. De plus, la filière est peu structurée, ce qui potentiellement est nuisible pour la ressource, dans l'état actuel quasi libre d'accès. L'état de la ressource en PAM est peu connu. Dans ce contexte, nous nous sommes intéressés à l'état de la ressource et à la caractérisation des menaces qui pèsent sur elle. Nous allons voir de quelle manière la cueillette est gérée institutionnellement et

organisée par les cueilleurs : stations de cueillette, saisons, process, relations entre cueilleurs et avec les collecteurs, pratiques de cueillette et menaces qui pèsent sur cette activité rémunératrice, à l'origine de 10 à 40% des revenus des cueilleurs, selon leurs profils et les caractéristiques des bassins de production. Pour cela, les données ont été recueillies directement auprès des acteurs concernés : cueilleurs, collecteurs, gestionnaires, universitaires, environnementalistes. Des entretiens semi-directifs ont été menés pendant trois mois dans trois bassins de production. Il en ressort que la ressource et l'activité sont très peu suivies par les autorités compétentes et que les cueilleurs se trouvent face à un certain nombre de difficultés et de menaces complexes à résoudre de manière collective. Une gestion efficace et juste est possible, et il est urgent de la mettre en place pour la sauvegarde de plusieurs espèces menacées.

Lavigne A. 2012. *Analyse de discours biodiversité et savoirs locaux : étude de cas Rio + 20 et la cueillette de plantes aromatiques et médicinales en France*. Mémoire (Master 2 GAT): CIHEAM-IAMM. Montpellier (France). 112 p. Mémoire Master 2 Recherche. Ingénierie et Gestion des Territoires [IGT]. Parcours : Gestion Agricole et Territoires [GAT]. Cohabilitation Université Montpellier III, CIHEAM-IAMM.

- Résumé : Notre Master se propose de comprendre comment se diffuse les discours des enceintes internationales (convention de la biodiversité, CBD) sur le plan national et local français, autour d'un objet à la croisée des enjeux de conservation, de valorisation et de reconnaissance des savoirs locaux : la cueillette de plantes aromatiques et médicinales. Notre analyse a porté tout d'abord sur Rio +20 qui a été célébré en juin 2012. Nos enquêtes se sont plus particulièrement intéressées au marché des ressources génétiques avec les implications du protocole de Nagoya et de l'article 8J de la CDB. Nos résultats d'enquête ont montré que les conflits principaux ont porté sur les mécanismes de gouvernance. Afin de comprendre comment ces conflits se répercutent ou non aux différentes échelles de gouvernance, nous avons travaillé sur le cas de la cueillette d'espèces sauvages en France et plus particulièrement en Languedoc-Roussillon. Parmi les résultats, nous pouvons souligner que la cueillette est partagée entre deux mouvements : elle fait d'un côté référence systématique à la CDB (analyse des conservatoires botaniques) et d'autre part, elle est dotée d'une logique de résilience culturelle qui lui est propre (analyse des SIMPLES).

Echchelh T. 2011. *La filière du safran de Taliouine (AOP) : vision partagée et coordination autour de la notion de qualité*. Mémoire (Master): CIHEAM-IAMM. Montpellier. 91 p. Master Food Identity.

- Résumé : Le safran de Taliouine, produit traditionnel de la région montagneuse de l'Atlas au centre du Maroc est depuis 2011 une appellation d'origine protégée (AOP). Dans le cadre du projet de coopération Ecopter, nous nous sommes intéressés à la perception et à l'application des types de qualité entre les producteurs de Taliouine et les importateurs de safran en France. L'objectif principal étant de

mettre en lumière les attentes des entreprises importatrices en matière de qualité afin de tester le degré de coordination avec la qualité spécifique mise en avant par les producteurs. L'étude montre la domination de la qualité générique à travers la norme ISO 3632 comme référentiel unique pour les entreprises importatrices tandis que les producteurs construisent leur stratégie de valorisation de leur produit autour de la qualité spécifique dans la logique de l'AOP à laquelle les importateurs ne sont pas sensibilisés. Le marché de masse n'est donc pas adapté à la qualité spécifique, ce qui laisse envisager de se tourner vers des marchés de niche comme le marché domestique et les produits biologiques et équitables à l'export. De nouvelles stratégies de valorisation de la qualité doivent être mises en place afin de créer des coordinations avec de nouveaux partenaires commerciaux.

Dubois A. 2010. *Analyse de la filière safran au Maroc : quelles perspectives pour la mise en place d'une Indication Géographique ?* Montpellier (France): CIHEAM-IAMM. 80 p. (Master of Science; n. 107). http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/doc_num.php?explnum_id=4374.

- Résumé : Les produits de terroir marocains suscitent un véritable engouement depuis quelques années au niveau national comme international. Dans le foisonnement de travaux menés sur ces produits, nous nous sommes intéressés au safran de Taliouine (Souss Massa Drâa – Maroc), culture traditionnelle en voie de reconnaissance en tant qu'Appellation d'Origine Protégée. En suivant une méthodologie basée sur l'approche filière, notre objectif était de connaître le marché du safran ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la filière, deux aspects encore peu explorés, afin de faire émerger les problèmes auxquels elle se heurte. L'analyse a mis en avant l'opportunité d'une filière de niche pour le safran de Taliouine dont la qualité est reconnue. Cependant, de nombreux problèmes d'ordre technique et organisationnel se posent : outre les difficultés rencontrées au niveau de la production (manque d'eau, de main d'œuvre qualifiée, d'itinéraires techniques améliorés), l'étude souligne les faiblesses de la commercialisation du safran. La valorisation de la qualité est mise à mal par la fraude et l'informalité des échanges, la filière étant dominée par des grossistes dont la majorité commerce dans des circuits informels. Les choix en termes d'organisation et de maîtrise de la filière supposent une implication accrue des acteurs locaux aux mécanismes de prise de décision. La gouvernance de la filière doit être adaptée aux SDOQ tout en étant tournée vers la recherche de débouchés économiques susceptibles de favoriser le développement des terroirs et des emplois locaux. Typical products from Morocco have generated great interest at both national and international levels in recent years. Among the many studies in the literature, we chose to focus on Taliouine's saffron. Traditionally grown in the region of Taliouine (Souss Massa Drâa – Morocco), Taliouine's saffron will receive the label 'Protected Designations of Origin'. The Saffron Project gathers specialists from a wide range of disciplines. We were interested in a rarely explored subject: Morocco's saffron market and value chain organization. Our methodology used value chain analysis to investigate the Moroccan saffron market and the functioning of the value chain. Results of this analysis revealed malfunctioning of the value chain. The analysis also identified a potenial niche market for Taliouine's saffron. However, the value chain is plagued by many technical and organizational problems. In addition to production difficulties (drought,

skilled labour, traditional cultivation practices), the study emphasizes the weakness of saffron marketing. Informal distribution channels, which dominate Moroccan's saffron market, hinder quality development because of adulteration and the sale of saffron with no control. Choices concerning the organization and the control of the value chain require more involvement of the local actors in the decision-making process.

El Otmani M. 2009. *Etude de la filière des plantes aromatiques et médicinales au Maroc*. Mémoire (Master of Science): CIHEAM-IAMM. Master of Science : Professionnel, Montpellier (France). 117 p. Master soutenu, non publié.

- Résumé : L'objectif de ce travail est d'identifier les potentialités offertes aux produits marocains de plantes aromatiques et médicinales sur un marché international en pleine croissance où les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon sont de grands importateurs. La production marocaine, relativement importante et diversifiée, est exportée vers de nombreux pays, ce qui souligne ses potentialités et ses capacités d'adaptation, même si l'Union européenne reste le principal destinataire. Néanmoins, l'analyse SWOT fait ressortir les obstacles au développement de la filière marocaine des plantes aromatiques et médicinales, qui, s'ils ne sont pas résolus, ne lui permettront pas de se développer de façon durable. Les solutions passent par la mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle adéquate. Dans cette étude, quelques orientations sur les réformes à mener sont proposées.

Mejlissi B. 2009. *Analyse de la filière des plantes aromatiques et médicinales (PAM) en Tunisie : cas de Smar et Béni Khédache. Sud-Est de la Tunisie*. Mémoire (Master 2 IDTR SOTERN): CIHEAM-IAMM. Montpellier (France). 112 p. Mémoire Master 2 Recherche. Innovation et Développement des Territoires Ruraux [IDTR]. Parcours : Sociétés Rurales, Territoire et Gestion des Ressources Naturelles [SOTERN]. Cohabilitation Université Montpellier III, Montpellier SupAgro, CIHEAM-IAMM.

- Résumé : En Tunisie, les plantes aromatiques et médicinales (PAM) sont au centre d'orientations stratégiques, ce secteur pouvant jouer un rôle prépondérant dans la diversification économique et la création de nouvelles perspectives d'emplois au sein de régions rurales où les alternatives professionnelles sont souvent rares. La zone d'étude est connue pour sa biodiversité végétale et sa richesse patrimoniale tant naturelle que culturelle (ksour, vestiges romains, etc...) mais elle est menacée par le défrichement, le surpâturage et des méthodes de récolte inadéquates. L'objectif principal de ce travail est d'analyser le circuit économique de la filière PAM, de la collecte à la consommation dans le but de lever les principales contraintes qui entravent le développement de ce secteur et de proposer des mesures pouvant en améliorer les performances. Mais jusqu'à présent, la culture des plantes aromatiques et médicinales est considérée comme une production extensive, de valorisation des parcours naturels et n'a pas réussi à dépasser le stade de la cueillette. Ce secteur reste toujours dépendant des variations climatiques et réfractaire aux méthodes modernes de production. Or le temps

joue contre ce type de culture. En effet, les superficies réservées aux parcours naturels se raréfient devant la désertification et l'extension des cultures.

Jaloux C. 2007. *Etude de faisabilité d'une micro-entreprise de production de médicaments naturels dans les communautés de Telpaneca y Mozonte - Nicaragua*. Mémoire (Mastère Spécialisé Conférence des Grandes Ecoles : Développement Rural et Projets): CIHEAM-IAMM. Montpellier (France). 72 p. (Montpellier, France).

- Résumé : Dans les communautés rurales de Telpaneca et de Mozonte, la population dispose de matières premières médicinales, d'un savoir -faire traditionnel et d'initiatives locales. La création d'une micro-entreprise de production de médicaments naturels serait l'étape logique du processus de développement de la zone. Cependant, dans quelle mesure les potentiels et les contraintes permettent-ils la création d'une micro-entreprise ? Quel type de micro-entreprise est-il possible de créer, individuelle ou pluripersonnelle ? Ces deux questions qui méritent une attention particulière seront étudiées grâce au cadre méthodologique de l'étude de faisabilité d'entreprise. Celui-ci est constitué d'une étude de faisabilité commerciale, technique et financière et permet de donner les éléments de réponse nécessaires à la prise de décision. L'étude des initiatives locales met en avant le savoir-faire, le potentiel humain et les perspectives commerciales (identification d'un marché) mais aussi les contraintes : géographiques, techniques et économiques. L'étude de la faisabilité financière montre que la micro-entreprise a une faible productivité. Ainsi, du point de vue économique, elle ne serait pas rentable pour un éventuel investisseur. Cependant sa création permettrait de valoriser la diversification agricole, d'améliorer les conditions de vie des paysans et de renforcer les activités de transformation des produits agricoles soumis à la concurrence des importations régionales, nationales et étrangères.

Siran J.C. 1994. *Une stratégie pour le groupe coopératif occitan dans les filières des plantes à parfums et des plantes aromatiques*. Mémoire (Master of Science): CIHEAM-IAMM. Montpellier (France). 214 p. Mention publication.

- Résumé : L'exploration de la filière des plantes à parfums constitue le premier chapitre ; la lavande et le lavandin, plantes principales, y sont décrites sous les différents aspects économiques. Les autres plantes à parfums trouvent leur expression à partir de leur contexte original : l'industrie de Grasse et les productions locales confrontées aux tarifs des échanges mondiaux. Le deuxième chapitre s'efforce de montrer les atouts de la production de lavandin et les risques encourus à ne pas réagir à l'évolution de la situation actuelle. Le troisième chapitre est dévolu à la section spécialisée des plantes médicinales aromatiques et industrielles du Groupe Coopératif Occitan. Un panorama de l'environnement du secteur délimite le champ d'action possible. L'analyse interne de l'entreprise définit ses forces et ses faiblesses et les choix stratégiques à effectuer. La délimitation des activités en Domaines d'Activités Stratégiques, portant sur le lavandin, le déshydraté, les huiles essentielles et les graines, est positionnée par rapport à

la concurrence et au marché. Cette analyse permet de définir des programmes d'action pour rentabiliser les unités industrielles existantes et développer de nouvelles productions. Cette démarche, globale, s'attache à intégrer des recommandations à une approche de conquête des marchés

2.4. Publications et memoires des ciheam-iam de chania et de bari

2.4.1. IAM Chania

Boskou D., Exarchou V., Kefalas P. 2006. Antioxidant phenols in aromatic plants. In : Boskou D., Gerothanassis I.P., Kefalas P. (eds). *Natural antioxidant phenols, sources, structure-activity relationship, current trends in analysis and characterization*. Trivanderum : Signpost. p. 157-173. http://www.ressign.com/UserBookDetail.aspx?bkid=448&catid=140#

Heywood V.H. (ed.), Skoula M. (ed.). 1997. *Identification of wild food and non-food plants of the Mediterranean region*. Chania : CIHEAM. 165 p. (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 23). Regional Workshop of the MEDUSA Network 'Identification, c., and use of Wild Plants of the Mediterranean Region',, 1996/06/28-29, Chania (Greece). http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=734

Kaldis P.E., Papageorgiou C.L., Nikolaidis A. 1993. Commercialization of aromatic plants in Greece. *Acta horticulturae*, n. 333, p. 93-99. http://www.actahort.org/books/333/333_8.htm

2.4.2. IAM Bari

Afefe A. 2011. *Contribution of the Medicinal Plants Association (MPA) to livelihood improvement and sustainable natural resources management in Saint Katharine Protected Area, South Sinai, Egypt*. Valenzano: Iamb. Advanced Specialized Course in Sustainable Agriculture. Report [206] - Tesi datt.

Demaj J. 2011. Involvement of “Opoja” farmers’ group in the collection of medicinal herbs and wild fruits in Dragash municipality, southern Kosovo. Valenzano: Iamb. 37 p. IAM Bari : Advanced Specialized Course in Sustainable Agriculture. Report [212] - tesi datt.

Petruzzella D., Tarelli I., Paparella G. 2008. *Manuale del sistema di gestione del prodotto biologico : filiera erbe officinali*. Valenzano : CIHEAM-IAMB. 130 p.

Liste réalisée par Dominique Poulailleau et Hélène Ilbert, le 20 avril 2015

Annexe partie 1 : Marché mondial

Annexe 1.1. Les évolutions des importations et exportations de PAM de 1988 à 2014 dans le monde

Tableau 1 : Importations et exportations en volume et en valeur des PAM, de 1988 à 2014.

	VOLUME (Tonnes)		VALEUR (milliers de Dollars)	
Années	**Import**	**Export**	**Import**	**Export**
1988	95 461	58 187	266 594	249 800
1989	123 550	107 437	433 033	368 430
1990	141 632	105 171	449 767	385 151
1991	193 092	129 534	590 462	472 164
1992	222 535	257 178	720 653	820 582
1993	303 338	350 826	992 906	1 043 191
1994	377 136	409 041	1 152 891	1 338 438
1995	412 479	454 007	1 296 947	1 503 441
1996	467 436	466 671	1 380 916	1 387 677
1997	496 784	568 245	1 337 151	1 319 763
1998	406 802	445 878	1 268 219	1 201 511
1999	371 601	453 219	1 105 829	1 056 705
2000	388 436	491 074	1 094 184	1 099 441
2001	408 871	500 645	1 052 247	1 012 702
2002	418 534	478 407	1 104 971	1 033 708
2003	450 974	508 160	1 211 099	1 087 726
2004	486 613	632 403	1 326 908	1 224 263
2005	498 672	545 161	1 325 008	1 267 377
2006	510 944	556 940	1 474 327	1 373 946
2007	512 754	583 193	1 709 413	1 626 299
2008	535 618	537 785	1 912 152	1 774 569
2009	529 905	535 577	1 805 337	1 765 221
2010	548 759	540 824	2 032 264	2 070 753
2011	568 856	640 124	2 386 082	2 443 671
2012	591 077	581 851	2 461 004	2 546 957
2013	694 930	734 515	2 901 447	3 263 280
2014	578 251	609 319	2 874 776	3 197 173

Source Comtrade, groupe : HS 1211

Annexe 1 2. Les importations - exportations en volume et valeur pour 15 principaux pays, période 1994-2013

Importations en volume (tonnes)

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 1994 - 2003 (tonnes)	Moyenne 2004 - 2013 (tonnes)	Moyenne 1994 - 2003 (%)	Moyenne 2004 - 2013 (%)
Chine, Hong Kong SAR	86 229	79 671	70 382	59 424	44 253	41 759	23 706	33 001	37 398	38 975	45 106	46 781	45 886	50 325	52 741	47 438	62 091	58 909	57 141	44 248	37 972	51 480	51 067	12,26	9,32
USA	50 833	54 982	56 407	71 909	62 298	53 085	50 332	55 737	54 699	59 010	57 279	59 929	57 690	67 387	67 904	60 303	60 453	59 709	68 249	72 809	66 088	56 929	63 171	13,56	11,53
Japon	55 071	62 417	96 140	79 150	40 139	26 959	32 506	29 601	29 897	30 911	29 123	26 685	26 224	28 432	29 224	26 049	27 540	30 609	28 467	29 085	29 389	48 279	28 144	11,50	5,14
Allemagne	43 993	49 668	52 211	49 161	53 355	42 255	44 238	39 011	42 495	46 748	45 842	49 096	51 488	47 177	45 467	49 853	56 723	60 277	54 025	56 924	65 801	46 314	51 687	11,03	9,44
Rép. de Corée	26 167	39 013	49 667	51 163	26 586	30 552	40 732	37 414	39 048	36 129	34 253	34 511	36 869	33 295	27 628	25 434	30 778	26 663	25 946	27 228	0	37 647	33 623	8,97	5,52
France	16 413	16 666	20 310	24 335	26 297	23 653	23 577	26 620	23 390	19 618	23 020	20 735	21 037	18 381	18 507	16 580	18 126	16 872	17 958	17 190	0	22 088	20 934	5,26	3,44
Italie	9 871	11 282	11 492	14 743	14 739	12 576	12 818	12 961	12 892	12 269	11 673	12 567	14 513	14 948	13 521	10 836	11 188	11 537	11 347	11 897	13 517	12 564	12 403	2,99	2,26
Singapour	9 521	7 424	6 083	5 648	4 582	5 171	5 195	4 604	5 192	6 433	4 709	7 580	9 986	12 047	12 530	11 929	11 772	13 916	13 507	13 555	14 379	5 985	11 153	1,43	2,04
Chine	7 826	9 114	14 488	28 810	14 736	16 202	20 905	22 857	23 182	19 921	29 201	36 241	25 784	19 327	28 241	26 887	38 054	45 586	63 908	99 175	72 447	17 804	41 240	4,24	7,53
Espagne	6 993	7 712	9 655	11 796	13 959	10 697	11 425	11 587	11 721	13 661	13 749	16 318	16 905	15 711	20 836	14 600	13 113	17 950	15 919	18 755	17 582	10 921	16 386	2,60	2,99
Royaume Uni	7 170	8 288	8 256	9 276	8 439	6 946	8 576	7 106	7 747	11 141	9 729	8 627	9 676	7 813	8 620	8 373	9 408	10 213	9 959	11 279	11 152	8 295	9 370	1,98	1,71
Inde	4 842	4 029	6 328	4 121	6 194	5 775	8 686	7 003	7 351	10 105	13 342	15 265	17 404	19 523	22 040	29 833	34 183	24 211	22 868	30 046	28 171	6 443	22 871	1,53	4,18
Mexique	3 176	1 541	2 803	3 764	4 321	6 043	9 899	8 488	12 361	13 111	24 957	11 963	14 150	12 134	11 436	11 260	16 517	16 114	15 679	14 693	23 263	6 551	14 890	1,56	2,72
Malaysie	13 400	14 900	15 900	14 454	13 621	13 997	12 689	14 900	10 256	10 292	11 188	12 746	11 651	11 831	9 220	12 639	11 961	11 186	12 045	13 966	14 769	13 441	11 843	3,20	2,16
Pologne	1 833	1 864	2 148	3 053	3 464	3 182	4 054	3 498	4 175	4 814	5 516	6 773	7 224	7 946	8 128	7 350	6 193	7 250	7 250	8 897	9 251	3 565	7 253	0,76	1,32
Total	**343 337**	**368 571**	**422 272**	**430 807**	**336 983**	**298 853**	**309 339**	**314 388**	**321 803**	**333 137**	**358 688**	**365 817**	**366 486**	**366 275**	**376 042**	**359 364**	**408 101**	**411 001**	**424 268**	**469 746**	**403 781**	**348 306**	**396 035**	**82,86**	**71,30**
Albanie	0	0	1	170	251	107	184	118	83	75	57	115	310	276	146	273	328	251	507	899	348	123	191	0,03	0,06
Algérie	199	81	142	186	80	127	306	225	281	246	338	390	209	298	202	286	236	326	399	455	534	187	281	0,04	0,06
Total_monde	**377 136**	**412 479**	**467 436**	**496 784**	**406 802**	**371 601**	**388 436**	**408 871**	**418 534**	**450 974**	**486 613**	**498 672**	**510 944**	**512 754**	**535 618**	**529 905**	**548 759**	**568 856**	**591 077**	**694 930**	**578 251**	**419 905**	**506 163**	**100**	**100**

Importations en valeur (1000$)

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 1994 - 2003 (1000$)	Moyenne 2004 - 2013 (1000$)	Moyenne 1994 - 2003 (%)	Moyenne 2004 - 2013 (%)
Chine, Hong Ko	322 951	343 161	312 186	281 218	215 166	198 688	201 409	170 478	176 720	165 891	179 998	144 051	158 400	179 051	175 035	175 893	215 036	242 024	230 263	393 255	376 312	238 787	209 301	19,89	10,83
USA	114 286	141 207	137 970	166 814	186 551	144 761	143 705	148 216	147 131	161 300	174 524	188 697	216 257	247 601	276 112	254 121	252 387	280 089	331 184	358 571	374 097	149 194	257 954	12,43	13,34
Japan	160 105	156 284	190 696	143 778	92 891	85 709	100 938	107 007	118 994	117 378	114 230	106 582	105 260	117 982	148 516	146 042	168 462	223 179	266 883	269 115	305 342	127 378	166 625	10,61	8,62
Allemagne	92 141	119 276	129 903	118 951	162 329	103 325	87 130	75 338	79 011	104 334	117 425	120 137	136 927	154 250	169 683	171 818	191 917	233 780	217 190	235 645	269 925	107 174	174 877	8,93	9,05
Rép. de Corée	38 153	54 188	72 766	75 726	35 738	44 912	57 967	44 418	42 755	38 146	39 679	41 912	53 245	55 417	53 866	49 929	74 388	78 453	80 280	93 639	0	50 477	62 081	4,20	3,21
France	40 734	45 046	48 465	51 973	69 006	63 822	51 901	52 873	51 824	52 249	59 867	58 370	70 211	80 010	93 901	79 520	83 076	85 293	90 923	95 836	102 487	52 789	79 701	4,40	4,12
Italie	32 095	41 529	50 908	52 329	51 916	45 573	45 185	40 593	43 038	46 704	49 331	51 403	55 003	66 796	75 640	58 301	53 545	76 486	68 771	84 846	82 617	44 987	64 012	3,75	3,31
Singapour	59 860	66 094	61 819	49 436	27 200	33 916	28 160	26 799	33 556	47 983	43 675	50 457	62 021	83 149	77 109	71 484	87 668	125 459	119 905	169 676	155 934	43 482	89 060	3,62	4,61
Chine	43 849	39 421	42 149	49 841	49 723	42 047	39 931	44 027	48 582	32 305	45 476	32 568	21 070	34 583	40 462	40 147	70 944	116 936	137 449	212 401	215 288	43 188	75 203	3,60	3,89
Espagne	21 232	24 280	31 104	29 027	42 966	32 035	24 879	22 712	25 865	35 225	34 025	41 572	50 445	51 309	60 386	49 485	47 559	58 366	60 439	62 584	68 049	28 932	51 617	2,41	2,67
Royaume Uni	22 842	25 946	30 896	29 492	31 089	29 695	36 306	35 069	35 541	43 956	47 944	49 987	53 809	49 139	54 433	54 905	63 171	72 297	61 483	85 659	81 389	32 083	59 283	2,67	3,07
Inde	2 587	2 210	4 357	2 898	4 459	4 887	6 366	5 867	8 396	10 678	14 258	18 973	22 900	26 931	30 936	32 255	34 571	42 297	44 574	54 831	68 575	5 270	32 252	0,44	1,67
Mexique	43 068	47 923	51 094	46 464	31 994	40 504	36 319	30 693	31 995	31 946	37 731	40 413	41 424	53 273	47 676	50 591	65 719	73 068	81 776	90 588	92 509	39 200	58 226	3,27	3,01
Malaysie	4 232	4 849	5 426	6 505	7 865	5 363	5 215	5 075	5 401	8 641	12 604	15 906	15 410	26 775	28 035	22 223	17 273	22 680	22 792	27 458	29 406	5 857	21 116	0,49	1,09
Pologne	6 490	5 471	6 652	8 238	9 102	8 456	14 532	13 761	21 225	29 147	24 698	19 526	25 746	30 701	38 638	31 579	40 186	34 097	38 117	36 652	48 918	12 307	31 994	1,03	1,65
Total	**1 004 625**	**1 116 885**	**1 176 390**	**1 112 690**	**1 017 994**	**883 694**	**879 943**	**822 925**	**870 035**	**925 884**	**995 464**	**980 555**	**1 088 127**	**1 256 965**	**1 370 427**	**1 288 294**	**1 465 901**	**1 764 504**	**1 852 028**	**2 270 753**	**2 270 849**	**981 107**	**1 433 302**	**81,73**	**74,13**
Albanie	0	0	4	47	48	27	61	24	18	25	74	102	254	419	141	473	603	558	1 062	1 894	630	32	558	0,00	0,03
Algérie	238	100	137	149	57	111	181	228	115	507	348	598	418	251	129	208	295	456	688	922	1 595	182	431	0,02	0,02
Total_monde	**1 152 891**	**1 296 947**	**1 380 916**	**1 337 151**	**1 268 219**	**1 105 829**	**1 094 184**	**1 052 247**	**1 104 971**	**1 211 099**	**1 326 908**	**1 325 008**	**1 474 327**	**1 709 413**	**1 912 152**	**1 805 337**	**2 032 264**	**2 386 082**	**2 461 004**	**2 901 447**	**2 874 776**	**1 200 445**	**1 933 394**	**100**	**100**

Exportations en volume (tonnes)

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 1994 - 2003 (tonnes)	Moyenne 2004 - 2013 (tonnes)	Moyenne 1994 - 2003 (%)	Moyenne 2004 - 2013 (%)
Chine	155 434	142 532	165 023	165 195	143 128	165 234	186 437	169 183	150 344	168 291	174 889	204 835	201 894	241 561	188 249	200 018	227 038	199 140	200 313	201 788	194 892	161 080	203 973	32,99	37,04
Chine, Hong Kor	81 603	71 452	66 105	56 561	37 700	36 924	27 924	31 163	31 050	24 213	20 209	18 262	13 587	11 789	11 208	10 505	9 994	9 579	9 175	9 037	8 607	46 470	12 334	9,52	2,24
India	37 629	37 627	35 817	41 134	42 636	38 806	45 188	47 349	47 778	43 240	42 144	50 946	46 348	50 912	50 545	48 525	54 525	67 066	74 916	87 745	86 363	41 720	57 367	8,55	10,42
Allemagne	14 616	16 465	15 460	16 484	16 473	16 122	14 281	13 644	14 597	17 264	18 776	15 943	19 439	18 262	17 961	17 674	18 952	20 309	20 403	21 301	21 773	15 541	18 902	3,18	3,43
USA	13 236	12 927	13 969	14 396	17 398	15 906	18 023	16 172	12 586	11 759	15 934	16 203	12 169	11 371	11 873	14 117	14 549	15 477	14 565	13 892	13 715	14 637	14 015	3,00	2,55
Chile	10 407	12 852	13 654	11 053	15 772	10 981	9 942	9 087	5 170	12 026	12 530	11 444	11 238	11 296	12 779	10 405	10 119	10 555	10 939	10 098	8 358	11 094	11 140	2,27	2,02
Égypte	10 547	12 086	13 319	13 841	12 817	15 014	17 476	13 064	16 389	16 728	18 549	18 485	21 506	22 572	29 171	37 847	46 071	95 271	0	41 743	52 928	14 128	33 122	2,89	6,02
Singapour	11 036	13 442	5 383	4 510	3 454	2 787	3 223	2 205	2 296	2 643	2 651	2 141	1 978	2 555	2 725	2 786	2 349	2 437	2 236	1 906	1 540	5 098	2 376	1,04	0,43
Mexique	5 221	6 236	15 133	17 579	13 875	13 019	14 475	17 490	23 734	28 981	166 659	38 226	40 406	41 881	38 425	30 575	30 127	22 396	23 710	27 242	23 474	15 574	32 554	3,19	5,91
Bulgarie	7 200	9 100	10 845	13 811	15 446	8 336	10 894	986	10 937	12 294	9 344	9 805	9 961	9 217	8 366	7 690	10 695	10 098	10 795	10 500	10 793	9 985	9 647	2,05	1,75
Pakistan	4 100	8 200	7 300	4 000	6 000	6 600	6 500	7 900	8 300	9 487	9 005	9 510	10 185	11 127	11 049	10 988	10 154	10 891	13 965	18 865	9 818	6 839	11 574	1,40	2,10
Albanie	5 700	6 200	6 874	6 298	8 205	9 009	7 519	8 588	9 024	8 672	7 073	7 335	7 964	8 110	8 367	4 855	5 565	7 377	8 257	9 431	6 261	7 609	7 433	1,56	1,35
Moroc	7 199	7 753	8 028	9 029	9 623	9 601	9 847	9 555	10 220	10 747	9 432	11 253	10 365	12 134	13 766	13 246	14 118	15 357	15 750	18 289	0	9 160	13 371	1,88	2,43
Pologne	4 810	5 394	7 403	8 918	10 237	11 092	11 203	10 639	13 033	14 470	15 308	18 629	16 910	18 058	18 274	16 449	16 069	14 296	13 940	15 603	15 924	9 720	16 354	1,99	2,97
France	3 943	5 682	6 253	10 002	9 047	9 213	10 105	8 097	11 026	9 644	9 225	11 335	12 380	8 312	6 716	6 199	6 825	6 546	7 349	6 607	6 540	8 301	8 149	1,70	1,48
Total	**372 680**	**367 948**	**390 566**	**392 809**	**361 813**	**368 645**	**393 037**	**365 120**	**366 484**	**390 457**	**531 729**	**444 352**	**436 330**	**479 157**	**429 474**	**431 878**	**477 151**	**506 794**	**426 315**	**494 046**	**460 985**	**376 956**	**465 723**	**77,21**	**84,58**
Algérie	1	14	7	0	0	1	2	6	1	0	0	1	0	1	1	5	1	1	6	1	3	4	2	0,00	0,00
Total_monde	**478 407**	**350 826**	**453 219**	**508 160**	**491 074**	**445 878**	**632 403**	**545 161**	**568 245**	**409 041**	**556 940**	**466 671**	**454 007**	**583 193**	**535 577**	**537 785**	**540 824**	**640 124**	**581 851**	**609 319**	**734 515**	**488 241**	**550 629**	**100**	**100**

Exportations en valeur (1000$)

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 1994 - 2003 (1000$)	Moyenne 2004 - 2013 (1000$)	Moyenne 1994 - 2003 (%)	Moyenne 2004 - 2013 (%)
Chine	410 050	415 416	327 847	314 015	238 436	211 874	216 526	199 702	215 274	225 744	263 103	286 127	326 191	418 239	449 994	476 773	625 130	736 896	844 756	1 196 641	1 265 832	277 488	562 385	23,77	28,56
Chine, Hong Kor	249 492	239 772	248 912	213 036	157 357	149 053	143 292	127 033	125 312	92 628	108 234	85 921	73 610	67 215	73 536	71 392	78 985	89 472	92 727	119 872	132 151	174 589	86 097	14,96	4,37
India	52 169	65 687	66 868	68 534	63 858	44 450	67 425	78 629	72 451	66 183	61 452	76 755	84 020	113 124	130 486	106 291	132 510	165 982	196 335	207 758	238 708	64 625	127 471	5,54	6,47
Allemagne	65 570	75 116	77 482	76 624	76 298	65 564	55 506	53 047	58 698	77 020	86 185	84 673	96 043	106 941	122 903	114 080	120 600	144 274	136 895	148 372	160 580	68 092	116 097	5,83	5,90
USA	118 987	124 984	120 292	119 522	104 053	106 652	108 343	78 891	74 132	78 003	96 322	88 952	93 444	113 954	85 850	125 169	143 748	135 458	127 951	168 206	166 935	103 386	117 906	8,86	5,99
Chile	22 403	31 541	37 851	32 288	54 321	28 899	20 463	22 990	17 624	20 912	27 389	26 689	27 335	29 460	48 577	35 502	33 215	37 753	39 567	38 369	32 561	28 929	34 386	2,48	1,75
Égypte	11 366	13 550	16 091	18 107	15 188	15 042	17 177	11 435	14 458	19 807	24 351	24 998	29 712	32 739	59 387	81 351	79 964	123 951	83 049	109 845	130 784	15 222	64 935	1,30	3,30
Singapore	67 017	73 384	69 015	63 889	49 487	42 689	44 559	42 098	45 564	30 562	40 535	33 277	35 800	49 604	48 341	37 125	45 781	64 533	56 652	97 598	69 798	52 826	50 925	4,53	2,59
Mexique	9 347	10 182	9 786	11 031	13 647	15 183	16 449	19 409	25 182	28 330	31 096	32 504	40 002	44 149	42 654	40 453	41 513	42 848	51 060	52 782	52 957	15 855	41 906	1,36	2,13
Bulgarie	1 160	16 500	16 454	17 775	35 442	12 188	14 285	11 355	11 826	18 359	15 898	16 826	20 949	28 170	23 609	19 043	23 955	26 087	29 654	30 673	30 919	15 534	23 486	1,33	1,19
Pakistan	3 100	5 500	4 700	2 800	3 800	3 700	3 500	5 400	3 400	5 078	3 999	4 448	4 979	5 642	8 148	10 395	9 920	12 937	14 900	18 252	14 056	4 098	9 362	0,35	0,48
Albanie	8 500	10 900	11 250	11 664	12 604	10 366	9 463	9 652	10 387	11 527	13 290	14 626	15 761	18 748	22 995	13 264	14 001	19 510	21 122	27 313	19 589	10 631	18 063	0,91	0,92
Moroc	12 993	15 019	16 451	13 796	13 847	13 822	12 804	13 284	15 255	16 413	15 815	20 612	20 737	25 013	31 641	27 193	31 066	36 393	30 571	36 922		14 368	27 596	1,23	1,40
Pologne	8 875	12 411	16 322	21 939	26 664	20 843	17 995	14 817	21 889	27 935	35 828	47 893	44 891	60 122	75 704	64 343	58 374	59 587	62 129	66 269	66 941	18 969	57 514	1,63	2,92
France	22 806	31 939	34 739	36 992	44 800	45 822	53 103	44 023	45 202	54 515	59 935	58 408	58 342	47 962	54 004	46 481	46 422	52 353	53 567	60 576	55 487	41 394	53 805	3,55	2,73
Total	**1 063 835**	**1 141 902**	**1 074 060**	**1 022 012**	**909 804**	**786 147**	**800 890**	**731 764**	**756 654**	**773 017**	**883 431**	**902 709**	**971 817**	**1 161 082**	**1 277 829**	**1 268 856**	**1 485 185**	**1 748 033**	**1 840 937**	**2 379 449**	**2 437 296**	**906 008**	**1 391 933**	**77,62**	**70,69**
Algérie	4	74	47	0	0	6	11	25	6	0	1	1	0	5	2	6	3	2	18	1	3	17	4	0,00	0,00
Total_monde	**1 033 708**	**1 043 191**	**1 056 705**	**1 087 726**	**1 099 441**	**1 201 511**	**1 224 263**	**1 267 377**	**1 319 763**	**1 338 438**	**1 373 946**	**1 387 677**	**1 503 441**	**1 626 299**	**1 765 221**	**1 774 569**	**2 070 753**	**2 443 671**	**2 546 957**	**3 197 173**	**3 263 280**	**1 167 212**	**1 968 971**	**100**	**100**

Source : Comtrade, extraction octobre 2015

Annexe 1.3. Albanie et Algérie : destinations des exportations et des importations de PAM en volume et valeur, période 1994-2013

Albanie : Destination des exportations en volume (tonnes) d'Albanie

Pays principaux importateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
France	626	646	815	875	946	724	714	654	590	579	672	437	419	208	219	281	506	495	558
Allemagne	2 928	2 011	2 960	3 171	2 767	2 489	3 268	2 899	2 335	2 630	3 375	3 640	2 949	1 697	2 031	3 412	3 116	3 402	2 276
Grèce	436	630	872	1 020	447	440	242	185	177	124	93	82	259	49	69	156	110	237	233
Italie	1 632	1 290	1 947	2 205	1 375	2 346	2 211	1 794	703	638	566	617	507	365	277	242	379	393	348
USA	529	788	272	564	864	914	803	1 166	1 333	1 503	1 018	959	1 252	705	639	690	831	1 558	1 736
Macédoine	292	408	568	342	437	331	531	613	462	474	488	383	441	327	273	456	385	427	430
Turquie	47	140	304	322	319	754	654	710	859	684	717	812	1 166	622	691	820	1 379	1 083	738

Albanie : Destination des exportations en valeur (1000$)

Pays principaux importateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
France	1 067	952	1 436	1 050	1 057	1 199	1 342	1 033	1 162	1 250	1 315	1 009	1 233	514	514	654	1 274	1 271	1 635
Allemagne	6 106	3 924	5 986	4 440	4 267	3 284	4 116	4 411	4 782	5 336	7 187	9 324	9 132	4 753	5 663	9 439	8 315	10 270	7 494
Grèce	362	3 082	1 118	1 140	415	515	282	247	289	254	111	114	377	8	23	178	216	532	460
Italie	1 444	1 449	1 881	1 522	1 154	1 421	1 567	1 592	1 085	1 365	1 120	1 454	1 525	961	595	748	964	907	867
USA	1 121	890	405	866	1 343	1 473	1 196	1 990	2 956	3 473	2 648	2 430	3 554	2 413	2 223	2 368	2 934	6 305	6 177
Macédoine	373	413	699	413	261	195	395	426	644	534	787	908	1 197	873	732	1 204	921	1 294	1 565
Turquie	76	259	402	374	382	690	749	900	1 274	1 212	1 032	1 448	2 891	1 603	1 533	1 691	3 196	2 593	2 128

Albanie : Destination des importations en volume (kg) d'Albanie

Pays principaux exportateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Italie	847	2187	21019	1437	1325	1848	1325	2012	2950	3128	5176	11268	1072	2223	4713	5442	6531	7166	2837
Macédoine		138527	220210	42210	62755	35923	65441	222	38630	103	31098	9102	37038	16838	7654	3332	22808	115186	3692
Serbie											140374	38955	416	1322	171926	1220	2121	8	
Monténégro												63947	50061	124648	140973	185061	371503	260116	
Turquie													45	105	43	490	18020	186	
Egypte													200	260	250	3658	10861	560	

Albanie : Destination des importations en valeur ($USD)

Pays principaux exportateurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Italie	3659	8898	10042	4869	4090	376	3499	5289	13211	11139	12715	27359	2963	10255	57873	67273	69844	74637	48992
Macédoine		25170	35186	7651	17348	7742	11334	1126	14506	149	8221	4312	13723	28934	50280	50376	67606	139552	12750
Serbie											119903	39628	3095	8356	196308	9612	6621	187	
Monténégro												73688	47627	171189	172416	269965	659704	417866	
Turquie													451	777	681	13563	47376	2293	
Egypte													983	1172	963	10619	31181	6308	

Source : Comtrade, groupe : HS 1211

Algérie : destination des importations en volume (tonnes) d'Algérie

Pays principaux Exportateurs	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Egypte	18		100	4	3			10	11	2	13	2	11	2	20	11	29	5	8	12	37	16	21
Chine		97	52	45	126	129	50	60	94	155	109	89	97	238	63	134	45	144	109	151	126	176	105
Inde						30	23	33	173	46	99	17	114	60	22	71	47	47	47	35	114	121	135
Pakistan								9	5	4	12	2	8	3	4	1	14	0	4	38	30	159	289
Indonésie											21	42	25	2	23	7	26	10		12	9	15	16
Turquie		6							2	6	0	1	0		7	3	3		22	27	0	6	59
Maroc					3	5									0	0	0			19	48	52	14
France	1	0		0	0	6	2	7	2	0	4	21	6	9	6	1	0	25	2	0	0	0	1

Algérie : destination des importations en valeur (1000$)

Pays principaux Exportateurs	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Egypte	20		124	5	2			2	2	2	6	1	5	3	13	5	25	6	19	28	103	21	59
Chine		79	54	46	111	95	39	53	78	143	40	47	49	122	53	78	28	70	68	87	170	300	346
Inde						27	4	16	67	23	26	6	77	21	14	39	20	27	31	30	125	141	165
Pakistan								5	3	1	8	1	4	2	3	0	8	0	2	23	30	201	536
Indonésie											6	13	8	1	12	2	10	7		7	6	13	13
Turquie		13							3	13	0	0	0		19	37	0		20	49	5	14	287
Maroc					3	4									0	0	0			73	71	56	34
France	44	2		1	1	16	7	28	12	7	19	38	77	122	195	11	4	28	2	14	8	10	13

Source : Comtrade, groupe : HS 1211

Annexe partie 2 : Albanie

Annexe 2.1. Les statistiques des importations et exportations pour les PAM, période 2012-2014

La comparaison des statistiques par deux sources différentes : base de données Comtrade et la douane française

Cource	Periode	Trade Flow	Commodity Code	Reporter	Partner	Trade Value (US$)	Neweight (kg)
Comtrade 2015	2012	Import	1211	Albanie	France		
Comtrade 2015	2013	Import	1211	Albanie	France		
Comtrade 2015	2014	Import	1211	Albanie	France		
Comtrade 2015	2012	Export	1211	Albanie	France	1 274 212	505 616
Comtrade 2015	2013	Export	1211	Albanie	France	1 270 739	494 719
Comtrade 2015	2014	Export	1211	Albanie	France	1 635 184	558 357
Comtrade 2015	2012	Import	3301	Albanie	France	2 642	67
Comtrade 2015	2013	Import	3301	Albanie	France	995	44
Comtrade 2015	2014	Import	3301	Albanie	France		
Comtrade 2015	2012	Export	3301	Albanie	France	100 221	1 201
Comtrade 2015	2013	Export	3301	Albanie	France	14 046	100
Comtrade 2015	2014	Export	3301	Albanie	France	0	0
Comtrade 2015	2012	Export	1211	France	Albanie		
Comtrade 2015	2013	Export	1211	France	Albanie	1 972	750
Comtrade 2015	2014	Export	1211	France	Albanie	18 005	12 950
Comtrade 2015	2012	Import	1211	France	Albanie	1 308 139	520 580
Comtrade 2015	2013	Import	1211	France	Albanie	1 225 407	475 952
Comtrade 2015	2014	Import	1211	France	Albanie	1 592 342	575 686
Comtrade 2015	2012	Export	3301	France	Albanie		
Comtrade 2015	2013	Export	3301	France	Albanie	1 261	100
Comtrade 2015	2014	Export	3301	France	Albanie		
Comtrade 2015	2012	Import	3301	France	Albanie	205 363	2 333
Comtrade 2015	2013	Import	3301	France	Albanie	188 968	2 292
Comtrade 2015	2014	Import	3301	France	Albanie	217 233	3 525
						Euro	
DOUANE FR 2015	2012	Export	1211	France	Albanie	0	0
DOUANE FR 2015	2013	Export	1211	France	Albanie	1 485	750
DOUANE FR 2015	2014	Export	1211	France	Albanie	13 559	12 950
DOUANE FR 2015	2012	Import	1211	France	Albanie	1 017 297	520 580
DOUANE FR 2015	2013	Import	1211	France	Albanie	922 756	475 952
DOUANE FR 2015	2014	Import	1211	France	Albanie	1 199 032	575 686
DOUANE FR 2015	2012	Export	3301	France	Albanie	0	0
DOUANE FR 2015	2013	Export	3301	France	Albanie	950	100
DOUANE FR 2015	2014	Export	3301	France	Albanie	0	0
DOUANE FR 2015	2012	Import	3301	France	Albanie	159 704	2 333
DOUANE FR 2015	2013	Import	3301	France	Albanie	142 297	2 292
DOUANE FR 2015	2014	Import	3301	France	Albanie	163 576	3 525

Les statistiques annuelles de Ministère de l'Agriculture pour l'année 2013, (les données pour les PAM en rouge)

Nr	Emertimi	Njesia	Sasia		Vlera 000/leke		%
			2012	2013	2012	2013	2013/2012
	Totali				**12,982,811**	**15,220,116**	**117**
I	**Blegtoria**				**1,659,669**	**643,815**	**39**
1	Kafshe te tjera	000/krere	120	99	96,919	89,465	92
2	Shpende	000/krere	6	0	268	-	0
3	Te brendeshme	Ton	478	35	498,358	66,455	13
4	Mish shpendi	Ton	2	-	1,196	-	0
5	Stomaqe kafshesh	Ton	966	888	548,607	379,193	69
6	Veze	000/cope	47,336	13,860	497,749	92,003	18
7	Mjalte	Ton	10	13	6,901	9,076	132
8	Koralet	Ton	38	140	9,671	7,623	79
II	**Bujqesia**				**4,905,561**	**6,629,936**	**135**
1	Bime kalema	000/cope	941	1,230	74,524	98,171	132
2	Patate	Ton	2,926	1,939	61,717	67,310	109
3	Perime	Ton	32,003	39,409	945,836	1,353,975	143
	nga kjo Domate	Ton	17,326	25,245	614,040	885,789	144
	nga kjo Qepe	Ton	2,673	2,781	53,125	61,485	116
	nga kjo trangull	Ton	3,843	5,113	89,959	175,802	195
4	Zarzavate te thara	Ton	70	4	1,243	521	42
5	Zarzavate leguminoze	Ton	326	287	57,090	54,854	96
6	Zarzavate te ruajt.perkohe.	Ton	156	155	19,131	23,901	125
7	Fruta	Ton	10,423	10,177	443,611	968,292	218
	nga kjo Rrush	Ton	240	68	9,009	2,771	31
8	Fruta te thara	Ton	14	44	683	6,421	940
9	Shalqinj	Ton	14,990	19,652	273,059	341,997	125
10	Kafe,caj,erza	Ton	280	299	96,783	100,664	104
11	Grure	Ton	-	52	-	2,115	0
12	Oriz	Ton	22	106	1,818	7,639	420
13	**Plantes médicinales**	Ton	9,776	11,221	2,639,074	3,350,423	127
14	Farera vajore	Ton	1,290	984	261,986	199,964	76
15	Miser	Ton	8	8	800	449	56
16	Lengje estrakte vegjetale	Ton	4	20	28,206	53,240	189

Annexe 2.2. Liste des personnes enquêtées

Les personnes enquêtées en France

Institutions et Entreprises	date	Nom des interlocuteurs	Fonction	Télephone
SARL PMA 28	16-sept	Cécile Varnier	Accueil	+33 (0) 237.96.90.99
SARL TORTAY	16-sept	anne marie	Accueil	+33 (0) 2 47 96 71 42
HERB'S INTERNATIONAL SERVICE SARL	17-sept		Responsable commercial	+33 (0) 4 72 52 38 20
GOLGEMMA	17-sept	Pichot,	Dirigeant	+33 (0) 4 68 74 17 89
SARL LEON CAILLEAU	17-sept	Baudry, Karine Casanove resp. achats	Responsable achats	+33 (0) 2 41 30 32 34
HERBISSIMA	17-sept	Ubassy	Responsable commercial	+33 (0) 4 90 36 30 36
SOC EXPLOITATION ETS H SAISSE ET FILS	18-sept	Borel	Direction des achats	+33 (0) 4 75 28 81 22
BONTOUX	18-sept	Marie Laure Julien	Responsable achats matières premières huile essentielle	+ 33 (0) 4 75 28 64 64
DUCROS/MC CORMICK GLOBAL INGREDIENTS LTD	23 sept.		Responsable achats en angleterre	+ 33 (0) 4 32 73 65 65
PLANTES AROMATIQUES DU DIOIS	23-sept			+ 33 (0) 4 75 21 65 35
SOCIETE TERRA PROVENCE				+ 33 (0) 4 75 26 54 95
OMNIPHARM SAS	23-sept			+ 33 (0) 426 782 901
HERBORISTERIE WITTWER				+ 33 (0) 4 92 08 07 26
LA BAIASSIERE	24/09/2015			+ 33 (0) 4 75 28 68 04
ROBERTET SA	24/09/2015	Catherine Fontaine		+33 (0)4 93 40 33 66
NATUREX	24/09/2015	Jean Franck Jawein	Direction achats	+ 33 (0) 4 90 23 96 89
SARL WIMPEX KRS COMPAGNIE PERIGOURDINE CHAMPIGNONS SYLVESTRES	24/09/2015			+ 33 (0) 5 53 28 10 67
Ambassade de France - Attaché douanier -	24/09/2015	Pierre Bouillon		381 11 302 36 90
Direction régionale des douanes de Montpellier Cellule conseil aux entreprises	24/09/2015	Monsieur Arazin	Responsable des données	09 70 27 69 44 ou 40

Les personnes ayant fait l'objet d'entretiens en Albanie

Institution		**Nom**	**Prénom**	**Fonction et le milieu du travail**
Ministère de l'Environnement		Abeshi	Pellumb	Directeur Géneral de l'Environnement
		Seci	Admir	Inspecteur et spécialiste de forêts
L'Université Agricole de Tirana (bibliothèque)		Musabelliu	Bahri	Le Doyen de Faculté d'Économie et l'Agrobusiness (FEA)
Grandes et moyennes firmes de stockage, traitement et d'exportation	**« Filipi CO »**	Gjoka	Filip	Président de la firme et aussi de l'association des collecteurs, exportateurs et producteurs des PAM
	« Xherdon »	Hysenaj	Xhavid	Propriétaire et dirigent de de l'entreprise
	« Guga »	Guga	Mehmet	Propriétaire, Tepelene
	« Albania Trading Company »	Liperi	Ylian	Shkozet Durres
	« Gjedra »	Gjose	Gjergje	Propriétaire, Berat
Petits et moyens collecteurs		Metaj	Metushi	Collecteur, Dragoc, Shkoder
		Cela	Emanuel	Collecteur, Tepelene
		Beluli	Pellumb	Collecteur, Kelcyre
		Proko	Gatho	Collecteur, Permet
		Hoxha	Shaqo	Collecteur, Permet
		Naçe	Polikron	Collecteur, Leskovik
Collectivité territoriale : commune		Selmani	Odjan	Ingénier territorial, Kelcyre Permet
		Peci	Termet	Maire de commune Tepelena,
Direction des services forestiers dans les districts		Dushi	Gligor	Groupe des ingénieurs forestiers, Gjirokaster
		Boni	Servet	Ingénieur forestier, Chef de la section vulgarisation, Tepelene
Cueilleurs		Murataj	Daniel	Paysans de village Dragot
		Haskaj	Erion	Paysans de village Dragot
		Shehu	Ermal	Paysans de village Dragot
		Muka	Shpetim	Paysans de village Peshtan

Annexe 2.3. Les listes des PAM fournies par les grandes entreprises « Albania Trading Company », « Mucaj » et « AlbDucros Tepelena »

MUCAJ SHPK BAJZA ALBANIA

AROMATIC-MEDICINAL HERBS & NATURAL ESSENTIAL OILS

TIRANA EXPORT & REPRESENTATION OFFICE

EXPORT - LIST

AROMATIC-MEDICINAL HERBS / HERBES MEDICINALES-AROMATIQUES
WILD & CULTIVED

№	*CODE Ident.Nr.*	*LATIN NAME*		*BOTANICAL NAME*		*LOCAL NAME*
01	MBAL/BM/01	Agni casti fructus		Agnus castus – vitex L.		Kokërr mrine (konopice)
02	MBAL/BM/02	Althaeae folium		Althaea officinalis L.		Gjethe mëllage e bardhë
03	MBAL/BM/03	Altharae radix tot		Althaea officinalis L		Rrenje mellage e bardhe
04	MBAL/BM/04	Bardanae radix		Arctium Lappa L.		Rrënjë rrodhe
05	MBAL/BM/05	Bellidis perennis flos		Bellis perennis L.		Lule dele
06	MBAL/BM/06	Betulae folium		Betula pendula ROTH		Gjethe mështekne
07	MBAL/BM/07	Castaneae folium		Castanea sativa MILL.		Gjethe gështenjë e butë
08	MBAL/BM/08	Centaurii herba		Centaurium erythrea RAFN		Bar kin fushe
09	MBAL/BM/09	Chamomillae flos		Matricaria recutita L.		Lule kamomili
10	MBAL/BM/10	Cichorii radix		Cichorium intybus L.		Rrënjë çikore
11	MBAL/BM/11	Coryli folium		Corylus avellana L.		Gjethe lajthie
12	MBAL/BM/12	Crataegi flos		Crataegus monogyma JACQ		Lule murrizi e shkoqur
13	MBAL/BM/13	Crataegi folium c/flos		Crataegus monogyma JACQ		Lule murrizi me fletë
14	MBAL/BM/14	Crataegi fructus		Crataegus monogyma JACQ		Kokërr murrizi
15	MBAL/BM/15	Cyani flos cum/sine cal		Centaurea cyanus L.		Lule kokel (ciani) ± kupë
16	MBAL/BM/16	Cynosbati fructus tot		Rosa canina L.		Frute trëndafil i egër
17	MBAL/BM/17	Equiseti herba		Equisetum arvense L.		Bar bisht kali
18	MBAL/BM/18	Farfarae folium		Tussilago farfara L.		Gjethe thundërmushke
19	MBAL/BM/19	Fragariae folium		Fragaria vesca L.		Gjethe luleshtrydhe
20	MBAL/BM/20	Frangulae cortex		Frangula L.		Lëvore drunakuqi
21	MBAL/BM/21	Gentianae radix		Gentiana lutea L.		Rrënjë sanzi
22	MBAL/BM/22	Hederae helicis folium		Hedera helix L.		Gjethe urthi
23	MBAL/BM/23	Helichrysum italich flos		Helichrysum italichum flores		Lule aku var.italichum
24	MBAL/BM/24	Hyperici herba		Hypericum perforatum L.		Bar lulebalsani
25	MBAL/BM/25	Iridis nat. rhizoma		Iris germanica L. (florentina)		Rrënjë shpatore natyrale
26	MBAL/BM/26	Iridis mund. rhizoma		Iris germanica L. (florentina)		Rrënjë shpatore e qëruar
27	MBAL/BM/27	Juglandis folium		Juglans regia L.		Gjethe arre
28	MBAL/BM/28	Juniperi comm.fructus		Juniperus communis L.		Kokërr dëllënje e zezë
29	MBAL/BM/29	Lauri folium		Laurus nobilis L.		Gjethe dafine
30	MBAL/BM/30	Lavandula x intermedia		Lavandula angustif./latifolia		Lule lavande/lavandin
31	MBAL/BM/31	Mali piri fructus		Malus pyrus		Frute mollë e egër
32	MBAL/BM/32	Malvae flos		Malva sylvestris L.		Lule mëllage
33	MBAL/BM/33	Malvae folium		Malva sylvestris L.		Gjethe mëllage
34	MBAL/BM/34	Meliloti herba		Melilotus officinalis PALLAS		Bar makthi mjeksor
35	MBAL/B/M35	Melissae folium		Melissa officinalis L.		Bar blete
36	MBAL/BM/36	Millefolii flos		Achillea millefolium L.		Lule mijëfletëshe
37	MBAL/BM/37	Millefolii herba		Achillea millefolium L.		Bar mijëfletëhe
38	MBAL/BM/38	Myrtili folium		Vacinium myrtillus L.		Gjethe qershigle (boronice)
39	MBAL/BM/39	Myrtili fructus		Vacinium myrtillus L.		Frute qershigle (boronice)
40	MBAL/BM/40	Ononidis radix		Ononis spinosa L.		Rrënjë gjuhënuse

№	CODE Ident.Nr	LATIN NAME		BOTANICAL NAME		LOCAL NAME
41	MBAL/BM/41	Origani vulg v.vir. herba		Origanum vulg.var.virid BOIS		Bar rigon i bardhe
42	MBAL/BM/42	Papaveris rhoeados flos		Papaveris rhoeas L.		Lule kuqe
43	MBAL/BM/43	Primulae c/cal flos		Primula veris L.		Lule aguliçe ± kupe/bisht
44	MBAL/BM/44	Primulae radix		Primula veris L.		Rrënjë aguliçe
45	MBAL/BM/45	Rosmarini folium		Rosmarinus officinalis L.		Gjethe rozmarine
46	MBAL/BM/46	Rubi fructicosi folium		Rubus fructicosae L.		Gjethe manaferre
47	MBAL/BM/47	Rubi idaei folium		Rubus idaeus L.		Gjethe mjedhre
48	MBAL/BM/48	Rusci rhizoma		Ruscus aculeatus L.		Rrënjë rrushkulli
49	MBAL/BM/49	Salviae off. folium		Salvia officinalis L.		Gjethe sherbele officinal
50	MBAL/BM/50	Salviae trilobae folium		Salvia trilobae L.		Gjethe sherbele triloba
51	MBAL/BM/51	Sambuci flos		Sambucus nigra L.		Lule shtogu
52	MBAL/BM/52	Sambuci fructus		Sambucus nigra L.		Frute shtogu
53	MBAL/BM/53	Satureja montana herba		Satureja Montana L.		Gjethe trumze
54	MBAL/BM/54	Serpylli herba		Thymus serpyllum HAL.		Bar zhumbrice
55	MBAL/BM/55	Taraxaci folium		Taraxacum officinalis WEB		Gjethe qumështore
56	MBAL/BM/56	Taraxaci radix		Taraxacum officinalis WEB		Rrënjë qumështore
57	MBAL/BM/57	Thymi vulg.herba		Thymus vulgaris L.		Bar timus vulgaris
58	MBAL/BM/58	Thymi capitatus herba		Thymus cyrodo-capitatus L.		Bar timus capitatus
59	MBAL/BM/59	Tiliae argenteae flos		Tiliae tomentosa MOENCH		Lule bliri i bardhe
60	MBAL/BM/60	Tiliae off. tot flos		Tilia cordata MILL.		Lule bliri i kuq (off)
61	MBAL/BM/61	Trifolii rubric/albi flos		Trifolium pretense/repens L.		Lule tërfil i kuq/i bardhe
62	MBAL/BM/62	Urticae folium		Urticae dioica L.		Gjethe hithre
63	MBAL/BM/63	Urticae radix		Urticae dioica L.		Rrënjë hithre
64	MBAL/BM/64	Uvae ursi folium		Arctostaphylos uva ursi SPREN		Gjethe rrush ariu
65	MBAL/BM/65	Verbenae off. folium		Verbena officinalis L.		Gjethe sporis (verbene)
66	MBAL/BM/66	Violae odoratae flos		Viola odorata L.,Violaceae		Lule manushaqe
67	MBAL/BM/67	Violae odoratae herba		Viola odorata L., Violaeae		Herba manushaqe

Quality Manual harvest, natural drying, cutting/ cleaning/ sifting/ homogenization by machines.
Conform to the agreed samples.
Conform to the requirements **Reg. EC 834/07** and **Reg.EC 889/08**.
Certificate of Conformity **NOP № NP560 /03 Reg.nr 2046**
Certificate of Equivalence **EC № AL BIO 625 ES182 Reg.nr. 22 (Reg.EC 834/07 and Reg EC 889/08)**

Source : http://www.mucajherbs.com/doc/bmoffer2.pdf

ALB DUCROS TEPELENA
List of Herbs and Spices

Nr.	Latin	Shqip	English	Türkçe	Stock (Tonnage)	Prediction (Tonnage)
	Flores	**Lule**	**Flowers**	**Çiçek**		
1	Flores Acaciae	Lule Akacia	Acacia Flowers	Akasya Çiçeği	0	1
2	Flores Aronica montana	Lule Duhan eger	Arnica	Arnika Çiçeği	0	0,5
3	Flores Auranti	Lule Portokalli	The Orange Blossom	Portakal Çiçeği	0	0
4	Flores Bellidis	Lule Shqere	Bellidis Flower	Koyungözü Çiçeği	0,5	5
5	Flores Calcatrippae	Lule Zogu	Larkspur	Hezaren Çiçeği	0	0
6	Flores Calendulae	Lule Kalendula/ nargjile	Marigold	Kadife Çiçeği	0	2
7	Flores Chamomillae	Lule Kamomili	Wild Camomile	Papatya Çiçeği	0	3
8	Flores Chamomillae pulvis	Lule Kamomili (coptuar)	Wild Camomile (cut)	Papatya Çiçeği (kesilmiş)	0,7	?
9	Flores Crataegi ger.	Lule Murrizi	Whitethorn or howthorn	Alıç	1	5
10	Flores Crataegi cum folia	Lule Murrizi me flete	Howthorn with leaf	Yapraklı Alıç	15	100
11	Flores Cyani cum calice	Lule Cian me kupe	Cornflower Blue in Piece	Peygamber Çiçeği (Mavi Çiçek) parçalı	5	30
12	Flores Cyani sine calice	Lule Cian pa kupe	Cornflower Blue without Piece	Peygamber Çiçeği (Mavi Çiçek) parçasız	1	10
	...	...	...	...	...	
	Folia	**Gjethe**	**Leaf**	**Yaprak**		
1	Fol. Altheae off	Gjethe Mellage e Bardhe	Marshmallow	Hatmi	0	20
2	Fol. Arctostaphylos uva-ursi	Gjethe Rrush Ariu	Uva Ursi, Bearberry	Ayı üzümü	0	50
3	Fol. Betuleae	Gjethe Meshtekne	Birch, leaves	B. Kayınağacı	0	50
4	Fol. Calendulae off	Gjethe Kalendula ose Nargjile	Marigold, leaves	Kadife Çiçeği Yaprağı	0	?
5	Fol. Castanae vascas	Gjethe Geshtenje	Chestnut, leaves	Kestane Yaprağı	0	5
6	Fol. Corryli	Gjethe Laithie	Hazel, leaves	Fındık Yaprağı	0	15
	...	...	...	...	...	

Source : http://www.albducros.com/medicinal--aromatic-plants.html

La liste des plantes fournies par la firme « Albania Trading Company »

Kind	Int.code	Latin name	English name	Albanian name
Bark	605	Juglandis Nucum	Walnut Shells	Arra
Bark	953	Rhamnus Frangula	Buckthorn	Drunakuqi
Bark	825	Phaseolus Vulgaris	Bean Shells	Levore Fasule
Flores	903	Primula	Prim Rose	Agulice
Flores	545	Helichrysum arenarium	Sandy Everlasting	Akje
Flores	1142	Tilia argentea	Lime	Bliri arg.
Flores	263	Centavrea Cyanus	Cornflower	Ciani
Flores	576	Hyssopus Officinalis	Hyssop	Izop
Flores	698	Chamomila Matricariae	Common Camomile	Kamomil
Flores	637	Lavandula Officinalis	Lavender	Lavandul
Flores	793	Papaver Rhoeas	Red Poppy	Lulekuqe
Flores	690	Malva silvestris	Mallow	Mellage e Bardhe
Flores	356	Crataegus Ocyacantha	Hawthorn	Murriz
Flores	356	Crataegi cum fol	Hawthorn with leaves	Murriz me flete
Flores	13	Achillea Millefolium	Yarrow	Njemijefletesh
Flores	1016	Sambucus Nigra	Europian Elder	Shtog
Flores	1156	Trifolii Rubri	Red Clover	Terfili
Folia	605	Juglans Cinerea	Walnut	Arra
…	…	…	…	…	…

Source : http://www.albaniatrading.com/prodhime.htm

Annexe 2.4 Les organigrammes des ministères qui gèrent les PPAM en Albanie

L'organigramme du Ministère de l'Environnement

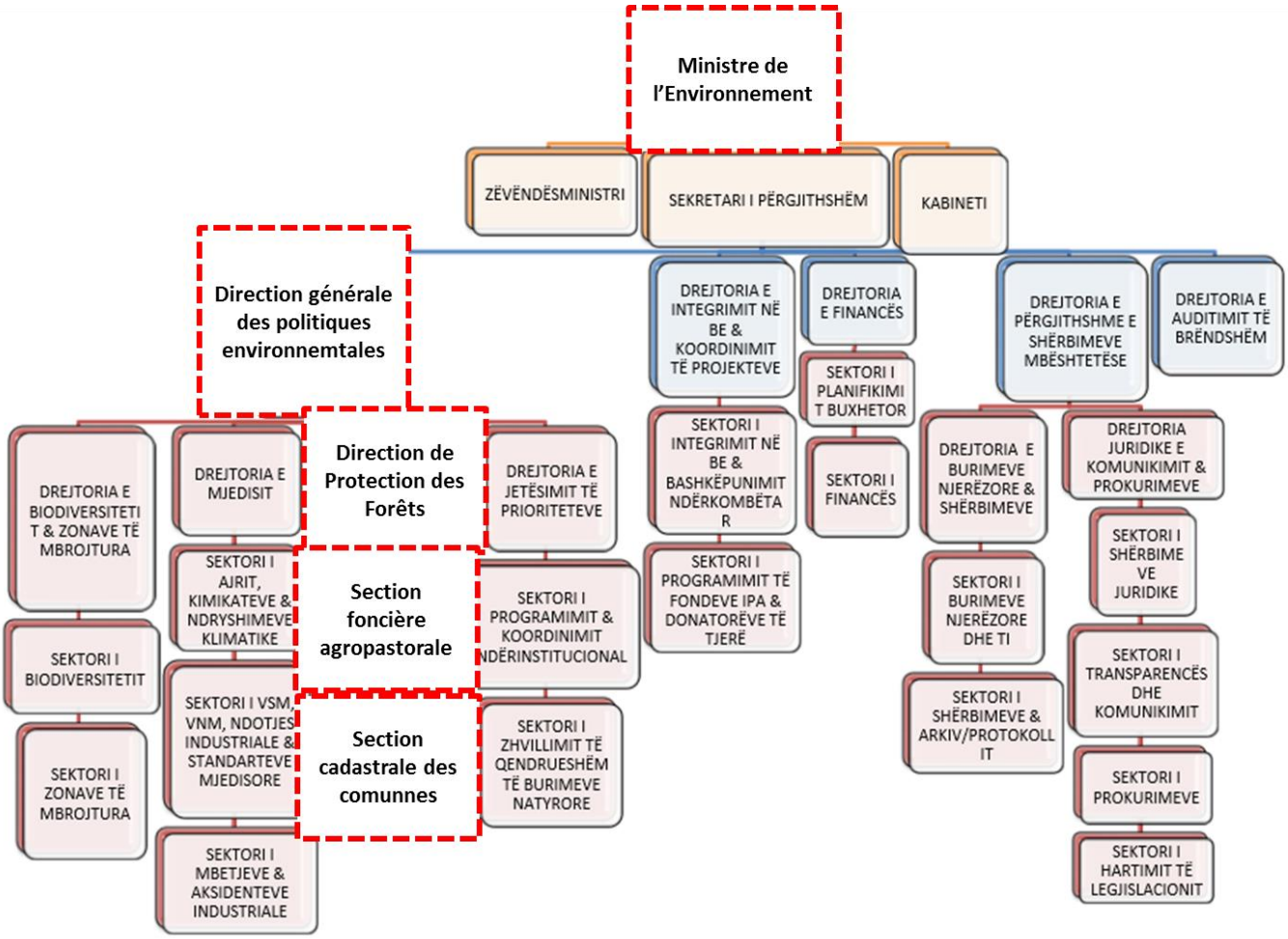

http://www.mjedisi.gov.al/files/userfiles/Programi_Transparences/organigrama_min1.pdf

L'organigramme du Ministère de l'Agriculture

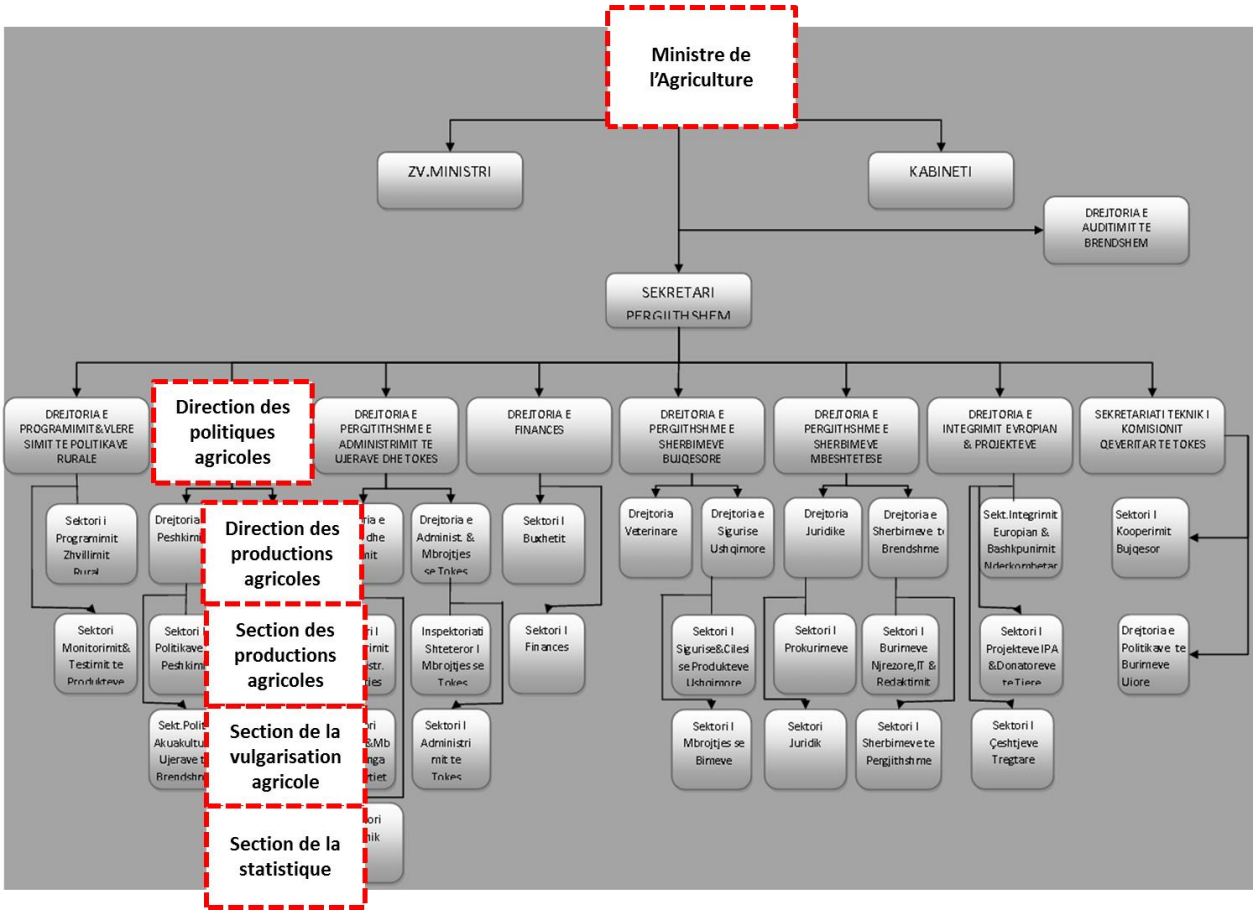

Annexe 2.5. Les entreprises de collecte, de transformation et d'exportation du secteur PAM en Albanie

Grands et moyens exportateurs	Localisation	Téléphone	Information plus large
Muçaj	Bajze, Malesi e Madhe	0211 2498 0682070052	Muçaj sh.p.k. localisé à Bajzë, dans le nord du district de Malesi e Madhe, est l'un des 7 premiers grands exportateurs des PAM dans le pays. Le président est Vasel Muçaj. En 1997, Vasel investit près de 300,000 $ dans une chaîne de traitements avec une capacité de production de 1200 tonnes. L'entreprise effectue plusieurs activités : le tri, le nettoyage et la désinfection des PAM. Chaque année environ 1300 tonnes en moyenne sont traitées et vendues en employant directement environ 200 employés. Ses ventes annuelles sont estimées à 1,2 millions €. Les principales PAM commercialisées sont la lavande, le thym, la sauge, genièvre, l'origan, et de sarriette. En 2009, Muçaj exporte 700 tonnes de sauge, 30 tonnes de genièvre, 30 tonnes de lavande, 20 tonnes de thym, 15 tonnes de sarriette, 10 tonnes d'origan, 10 tonnes d'ortie etc. Ses clients sont en France, Allemagne et aux Etats-Unis. Vasel est l'un des exportateurs qui a stimulé la culture de la lavande et du thym. Il a obtenu la certification biologique de l'ICEA et des soutiens économiques du gouvernement pour les surfaces cultivées de lavande et thym. http://www.mucajherbs.com/
Xherdon	Maminas, Tirane	0692060915	Xherdo Shpk localisée à Maminas, Durres, commence son activité en 1992. Selon l'USAID (2010), elle est la principale entreprise exportatrice albanaise spécialisée dans la production d'huiles essentielles, et est aussi l'un des 10 plus grands exportateurs de PAM. Xhavit Hysenaj est le président de l'Essence Producers Association qui a été fondée par l'IFDC (Projet de l'USAID). La société a investi dans les 3 dernières années € 1.300.000 dans une chaîne de transformation des huiles essentielles et herbes sèches et dans un nouveau bâtiment. La chaîne de traitements comprend la distillation d'acier inoxydable de machineries conçu pour la production d'huiles essentielles qui a débuté en 2008. Il inclut également une nouvelle chaîne de transformations d'herbes séchées conçue en Allemagne et installée en 2009. Un établissement flambant neuf de 7.000 m2 a été affecté au traitement des herbes séchées et d'épices alors 4500 m2 ont été consacrées pour la production d'huiles essentielles. La capacité de traitement de la chaîne est de 3000 tonnes. Xherdo a l'intention d'utiliser 50% pour la production huiles essentielles et 50% pour le traitement des herbes séchées. En 2009, la compagnie collecte 500 tonnes de PAM destinées à être transformées en huiles essentielles et 500 tonnes de plantes sèches. La quantité d'huiles essentielles produite est d'environ 15 tonnes par an : la sauge, le genévrier, l'origan, le thym sont les principales plantes utilisées. A l'exportation, ce sont le thym, la sauge, l'origan. Xherdo a des contrats avec des acheteurs internationaux aux États-Unis, Espagne, Autriche, France et Belgique pour l'exportation des huiles essentielles. En 2007 il est entré sur le marché américain avec des huiles essentielles certifiées bio.Son chiffre d'affaires varie aujourd'hui entre 1 à 2,5 Mil euros. XHERDO Ltd est membre de prestigieuses organisations internationales comme IFEAT Fédération (International

			des Essences et arômes chimiques du commerce), de l'IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Mouvement) et AMAPSEEC (Association des Plantes Aromatiques et Médicinales du Sud-Est européen Pays). http://xherdo.en.forbuyers.com/about
AlbDukros	Tepelene	042 252003	Depuis 2000, la société est complètement indépendante de l'Ducros multinationales. Jusqu'e, 2008 elle traite chaque année environ 2600 tonnes PAM. La sauge (plus de 1.000 Mt / an) est la plante principale suivie par le pommier sauvage (600 Mt / an), la mélisse, l'origan et la sarriette (200 à 300 Mt par an chacun). Tous les produits sont vendus dans des emballages en vrac. A partir de 2009 l'entreprise a diminué l'exportation en raison de la baisse de production et de la demande extérieure. Aujourd'hui elle est localisée à Tepelene et la quantité exportée chute passant à une moyenne de 500 tonnes. Le président est Enea Guga. http://www.albducros.com
Elba Shehu	Elbasan	0692623708 0692063575	La firme Elba Shehu est une entreprise familiale (deuxième génération) qui se trouve à Elbasan. Elle commence son activité en 1992. Mais c'est partir de 1996 qu'elle commence l'exportation vers le marché étranger. Les principaux dirigeants sont: Xhevdet Shehu le Président, Ylli Shehu directeur administratif, Edmond Shehu le directeur général. Elle traite une moyenne de 1500 tonnes par an de plantes pour un chiffre d'affaires de 3-4 millions de dollars. http://elbashehu.al/about-us/
Likaj	Koplik, Malsi e Madhe,		
ALBANIAN HERB sh.a.	Shkozet 11/4 God 4/2, Durres	+355 (0)52 65079 +355 (0)52 65118	AlbanianHerbs localisé à Durres, est géré par l'American-albanaise Hemp Company qui se trouve à Tirana, en Albanie. Elle est l'un des plus grands exportateurs des PAM en Albanie. Les plantes sont exportées en vrac. La plus grande partie va en Turquie, où elles sont traitées ultérieurement, puis ré-exportées vers les États-Unis. Les autres clients se trouvent en France, l'Allemagne, la Macédoine, les États-Unis et en Espagne. Dans les quatre dernières années, ils ont exporté en moyenne 700 tonnes de plantes par an. Les principales plantes exportées sont les suivantes: la sauge, l'origan, la sarriette et le thym. Pour assurer les exportations, la firme a investie aussi dans la mise en culture et notamment d'origan. Jusqu'en 2008, les plantes cultivées sont reparties dans les districts de Shkodër, Durres et dans d'autres parties du pays. http://albanianherbs.com/
FILIPI shpk	Laç	0682021352 3554 2257374	La société est basée à Laç. Le président est Filip Gjoka. Elle est l'une des plus grandes entreprises exportatrices où la quantité varie selon les années. Jusqu'à 2009 la quantité moyenne exportée est estimée de 1200 tonnes. 65% de son marché est aux Etats-Unis et 35% en Europe (la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Hongrie et la Croatie). Un de ses principaux clients est AASY, une société américaine. La société Filipi a augmenté la quantité de plantes exportées en 2009. Il a exporté environ 600 tonnes de sauge et 650 tonnes de différentes autres plantes dont le thym, le genièvre, l'ortie, les feuilles de raisins etc. La société produit également 3 tonnes d'huiles essentielles de sauge, de thym et de lavande.. Filipi importe de la sauge du Monténégro et de la Bosnie. Il dispose d'une flotte de camions de 20 tonnes pour s'approvisionner. Les plantes sont emballées dans des sacs en plastique de 5

			kg et 10 kg. Les transports en camions passent par le port du Pirée en Grèce, afin de garantir les livraisons dans les temps aux Etats-Unis (14 jours). Les envois par le port de Durres situé en Albanie prennent trop de temps (40 jours). De surcroît le port du Pirée coûte 800 $ de moins que celui de Durres par cargaison expédiée. Aujourd'hui la société continue de grandir. La quantité varie chaque année mais elle est d'une moyenne de 1500 tonnes par an pour un chiffre d'affaires de 4-5 millions d'euros. Filip est également le président de l'Association des collecteurs, traiteurs, cultivateurs et des exportateurs des PAM en Albanie (ACPEMP). http://www.filipicompany.com/
Gjedra	Propriétaire, Berat		Depuis sa création en 1993 jusqu'à aujourd'hui, la société a augmenté la capacité financière et a consolidé sa part sur le marché d'exportation. Les pays où elle exporte sont : les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Macédoine, la Bulgarie, la Hongrie et la Grèce. Les plantes se collectent à l'état sec puis subissent divers traitements tels que le nettoyage, le pressage, l'emballage et la commercialisation. En outre, la société possède un laboratoire qui effectue une série d'analyses physico-chimiques. La direction principale de l'activité de l'entreprise est l'exportation de camomille ou de sauge pour différents pays européens. La société exporte 'environ 700 tonnes de sauge par an, 400 tonnes de ronce fruit par an, 100 tonnes feuille de sarriette par an, et 40 tonnes de feuilles d'ortie par an etc. http://www.gjedra.al/rreth%20nesh.html
Albania Trading Company	Administrateur, Durres	+355 52 265080	
HERBA FRUKTUS shpk	Elbasan	0682048440	Herba-Fruktus Shpk est localisée à Elbasan et commence son activité depuis 1990. Le président est Emin Koldashi qui a travaillé dans le secteur depuis l'époque communiste. Herba Fruktus s'adapte à la demande du marché extérieur. Ainsi, en 2008, elle collecte des pommes communes (150 Mt), les bleuets (48 Mt), bleuet (10 Mt), l'origan, le pissenlit, le genévrier, le thym et la lavande. En 2009, la plus grande quantité de plantes collectées sont : les pommes commune, le pissenlit, la mélisse, l'ortie etc. Elle procède à la certification biologique via un organisme de certification allemand. Certaines parcelles de plantes sauvages se trouvent à Burrel, Bulqiza, Diber, Përmet et Elbasan. 70% des exportations sont destinées à l'Europe occidentale (Allemagne, Italie, France,Espagne, Suisse, Grèce) et 30% aux Etats-Unis. En 2009, l''entreprise exporte un minimum de 4 camions (20 tonnes) par mois, avec une quantité estimée minimale de 1000 tonnes par an et un chiffre d'affaires moyen de € 1,3 millions. En Allemagne, la société a des contrats avec des sociétés telles que Martin Bauer et Mix Krauter. Les 5 dernières années, l'espace de travail s'effectue dans des hangars d'une surface d'environ 12.000 m2 avec un personnel fixe de 250 employés. Le chiffre d'affaires est estimé annuellement entre 3.500.000 euros et 4,5 millions d'euros. http://www.herbafruta.com/about%20us_en.html
RELIKA shpk	Koplik, Malesia e Madhe	0211 2402	La société RELIKA shpk se trouve à Koplik de Malesia e Madhe. Le président est Kujtim Zere. Opérant dans ce domaine depuis plus de 20 ans. Elle dispose d'une vaste gamme de plantes médicinales avec des prix compétitifs.

			http://www.relikaj.net/
Faberti Group	Directeur exécutif		Société Faberti Groupe se trouve à Durrës, en Albanie. Elle est spécialisée dans l'exportation d'une large gamme d'herbes médicinales, les épices et l'huile essentielle. Son objectif est de fournir des produits de haute qualité aux prix compétitifs. http://www.faberti.al/index.php/about-us
Moyens exportateurs	**Localisation**	**tel**	
Gurra	Tepelene	672027313	
Galen	Shkoder	684090864	
Zagora	Koplik	21 122 294	
Erba	Malesi e Madhe	21 122 056	
Gjonaj	Malesi e Madhe	21 122 468	
Orlando	Shkoder	682299858	
Cibuku	Korçe	682067332	
Tealb	Tirana	682099954	

Annexe 2.6. Les entreprises françaises qui ont des relations d'importation avec l'Albanie

Entreprises françaises	Localisation	Téléphone	Information plus large
SARL PMA 28	VARIZE	+33 (0) 237.96.90.99	PMA 28, société par actions simplifiée est en activité depuis 20 ans. Implantée à VARIZE (28140), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'entreposage et de stockage non frigorifique. Son effectif est compris entre 20 et 49 salariés. Sur l'année 2013 elle réalise un chiffre d'affaires de 6 591 100,00 €. Le président est Jean-Raymond VANIER.
SARL TORTAY	Langeais	+33 (0) 2 47 96 71 42	SARL TORTAY, société à responsabilité limitée est active depuis 7 ans. Localisée à LANGEAIS (37130), elle est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes. Son effectif est compris entre 20 et 49 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 3 412 500,00 €. Henri TORTAY, est gérant de la société.
HERB'S INTERNATIONAL SERVICE SARL	Lozanne	+33 (0) 4 72 52 38 20	HERB S INTERNATIONAL SERVICE, société par actions simplifiée est active depuis 16 ans. Localisée à LOZANNE (69380), elle est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Son effectif est compris entre 10 et 19 salariés. Sur l'année 2013 elle réalise un chiffre d'affaires de 11 867 000,00 €. Le président est Chantal MAURIN.
GOLGEMMA	ESPERAZA	+33 (0) 4 68 74 17 89	GOLGEMMA, société anonyme d'attribution à conseil d'administration est active depuis 15 ans. Située à ESPERAZA (11260), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication d'huiles essentielles. Son effectif est compris entre 10 et 19 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 6 433 100,00 €. Le président est Jean-Claude PICHOT.
SARL LEON CAILLEAU	Chemillé-Melay	+33 (0) 2 41 30 32 34	L'herboristerie CAILLEAU est une société familiale dont l'activité a débuté au XIX siècle par la production de plantes médicinales. L' entreprise est située dans un petit village de la région des Pays de la Loire dénommé Chemillé. Le responsable d'achats est Karine Casanove.
HERBISSIMA	Vaison-la-Romaine	+33 (0) 4 90 36 30 36	HERBISSIMA, société par actions simplifiée est active depuis 27 ans. Domiciliée à VAISON LA ROMAINE (84110), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la transformation du thé et du café. Son effectif est compris entre 20 et 49 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 10 957 100,00 €. Le président est Jean-Paul GRAVIER.
SOC EXPLOITATION ETS H SAISSE ET FILS	Montbrun-les-Bains	+33 (0) 4 75 28 81 22	SAISSE ET FILS, société anonyme à conseil d'administration est active depuis 38 ans. Installée à MONTBRUN LES BAINS (26570), elle est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros de produits pharmaceutiques. Son effectif est compris entre 20 et 49 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 9 820 600,00 €. Le président est Georges BOREL.

BONTOUX	Saint Auban sur l'Ouvèze	+ 33 (0) 4 75 28 64 64	BONTOUX, société par actions simplifiée à associé unique est active depuis 7 ans. Localisée à SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE (26170), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication d'huiles essentielles. Son effectif est compris entre 50 et 99 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 6 329 900,00 €. Le président est FINANCIERE BONTOUX.
DUCROS/MC CORMICK GLOBAL INGREDIENTS LTD	AVIGNON	+ 33 (0) 4 32 73 65 65	Ducros créée par les frères Gilbert et Marc Ducros à Buis-Les-Baronnies est une société de négoce en vrac des produits et aromates provençaux, poivres et épices vendus à des industries alimentaires et pharmaceutiques. Depuis l'année 2000, elle est propriété du groupe américain McCormick & Company qui emploie plus de 800 salariés en France, dont environ 690 en Provence, et a deux branches d'activités principales : les poivres, herbes et épices sous la marque DUCROS et les aides aux desserts sous la marque VAHINE. Il est un leader mondial des saveurs. La société réalise plus de 3 milliards d'euros de chiffres d'affaires annuel, commercialise et distribue des épices, des mélanges d'assaisonnements, etc.
PLANTES AROMATIQUES DU DIOIS	Vercheny	+ 33 (0) 4 75 21 65 35	PLANTES AROMATIQUES DU DIOIS, société anonyme à conseil d'administration est en activité depuis 16 ans. Implantée à VERCHENY (26340), elle est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail. Son effectif est compris entre 10 et 19 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 8 759 000,00 €. Le président est Michel MENEUVRIER.
SOCIETE TERRA PROVENCE	Montguers	04 75 28 62 13	SOCIETE TERRA PROVENCE, société à responsabilité limitée est en activité depuis 23 ans. Localisée à SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE (26170), elle est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices. Son effectif est compris entre 3 et 5 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 3 677 800,00 €. Le président est Hans WENTZLER.
OMNIPHARM SAS	Chambery	+ 33 (0) 426 782 901	OMNIPHARM SAS, société par actions simplifiée est en activité depuis 7 ans. Implantée à CHAMBERY (73000), elle est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires. Son effectif est compris entre 6 et 9 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 6 988 600,00 €.Le président est B - CONSULT.
HERBORISTERIE WITTWER	CARROS	+ 33 (0) 4 92 08 07 26	HERBORISTERIE WITTWER, société par actions simplifiée est en activité depuis 15 ans. Établie à CARROS (06510), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de condiments et assaisonnements. Son effectif est compris entre 10 et 19 salariés. Sur l'année 2013 elle réalise un chiffre d'affaires de 3 768 700,00 €. Le président est LHS.

LA BAIASSIERE	Montbrun-les-Bains	04 75 28 69 50	LA BAIASSIERE, société à responsabilité limitée est active depuis 8 ans. Établie à SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE (26170), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication d'huiles essentielles. Son effectif est compris entre 3 et 5 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 522 400,00 €. Le président est Sébastien MONTAUD.
ROBERTET SA	Grasse	+33 (0)4 93 40 33 66	ROBERTET SA, société anonyme à conseil d'administration est active depuis 57 ans. Implantée à GRASSE (06130), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication d'huiles essentielles. Son effectif est compris entre 500 et 599 salariés. Sur l'année 2014 elle réalise un chiffre d'affaires de 162 852 800,00 €. Le président est Philippe MAUBERT.
NATUREX	AVIGNON	+ 33 (0) 4 90 23 96 89	NATUREX, société anonyme à conseil d'administration est en activité depuis 23 ans. Localisée à AVIGNON (84140), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication d'huiles essentielles. Son effectif est compris entre 300 et 399 salariés. Sur l'année 2013 elle réalise un chiffre d'affaires de 111 575 800,00 €. Le président est Paul LIPPENS.
SARL WIMPEX KRS COMPAGNIE PERIGOURDINE CHAMPIGNONS SYLVESTRES	Carsac	+ 33 (0) 5 53 28 10 67	La Compagnie du Champignon Sylvestre vous propose une gamme complète de champignons, de baies, et de fruits secs bio(sous différent conditionnement). Nous sommes des professionnels du champignon et de plante médicinale depuis 1986. Dès 1994, motivés par des raisons écologiques, nous sommes passés au BIO. Irma WISNIA, est gérant de l'entreprise.

Annexe 2.7. Albanie : destinations des exportations et des importations de l'HE en volume et valeur, période 1991-2014

Exportations en volume (kg) de l'huile essentielle d'Albanie

Commerce	Pays	Pays	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Importation	Autriche	Albanie				30 957	14 125	17 699	23 254	18 796	13 125	13 134	19 728	17 000	18 000	15 800	2 600	9 900	8 716	3 200	4 320	3 300	619	2 200	3 000	2 100
Exportation	Albanie	Autriche						3 812	5 500	7 437		932	4 145	759	20	6 273		3 369	2 627	3 227	3 626	30	164	200	2 139	
Importation	Allemagne	Albanie	4 000	7 375	5 500	1 312	3 312	3 125	2 000	468	296	300	1 200	1 200	1 800	6 000	2 800	2 500	2 000	1 300	500	900	606	1 057	871	1 477
Exportation	Albanie	Allemagne						578									447		10	780	45	485	225	200	525	
Importation	France	Albanie				2 000	2 500	2 812	4 812	4 000	4 737	5 400	5 500	4 400	2 300	3 300	2 195	2 700	2 204	1 223	3 272	2 651	2 000	2 333	2 292	3 525
Exportation	Albanie	France								199	97	175	571	500		274	30	901	609	142	896	1 757	592	1 201	100	
Importation	Italie	Albanie				4 562	3 750	2 062	2 000	718	1 789	441	838	660	874	679	1 036	457	477	286	67	854	339	115	110	88
Exportation	Albanie	Italie								229	570							98	215			56	182	114	110	
Importation	Hongrie	Albanie			199				207	97		100	800	600	1 000	500	600	1 000	300	1 100	400	500	500	700	770	350
Exportation	Albanie	Hongrie											420		519	347	789	416	300	110		180	493	742		
Importation	USA	Albanie		25 199	1 562	36 347	4 187	4 375	3 687	3 625	2 187	5 708	4 443	2 727	4 024	3 129	2 088	2 253	740	4 339	1		181	153	1 404	2 173
Exportation	Albanie	USA									24				205					2 040			333	100		
Importation	Espagne	Albanie	16 800						97										190		400	1 000	860	230	434	700
Exportation	Albanie	Espagne																			413	600	860	200	434	
Importation	Bélgique	Albanie																	89	2 067	514		532	350	760	378
Exportation	Albanie	Bélgique																		2 004	514		532	350	300	
Importation	Total	Pays principaux	**20 800**	**32 574**	**7 261**	**75 178**	**27 874**	**34 463**	**41 557**	**35 569**	**22 825**	**26 190**	**37 645**	**27 846**	**28 742**	**36 302**	**12 585**	**23 594**	**18 477**	**19 814**	**14 454**	**12 313**	**8 486**	**9 895**	**12 949**	**10 791**
Exportation	Total	Albanie						**28 140**	**5 500**	**7 916**	**691**	**1 107**	**5 136**	**2 259**	**724**	**26 394**	**1 327**	**4 913**	**3 873**	**8 313**	**5 519**	**4 274**	**3 955**	**3 492**	**3 713**	

Exportations en valeur de l'huile essentielle ($)

Commerce	Pays	Pays	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Importation	Autriche	Albanie				396 639	292 158	360 887	382 262	477 283	303 486	340 204	491 818	680 743	698 237	561 941	241 953	522 150	701 499	267 637	377 464	240 533	66 948	190 666	322 605	185 538
Exportation	Albanie	Autriche						72 010	105 328	149 859		36 292	12 271	31 791	59	108 255		214 871	211 286	273 666	326 313	1 207	16 781	4 983	227 874	801
Importation	Allemagne	Albanie	144 000	223 000	145 000	42 000	102 000	78 417	54 249	9 000	25 584	24 000	61 000	61 000	83 000	294 000	149 000	61 000	96 000	83 000	19 000	58 294	36 478	56 360	60 189	86 799
Exportation	Albanie	Allemagne						14 034									32 975		769	60 185	5 083	30 006	18 670	14 118	42 534	
Importation	France	Albanie				73 891	107 840	195 660	239 301	379 020	389 377	275 190	319 750	260 451	161 729	320 936	207 794	242 321	258 035	117 879	262 324	328 718	289 417	205 363	188 968	217 233
Exportation	Albanie	France									9 681	8 958	64 975	15 773		27 934	2 845	83 526	189 283	18 214	109 553	309 246	164 872	100 221	14 046	
Importation	Italie	Albanie				133 828	96 608	84 019	92 025	70 582	146 775	24 095	50 518	27 902	48 024	41 552	63 206	36 357	57 032	19 317	5 933	55 019	25 066	11 493	11 849	8 364
Exportation	Albanie	Italie								23 713	68 989							11 514	19 501			5 036	12 670	11 492	11 821	
Importation	Hongrie	Albanie			5 000				2 000	3 000		8 000	34 000	25 000	46 000	34 000	44 000	81 000	24 000	111 000	33 000	46 000	41 000	90 000	113 397	24 944
Exportation	Albanie	Hongrie											13 221		18 515	24 838	62 011	23 744	24 880	14 442		16 755	41 924	89 343		
Importation	USA	Albanie		137 408	46 645	216 912	110 804	114 813	107 432	198 917	65 759	219 401	165 026	110 396	210 581	209 538	108 357	205 041	36 902	156 449	3 435		15 354	13 929	97 680	158 606
Exportation	Albanie	USA									3 136				10 363					149 837				23 440	8 107	
Importation	Espagne	Albanie	53 571								9 565								13 101		34 388	66 721	65 535	14 472	36 541	66 350
Exportation	Albanie	Espagne																			33 390	40 886	65 732	14 048	36 418	
Importation	Bélgique	Albanie																	1 948	216 288	50 806		56 749	31 871	98 585	38 231
Exportation	Albanie	Bélgique																		212 769	47 843		57 163	31 318	34 301	
Importation	Total	Pays principaux	**197 571**	**360 408**	**196 645**	**863 270**	**709 410**	**833 796**	**877 269**	**1 137 802**	**940 546**	**890 890**	**1 122 112**	**1 165 492**	**1 247 571**	**1 461 967**	**814 310**	**1 147 869**	**1 188 517**	**971 570**	**786 350**	**795 285**	**596 547**	**614 154**	**929 814**	**786 065**
Exportation	Total	Albanie						**105 531**	**105 328**	**173 678**	**81 806**	**45 250**	**90 467**	**47 860**	**28 878**	**193 110**	**103 322**	**342 513**	**459 728**	**730 642**	**525 086**	**513 895**	**438 045**	**327 097**	**377 725**	

Source : Comtrade, extraction novembre 2015

Importations en volume (kg) de l'huile essentielle d'Albanie

Commerce	Pays	Pays	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Importation	Albanie	Grèce						4 500	7 241	1 812	1 026	10 387	2 465	5 298	455	871	150	21	310	125	611	406	100	412	30	44
Exportation	Grèce	Albanie			70	827	1 937	12 656	1 997	1 812	40	457	20	4 558	47	35	10	20	320	50	830	385	304	248	56	34
Importation	Albanie	Italie						2 803	5 460	24 526	199	200	432	96	2 574	1 617	22	821	399	181	2 022	1 098	3 717	4 019	1 110	5 849
Exportation	Italie	Albanie					1 040	2 375	2 812	1 750	24	500	269 070				2 880		682	2 243	152	68	2 658	1 328	3 220	
Importation	Albanie	Allemagne						1 312						12		12	136	96		69	1 514	18	27	35	21	
Exportation	Allemagne	Albanie						97										100	300					286	78	33
Importation	Albanie	France																85	453	320	225	15	102	67	44	
Exportation	France	Albanie								199		1 600		300				200			914	220			100	
Importation	Albanie	Turquie							17 875	22 726	1 018	1 917					417	350	21	300	391	122	30		20	
Exportation	Turquie	Albanie		75					781	1 251	156		3 010	413	105	30	43			300	493	205	1 541	1 829	2 453	152
Importation	Albanie	Macédoine								652						1 000	239					39	43	123		
Exportation	Macédoine	Albanie																				38	8			1
Importation	Total	Pays principaux exportateurs		**75**	**70**	**827**	**2 977**	**15 128**	**5 590**	**5 012**	**220**	**2 557**	**272 100**	**5 271**	**152**	**65**	**2 933**	**320**	**1 302**	**2 593**	**2 389**	**916**	**4 511**	**3 691**	**5 907**	**220**
Exportation	Total	Albanie						**14 758**	**32 140**	**50 519**	**21 560**	**17 002**	**2 897**	**5 443**	**3 069**	**3 622**	**987**	**1 935**	**2 098**	**2 324**	**5 246**	**2 865**	**4 576**	**5 051**	**2 107**	**5 894**

Importations en valeur ($) de l'huile essentielle

Commerce	Pays	Pays	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Importation	Albanie	Grèce						2 688	10 012	12 524	3 845	4 953	6 230	7 454	2 269	2 982	2 849	1 673	2 384	1 462	8 269	6 761	2 748	7 004	1 274	3 042
Exportation	Grèce	Albanie			734	11 409	15 658	49 448	22 753	12 277	1 502	3 081	1 465	5 419	2 459	1 132	309	692	2 479	2 500	13 938	6 234	7 053	5 520	1 963	1 709
Importation	Albanie	Italie						4 862	7 022	15 168	2 053	2 565	917	576	7 029	2 273	745	6 886	6 543	3 666	25 469	21 519	32 687	46 610	17 471	54 309
Exportation	Italie	Albanie					4 518	14 733	11 780	4 701	933	1 189	229 298				3 223		37 635	15 908	9 475	3 481	15 096	9 827	13 919	
Importation	Albanie	Allemagne						610						476		51	512	2 286		1 636	11 899	86	2 130	3 052	1 224	
Exportation	Allemagne	Albanie									20 137							2 000	8 000					6 904	5 783	529
Importation	Albanie	France																10 536	35 882	16 799	12 356	1 653	5 565	2 642	995	
Exportation	France	Albanie								849		53 232		19 826				15 064	35 882	16 799	8 336	17 232	5 565	2 642	1 261	
Importation	Albanie	Turquie							12 536	31 373	1 736	1 012					3 605	3 983	58	589	1 354	383	125		151	
Exportation	Turquie	Albanie		8 350					916	2 590	735		2 965	2 419	700	660	491			576	2 442	571	1 694	1 921	6 973	334
Importation	Albanie	Macédoine								676						566	1 702					997	524	683		
Exportation	Macédoine	Albanie																				955	107			103
Importation	Total	Pays principaux eportateurs		**8 350**	**734**	**11 409**	**20 176**	**64 181**	**35 449**	**20 417**	**23 307**	**57 502**	**233 728**	**27 664**	**3 159**	**1 792**	**4 023**	**17 756**	**83 996**	**35 783**	**34 191**	**28 473**	**29 515**	**26 814**	**29 899**	**2 675**
Exportation	Total	Albanie						**9 550**	**30 564**	**60 792**	**15 659**	**13 308**	**7 147**	**8 709**	**9 828**	**6 414**	**10 126**	**29 688**	**54 498**	**33 006**	**63 874**	**36 507**	**55 613**	**67 300**	**36 746**	**57 351**

Source : Comtrade, extraction novembre 2015

Annexe 2.8. Les certifications de quelques entreprises d'exportation

L'entreprise « Mucaj »

Rabbi Yoel Kaplan
Chief Rabbi
ypkaplan@gmail.com
00-972-584-770

Rabbi Yisroel Finman
Rabbinic Coordinator
ryf@balkankosher.com
(+001) 305 304 0290

UNDER THE HOSHGOCHO OF KOSHER BALKAN RABBI YOEL KAPLAN

תעודת כשרות

Kosher Certification

BALKAN KOSHER certifies the following products produced by

MUCAJ HERBS SH.P.K located in Bajze, Albania

- Dried Herbs
- Essential Oils

All products are Kosher for all year Including Passover

This Certificate is in effect through March 31, 2016

Rabbi Yoel Kaplan
Chief Rabbi of Albania & of Montenegro

ALBANIA & MONTENEGRO CHIEF RABBI Rabbi YOEL KAPLAN

Our Greek contact information: @Astoria Hotel, Tsimikis & Salominos 9 str. Thessaloniki 54626 (30)690-643-3890
Our USA contact information: 21326 Placida Ter. Boca Raton, FL 33433 USA (3050 304-0290

Source : http://www.mucajherbs.com/doc/icdq_2015.jpg

L'entreprise « Filipi CO »

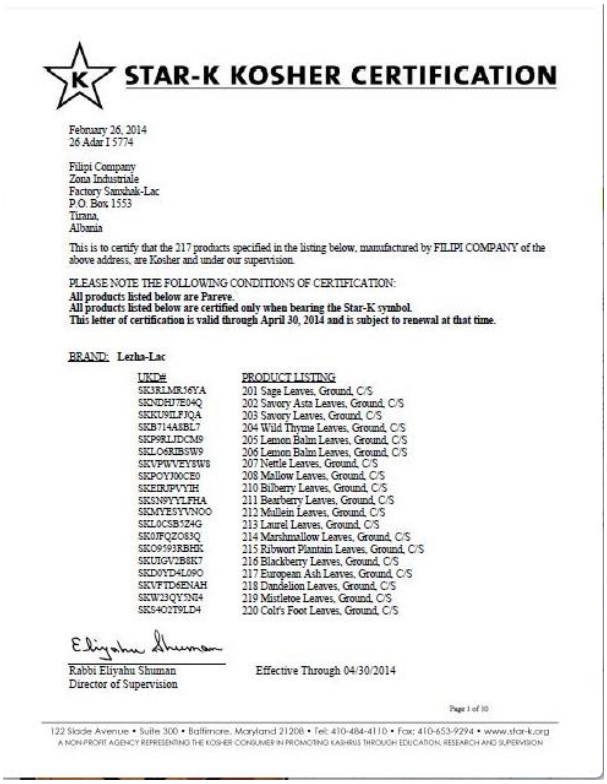

STAR-K KOSHER CERTIFICATION

February 26, 2014
26 Adar I 5774

Filipi Company
Zona Industriale
Factory Sanxhak-Lac
P.O. Box 1553
Tirana,
Albania

This is to certify that the 217 products specified in the listing below, manufactured by FILIPI COMPANY of the above address, are Kosher and under our supervision.

PLEASE NOTE THE FOLLOWING CONDITIONS OF CERTIFICATION:
All products listed below are Pareve.
All products listed below are certified only when bearing the Star-K symbol.
This letter of certification is valid through April 30, 2014 and is subject to renewal at that time.

BRAND: **Lezha-Lac**

UKD#	PRODUCT LISTING
SK3RLMK36YA	201 Sage Leaves, Ground, C/S
SKNDHJ7E04Q	202 Savory Asta Leaves, Ground, C/S
SKKUWLFJQA	203 Savory Leaves, Ground, C/S
SKB7144HL7	204 Wild Thyme Leaves, Ground, C/S
SKP9RLJDCM9	205 Lemon Balm Leaves, Ground, C/S
SKLO6RIBSW9	206 Lemon Balm Leaves, Ground, C/S
SKVPWVEYSW8	207 Nettle Leaves, Ground, C/S
SKPOYJ00CE0	208 Mallow Leaves, Ground, C/S
SKEIRJPVYIH	210 Bilberry Leaves, Ground, C/S
SKSN9YYLFHA	211 Bearberry Leaves, Ground, C/S
SKMTE5YVNOO	212 Mullein Leaves, Ground, C/S
SKL0CSB5Z4G	213 Laurel Leaves, Ground, C/S
SK07FQZO83Q	214 Marshmallow Leaves, Ground, C/S
SKO9593RBHK	215 Ribwort Plantain Leaves, Ground, C/S
SKUIGV2B8K7	216 Blackberry Leaves, Ground, C/S
SKD0YD4L09O	217 European Ash Leaves, Ground, C/S
SKVFTD6ENAH	218 Dandelion Leaves, Ground, C/S
SKW2JQY5NI4	219 Mistletoe Leaves, Ground, C/S
SK54O2T9LD4	220 Colt's Foot Leaves, Ground, C/S

Rabbi Eliyahu Shuman
Director of Supervision

Effective Through 04/30/2014

Page 1 of 10

122 Slade Avenue • Suite 300 • Baltimore, Maryland 21208 • Tel: 410-484-4110 • Fax: 410-653-9294 • www.star-k.org
A NON-PROFIT AGENCY REPRESENTING THE KOSHER CONSUMER IN PROMOTING KASHRUS THROUGH EDUCATION, RESEARCH AND SUPERVISION

2015

CERTIFICATE OF REGISTRATION

This certifies that:

Filipi Company, Shpk.
Factory Sanxhak- Lac / Albania
Lac, Kurbin 4701
Albania

is registered with the U.S. Food and Drug Administration pursuant to the Federal Food Drug and Cosmetic Act, as amended by the Bioterrorism Act of 2002 and the FDA Food Safety Modernization Act, such registration having been verified as currently effective on the date hereof by Registrar Corp:

U.S. FDA Registration No.: **17483481604**

U.S. Agent for FDA Communications: **Registrar Corp**
144 Research Drive, Hampton, Virginia, 23666, USA
Telephone: +1-757-224-0177 • Fax: +1-757-224-0179

This certificate affirms that the above stated facility is registered with the U.S. Food and Drug Administration pursuant to the Federal Food Drug and Cosmetic Act, as amended by the Bioterrorism Act of 2002 and the FDA Food Safety Modernization Act, such registration having been verified as effective by Registrar Corp as of the date hereof, and Registrar Corp will confirm that such registration remains effective upon request and presentation of this certificate until December 31, 2015, unless such registration has been terminated after issuance of this certificate. Registrar Corp makes no other representations or warranties, nor does this certificate make any representations or warranties to any person or entity other than the named certificate holder, for whose sole benefit it is issued. Registrar Corp assumes no liability to any person or entity in connection with the foregoing. The U.S. Food and Drug Administration does not issue a certificate of registration, nor does the U.S. Food and Drug Administration recognize a certificate of registration. Registrar Corp is not affiliated with the U.S. Food and Drug Administration.

Registrar Corp
144 Research Drive, Hampton, Virginia, 23666, USA
Telephone: +1-757-224-0177 • Fax: +1-757-224-0179
info@registrarcorp.com • www.registrarcorp.com

Russell K. Statman
Executive Director
Registrar Corp
Dated: October 30, 2014

© Copyright 2003-2015 Registrar Corp

Source : http://www.filipicompany.com/

ALBDUCROS TEPELENA

Processor & Trader

Spice, Herbs, Essential Oils

The company trades each year around 2,600 Mt of dried herbs and essential oils annually; the majority of sales is made by sage (over 1,000 Mt/year), followed by wild apple (600 Mt/year), lemon balm, oregano and winter savory (200 to 300 Mt per year each); the company trades also smaller quantities of a wide range of other Medicinal and Aromatic Plants (MAPs), such as coriander, juniper etc. All products are sold in bulk packaging.

[+]

Source / http://www.albducros.com/

Annexe 2.9. La marge du profit selon les prix de vente entre les cueilleurs, collecteurs et exportateurs, pour les PAM principales, période 2013

Nom français	Nom albanais	Nom latin	Exportateurs (marché extérieur)	Collecteurs	Cueilleurs/cultivateurs	Utilisateurs (marché intérieur)	
			USD/kg	USD/kg	USD/kg	Lekë/kg	USD/kg
Sauge	sherebel	Salvia officinalis	3,1	1,7	1,16	350-400	3,4
Sarriette	trumez	Satureja montana	1,65	1	0,6	150-160	1,4
Grand Sureau	Shtog	Sambucus Nigra	6,3	4,3	3,8	600-650	5,7
Bleuet	Cian	Centaurea cyanus	7	3,7	3,1	600	5,4
Origan	rigon	Origanum vulgare	3,5	2,2	1,4	270-300	2,65
Genévrier	dellinje e zeze	Juniperus communis	2,5	1,3	0,85	300	2,8
Thym	zhumbrica	Thymus longicaulis	2,2	0,97	0,7	200-250	2
Lavande	Lavandul	Lavandula officinalis	6,5	3,55	2,9	600-700	6,2
Romarin	Rozmarin	Rosmarinus officinalis	2,05	0,9	0,7	150-220	1,7
Mûre	Manaferrë	Rubus fructicosus	0,75	0,58	0,48	100-120	1
Ortie	Hithër	Urtica Dioca	1,9	0,97	0,7	150-200	1,5
Primevère officinale	Aguliçe	Primula Veris	13,5	7,5	6,8	1000-1200	10
Gentiane jaune	sanza	Gentiana lutea	12,5	9,3	7,7	1200-1300	11,5
Orchis bouffon	Salepi	Orchis morio	30	22,5	19,4	3500-4000	33,5
Camomille sauvage	Kamomil	Matricharia chamomila	7	3,6	1,9	700-750	6,4
Thé de montagne	Caj mali	Sideritis raeseri	11,5	7	6	1200	11
Orri	Shpatore	Iridis rhizoma	7,5	3,5	1,9	800	7,3
Millepertuis perforé	Balsam	Hypericum perforatum	1,7	1	0,77	400	3,6
Pommier sauvage	Mollë e egër	Malus sylvestris	1,7	1	0,8	150	1,3

Annexes partie 3 : Algérie

Annexe 3.1. Questionnaires plantes à parfum, aromatiques et Médicinales

Etablissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

Etude sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

ENQUETE AUPRES DES ENTREPRISES

sahi@iamm.fr

Septembre 2015

SPECIALITE DE L'ENTREPRISE :

□ Huile essentielle □ Plantes

□ Herboristerie □ Cosmétique □ Médical □ Alimentaire □ Chimie □ Autre…

Q1/*Pensez-vous que vous êtes suffisamment informé sur le développement et la pérennisation de votre activité ?*

□ Oui □ Non

Q2/ Quels seraient les thèmes sur lesquels vous souhaiteriez être plus informé ?

□ Concurrence
□ Information sur les marchés des PAM
□ Principaux acteurs économiques de la filière
□ Organisation de la filière
□ Usages
□ Normes
□ Traçabilité
□ Autre (précisez)

Q3/ D'après-vous, qu'est-ce que les pouvoirs publics pourraient améliorer pour faciliter l'activité dans la filière des PPAM ?

□ L'accès au financement public
□ L'accès à la technologie
□ L'accompagnement à la gestion du projet
□ L'accès à des services de veille technologique et/ou de l'information
□ Réduction des obstacles tarifaires
□ Faciliter l'accès aux services administratifs
□ Faciliter l'identification des partenaires possibles
□ Autres (précisez) ……

Q4/ Quels sont vos principaux partenaires

Q5/ Quels sont les problèmes rencontrés dans votre activité ?

Q5/ Pouvez- vous nous donner un ordre de grandeur du volume importé ou exporté et des types de plantes importées ou exportées par votre entreprises ?

Annexe 3.2. Listes des acteurs Enquêtés

Liste des entreprises enquêtées

Entreprises	Ville	Téléphone	Produit	Importateur / exportateur	Site web
ACTILISSE IMPORT,Sarl	Bouzaréah	213 21 94 42 70	Thé, parapharmacie, camomille	Importateur	
CAILLOU	Sidi M'hamed	213 21 65 79 34	Thé, herbes aromatiques, épices	Importateur	
CHAY,EURL	Alger	213 55 04 67 63	Thé, épice, ail	Importateur	http://www.chay-dz.com
ABCA, EURL	Blida	213 25 42 00 01	Caroube	Exportateur	
Amarius, SARL	Telmecen	213 40 91 73 44	Graine de caroube	Exportateur	
CHAOUCH	Tébessa		Alfa	Exportateur	dahmane53@hotmail
FRIOMAR _AGROGEL	Oran	213 41 58 76 49	Herbes aromatiques surgelés	Importateur	
OUASDI INTERNATIONAL EURL	Béjaia	213 34 21 53 53	Caroube		Ouasdi@hotmail.fr
SAFA AURES, SPA	Alger	213 33 80 71 10	Alfa	Exportateur	aures@hotmail.com
CROP Algérie,Sarl	Alger	213 21 36 09 09	Epices	Importateur / exportateur	http://www.laboref-dz.com
Laboratoire d'Etudes de Recherches & Formulation,Sarl	Alger		Divers	Importateur /client	
DAOUI DALI (herboristerie)	Alger		Divers	Vendeur	
Aachab (herborisetie)	Alger		Divers	Vendeur	
Al aachab el tibia (herborisetrie)	Béjaia		Divers	Vendeur	
Aachab el hana (herboristerie)	Béjaia		Divers	Vendeur	
Groupe SAIDA (laboratoire)	Alger	213 21 53 89 71	Divers	Client	https://www.saidalgroup.dz/
Centre el hachimi pour les plantes	Alger		Divers	Vendeur	

Source : auteurs, 2015.

Liste des organismes visités

Organismes visités	Contacts
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche	M. Larbaoui Sofiane
Direction Générale des Forêts	Mme FORTAS
Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur	M. Aissa Ait El Hadi
Institut National de Recherches Forestières	Mme. Rahili Ghania
Institut National de Recherches Agronomique	Mme. Blama Aicha
Direction des Douanes	M. Boucherba
Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie	M. Morsli
Université de Bejaia	M. MADANI
Parc national de Gourara	M. Allaoua
Université d'Alger (fac centrale)	

Source : auteurs, 2015.

Annexe 3.3. Familles Botaniques algériennes

Distribution des différentes familles de la flore de l'Algérie en fonction du nombre d'espèces (ce nombre comprend aussi bien les espèces définies en tant que telles que les sous-espèces, les variétés et les hybrides).

Famille	Nb. d'espèces*	Pour cent.
Astéracées	648	15,72%
Fabacées	453	10,99%
Poacées	368	8,93%
Brassicacées	200	4,85%
Lamiacées	184	4,46%
Caryophyllacées	182	4,41%
Apiacées	163	3,95%
Scrofulariacées	110	2,66%
Cistacées	94	2,28%
Liliacées	86	2,08%
Boraginacées	81	1,96%
Chénopodiacées	75	1,82%
Cypéracées	73	1,77%
Orchidacées	60	1,45%
Ranunculacées	54	1,31%
Euphorbiacées	51	1,23%
Rosacées	50	1,21%
Rubiacées	50	1,21%
Géraniacées	46	1,11%
Plumbaginacées	44	1,06%
Convolvulacées	43	1,04%
Malvacées	39	0,94%
Campanulacées	37	0,89%
Valérianacées	35	0,84%
Polygonacées	34	0,82%
Solanacées	33	0,80%
Orobanchacées	32	0,77%
Crassulacées	27	0,65%
Juncacées	27	0,65%
Zygophyllacées	27	0,65%
Plantaginacées	26	0,63%
Iridacées	24	0,58%
Fumariacées	21	0,50%
Dipsacacées	20	0,48%
Résédacées	20	0,48%
Amaranthacées	19	0,46%
Linacées	19	0,46%
Polypodiacées	19	0,46%
Primulacées	19	0,46%
Amaryllidacées	18	0,43%
Papavéracées	17	0,41%
Asclépiadacées	16	0,38%
Clusiacées	16	0,38%
Gentianacées	15	0,36%
Polygalacées	14	0,33%
Onagracées	13	0,31%
Potamogétonacées	13	0,31%
Rhamnacées	13	0,31%
Tamaricacées	13	0,31%
Aizoacées	12	0,29%
Oléacées	12	0,29%
Thyméliacées	12	0,29%
Cucurbitacées	10	0,24%
Fagacées	10	0,24%
Frankéniacées	10	0,24%
Violacées	10	0,24%
Autres familles	303	7,35%
Total	4120	

Source : Plantes natives d'Algérie http://algerianativeplants.net/index.php.

Annexe 3.4. Liste des plantes menacées en Algérie

(E) = en danger ; (V) = vulnérable; (R) = rare et (I) = indéterminé.

Espece	Famille	Statut
Abies numidica De Lannoy ex Carrière	Pinaceae	V
Adenocarpus faurei M.	Fabaceae	E
Adenocarpus umbellatus Coss.	Fabaceae	E
Agropyropsis lolium (Bal.) A. Camus	Poaceae	R
Allium seirotrichum Ducel et M.	Liliaceae	E
Allium trichocnemis J. Gay	Liliaceae	E
Ammiopsis aristidis Coss.	Apiaceae	R
Andryala nigricans Poiret	Asteraceae	R
Arabis doumetii Coss.	Brassicaceae	R
Aristida brachyathera Coss. et Bal.	Poaceae	R
Astragalus geniorum M.	Fabaceae	R
Bellevalia pomelii M.	Liliaceae	V
Brassica dimorpha Coss. et Dur.	Brassicaceae	R
Brassica spinescens Pomel	Brassicaceae	V
Bromus garamas M.	Poaceae	R
Buffonia chevallieri Batt.	Caryophyllaceae	V
Bunium chabertii Batt.	Apiaceae	R
Bunium crassifolium Batt.	Apiaceae	V
Bunium elatum Batt.	Apiaceae	V
Bupleurum plantagineum Desf.	Apiaceae	R
Calligonum calvescens M.	Polygonaceae	E

Espece (suite)	Famille	Statut
Campanula alata Desf.	Campanulaceae	R
Campanula atlantica Coss. et Dur.	Campanulaceae	R
Campanula barborensis Quezel	Campanulaceae	E
Campanula numidica Dur.	Campanulaceae	R
Caralluma venenosa M.	Asclepiadaceae	V
Carduncellus illicifolius Pomel	Asteraceae	E
Carum montanum (Coss. et Dur.) Benth. et Hook	Apiaceae	R
Celsia pinnatisecta Batt.	Scrophulariaceae	R
Centaurea amara L. ssp. ropalon (Pomel) Arènes	Asteraceae	R
Centaurea microcarpa Coss. et Dur.	Asteraceae	R
Centaurea omphalotricha Coss. et Dur. ex Batt.	Asteraceae	R
Centaurea phaeolepis Coss. var. phaeolepis Q. et S.	Asteraceae	R
Cirsium kirbense Pomel	Asteraceae	R
Crepis claryi Batt.	Asteraceae	E
Crepis faureliana M.	Asteraceae	E
Crotalaria vialattei Batt.	Fabaceae	E
Cupressus dupreziana A. Camus	Cupressaceae	E
Digitalis atlantica Pomel	Scrophulariaceae	E
Epilobium numidicum Batt.	Onagraceae	E
Epimedium perralderianum Coss.	Berberidaceae	V

Espece (suite)	Famille	Statut
Erodium battandieranum Rouy	Geraniaceae	R
Erodium bipinnatum Willd.	Geraniaceae	R
Erodium choulettianum Coss.	Geraniaceae	R
Euphorbia hieroglyphica Coss. et Dur.	Euphorbiaceae	V
Fumaria mairei Pugsl.	Fumariaceae	R
Gagea mauritanica Dur.	Liliaceae	R
Galium numidicum Pomel	Rubiaceae	E
Genista spinulosa Pomel	Fabaceae	E
Hedysarum perralderianum Coss.	Fabaceae	R
Helianthemum eriocephalum Pomel	Cistaceae	R
Helianthemum geniorum M.	Cistaceae	R
Helianthemum maritimum Pomel f. maritimum Q. et S.	Cistaceae	R
Hypochoeris claryi Batt.	Asteraceae	V
Hypochoeris saldensis Batt.	Asteraceae	R
Juncus valvatus Link. var. caricinus Coss. et Dur.	Juncaceae	R
Launaea anomala (Batt.) M.	Asteraceae	V
Laurentia bicolor (Batt.) M. et Steph.	Campanulaceae	R
Limonium letourneuxii (Coss.) Pons et Quézel	Plumbaginaceae	R
Limonium lingua (Pomel) Pons et Quézel	Plumbaginaceae	R
Linaria burceziana M.	Scrophulariaceae	E

Espece (suite)	Famille	Statut
Linaria decipiens Batt.	Scrophulariaceae	R
Lonicera kabylica Redder	Caprifoliaceae	R
Lotus drepanocarpus Dur.	Fabaceae	R
Lysimachia cousiniana Coss. et Dur.	Primulaceae	R
Maresia malcolmioides (Coss. et Dur.) Pomel	Brassicaceae	V
Mecomischus pedunculatus (Coss. et Dur.) M.	Asteraceae	E
Mesembryanthemum gaussenii Leredde	Aizoaceae	E
Moehringia stellarioides Coss.	Caryophyllaceae	R
Moricandia foleyi Batt.	Brassicaceae	V
Odontites discolor Pomel	Scrophulariaceae	E
Ononis avellana Pomel	Fabaceae	V
Ononis megalostachys Munby	Fabaceae	E
Onopordon algeriense (Munby) Pomel	Asteraceae	E
Oreobliton thesioides Dur. et Moq.		R
Origanum floribundum Munby	Lamiaceae	R
Orobanche ducellieri M.	Orobanchaceae	R
Orobanche leptantha Pomel	Orobanchaceae	R
Otocarpus virgatus Dur.	Brassicaceae	E
Pedicularis mumidica pomel	Scrophulariaceae	E
Pegolettia dubiefiana Quezel	Asteraceae	R

Espece (suite)	Famille	Statut
Phlomis bovei De Noé	Lamiaceae	R
Pimpinella battandieri Chabert	Apiaceae	R
Potamogeton hoggariensis Dandy	Potamogetonaceae	E
Rindera gymnandra (Coss.) Gurke	Boraginaceae	R
Romulea battandieri Berg.	Iridaceae	R
Romulea penzigii Beg.	Iridaceae	R
Rupicapnos muricaria Pomel	Fumariaceae	R
Salvia balansae De Noé	Lamiaceae	R
Satureja hispidula (B. et R.) M.	Lamiaceae	V
Satureja pomelii Briq.	Lamiaceae	R
Saxifraga numidica M.	Saxifragaceae	R
Scabiosa camelorum Coss. et Dur.	Dipsacaceae	R
Scabiosa cartenniana Pons et Quezel	Dipsacaceae	R
Scrophularia tenuipes Coss. et Dur.	Scrophulariaceae	R
Senecio gallerandianus Cocc. et Dur.	Asteraceae	R
Sideritis maura de Noé var. debeauxii FQ.	Lamiaceae	R
Silene aristidis Pomel	Caryophyllaceae	R
Silene cirtensis Pomel	Caryophyllaceae	E
Silene claryl Batt.	Caryophyllaceae	R
Silene ghiarensis Batt.	Caryophyllaceae	R
Silene glaberrima F. et M.	Caryophyllaceae	V
Silene pseudovestita Bott.	Caryophyllaceae	E

Espece (suite)	Famille	Statut
Silene reticulata Desf.	Caryophyllaceae	R
Silene reverchonii Batt.	Caryophyllaceae	V
Silene rosulata S.-W. et Gr.	Caryophyllaceae	R
Silene scabrida S.-W. et Godr.	Caryophyllaceae	R
Silene sessionis Batt.	Caryophyllaceae	E
Silene velutinoides Pomel	Caryophyllaceae	R
Solenanthus tubiflorus Murb.	Boraginaceae	R
Sorghum annuum Trab.	Poaceae	R
Spergularia fontanellei M.	Caryophyllaceae	V
Spergularia pycnorrhiza (M.) P. Monnier	Caryophyllaceae	R
Spergularia tenuifolia Pomel	Caryophyllaceae	R
Stachys guyoniana de Noé	Lamiaceae	R
Stachys mialhesi de Noé	Lamiaceae	R
Tetraclinis articulata (Vahl.) Masters	Cupressaceae	R
Teucrium kabylicum Batt.	Lamiaceae	R
Teucrium santae Quezel et Simonneau	Lamiaceae	V
Thymus dreatensis Batt.	Lamiaceae	V
Trigonella balachowskyi Lerrede	Fabaceae	E
Trisetaria nitida (Desf.) M. / (R)	Poaceae	R
Valerianella leptocarpa Pomel	Valerianaceae	R
Volutaria saharae (Chevall.) Q. et S.	Asteraceae	R
Vulpia obtusa Trab.	Poaceae	E
Wahlenbergia bernardi Leredde	Campanulaceae	E

Source : Plantes natives d'Algérie http://algerianativeplants.net/index.php.

Annexe 3.5. Croissance des importations algériennes en PPAM

Croissance des importations en volume (unité %)

Code	Libellé produit	Croissance des importations en quantité entre 2010-2011, %	Croissance des importations en quantité entre 2011-2012, %	Croissance des importations en quantité entre 2012-2013, %	Croissance des importations en quantité entre 2013-2014, %	Quantité importée en 2014, Tonnes
'121190	Autres plantes, graines...des especes utilisees en parfumerie, medecin	38	19	18	17	534
'121110	Racines de reglisse fraiches ou seches, sous toute presentation					0
'121120	Racines de ginseng, fraiches ou seches, sous toute presentation	50	333	-92	-100	0
'121130	"Feuilles de coca, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pu					0

Source : ITC, 2015.

Croissance des importations en valeur (unité %)

Code	Libellé produit	Croissance des importations en valeur entre 2010-2011, %	Croissance des importations en valeur entre 2011-2012, %	Croissance des importations en valeur entre 2012-2013, %	Croissance des importations en valeur entre 2013-2014, %	Valeur importée en 2014, milliers de Euro
'121190	Autres plantes, graines...des especes utilisees en parfumerie, medecin	47	62	32	73	1 197
'121120	Racines de ginseng, fraiches ou seches, sous toute presentation	281	252	-93	300	3
'121130	"Feuilles de coca, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pu					0
'121110	Racines de reglisse fraiches ou seches, sous toute presentation					0

Source : ITC, 2015.

Annexe 3. 6. Evolution des exportations algériennes en PPAM

Evolution en valeur (unité : milliers d'euros)

Importateurs	Valeur exportée en 2010	Valeur exportée en 2011	Valeur exportée en 2012	Valeur exportée en 2013	Valeur exportée en 2014
Monde	2	1	14	2	11
France	0	0	0	0	4
Pakistan	0	0	0	0	3
Sénégal	2	1	10	2	2
Mali	0	0	2	1	1
Niger	0	0	2	1	1

Source : ITC, 2015.

Evolution en volume (unité : tonne)

Importateurs	2010	2011	2012	2013	2014
	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes	Quantité exportée, Tonnes
Monde	1	1	6	1	3
France	0	0	0	0	1
Pakistan	0	0	0	0	1
Sénégal	1	1	5	1	1
Mali	0	0	1	0	0
Niger	0	0	0	0	0

Source : ITC, 2015.

Annexe 3.7. Les marchés fournisseurs de l'Algérie en huiles essentielles et en eaux distillées aromatiques.

Exportateurs	2010	2011	2012	2013	2014
	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes	Quantité importée, Tonnes
Monde	413	403	478	500	594
Espagne	96	117	96	126	183
France	67	71	75	78	121
Chine	5	34	61	32	100
Inde	91	48	35	87	78
Royaume-Uni	4	6	13	20	24
Tunisie	6	13	24	15	23
Italie	25	52	53	53	20
Liban	7	7	6	12	16
Arabie saoudite	0	0	0	0	7
Pakistan	0	0	0	0	6
Maroc	9	2	7	5	5
Belgique	0	0	1	0	3
Brésil	45	23	55	43	3

Source : ITC, 2015.

Annexe 3.8. Indicateurs commerciaux des huiles essentielles importées par l'Algérie

Code	Libellé produit	Indicateurs commerciaux							
		Valeur importée en 2014 (millier USD)	Balance commerciale 2014 (milliers USD)	Taux de croissance en valeur entre 2010-2014 (%, p.a.)	Taux de croissance en quantité entre 2010-2014 (%, p.a.)	Taux de croissance en valeur entre 2013-2014 (%, p.a.)	Taux de croissance des exportations mondiales entre 2010-2014 (%, p.a.)	Part dans les importations mondiales (%)	Rang dans les importations mondiales
TOTAL	Tous produits confondus	58 618 080	4 609 703	9		7	5	0,3	49
'330190	Eaux distillees aromatiques, autres produits de la position 3301, ndca	2 848	-2 846	6	13	0	6	0,4	33
'330129	Autres huiles essentielles, autres que d'agrumes, deterpenees ou non	900	-900	31	12	34	8	0,1	64
'330112	Huile essentielle d'orange deterpenee ou non	521	-521	-9	1	18	9	0,2	41
'330113	Huile essentielle de citron deterpenee ou non	438	-438	-13	-3	-45	6	0,1	41
'330130	Resinoides	129	-129	39	30	258	-1	0,2	49
'330119	Autres huiles essentielles d'agrumes deterpenees ou non	87	-87	-21	12	-4	15	0	77
'330124	Huile essentielle de menthe poivree (mentha piperita) deterpenee/non	73	-73	65	23	-33	11	0	58
'330125	Huile essentielle d'autres menthes deterpenee ou non	26	-26	11	20	-91	22	0	68

Source : ITC, 2015.

Annexe 3.9. Commerce existant et potentiel entre l'Algérie et la France pour les huiles essentielles

Code produit	Libellé produit	l'Algérie importe depuis la France			la France exporte vers le monde			l'Algérie importe depuis le monde		
		Imported Quantité en 2012	Imported Quantité en 2013	Imported Quantité en 2014	Imported Quantité en 2012	Imported Quantité en 2013	Imported Quantité en 2014	Imported Quantité en 2012	Imported Quantité en 2013	Imported Quantité en 2014
'330112	Huile essentielle d'orange deterpenee ou non	12	3	51	167	153	262	82	62	93
'330129	Autres huiles essentielles, autres que d'agrumes, deterpenees ou non	15	10	11	2979	3238	3439	68	95	97
'330113	Huile essentielle de citron deterpenee ou non	8	20	3	84	78	191	23	40	23
'330119	Autres huiles essentielles d'agrumes deterpenees ou non	5	4	0	162	125	164	18	11	9
'330124	Huile essentielle de menthe poivree (mentha piperita) deterpenee/non	0	0	0	126	127	115	2	2	2
'330125	Huile essentielle d'autres menthes deterpenee ou non	0	0	0	179	249	247	4	28	2
'330130	Resinoides				161	117	138	18	12	21
Total		40	37	65	3858	4087	4556	215	250	247

Source : ITC, 2015. Unité : tonne

Annexe 3.10. Commerce existant et potentiel entre l'Algérie et la France pour les épices.

Libellé produit	l'Algérie importe depuis la France						la France exporte vers le monde					
	Imported Quantité en 2012	Unité	Imported Quantité en 2013	Unité	Imported Quantité en 2014	Unité	Imported Quantité en 2012	Unité	Imported Quantité en 2013	Unité	Imported Quantité en 2014	Unité
Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de car	6	Tonnes	1	Tonnes	21	Tonnes	1 039	Tonnes	936	Tonnes	909	Tonnes
Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, autres e	30	Tonnes	28	Tonnes	8	Tonnes	5 107	Tonnes	4 641	Tonnes	5 101	Tonnes
Poivre(genre piper); piments du genre capsicum/pimenta, seches/broyes.	1	Tonnes	1	Tonnes	1	Tonnes	5 314	Tonnes	4 652	Tonnes	5 497	Tonnes
Cannelle et fleurs de cannelier			0	Tonnes			480	Tonnes	577	Tonnes	625	Tonnes
Girofles (antofles, clous et griffes)			0	Tonnes			104	Tonnes	87	Tonnes	83	Tonnes
Noix muscades, macis, amomes et cardamomes	0	Tonnes					309	Tonnes	343	Tonnes	230	Tonnes
Mate							434	Tonnes	247	Tonnes	292	Tonnes

Source : ITC, 2015. (Unité : tonne).

Annexe 3.11. Projets de développement des PPAM en Algérie

A/ Programme en cours de lancement (Projets FNR du centre)

Division Bioressources :

PROJET 1 : caractérisation phytochimique et valorisation de quelques plantes médicinales et aromatiques des régions steppiques.

RESUME :

L'Algérie, par la diversité de son climat et de ses sols, offre une flore particulièrement riche en plantes médicinales et aromatiques. Ces ressources végétales constituent un réservoir inépuisable de substances biologiquement actives, susceptibles d'être utilisées à des fins pharmaceutiques, diététiques, agroalimentaires et cosmétiques. Les inventaires effectués dans plusieurs régions steppiques , dans le cadre du projet FNR , nous ont permis de recenser 250 espèces steppiques utilisées comme alimentaire, fourragère, médicinale, aromatique et industrielle. Dans la continuité de ce projet nous proposons d'effectuer un screening chimique et pharmacologique afin de classer ces espèces médicinales et aromatiques selon leurs compositions chimiques en huiles essentielles afin de pouvoir les utiliser à bon escient et dans le but aussi de les valoriser et de rationaliser leurs usages traditionnels. Les huiles essentielles par la diversité des constituants qui les composent, sont des substances très actives. Beaucoup d'entre elles, ont des propriétés anti-oxydantes et antiparasitaires. Plus récemment, on leur reconnait également des propriétés anticancéreuses. Un intérêt particulier sera accordé aux espèces les plus actives sur le plan activité antioxydante et activité biologique (antimicrobienne, anticancéreuse et antinflamatoire). Ces espèces feront aussi l'objet de domestication au sein de la pépinière du CRSTRA afin de constituer une collection de référence tout en étudiant la possibilité d'utilisation de ses espèces reproduites ex situ par la population locale. Cette dernière proposition permettra de diminuer la pression sur les espèces sauvages.

PROJET 2 : promotion de la culture du Safran (Crocus sativus L.) au profit de la femme rurale des Régions arides et semi-aride.

RESUME :

Depuis fort longtemps, les populations rurales des régions arides se sont spécialisées dans la maîtrise des procédées traditionnelles de soins par le biais des plantes médicinales. Dans son premier programme de recherches prioritaires sur le potentiel agronomique du Safran (Crocus sativus L.), l'équipe production végétale a démontré la faisabilité de sa culture en plein champs et sur des parcelles d'un are. Aussi, à travers les études complémentaires incluant les inventaires des compagnes 2007/2008/2009, les enseignements fondamentaux obtenus nécessitent des approfondissements et des projets démonstratifs. Ce nouveau projet à caractère innovant est urgent car il permet de vulgariser des techniques agricoles au profit de la population féminine rurale. Les liens socio-économiques et environnementaux, constituent un levier important, notamment pour freiner l'exode rural et l'amélioration des revenus des ménages. En plus ce projet constitue une autre vision pragmatique dans l'optique de conserver pour les générations futures, les ressources phytogénétiques qui connaissent un déclin certain.

PROJET 3: influences de quelques substrats de culture sur la croissance des semis du pistachier de l'Atlas

RESUME:

Le pistachier de l'Atlas est une espèce assez commune en Algérie, mais il trouve son optimum dans les régions arides et semi-arides, notamment les Hautes-Plaines d'où il prospère dans les lits d'oueds et les dayas. C'est un arbre par excellence des milieux steppiques. Cependant il peut pénétrer profondément jusqu' aux régions sahariennes. Parfois n'est arrêté dans son expansion que par la concurrence que lui opposent d'autres espèces bien plus adaptées au froid et à l'humidité.

Cette plasticité exceptionnelle vis -à-vis de la sécheresse atmosphérique pourrait être son caractère principal, mais il n'est pas moins indifférent à la nature du sol et il peut occuper dans son aire botanique les situations les plus extrêmes, franchissant apparemment les limites départies aux groupements forestiers classiques.

En Algérie, dans les conditions actuelles, ce qu'on constate du Bétoum est sa présence dispersée. Ce morcellement de l'aire de l'espèce, ainsi que la diversité des conditions écologiques des stations de

peuplement, ont probablement engendré une diversité géographique (provenances) conséquente et exploita ble chez le pistachier de l'Atlas.

Le fruit du pistachier de l'Atlas, est riche matière grasse, utilisée que par la population locale en médecine comme anti-diarrhéique. Le suintement du tronc d'arbre donnant l'encre rouge est utilisé dans la tannerie des peaux. Ainsi, grâce à ses fruits et sa haute valeur fourragère, Pistacia atlantica L. constitue une source de revenu vital pour les riverains. Cependant, le reboisement de cette espèce et son extension se heurtent à des obstacles de plusieurs ordres. Le vieillissement des arbres portes graines, le surpâturage, les maladies parasitaires ainsi que les insectes ravageurs, la mauvaise conduite des plants en pépinière sont les principaux facteurs influençant la productivité et la résilience de l'espèce. Autrefois très abondant, cette essence ne cesse de régresser d'année en année.

A cet effet, le développement des plantations du pistachier revêt un intérêt certain pour de nombreuses régions arides et semi-rides en Algérie. Cependant, ceci n'est possible que par la maîtrise des techniques de sa multiplication.

Toutefois, l'obtention de plants de semis est difficile pour cette espèce de pistachier. D'une part l'endocarpe est une barrière imperméable qu'il faut scarifier, mécaniquement ou chimiquement à l'aide de l'acide sulfurique ou de la soude caustique, afin de faciliter, à l'intérieur des graines, le passage de l'eau, indispensable pour la germination (Caruso et De Michele, 1987; Romero et al. 1988). D'autre part la semence; du Bétoum est trop huileuse pour pouvoir se conserver longtemps dans la nature. Même en cave et stratifiée dans du sable elle ne peut garder son pouvoir germinatif plus d'un printemps. Ces facteurs sont la conséquence des échecs enregistrés durant les différentes compagnes de reboisements.

Diverses causes étaient à l'origine de ce résultat, parmi lesquelles la qualité des plants produits en pépinière, considérée comme l'un des facteurs limitant l'installation et la survie des jeunes semis en site de plantation.

La production des plants constitue en effet le principal maillon de la chaîne des reboisements dont dépend leur réussite. Le contrôle et le suivi des normes de qualité de ces plants durant les différentes étapes de production en pépinière et la maîtrise des conditions de transport et de stockage en site doivent constituer par conséquent une priorité absolue afin d'améliorer la survie, l'installation et la croissance des plants de pistachier de l'Atlas en site de reboisement. Dans ce même sens, le substrat de culture et les différents matériaux qui le composent doivent posséder une bonne capacité de rétention d'eau et des éléments minéraux (CEC), facteur déterminant des caractéristiques morphologiques et physiologiques des plants.

Toutefois, l'amélioration des conditions d'élevage des plants par l'introduction de nouvelles techniques culturales (conteneurs, ombrière, etc.) et la substitution du terreau par le compost ne sont pas suffisants pour produire des plants de qualité. Un effort de suivi-évaluation des procédés de production est donc nécessaire pour optimiser les facteurs de production de tels plants. Ainsi, les principaux objectifs assignés à ce projet sont:

1. Tester des différentes écotypes et sous espèce de pistachier de l'Atlas afin de repérer les plus performants par rapport aux substr ats testés et aussi par rapport aux conditions du milieu qui risquent de s'accentuer l'effet de serre.
2. La comparaison des différents substrats quant à leur effet sur le statut nutritionnel et la capacité de croissance racinaire des jeunes plants à la sortie de la pépinière,
3. le choix parmi les substrats testés de celui ou de ceux qui affectent positiv ement le statut nutritionnel et la capacité de croissance racinaire des plants pour servir de standard dans l'élevage des plants en pépinières forestières modernes de l'Algérie.
4. Mettre au point des substrats innovants à partir des sous-produits locaux d'origine forestier en premier, adaptés à l'espèce en question et aux conditions du milieu
5. Etablir les relations entre les propriétés physiques du substrat et la croissance des plants
6. Evaluer la capacité de croissance des racines selon la composition des substrats en conditions contrôlées chez les plants de pistachier de l'Atlas
7. La production en pépinière moderne de plants de pistachier de l'Atlas sur différents substrats à base des matériaux locaux (éléments rétenteurs et éléments aérateurs) et de compost forestier ou autre mélangés à des matériaux d'aération et de support de différentes dimensions,
8. Tester l'effet des différents types de conteneurs sur la croissance et l'architecture racinaire

PROJET 3 : Caractérisation éco physiologique et phytochimique des acacias dans la région de Tindouf et possibilités de valorisation

RESUME :

Jusqu'à ce jour peu de travaux ont été faits pour la caractérisation et la valorisation des plantes de la région de Tindouf. De ce fait, notre contribution vise essentiellement, à étudier la vulnérabilité et la richesse des Acacia dans cette région et les classés en fonction de leur importance écologique et pharmacologique. Pour cela, notre projet vise à analyser les effets de la contrainte abiotique sur la croissance et l'accumulation des métabolites secondaires et une étude phytochimique des différents organes des espèces d'acacia. Un intérêt particulier sera accordé à l'espèce la plus active sur le plan activité antioxydant et activité biologique (antimicrobienne, anticancéreuse et anti inflammatoire). Ces aspects seront caractérisés par des outils physiologiques, biochimiques et ethnopharmacologie. De ce fait, cette étude comportera des expérimentations au champ et d'autres en conditions contrôlées. Les résultats de ce travail permettront de développer la connaissance scientifique sur un genre endémique spécifique des milieux arides et saharien, en parallèle l'étude phytochimique conduira à l'élargissement du spectre des molécules bioactives, qui peut être à l'origine d'une diversification de l'implication de l'acacia dans différents domaines (thérapeutique, alimentaire, pharmaceutique,…) et par conséquent, débouchera aussi sur l'amélioration du niveau de vie des populations local.

B/ Projet de réalisation d'un inventaire des plantes médicinales et aromatiques du littoral algérois fôrets de Baïnem (document joint).

https://cloudia.iamm.fr/index.php/s/vloJxBYrTCoT2r8

C/ Projet de de création de la filière huile de lentisque (document joint).

https://cloudia.iamm.fr/index.php/s/4AZmdmvieaI9raB

Annexe 3. 12. Liste des entreprises importatrices et exportatrices d'huiles essentielles en Algérie

Entreprises importatrices

BIOSUN COSMETIC'S,Sarl

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Sayada

Contact

Site web	:
Téléphone	: 213 45 21 29 70
Fax	: 213 45 213801
Dirigeants	: Kaddour Bezzaouch

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 21-50

Catégories de produits ou de services commercialisés par l'entreprise
(D=Distributeur, P=Producteur, S=fournisseur de Services)

GRANS LUX ALCOP,EURL

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Bouzaréah

Contact

Site web	:
Téléphone	: 213 661 71 40 92
Fax	:
Dirigeants	: Tarek Chihani

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: Unknown

Catégories de produits ou de services commercialisés par l'entreprise
(D=Distributeur, P=Producteur, S=fournisseur de Services)

Laboratoires BENDI

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Bir El Djir

Contact

Site web	:
Téléphone	: 213 41 53 93 00
Fax	: 213 41 539301
Dirigeants	: Noureddine Bendimered

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 11-20

BAYER Algérie

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Dely Ibrahim

Contact

Site web	: http://www.bayer.com
Téléphone	: 213 21 91 80 11
Fax	: 213 21 918070
Dirigeants	: Boualem Saidi (Top Management)

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 11-20

Chimie Industrielle & Agricole,Sarl

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Zéralda

Contact

Site web	: http://www.redafood.com
Téléphone	: 213 21 32 00 38
Fax	: 213 21 320034
Dirigeants	: Ahmed Zeharaoui

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 11-20

CROP Algérie,Sarl

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Chéraga

Contact

Site web	:
Téléphone	: 213 21 36 09 09
Fax	: 213 21 360909
Dirigeants	: Boudjemaâ Tebbal

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: Unknown

Expressions Aromatiques Algérie,EURL

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Kouba

Contact

Site web	: http://www.expressions-aromatiques.com
Téléphone	: 213 21 29 85 74
Fax	: 213 21 288574
Dirigeants	: Djahida Belgaid

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 1-10

Laboratoire d'Etudes de Recherches & Formulation,Sarl

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Chéraga

Contact

Site web	: http://www.laboref-dz.com
Téléphone	: 213 21 38 13 93
Fax	: 213 21 381390
Dirigeants	: Abdellah Khennoufi

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 21-50

ORKILA ALGERIE,Spa

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Ouled Fayet

Contact

Site web	: http://www.orkila.com
Téléphone	: 213 23 28 92 81
Fax	: 213 21 382410
Dirigeants	: Mustapha Kouar (Top Management)

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 21-50

ALLIANCE CHIMIE ALGERIE,Spa

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Rouiba

Contact

Site web	: http://www.brenntagmaghreb.com
Téléphone	: 213 770 91 50 05
Fax	: 213 21 810765
Dirigeants	: Mustapha Benmahrouche (Top Management)

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: 1,418,000,000 DZD
Nombre d'employés	: 51-100

BIOSUN COSMETIC'S,Sarl

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Sayada

Contact

Site web	:
Téléphone	: 213 45 21 29 70
Fax	: 213 45 213801
Dirigeants	: Kaddour Bezzaouch

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 21-50

FAROMCOL,Sarl

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Es Senia

Contact

Site web	:
Téléphone	: 213 41 51 49 33
Fax	: 213 41 514933
Dirigeants	: Djamel-Eddine Tani

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 11-20

Laboratoire d'Etudes de Recherches & Formulation,Sarl

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Chéraga

Contact

Site web	: http://www.laboref-dz.com
Téléphone	: 213 21 38 13 93
Fax	: 213 21 381390
Dirigeants	: Abdellah Khennoufi

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 21-50

Entreprises exportatrices

Grande Vinaigrerie Constantinoise BOULMERKA, Sarl

Emplacement

Pays	: Algérie
Ville	: Constantine

Contact

Site web	: http://www.vinaigrealgerie.com
Téléphone	: 213 21 20 28 53
Fax	: 213 31 660500
Dirigeants	: Tarek Boulmerka

Informations complémentaires

Chiffre d'affaires	: .
Nombre d'employés	: 1-10

Table des matières

I.1. Description du commanditaire de l'étude : FranceAgriMer 3

I.2. Les missions de FranceAgriMer 4

I.3. L'apport de FranceAgriMer et le développement de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales 5

I.3.1. Organisation du secteur 5

I.3.2. Dispositifs d'aide 7

I.4. Le CIHEAM-IAM-M : un réseau international de recherche, formation et coopération en Méditerranée 9

1.4.1 Recherche & plateforme doctorale 9

1.4.2. Enseignement & formation 10

1.4.3. Coopération & expertise 11

1.4.4 Animation scientifique et campus 11

I.5. Contexte et justification de l'étude 12

PARTIE 1. MARCHE MONDIAL DES PLANTES : ANALYSE DES ECHANGES ET DE LA POSITION DE L'ALBANIE ET DE L'ALGERIE 15

1.1. Les plantes : une multiplicité de possibles 15

1.2. Les catégories statistiques et les marchés de plantes aromatiques, médicinales et à parfum à l'échelle internationale 16

1.3. Les choix des sources et de la méthode 17

1.4. Les tendances du marché mondial de matières premières de plantes aromatiques, médicinales et à parfum 18

1.4.1. Evolution des échanges, en volume et en valeur (1988 – 2014) 18

1.4.2. Les 15 premiers pays importateurs en volume et en valeur (1994-2013) 19

1.4.3. Les 15 premiers pays exportateurs, en volume et en valeur (1994-2013) 23

1.4.4. Principales conclusions sur le marché mondial 26

1.5. Place de l'Albanie et de l'Algérie sur le marché mondial 27

1.5.1. Deux pays contrastés 27

1.5.2. Deux pays aux origines et destinations divergentes (en valeur) 28

1.6. Limites et résultats des données statistiques ; enquêtes complémentaires sur les stratégies d'entreprises 35

1.6.1 Limites des analyses statistiques 35
1.6.2. Principaux résultats des analyses de données Comtrade 36
1.6.3. Principaux résultats d'enquêtes conduites auprès d'entreprises importatrices en France 36
PARTIE 2. LA DYNAMIQUE DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES EN ALBANIE 40
2.1. Démarche et calendrier de l'étude 41
2.2. Richesse des plantes aromatiques et médicinales en Albanie 44
2.3. Configuration historique de l'organisation de la filière 47
2.3.1. Entrepreneurs nationaux et créations de marchés concédés par l'Etat (1920 – 1945) 47
2.3.2. Planification d'Etat, propriété étatique et organisation de la production et de la commercialisation sous le régime communiste (1945 – 1990) 48
2.3.3. Privatisation et transition vers l'ouverture aux règles du marché mondial (1990 à nos jours).... 50
2.4. Principales plantes sauvages, modes de gestion et projets 54
2.4.1. La localisation et la liste des principales plantes sauvages..... 55
2.4.2. Capacité productive des habitats des PAM 58
2.4.3. Principales plantes exportées..... 59
2.4.4. Modes de gestion et d'exploitation des plantes sauvages..... 61
2.4.5. Projets internationaux en cours 64
2.5. Cueillette et préservation de la biodiversité 65
2.5.1. Cueillette conduite par des populations vulnérables 65
2.5.2. Une activité difficile conditionnée par les collecteurs..... 66
2.5.3. Listes des espèces menacées 67
2.6. Principales plantes mises en culture, tranformation et gestion des marchés 69
2.6.1. La liste principale des PAM mises en culture et leur localisation..... 69
2.6.2. Capacité productive : les surfaces cultivées en PAM..... 70
2.6.3. Gestion de la culture dirigée par les collecteurs et exportateurs 71
2.6.4. Une prolifération des surfaces avec l'appui du gouvernement et des agences de développement internationales 71
2.6.5. Les marchés des huiles essentielles..... 73
2.6.6. Problèmes de qualité et d'information 76
2.7. Organisation de la collecte : activité pilotée par les entreprises d'exportation 78
2.7.1. Identification, localisation et stratégies des principales entreprises selon la taille de collecte.... 78

2.8. Structuration du marché intérieur, stratégies de différenciation et partage de la valeur. 85
2.8.1. La structure du marché intérieur 85
2.8.2. Les stratégies de positionnement sur le marché international et la différenciation 87
2.8.3. Répartition peu équitable de la valeur ajoutée 90
2.9. Conclusions et perspectives 93
PARTIE 3. ETUDE DE CAS DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES EN ALGERIE 95
3.1. La démarche méthodologique 96
3.2. Les plantes aromatiques et médicinales en Algérie 97
3.3. Menaces pesant sur les espaces de plantes aromatiques et médicinales 99
3.4. Les plantes aromatiques produites et consommées en Algérie 101
3.5. Les principaux acteurs et l'organisation de la filière des plantes aromatiques et médicinales en Algérie 103
3.6. Le marché algérien des plantes à parfum, aromatiques et médicinales 110
3.6.1. Les importations et exportations algériennes en PPAM 110
3.6.2. Les huiles essentielles 112
3.6.3. Epices 114
3.7. Les obstacles et les problèmes de la filière 117
3.7.1. L'information 117
3.7.2. L'absence d'organisation de la filière 118
3.7.3. La concurrence déloyale 118
3.7.4. La fluctuation des taux de change 119
3.7.5. Difficultés à l'exportation 119
3.8. Programme de recherche et de développement 120
3.9. Aspect législatif 121
3.10. Nouvelles opportunités de marché 122
3.10.1. Le figuier de Barbarie 122
3.10.2. Le caroubier 127
3.11. Conclusions et perspectives 130
PARTIE 4. SYNTHESE DU RAPPORT ET PERSPECTIVES 132
4.1. Le marché mondial 132

4.2. Albanie *133*
4.3. Algérie *135*
4.4. Perspectives et recommandations *136*
Bibliographie **139**
Liste des figures **146**
Liste des tableaux **147**
Annexes **152**
Annexe introduction *153*
Annexe 0.1. Production scientifique et programmes de recherche sur les PAM du CIHEAM 153
Annexe partie 1 : Marché mondial *165*
Annexe 1.1. Les évolutions des importations et exportations de PAM de 1988 à 2014 dans le monde 165
Annexe 1 2. Les importations - exportations en volume et valeur pour 15 principaux pays, période 1994-2013 166
Annexe 1.3. Albanie et Algérie : destinations des exportations et des importations de PAM en volume et valeur, période 1994-2013 168
Annexe partie 2 : Albanie *171*
Annexe 2.1. Les statistiques des importations et exportations pour les PAM, période 2012-2014 171
Annexe 2.2. Liste des personnes enquêtées 173
Annexe 2.3. Les listes des PAM fournies par les grandes entreprises « Albania Trading Company », « Mucaj » et « AlbDucros Tepelena » 175
Annexe 2.4 Les organigrammes des ministères qui gèrent les PPAM en Albanie 179
Annexe 2.5. Les entreprises de collecte, de transformation et d'exportation du secteur PAM en Albanie 181
Annexe 2.6. Les entreprises françaises qui ont des relations d'importation avec l'Albanie 185
Annexe 2.7. Albanie : destinations des exportations et des importations de l'HE en volume et valeur, période 1991-2014 188
Annexe 2.8. Les certifications de quelques entreprises d'exportation 190
Annexe 2.9. La marge du profit selon les prix de vente entre les cueilleurs, collecteurs et exportateurs, pour les PAM principales, période 2013 192
Annexes partie 3 : Algérie *193*
Annexe 3.1. Questionnaires plantes à parfum, aromatiques et Médicinales 193
Annexe 3.2. Listes des acteurs Enquêtés 195
Annexe 3.3. Familles Botaniques algériennes 197
Annexe 3.4. Liste des plantes menacées en Algérie 198

Annexe 3.5. Croissance des importations algériennes en PPAM 201
Annexe 3. 6. Evolution des exportations algériennes en PPAM 202
Annexe 3.7. Les marchés fournisseurs de l'Algérie en huiles essentielles et en eaux distillées aromatiques. 203
Annexe 3.8. Indicateurs commerciaux des huiles essentielles importées par l'Algérie 204
Annexe 3.9. Commerce existant et potentiel entre l'Algérie et la France pour les huiles essentielles 205
Annexe 3.10. Commerce existant et potentiel entre l'Algérie et la France pour les épices. 206
Annexe 3.11. Projets de développement des PPAM en Algérie 207
Annexe 3. 12. Liste des entreprises importatrices et exportatrices d'huiles essentielles en Algérie ... 212
Résumé 221
Abstract 222

Résumé

Le CIHEAM-IAMM et FranceAgrimer ont choisi de coéditer cette étude réalisée afin de mieux appréhender les tendances du marché des plantes aromatiques et médicinales.

L'analyse du marché mondial a porté sur les plantes en vrac de la base de données Comtrade. Ce marché de 3 milliards de dollars en 2014 connait un taux de croissance annuel élevé (9%). La Chine domine le marché des exportations avec près de 33% du marché mondial que ce soit en volume ou en valeur (période 2004-2014) et les Etats-Unis sont les premiers importateurs (10%). Deux pays méditerranéens émergent sur le marché mondial, l'Egypte et le Maroc.

L'Albanie et l'Algérie ont fait l'objet d'enquêtes spécifiques, l'un exportateur et l'autre importateur.

L'Albanie est un exportateur de longue date et exporte principalement de la sauge vers les Etats-Unis et l'Union Européenne. Les plantes sont une composante de la richesse nationale puisqu'elles représentent plus de 50% des exportations agricoles (hors élevage) en 2013 et emploient plus de 100 000 personnes. Entreprises exportatrices et collecteurs pilotent la chaîne de valeur et les producteurs-cueilleurs constituent une main d'œuvre vulnérable. Les stratégies des entreprises sont liées aux évolutions du marché extérieur. Les choix de commercialisation via les pays voisins ou les choix d'investissement dans les infrastructures de stockage et de transformation signalent des orientations stratégiques tournées vers l'efficacité, la traçabilité et la qualité.

L'Algérie, pays importateur, s'approvisionne auprès du Pakistan, de l'Inde et de la Chine notamment en épices. Les circuits d'importations sont organisés et gérés par les transitaires non spécialisés en plantes. Le marché intérieur est informel et la filière est désorganisée sans organisation inter-professionnelle. Les herboristeries (estimées à 2 700) constituent un maillage d'approvisionnement et de distribution de plantes, mais les contraintes sont multiples (absence de statuts, de réseau formel, d'appui etc.). Si ce secteur a été marginalisé, l'exemple des politiques de signe de qualité et d'origine signale de nouvelles orientations possibles vers des marchés de niche (caroubier etc..).

La mise en place de mécanismes de co-régulation permettrait de mutualiser observations et analyses. Les questions de responsabilité de mise en marché, de traçabilité et de qualité sont des questions posées aux échelles locales, nationales, régionales et internationales.

Mots clés : plantes aromatiques et médicinales, marché, stratégies d'acteurs, organisation de filières, Albanie, Algérie.

Abstract

CIHEAM-IAMM and FRANCEAGRIMER have joined their efforts to edit this study in order to improve the level of information and cooperation for the food, medicinal and aromatic plants sector.

Firstly, a global market analysis focusing on raw plants exchange only, shows that this specific market represents over 3 billions euros in 2014 with a 9% annual growth. China is the major exporter with over 30% of the world market share (2004-2014). The USA is the major importer (10%). Egypt and Morocco emerge at international level and these two Mediterranean countries have a fast annual growth rate.

Secondly, Albania and Algeria, an exporting and an importing country, have been analyzed at the national level. Albania has been an exporting country for a long time and has established commercial relationships with many importing companies. It exports mainly to the USA and o Europe and the major plant being exported is the clary sage. In the national income, plants represent 50% of the agricultural PIB and over 100 000 persons work in plants. The sector is organized around exporters and collectors. Collectors and exporters control the value chain and develop strategies to be competitive. The choice to export through Greece or the Balkans countries as well as the decision to invest in stock and transformation processes are part of a new traceability and quality strategy.

Algeria imports most of the plants from Pakistan, China and ndia, mostly spices. External market is ruled by non specialized importers. Internal market is informal and not organized. There is no inter-professional organization. Herborsits (2700) are important stakeholders for collecting and distributing plants, but constraints are numerous (no status, no formal nextwork etc.). New quality and origin policies, indicate development mostly toward niche products like prickly pear or carob tree.

Co-regulation mechanisms should be implemented in order to share observations and analysis. Accountability, tracability and quality are major stakes which need to be addressed at the local, national, regional and global level. Mediterranean zone needs the creation of a systematic observation system on this sector.

Keywords: aromatic and medicinal plants, market, actors' strategies, organization of sectors, Algeria, Albania.